



SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne
DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU VENDREDI 14 MARS 2025

LISTE DES DELIBERATIONS & RECAPITULATIF DES VOTES

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi quatorze mars, à onze heures, le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, légalement convoqué le vendredi vingt-huit février, s'est réuni à la salle « Espace Loisirs », commune d'Aydat, sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN, Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional.

COMITÉ SYNDICAL DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MEMBRES PRÉSENTS - REPRÉSENTÉS / EXCUSÉS											
14/03/2025	Elu(e)s	Qualité	Collectivités de rattachement	Voix	Présent(e)s	Excusé(e)s	A reçu pouvoir de	A reçu pouvoir de	Total voix	A donné pouvoir à	
ELUS DU COMITE SYNDICAL A VOIX DELIBERATIVES	BUREAU SYNDICAL	Lionel CHAUVIN	Président	Commune de Châtel-Guyon	1	X		Martine PANI	Maité WAAG	4	
		Philippe FABRE	1er Vice-Président	Conseil Départemental du Cantal	8	X		Annie DELRIEU		16	
		Jocelyne MANSANA	2ème Vice-Présidente	Communauté de Communes du Massif du Sancy	2	X				2	
		Louis GISCARD D'ESTAING	3ème Vice-Président	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	X		Alexandre VERDIER		17	
		Lionel GAY	Secrétaire du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0	Grégoire VERRIERE
		Frédéric BONNICHON	Membre du bureau	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0	Eric Dersigny
		Valérie CABECAS	Membre du bureau	Communauté de Communes du Pays Gentiane	2		X			0	
		Isabelle MELLIN	Membre du bureau	Commune de Vic-sur-Cère	1	X				1	
		Eric HAYMA	Membre du bureau	Commune de Saint-Genès-Champanelle	1	X				1	
		Jean-Louis MARANDON	Membre du bureau	Commune de Menet	1	X				1	
	Anne-Marie PICARD	Membre du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0		
	Laurent BERNARD	Elu	Commune de Saint-Donat	1		X			0	Franck SERRE	
	Jean-Marc BOYER	Elu	Commune de Laqueuille	1		X			0		
	Gérard BRUGIERE	Elu	Commune de Murat-le-Quaire	1	X				1		
	Pascale BRUN	Elue	Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire	2		X			0		
	Gilles CHABRIER	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		X			0		
	Sarah CHABRIER	Elue	Commune de Saint-Bonnet-de-Condât	1		X			0		
	Mélanie CHALVIGNAC	Elue	Commune de Cheylade	1		X			0		
	François CONSTANTIN	Elu	Commune de La Bourboule	1		X			0		
	Marie-Hélène CHASTRE	Elue	Conseil Départemental du Cantal	8	X				8		
	François DELRIEU	Elu	Commune de Mandailles-Saint-Julien	1		X			0		
	Annie DELRIEU	Elue	Conseil Départemental du Cantal	8		X			0	Philippe FABRE	
	Eric DERSIGNY	Elu	Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans	2	X		Frédéric BONNICHON		18		
	Martine PANI	Elu	Communauté de Communes du Pays de Salers	2		X			0	Lionel CHAUVIN	
	Sébastien DUBOURG	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0		
	Isabelle FAUX	Elue	Commune de Falgoux	1	X		Christian VERT		3		
	Sébastien GALPIER	Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0		
	René GOULESQUE	Elu	Commune de Champs-sur-Tarentaine	1	X				1		
	Brice HORTEFEUX	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			16	Yannick BONY (suppléant)	
	Fabien HUSSER	Elu	Commune de Beaulieu	1		X			0		
	Sylvie LEGER	Elue	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	X		Jean-Marie VALLEE		10		
	Virginie LESJUEUR	Elue	Commune de Tourneire	1		X			0		
	Thierry MATHIEU	Elu	Commune de Dienne	1		X			0		
	Philippe MAURS	Elu	Commune de Saint-Cirgues-de-Jordanne	1		X			0		
	Alain MERCIER	Elu	Communauté de communes Dômes Sancy Artense	2		X			0		
	Martine MONCOURIER	Elue	Communauté de Communes Sumène-Artense	2		X			0		
	Gérard MOULIADE	Elu	Communauté de Communes Saint-Flour Communauté	2		X			0		
	Sylvie MOULY	Elue	Commune de Saint-Bonnet-Près-Orcival	1	X				1		
	Philippe MOURGUES	Elu	Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès	2	X				2		
	Colette PONCHET-PASSEMARD	Elue	Communauté de Communes Hautes Terres Communauté	2	X				2		
	Stéphane SAUTAREL	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0		
	Franck SERRE	Elu	Communauté de Communes Mond'Arverne Communauté	2	X		Laurent BERNARD		3		
	Catherine TARTIERE	Elue	Commune de Besse	1		X			0		
	Jean-Marie VALLEE	Elu	Clermont Auvergne Métropole	2		X			0	Sylvie LEGER	
	Sylvain VAZELLE	Elu	Commune de Pailherols	1		X			0		
	Alexandre VERDIER	Elu	Commune de Bagnols	1		X			0	Louis GISCARD	
	Grégoire VERRIERE	Elu	Commune de Courgoul	1	X		Lionel GAY		9		
	Christian VERT	Elu	Communauté de communes du Pays de Mauriac	2		X			0	Isabelle FAUX	
	Maité WAAG	Elue	Commune d'Orcines	1		X			0	Lionel CHAUVIN	
				193	18	31	8	1	116	9	
EXTERIEURS	CONSULTATIFS	Jean BARRAT	Membre consultatif	CESER Auvergne-Rhône-Alpes							
		Michelle BOUDOIN	Membre consultatif	Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme							
		Pierre FAUCHER	Membre consultatif	Centre Régional de la Propriété Forestière Site de Marmilhat							
		Jean-Claude GUILLOIN	Membre consultatif	Chambre de Commerce et d'industrie Clermont-Issoire							
		Jean-Luc HELBERT	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Puy-de-Dôme		X					
		Jean-Yves JOUVE	Membre consultatif	Chambre départementale d'Agriculture du Cantal							
		Denis LOYE	Membre consultatif	Service de Gestion comptable de Clermont-Métropole							
	Christian VABRET	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Cantal								
	INVITES	Christine MONTOLOY	Directrice Générale Adjointe	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
		Anne-Pascale AMEIL	Dir. Environnement-Territoires	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
		Christophe BALLEZ-BAZ	Ch.Pôle Mobilité, Aménagement, Paysages	DREAL Auvergne Rhône-Alpes							
		Vincent BERNARD	Chef de service Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes							
		Julien CHARTOIRE	Chef Dév. du Territoire Agriculture Attractivité	Conseil Départemental du Cantal							
		Ludovic POMMARET	Chargé des Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes		X					

RECAPITULATIF DES VOIX			
Membres élus	Nombre	Voix	Quorum
En exercice	49	193	
Présents (dont visio)	18	59	97
Représentés	9	57	
Votants	27	116	ATTEINT

COMITE SYNDICAL DU 14 MARS 2025 - LISTE DES DELIBERATIONS ET RESULTATS DES VOTES

N° ordre du jour	Thématique	Intitulé	UNANIMITÉ	POUR		CONTRE		ABSTENTION*		Résultat
			Voix : 116	Voix	votants	Voix	votants	Voix	votants	
01	Politiques locales Eau	Avis sur le SDAGE Adour-Garonne 2028-2033	X							Adoptée
02	Politiques locales Eau	Avis sur les enjeux Eau : Commission territoriale Dordogne 2033	X							Adoptée
03	Politiques locales Eau	Avis sur le futur SDAGE Loire Bretagne 2028-2033	X							Adoptée
04	Politiques locales Eau	Avis Programme Risques Inondation Bassin Loire Bretagne 2028-2033	X							Adoptée
05	Trame Verte et Bleue	Travaux d'amélioration de la trame agropastorale Plateau du Limon	X							Adoptée
06	Pastoralisme	Etude d'opportunité : création d'une formation bergers du Massif Central	X							Adoptée
07	Valorisation	Adhésion du Parc à l'Association des Communes Forestières 15 et 63	X							Adoptée
08	Valorisation	Travaux forestiers de Sougeat-la-Souze à Eglise neuve d Entraigues	X							Adoptée
09	Finances	Compte Administratif 2024 et Compte de Gestion du receveur – Budget Principal	X	115		0		1	L. Chauvin (Art. 2121-14 CGCT)	Adoptée
10	Finances	Compte Administratif et Compte de Gestion 2024 : Budget annexe Chastreix-Sancy	X	115		0		1	L. Chauvin (Art. 2121-14 CGCT)	Adoptée
11	Finances	Compte Administratif et Compte de Gestion 2024 : Budget annexe Chaudefour	X	115		0		1	L. Chauvin (Art. 2121-14 CGCT)	Adoptée
12	Finances	Compte Administratif et Compte de Gestion 2024 : Budget annexe La Godivelle	X	115		0		1	L. Chauvin (Art. 2121-14 CGCT)	Adoptée
13	Finances	Compte Administratif et Compte de Gestion 2024 : Budget annexe Chaîne des Puys	X	115		0		1	L. Chauvin (Art. 2121-14 CGCT)	Adoptée
14	Finances	Compte Administratif et Compte de Gestion 2024 : Budget annexe Boutique	X	115		0		1	L. Chauvin (Art. 2121-14 CGCT)	Adoptée
15	Finances	Affectation du Résultat d'exploitation 2024-Budget Principal	X							Adoptée
16	Finances	Affectation du Résultat d'exploitation 2024-Budget Annexe Chastreix-Sancy	X							Adoptée
17	Finances	Affectation du Résultat d'exploitation 2024-Budget Annexe Chaudefour	X							Adoptée
18	Finances	Affectation du Résultat d'exploitation 2024-Budget Annexe La Godivelle	X							Adoptée
19	Finances	Affectation du Résultat d'exploitation 2024-Budget Annexe Chaîne des Puys	X							Adoptée
20	Finances	Affectation du Résultat d'exploitation 2024-Budget Annexe Boutique	X							Adoptée
21	Finances	Contributions statutaires 2025	X	106		0		10	M.-H. Chastre / C.Vert	Adoptée
22	Finances	Budget Primitif 2025-Budget Principal	X	106		0		10	M.-H. Chastre / C.Vert	Adoptée
23	Finances	Budget Primitif 2025-Budget annexe Chastreix-Sancy	X							Adoptée
24	Finances	Budget Primitif 2025-Budget annexe Chaudefour	X							Adoptée
25	Finances	Budget Primitif 2025-Budget annexe La Godivelle	X							Adoptée
26	Finances	Budget Primitif 2025-Budget annexe Chaîne des Puys	X							Adoptée
27	Finances	Budget Primitif 2025-Budget annexe Boutique	X							Adoptée
28	Finances	Actualisation des tarifs des produits des boutiques au 1er avril 2025	X							Adoptée
29	Finances	Contrat Parc Région Auvergne-Rhône-Alpes : convention cadre 2024-2026	X							Adoptée
30	R.H	Natura 2000 : Convention de mise à disposition-agent Saint-Flour Communauté	X							Adoptée
31	R.H	Actualisation du tableau des effectifs au 14.03.2025	X							Adoptée
32	Marchés publics	Prestation Sociale Complémentaire 2026 : consultation avec le CDG63	X							Adoptée
33	Marchés publics	Autorisation de signature des marchés de travaux projet Montlosier	X							Adoptée
34	Comités	Ajout délégation du Comité au Président relative aux dépôts de demandes de subventions	X							Adoptée

*Les abstentions n'entrent pas en compte dans le calcul des suffrages exprimés : c'est pourquoi les délibérations n°09 à 14 et n°21 et n°22 ont été adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés, malgré les abstentions.

Pour extrait conforme, à Aydat, Montlosier,
Publication réalisée sur www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs
le lundi 24 mars 2025

Pour le Président, Lionel CHAUVIN
Par délégation



Baptiste DEGUIN
Directeur



Objet : Récapitulatif des votes du comité syndical du 14 mars 2025
oies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique
Publication en ligne : Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs



SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne
DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU VENDREDI 14 MARS 2025

N° séance. Objet : 21. Contributions statutaires 2025
Délibération n° : 2025.DLB.021-CS-14/03-21
Annexe : /
Élu(e) rapporteur : Lionel Chauvin
Direction : Finances
Secrétaire de séance : Jocelyne Mansana

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi quatorze mars, à onze heures, le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, légalement convoqué le vendredi vingt-huit février, s'est réuni à la salle « Espace Loisirs », commune d'Aydat, sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN, Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional.

COMITÉ SYNDICAL DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MEMBRES PRÉSENTS - REPRÉSENTÉS / EXCUSÉS

14/03/2025	Elu(e)s	Qualité	Collectivités de rattachement	Voix	Présent(e)s	Excusé(e)s	A reçu pouvoir de	A reçu pouvoir de	Total voix	A donné pouvoir à
BUREAU SYNDICAL	Lionel CHAUVIN	Président	Commune de Châtel-Guyon	1	X		Martine PANI	Maité WAAG	4	
	Philippe FABRE	1er Vice-Président	Conseil Départemental du Cantal	8	X		Annie DELRIEU		16	
	Jocelyne MANSANA	2ème Vice-Présidente	Communauté de Communes du Massif du Sancy	2	X				2	
	Louis GISCARD D'ESTAING	3ème Vice-Président	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	X		Alexandre VERDIER		17	
	Lionel GAY	Secrétaire du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0	Grégoire VERRIERE
	Frédéric BONNICHON	Membre du bureau	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0	Eric Dersigny
	Valérie CABECAS	Membre du bureau	Communauté de Communes du Pays Gentiane	2		X			0	
	Isabelle MELLIN	Membre du bureau	Commune de Vie-sur-Cère	1	X				1	
	Eric HAYMA	Membre du bureau	Commune de Saint-Genès-Champagnelle	1	X				1	
	Jean-Louis MARANDON	Membre du bureau	Commune de Menet	1	X				1	
	Anne-Marie PICARD	Membre du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0	
	Laurent BERNARD	Elu	Commune de Saint-Donat	1		X			0	Franck SERRE
	Jean-Marc BOYER	Elu	Commune de Laqueuille	1		X			0	
	Cédrat BRUGIERE	Elu	Commune de Murat-le-Quaire	1	X				1	
	Pascalate BRUN	Elue	Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire	2		X			0	
Gilles CHABRIER	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		X			0		
Sarah CHABRIER	Elue	Commune de Saint-Bonnet-de-Condac	1		X			0		
Mélanie CHALVIGNAC	Elue	Commune de Cheylade	1		X			0		
François CONSTANTIN	Elu	Commune de La Bourboule	1		X			0		
Marie-Hélène CHASTRE	Elue	Conseil Départemental du Cantal	8	X				8		
François DELRIEU	Elu	Commune de Mandailles-Saint-Julien	1		X			0		
Annie DELRIEU	Elue	Conseil Départemental du Cantal	8		X			0	Philippe FABRE	
Eric DERSIGNY	Elu	Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans	2	X		Frédéric BONNICHON		18		
Martine PANI	Elu	Communauté de Communes du Pays de Salers	2		X			0	Lionel CHAUVIN	
Sébastien DUBOURG	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0		
Isabelle FAUX	Elue	Commune du Falgaux	1	X		Christian VERT		3		
Sébastien GALPIER	Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0		
René GOULESQUE	Elu	Commune de Champs-sur-Tarentaise	1	X				1	Franck SERRE (suppléant)	
Brice HORTEFEUX	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			16		
Fabien HUSSER	Elu	Commune de Beauville	1		X			0		
Sylvie LEGER	Elue	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	X		Jean-Marie VALLEE		10		
Virginie LESUEUR	Elue	Commune de Toursmère	1		X			0		
Thierry MATHIEU	Elu	Commune de Dienne	1		X			0		
Philippe MAURS	Elu	Commune de Saint-Cirgues-de-Jordanne	1		X			0		
Alain MERCIER	Elu	Communauté de communes Dômes Sancy Artense	2		X			0		
Martine MONCOURIER	Elue	Communauté de Communes Sumène-Artense	2		X			0		
Gérard MOULIADÉ	Elu	Communauté de Communes Saint-Flour Communauté	2		X			0		
Sylvie MOULY	Elue	Commune de Saint-Bonnet-Près-Orchival	1	X				1		
Philippe MOURGUES	Elu	Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès	2	X				2		
Colette PONCHET-PASSEMARD	Elue	Communauté de Communes Hautes Terres Communauté	2	X				2		
Stéphane SAUTAREL	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0		
Franck SERRE	Elu	Communauté de Communes Mond'Arverne Communauté	2	X		Laurent BERNARD		3		
Catherine TARTIERE	Elue	Commune de Bessa	1		X			0		
Jean-Marie VALLEE	Elu	Clermont Auvergne Métropole	2		X			0	Sylvie LEGER	
Sylvain VAZELLE	Elu	Commune de Palherols	1		X			0		
Alexandre VERDIER	Elu	Commune de Bagnols	1		X			0	Louis GISCARD	
Grégoire VERRIERE	Elu	Commune de Courgoul	1	X		Lionel GAY		9		
Christian VERT	Elu	Communauté de communes du Pays de Mauriac	2		X			0	Isabelle FAUX	
Maité WAAG	Elue	Commune d'Orcines	1		X			0	Lionel CHAUVIN	
EXTÉRIEURS	Jean BARRAT	Membre consultatif	CESER Auvergne-Rhône-Alpes							
	Michelle BOUDOIN	Membre consultatif	Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme							
	Pierre FAUCHER	Membre consultatif	Centre Régional de la Propriété Forestière Site de Marmilhat							
	Jean-Claude GUILLON	Membre consultatif	Chambre de Commerce et d'Industrie Clermont-Issoire							
	Jean-Luc HELBERT	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Puy-de-Dôme		X					
	Jean-Yves JOUVE	Membre consultatif	Chambre départementale d'Agriculture du Cantal							
Denis LOUYE	Membre consultatif	Service de Gestion comptable de Clermont-Métropole								
Christian VABRET	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Cantal								
INVITÉS	Christine MONTOLOY	Directrice Générale Adjointe	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
	Anne-Pascale AMEIL	Dir. Environnement-Territoires	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
	Christophe BALLET-BAZ	Ch. Pôle Mobilité, Aménagement, Paysages	DREAL Auvergne Rhône-Alpes							
	Vincent BERNARD	Chef de service Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes							
	Julien CHARTOIRE	Chef Dév. du Territoire Agriculture Attractivité	Conseil Départemental du Cantal							
	Ludovic POMMARET	Chargé des Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes			X				

RÉCAPITULATIF DES VOIX			
Membres élus	Nombre	Voix	Quorum
En exercice	49	193	
Présents (dont visio)	18	59	97
Représentés	9	57	
Votants	27	116	ATTEINT

N° séance. Objet : 21. Contributions statutaires 2025
Délibération n° : 2025.DLB.021-CS-14/03-21
Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique
Publication en ligne : Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20250314-2025-DLB021v2-DE
Date de télétransmission : 28/03/2025
Date de réception préfecture : 28/03/2025

CONTRIBUTIONS STATUTAIRES 2025

Rappel du contexte 2024-2025

Questionnement d'une trentaine de communes du Cantal, lié aux modalités de calcul des contributions statutaires 2024 votées par le Comité Syndical le 3 avril 2024. Une rencontre a eu lieu à Vic-sur-Cère, le samedi 7 décembre 2024, entre les communes du Cantal contestataires, les 2 sénateurs du Cantal, le vice-Président Philippe Fabre et le Président Lionel Chauvin ; à l'issue, il était convenu de trouver un consensus, de surcroît en plein processus de révision de charte mais aussi au regard des contraintes budgétaires exposées aux élus présents ce jour.

Retour sur les discussions relatives aux contributions statutaires depuis 2020

Historique du sujet de l'augmentation nécessaire des contributions statutaires présenté au Comité Syndical lors des séances budgétaires (CA, BP, ROB) depuis 5 ans.

Une augmentation nécessaire des contributions statutaires :

- A été annoncée dès octobre 2020,
- Soumise au comité syndical du 17 février 2023 par une proposition de hausse étalée de 1€/hab. sur 2 ans, pour un atterrissage ciblé à 2.25/hab. à horizon 2024.
Le vote définitif a conduit à une hausse de 0.25 €/hab. sur 2023, complété par un effort consenti de +10K€ par les 2 départements, fruit d'un désaccord sur la proposition de hausse de +0.65€ pour 2023 et de 0.35€ à envisager sur 2024.
- Rappelée par une analyse prospective présentée en Comité Syndical le 12 décembre 2023, lors du ROB 2024, alertant sur la dégradation programmée de la CAF nette suite aux effets combinés de l'inflation subie depuis 2022 et des mesures de revalorisations successives du point d'indice.
- Les annonces liées à l'augmentation significative de la dotation biodiversité sur 2024, à destination des communes membres d'un PNR et/ou porteuse de zones Natura 2000, avaient conduit le Parc à proposer lors du ROB 2024 (12 décembre 2023) un dispositif alternatif à l'augmentation pérenne des contributions statutaires « classiques » via un prélèvement transitoire portant sur cette dotation biodiversité nouvellement appelée « aménités rurales » basé sur un principe « gagnant-gagnant ». Cette modalité de calcul pour 2024 a été approuvée à la majorité lors du Comité du 3 avril 2024.

Synthèses des échanges lors de la rencontre du 7 décembre 2024 à Vic-sur-Cère

Les communes présentes ont fait part d'une crainte liée au fait que la contribution 2024 soit calculée en fonction d'une dotation de l'État, et que cette décision pourrait faire jurisprudence auprès d'autres institutionnels qui, à leur tour, soient fondés à demander des prélèvements inspirés de ce dispositif « fléché » sur des recettes perçues par les communes.

N° séance. Objet :

Délibération n° :

Voies de recours :

Délais de recours :

Publication en ligne :

21. Contributions statutaires 2025

2025.DLB.021-CS-14/03-21

Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand

2 mois à compter de sa date de publication électronique

Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20250314-2025-DLB021v2-DE
Date de télétransmission : 28/03/2025
Date de réception préfecture : 28/03/2025

Pistes de réflexions pour le BP 2025 formulées lors de la commission Finances du 4 février 2025

Tableau récapitulatif des contributions versées par membres du PNRVA de 2022 à 2024 :

Origine des contributions	Contributions			Taux 2024		Cap demandé par la Région ²
	2022	2023	2024	Membre détaillé	Par bloc ¹	
Région AURA	1 212 890 €	1 212 890 €	1 212 890 €	65 %	65 %	
Département Puy-de-Dôme	145 500 €	155 500 €	155 500 €	8 %	17 %	
Département Cantal	145 500 €	155 500 €	155 500 €	8 %		
EPCI 15 et 63	10 000 €	42 000 €	42 000 €	2 %	18 %	20 %
Communes 15 et 63 :	114 388 €	137 526 €	303 586 €	16 %		
- dont part statutaire	114 388 €	137 526 €	137 869 €	7%		
- dont part biodiversité			165 718 €	9%		
TOTAL	1 618 278 €	1 703 416 €	1 869 476 €	100 %	100 %	

¹ Bloc régional / Bloc départemental / Bloc communal = EPCI + Communes

² La Région AURA demande aux PNRs de faire tendre le bloc communal vers 20% à horizon 2028

Les membres présents ont proposé des pistes de réflexions pour 2025 ou/et formulé les remarques suivantes :

- L Baptiste Deguin, pour introduction :
 - o Une évolution de la part Régionale semble peu probable
 - o Les 2 départements ont déjà consenti un effort en 2023
 - o Les EPCI pourraient être sollicités, sous réserve d'une concertation préalable, hors CAM qui contribue en + à hauteur de 2x50K€ soit 100K€ sur conventions spécifiques

- L Valérie Cabecas :

Les EPCI ont mal vécu l'augmentation imposées et non concertées en 2023, prudence sur ce levier.

- L Franck Serre :

Prudence sur les communes membres de l'EPCI mais non membres du PNRVA, également mal vécue en 2023 : faire une simulation par habitant pour les EPCI, ciblée sur les communes uniquement membres du PNR.

- L Philippe Mourgues :
 - o Solidarité face à l'effort ponctuel demandé, en sollicitant la Région, les 2 Départements & les EPCI pour faciliter l'acceptation auprès des communes et participer aux équilibres du PNR.
 - o Abandonner le fléchage sur la dotation « « biodiversité-aménités rurales » perçue par les communes, et recentrer les calculs sur les contributions statutaires par habitant
 - o Réfléchir pour tendre vers un dispositif accepté/partagé dans le cadre de la nouvelle charte

N° séance. Objet :

21. Contributions statutaires 2025

Délibération n° :

2025.DLB.021-CS-14/03-21

Voies de recours :

Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand

Délais de recours :

2 mois à compter de sa date de publication électronique

Publication en ligne :

Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20250314-2025-DLB021v2-DE
Date de télétransmission : 28/03/2025
Date de réception préfecture : 28/03/2025

L Éric Hayma :

Travailler sur un dispositif de « ticket d'entrée » forfaitaire, exemple
1 000€ /commune + 1.50€/habitant : dispositif équitable et répondant aux besoins budgétaires
du PNR, tout en répondant aux attentes de certaines communes de mettre fin au dispositif
basé sur la dotation « biodiversité ».

Avis du Bureau Syndical du lundi 10 février 2025 :

- Concernant la sollicitation des autres collègues de contributeurs :
 - L La Région est le plus gros financeur (1.2M€), et est à l'origine de la demande de tendre vers une part de 20% du bloc communal (Communes + EPCI) : une fin de non-recevoir est acquise,
 - L Les Départements ont déjà consenti un effort de 20K€/an depuis 2023 le département du Cantal a fait connaître son refus d'augmenter sa contribution (échanges entre des membres de l'exécutif départemental avant le bureau),
 - L Les EPCI sont effectivement un collègue à interroger, mais dans le cadre de la révision de la Charte, dont les travaux sur les contributions vont débuter en 2025 de façon collective.

- Concernant les Communes :

Il est entendu des décorréliser la dotation « aménités rurales » du calcul effectif des contributions statutaires du Parc pour les communes du Parc,

Il apparaît peu pertinent de solliciter les communes partenaires (0.31€/habitant) qui ne bénéficient pas de l'ensemble des retombées du classement Parc : il faudra également travailler ce statut dans le cadre de la révision (dont la part contributive),

La situation des 5 communes dites « urbaines » au regard des recettes non-perçues malgré leur classement parc et de leur contribution nette in fine, conduit à proposer un gel des montants à verser au Parc basé sur 2024, sauf pour Nohanent et Sayat qui verseraient un montant plancher de 1 000 €, par souci d'équité contributive.

Au vu de ces éléments, le bureau syndical réuni ce 10 février 2025 :

- ➔ Précise que le dispositif proposé ci-après est adapté au contexte de 2025,
- ➔ Rappelle que la fixation des montants des contributions statutaires depuis 2023 est faite en fonction des besoins de chaque année N, et qu'il convient de l'interroger annuellement, avant une refonte plus globale dans le cadre de la révision de la Charte,
- ➔ Propose de geler à 1.50€/habitant la contribution statutaire pour 2025,
- ➔ Propose d'adopter un forfait de 1 000€ par commune membre pour 2025, qui se substituerait à la part « Biodiversité » votée en 2024,

N° séance. Objet :

Délibération n° :

Voies de recours :

Délais de recours :

Publication en ligne :

21. Contributions statutaires 2025

2025.DLB.021-CS-14/03-21

Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand

2 mois à compter de sa date de publication électronique

Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20250314-2025-DLB021v2-DE
Date de télétransmission : 28/03/2025
Date de réception préfecture : 28/03/2025

Vu les échanges du débat d'orientations budgétaires en date du 9 décembre 2024 ;
Vu les travaux de la commission finances en date du 4 février 2025,
Vu les travaux du bureau syndical en date du 10 février 2025,

Considérant qu'il convient, pour l'équilibre financier du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne au titre de l'exercice 2025, d'adapter les contributions statutaires des communes tel qu'exposé ci-avant,

Considérant la dotation « biodiversité et aménités rurales » non perçue par les communes de Ceyrat, Châtel-Guyon, Nohanent, Sayat et Volvic, ces dernières étant classées en catégorie « urbaines » et ne remplissant pas les critères d'attribution de cette dotation ;

Considérant l'arrêté du préfet du Cantal en date du 16 juillet 2024, modifiant les limites territoriales de la commune de Neussargues-en-Pinatelle ;

APRÈS l'exposé des motifs et éléments nécessaires au délibéré de ses élu(e)s,

Il est proposé de fixer, pour l'année 2025, les contributions statutaires des membres du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne comme suit :

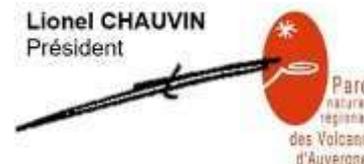
- ➔ Contributions inchangées par rapport à 2024 pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes, pour les Départements du Cantal et du Puy-de-Dôme et pour les EPCI ;
- ➔ Contributions des communes du territoire (voir tableaux ci-dessous) :
 - Part population : contribution de 2024 maintenue pour 2025 à 1,50 par habitant, montants sont calculés au regard de la population provenant du décret du 31/12/2024 (population légale totale 2022).
 - Part « forfaitaire » : 1 000 € par commune territoriale sauf pour les communes de Ceyrat, Châtel Guyon et Volvic ;
 - De plus, en ce qui concerne les 5 communes de Ceyrat, Châtel-Guyon, Nohanent, Sayat et Volvic ne percevant pas la dotation Biodiversité et aménités rurales, leur contribution 2024 sera gelée, avec un montant plancher de 1 000 €.

**LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À LA MAJORITÉ,
AVEC 106 VOIX POUR ET 10 ABSTENTIONS (M.-H. CHASTRE / C. VERT)**

➤➤➤ **APPROUVE** les montants de contributions statutaires par collège de contributeurs tels que fixés dans les tableaux annexés à la présente délibération

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, pour extrait conforme,
à Aydat, Montlosier, le vendredi 14 mars 2025*

Lionel CHAUVIN
Président



N° séance. Objet : 21. Contributions statutaires 2025
Délibération n° : 2025.DLB.021-CS-14/03-21
Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique
Publication en ligne : Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20250314-2025-DLB021v2-DE
Date de télétransmission : 28/03/2025
Date de réception préfecture : 28/03/2025

TABLEAUX RECAPITULATIFS DES CONTRIBUTIONS STATUTAIRES 2025

1er GROUPE	Rappel contributions versées en 2024	Propositions 2025
REGION AUVERGNE RHONE ALPES	1 212 890 €	1 212 890 €
DEPARTEMENT DU CANTAL	155 500 €	155 500 €
DEPARTEMENT DU PUY DE DOME	155 500 €	155 500 €
TOTAL 1^{er} GROUPE	1 523 890 €	1 523 890 €

2ème GROUPE : Communes territorialement concernées

PUY-DE-DÔME : 66 communes

Nom de la commune	Population totale	Contribution par habitant	Part habitants	Forfait	Contribution totale
Anzat-le-Luguet	175	1,50 €	262,50 €	1 000,00 €	1 262,50 €
Apchat	160	1,50 €	240,00 €	1 000,00 €	1 240,00 €
Ardes	601	1,50 €	901,50 €	1 000,00 €	1 901,50 €
Aurières	392	1,50 €	588,00 €	1 000,00 €	1 588,00 €
Aydat	2 595	1,50 €	3 892,50 €	1 000,00 €	4 892,50 €
Bagnols	414	1,50 €	621,00 €	1 000,00 €	1 621,00 €
Besse-et-Saint-Anastaise	1 512	1,50 €	2 268,00 €	1 000,00 €	3 268,00 €
La Bourboule	1 765	1,50 €	2 647,50 €	1 000,00 €	3 647,50 €
Ceyrat	6 681	1,50 €	6 859,54 €	/	6 859,54 €
Ceyssat	707	1,50 €	1 060,50 €	1 000,00 €	2 060,50 €
Chambon-sur-Lac	420	1,50 €	630,00 €	1 000,00 €	1 630,00 €
Chanat-la-Mouteyre	978	1,50 €	1 467,00 €	1 000,00 €	2 467,00 €
Chanonat	1 752	1,50 €	2 628,00 €	1 000,00 €	3 628,00 €
La Chapelle-Marcousse	65	1,50 €	97,50 €	1 000,00 €	1 097,50 €
Charbonnières-les-Varennes	1 944	1,50 €	2 916,00 €	1 000,00 €	3 916,00 €
Charbonnières-les-Vieilles	1 181	1,50 €	1 771,50 €	1 000,00 €	2 771,50 €
Chassagne	83	1,50 €	124,50 €	1 000,00 €	1 124,50 €
Chastreix	236	1,50 €	354,00 €	1 000,00 €	1 354,00 €
Châtel-Guyon	6 471	1,50 €	6 808,54 €	/	6 808,54 €
Compains	127	1,50 €	190,50 €	1 000,00 €	1 190,50 €
Courgoul	62	1,50 €	93,00 €	1 000,00 €	1 093,00 €
Cournols	236	1,50 €	354,00 €	1 000,00 €	1 354,00 €
Cros	166	1,50 €	249,00 €	1 000,00 €	1 249,00 €
Dauzat-sur-Vodable	69	1,50 €	103,50 €	1 000,00 €	1 103,50 €
Égliseneuve-d'Entraigues	334	1,50 €	501,00 €	1 000,00 €	1 501,00 €
Espinchal	75	1,50 €	112,50 €	1 000,00 €	1 112,50 €

N° séance. Objet :

Délibération n° :

Voies de recours :

Délais de recours :

Publication en ligne :

21. Contributions statutaires 2025

2025.DLB.021-CS-14/03-21

Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand

2 mois à compter de sa date de publication électronique

Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20250314-2025-DLB021v2-DE
Date de télétransmission : 28/03/2025
Date de réception préfecture : 28/03/2025

La Godivelle	18	1,50 €	27,00 €	1 000,00 €	1 027,00 €
Laqueuille	364	1,50 €	546,00 €	1 000,00 €	1 546,00 €
Loubeyrat	1 461	1,50 €	2 191,50 €	1 000,00 €	3 191,50 €
Mazaye	720	1,50 €	1 080,00 €	1 000,00 €	2 080,00 €
Mazoures	97	1,50 €	145,50 €	1 000,00 €	1 145,50 €
Mont-Dore	1 212	1,50 €	1 818,00 €	1 000,00 €	2 818,00 €
Murat-le-Quaire	503	1,50 €	754,50 €	1 000,00 €	1 754,50 €
Murol	685	1,50 €	1 027,50 €	1 000,00 €	2 027,50 €
Nohanent	2 282	1,50 €	529,54 €	1 000,00 €	1 529,54 €
Olby	873	1,50 €	1 309,50 €	1 000,00 €	2 309,50 €
Olloix	333	1,50 €	499,50 €	1 000,00 €	1 499,50 €
Orcines	3 694	1,50 €	5 541,00 €	1 000,00 €	6 541,00 €
Orcival	248	1,50 €	372,00 €	1 000,00 €	1 372,00 €
Perpezat	439	1,50 €	658,50 €	1 000,00 €	1 658,50 €
Picherande	322	1,50 €	483,00 €	1 000,00 €	1 483,00 €
Pontgibaud	717	1,50 €	1 075,50 €	1 000,00 €	2 075,50 €
Pulvérières	420	1,50 €	630,00 €	1 000,00 €	1 630,00 €
Rentières	102	1,50 €	153,00 €	1 000,00 €	1 153,00 €
Roche-Charles-la-Mayrand	41	1,50 €	61,50 €	1 000,00 €	1 061,50 €
Rochefort-Montagne	981	1,50 €	1 471,50 €	1 000,00 €	2 471,50 €
Saint-Alyre-ès-Montagne	108	1,50 €	162,00 €	1 000,00 €	1 162,00 €
Saint-Bonnet-près-Orcival	575	1,50 €	862,50 €	1 000,00 €	1 862,50 €
Saint-Donat	201	1,50 €	301,50 €	1 000,00 €	1 301,50 €
Saint-Genès-Champanelle	4 063	1,50 €	6 094,50 €	1 000,00 €	7 094,50 €
Saint-Genès-Champespe	209	1,50 €	313,50 €	1 000,00 €	1 313,50 €
Saint-Nectaire	803	1,50 €	1 204,50 €	1 000,00 €	2 204,50 €
Saint-Ours	1 726	1,50 €	2 589,00 €	1 000,00 €	3 589,00 €
Saint-Pierre-Colamine	249	1,50 €	373,50 €	1 000,00 €	1 373,50 €
Saint-Pierre-le-Chastel	463	1,50 €	694,50 €	1 000,00 €	1 694,50 €
Saint-Pierre-Roche	511	1,50 €	766,50 €	1 000,00 €	1 766,50 €
Saint-Saturnin	1 231	1,50 €	1 846,50 €	1 000,00 €	2 846,50 €
Saint-Sauves-d'Auvergne	1 155	1,50 €	1 732,50 €	1 000,00 €	2 732,50 €
Saint-Victor-la-Rivière	247	1,50 €	370,50 €	1 000,00 €	1 370,50 €
Saulzet-le-Froid	292	1,50 €	438,00 €	1 000,00 €	1 438,00 €
Sayat	2 566	1,50 €	907,54 €	1 000,00 €	1 907,54 €
La Tour-d'Auvergne	658	1,50 €	987,00 €	1 000,00 €	1 987,00 €
Valbeleix	145	1,50 €	217,50 €	1 000,00 €	1 217,50 €
Le Vernet-Sainte-Marguerite	338	1,50 €	507,00 €	1 000,00 €	1 507,00 €
Vernines	445	1,50 €	667,50 €	1 000,00 €	1 667,50 €
Volvic	4 851	1,50 €	4 320,04 €	/	4 320,04 €
TOTAL DPT 63	65 549		83 472,20 €	63 000,00 €	146 472,20 €

N° séance. Objet :

Délibération n° :

Voies de recours :

Délais de recours :

Publication en ligne :

21. Contributions statutaires 2025

2025.DLB.021-CS-14/03-21

Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand

2 mois à compter de sa date de publication électronique

Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20250314-2025-DLB021v2-DE
Date de télétransmission : 28/03/2025
Date de réception préfecture : 28/03/2025

CANTAL : 83 communes

Nom de la commune	Population totale	Contribution par habitant	Part habitants	forfait	Contribution totale
Albepierre-Bredons	247	1,50 €	370,50 €	1 000,00 €	1 370,50 €
Allanche	796	1,50 €	1 194,00 €	1 000,00 €	2 194,00 €
Anglards-de-Salers	749	1,50 €	1 123,50 €	1 000,00 €	2 123,50 €
Antignac	288	1,50 €	432,00 €	1 000,00 €	1 432,00 €
Apchon	184	1,50 €	276,00 €	1 000,00 €	1 276,00 €
Beaulieu	84	1,50 €	126,00 €	1 000,00 €	1 126,00 €
Brezons	179	1,50 €	268,50 €	1 000,00 €	1 268,50 €
Cézens	222	1,50 €	333,00 €	1 000,00 €	1 333,00 €
Chalinargues	315	1,50 €	472,50 €	1 000,00 €	1 472,50 €
Champs-sur-Tarentaine-Marchal	1 041	1,50 €	1 561,50 €	1 000,00 €	2 561,50 €
Chanterelle	103	1,50 €	154,50 €	1 000,00 €	1 154,50 €
La Chapelle-d'Alagnon	263	1,50 €	394,50 €	1 000,00 €	1 394,50 €
Charmensac	72	1,50 €	108,00 €	1 000,00 €	1 108,00 €
Chavagnac	94	1,50 €	141,00 €	1 000,00 €	1 141,00 €
Cheylade	232	1,50 €	348,00 €	1 000,00 €	1 348,00 €
Le Claux	164	1,50 €	246,00 €	1 000,00 €	1 246,00 €
Collandres	166	1,50 €	249,00 €	1 000,00 €	1 249,00 €
Condat	986	1,50 €	1 479,00 €	1 000,00 €	2 479,00 €
Cussac	126	1,50 €	189,00 €	1 000,00 €	1 189,00 €
Dienne	243	1,50 €	364,50 €	1 000,00 €	1 364,50 €
Le Falgoux	119	1,50 €	178,50 €	1 000,00 €	1 178,50 €
Le Fau	31	1,50 €	46,50 €	1 000,00 €	1 046,50 €
Fontanges	211	1,50 €	316,50 €	1 000,00 €	1 316,50 €
Girgols	75	1,50 €	112,50 €	1 000,00 €	1 112,50 €
Gourdièges	69	1,50 €	103,50 €	1 000,00 €	1 103,50 €
Jou-sous-Monjou	108	1,50 €	162,00 €	1 000,00 €	1 162,00 €
Joursac	161	1,50 €	241,50 €	1 000,00 €	1 241,50 €
Lacapelle-Barrès	60	1,50 €	90,00 €	1 000,00 €	1 090,00 €
Landeyrat	88	1,50 €	132,00 €	1 000,00 €	1 132,00 €
Lanobre	1 369	1,50 €	2 053,50 €	1 000,00 €	3 053,50 €
Laroquevieille	350	1,50 €	525,00 €	1 000,00 €	1 525,00 €
Lascelle	273	1,50 €	409,50 €	1 000,00 €	1 409,50 €
Laurie	84	1,50 €	126,00 €	1 000,00 €	1 126,00 €
Laveissenet	136	1,50 €	204,00 €	1 000,00 €	1 204,00 €
Laveissière	540	1,50 €	810,00 €	1 000,00 €	1 810,00 €
Lavigerie	118	1,50 €	177,00 €	1 000,00 €	1 177,00 €
Leyvaux	37	1,50 €	55,50 €	1 000,00 €	1 055,50 €
Lugarde	124	1,50 €	186,00 €	1 000,00 €	1 186,00 €
Malbo	89	1,50 €	133,50 €	1 000,00 €	1 133,50 €
Mandailles-Saint-Julien	178	1,50 €	267,00 €	1 000,00 €	1 267,00 €
Marcenat	519	1,50 €	778,50 €	1 000,00 €	1 778,50 €
Marchastel	136	1,50 €	204,00 €	1 000,00 €	1 204,00 €
Menet	554	1,50 €	831,00 €	1 000,00 €	1 831,00 €
Molèdes	81	1,50 €	121,50 €	1 000,00 €	1 121,50 €
Montboudif	168	1,50 €	252,00 €	1 000,00 €	1 252,00 €
Montgreleix	32	1,50 €	48,00 €	1 000,00 €	1 048,00 €

N° séance. Objet :**21. Contributions statutaires 2025**

Délibération n° :

2025.DLB.021-CS-14/03-21

Voies de recours :

Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand

Délais de recours :

2 mois à compter de sa date de publication électronique

Publication en ligne :

Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20250314-2025-DLB021v2-DE
Date de télétransmission : 28/03/2025
Date de réception préfecture : 28/03/2025

Moussages	254	1,50 €	381,00 €	1 000,00 €	1 381,00 €
Murat	1 859	1,50 €	2 788,50 €	1 000,00 €	3 788,50 €
Narnhac	68	1,50 €	102,00 €	1 000,00 €	1 102,00 €
Pailherols	141	1,50 €	211,50 €	1 000,00 €	1 211,50 €
Paulhac	445	1,50 €	667,50 €	1 000,00 €	1 667,50 €
Peyrusse	141	1,50 €	211,50 €	1 000,00 €	1 211,50 €
Pierrefort	907	1,50 €	1 360,50 €	1 000,00 €	2 360,50 €
Pradiers	82	1,50 €	123,00 €	1 000,00 €	1 123,00 €
Riom-ès-Montagnes	2 437	1,50 €	3 655,50 €	1 000,00 €	4 655,50 €
Saint-Amandin	231	1,50 €	346,50 €	1 000,00 €	1 346,50 €
Saint-Bonnet-de-Condât	117	1,50 €	175,50 €	1 000,00 €	1 175,50 €
Saint-Bonnet-de-Salers	261	1,50 €	391,50 €	1 000,00 €	1 391,50 €
Saint-Chamant	245	1,50 €	367,50 €	1 000,00 €	1 367,50 €
Saint-Cirgues-de-Jordanne	144	1,50 €	216,00 €	1 000,00 €	1 216,00 €
Saint-Clément	82	1,50 €	123,00 €	1 000,00 €	1 123,00 €
Saint-Étienne-de-Chomeil	258	1,50 €	387,00 €	1 000,00 €	1 387,00 €
Saint-Hippolyte	101	1,50 €	151,50 €	1 000,00 €	1 151,50 €
Saint-Jacques-des-Blats	296	1,50 €	444,00 €	1 000,00 €	1 444,00 €
Saint-Martin-sous-Vigouroux	223	1,50 €	334,50 €	1 000,00 €	1 334,50 €
Saint-Martin-Valmeroux	730	1,50 €	1 095,00 €	1 000,00 €	2 095,00 €
Saint-Paul-de-Salers	108	1,50 €	162,00 €	1 000,00 €	1 162,00 €
Saint-Projet-de-Salers	137	1,50 €	205,50 €	1 000,00 €	1 205,50 €
Saint-Saturnin	199	1,50 €	298,50 €	1 000,00 €	1 298,50 €
Saint-Vincent-de-Salers	72	1,50 €	108,00 €	1 000,00 €	1 108,00 €
Sainte-Anastasie	126	1,50 €	189,00 €	1 000,00 €	1 189,00 €
Salers	319	1,50 €	478,50 €	1 000,00 €	1 478,50 €
Ségur-les-Villas	219	1,50 €	328,50 €	1 000,00 €	1 328,50 €
Thiézac	608	1,50 €	912,00 €	1 000,00 €	1 912,00 €
Tournemire	125	1,50 €	187,50 €	1 000,00 €	1 187,50 €
Trémouille	174	1,50 €	261,00 €	1 000,00 €	1 261,00 €
Trizac	463	1,50 €	694,50 €	1 000,00 €	1 694,50 €
Valuéjols	590	1,50 €	885,00 €	1 000,00 €	1 885,00 €
Le Vaulmier	63	1,50 €	94,50 €	1 000,00 €	1 094,50 €
Vernols	61	1,50 €	91,50 €	1 000,00 €	1 091,50 €
Vèze	64	1,50 €	96,00 €	1 000,00 €	1 096,00 €
Vic-sur-Cère	1 946	1,50 €	2 919,00 €	1 000,00 €	3 919,00 €
Virargues	119	1,50 €	178,50 €	1 000,00 €	1 178,50 €
TOTAL DPT 15	26 679		40 018,50 €	83 000,00 €	123 018,50 €

Contributions des EPCI, les contributions forfaitaires restent inchangées et sont proposées comme suit :

Strates		2025
< 25 000	Habitants	2 000,00 €
De 25 001 à 50 000	Habitants	4 000,00 €
De 50 001 à 100 000	Habitants	6 000,00 €
> 100 001	Habitants	8 000,00 €

N° séance. Objet :

21. Contributions statutaires 2025

Délibération n° :

2025.DLB.021-CS-14/03-21

Voies de recours :

Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand

Délais de recours :

2 mois à compter de sa date de publication électronique

Publication en ligne :

Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20250314-2025-DLB021v2-DE
Date de télétransmission : 28/03/2025
Date de réception préfecture : 28/03/2025

Contributions des communes partenaires :

Pour 2025, la cotisation par habitant est maintenue à 0,31 €.

Nom de la commune	Population totale 2025	Cotisation par habitant	Cotisation 2025
Augnat (63)	197	0,31 €	61,07 €
Auzers (15)	164	0,31 €	50,84 €
Blanzat (63)	3 767	0,31 €	1 167,77 €
Blesle (43)	631	0,31 €	195,61 €
Chamalières (63)	18 126	0,31 €	5 619,06 €
Coltines (15)	439	0,31 €	136,09 €
Durtol (63)	1 997	0,31 €	619,07 €
Ferrières Sainte Mary (15)	244	0,31 €	75,64 €
La Roche-Blanche (63)	3 423	0,31 €	1 061,13 €
Labessette (63)	64	0,31 €	19,84 €
Le Crest (63)	1 319	0,31 €	408,89 €
Molompize (15)	277	0,31 €	85,87 €
Royat (63)	4 535	0,31 €	1 405,85 €
Saint-Diéry (63)	557	0,31 €	172,67 €
Tauves (63)	715	0,31 €	221,65 €
Ussel (15)	469	0,31 €	145,39 €
TOTAL	36 924		11 446,44 €

N° séance. Objet :
Délibération n° :
Voies de recours :
Délais de recours :
Publication en ligne :

21. Contributions statutaires 2025
2025.DLB.021-CS-14/03-21
Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
2 mois à compter de sa date de publication électronique
Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20250314-2025-DLB021v2-DE
Date de télétransmission : 28/03/2025
Date de réception préfecture : 28/03/2025



SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne
DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU VENDREDI 14 MARS 2025

N° séance. Objet : 21. Contributions statutaires 2025
Délibération n° : 2025.DLB.021-CS-14/03-21
Annexe : /
Élu(e) rapporteur : Lionel Chauvin
Direction : Finances
Secrétaire de séance : Jocelyne Mansana

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi quatorze mars, à onze heures, le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, légalement convoqué le vendredi vingt-huit février, s'est réuni à la salle « Espace Loisirs », commune d'Aydat, sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN, Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional.

COMITÉ SYNDICAL DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MEMBRES PRÉSENTS - REPRÉSENTÉS / EXCUSÉS

14/03/2025	Elu(e)s	Qualité	Collectivités de rattachement	Voix	Présent(e)s	Excusé(e)s	A reçu pouvoir de	A reçu pouvoir de	Total voix	A donné pouvoir à
BUREAU SYNDICAL	Lionel CHAUVIN	Président	Commune de Châtel-Guyon	1	X		Martine PANI	Maité WAAG	4	
	Philippe FABRE	1er Vice-Président	Conseil Départemental du Cantal	8	X		Annie DELRIEU		16	
	Jocelyne MANSANA	2ème Vice-Présidente	Communauté de Communes du Massif du Sancy	2	X				2	
	Louis GISCARD D'ESTAING	3ème Vice-Président	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	X		Alexandre VERDIER		17	
	Lionel GAY	Secrétaire du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0	Grégoire VERRIERE
	Frédéric BONNICHON	Membre du bureau	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0	Eric Dersigny
	Valérie CABECAS	Membre du bureau	Communauté de Communes du Pays Gentiane	2		X			0	
	Isabelle MELLIN	Membre du bureau	Commune de Vie-sur-Cère	1	X				1	
	Eric HAYMA	Membre du bureau	Commune de Saint-Genès-Champagnelle	1	X				1	
	Jean-Louis MARANDON	Membre du bureau	Commune de Menet	1	X				1	
ELUS DU COMITE SYNDICAL A VOIX DELIBERATIVES	Anne-Marie PICARD	Membre du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0	
	Laurent BERNARD	Elu	Commune de Saint-Donat	1		X			0	Franck SERRE
	Jean-Marc BOYER	Elu	Commune de Laqueuille	1		X			0	
	Cédrat BRUGIERE	Elu	Commune de Murat-le-Quaire	1	X				1	
	Pascalate BRUN	Elue	Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire	2		X			0	
	Gilles CHABRIER	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		X			0	
	Sarah CHABRIER	Elue	Commune de Saint-Bonnet-de-Condac	1		X			0	
	Mélanie CHALVIGNAC	Elue	Commune de Cheylade	1		X			0	
	François CONSTANTIN	Elu	Commune de La Bourboule	1		X			0	
	Marie-Hélène CHASTRE	Elue	Conseil Départemental du Cantal	8	X				8	
COMITE SYNDICAL	François DELRIEU	Elu	Commune de Mandailles-Saint-Julien	1		X			0	
	Annie DELRIEU	Elue	Conseil Départemental du Cantal	8		X			0	Philippe FABRE
	Eric DERSIGNY	Elu	Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans	2	X		Frédéric BONNICHON		18	
	Martine PANI	Elu	Communauté de Communes du Pays de Salers	2		X			0	Lionel CHAUVIN
	Sébastien DUBOURG	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0	
	Isabelle FAUX	Elue	Commune du Falgaux	1	X		Christian VERT		3	
	Sébastien GALPIER	Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0	
	René GOULESQUE	Elu	Commune de Champs-sur-Tarentaise	1	X				1	Franck SERRE (suppléant)
	Brice HORTEFEUX	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			16	
	Fabien HUSSER	Elu	Commune de Beauville	1		X			0	
COMITE SYNDICAL	Sylvie LEGER	Elue	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	X		Jean-Marie VALLEE		10	
	Virginie LESUEUR	Elue	Commune de Toursmère	1		X			0	
	Thierry MATHIEU	Elu	Commune de Dienne	1		X			0	
	Philippe MAURS	Elu	Commune de Saint-Cirgues-de-Jordanne	1		X			0	
	Alain MERCIER	Elu	Communauté de communes Dômes Sancy Artense	2		X			0	
	Martine MONCOURIER	Elue	Communauté de Communes Sumène-Artense	2		X			0	
	Gérard MOULIADÉ	Elu	Communauté de Communes Saint-Flour Communauté	2		X			0	
	Sylvie MOULY	Elue	Commune de Saint-Bonnet-Près-Orchival	1	X				1	
	Philippe MOURGUES	Elu	Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès	2	X				2	
	Colette PONCHET-PASSEMARD	Elue	Communauté de Communes Hautes Terres Communauté	2	X				2	
COMITE SYNDICAL	Stéphane SAUTAREL	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0	
	Franck SERRE	Elu	Communauté de Communes Mond'Arverne Communauté	2	X		Laurent BERNARD		3	
	Catherine TARTIERE	Elue	Commune de Bessa	1		X			0	
	Jean-Marie VALLEE	Elu	Clermont Auvergne Métropole	2		X			0	Sylvie LEGER
	Sylvain VAZELLE	Elu	Commune de Palherols	1		X			0	
	Alexandre VERDIER	Elu	Commune de Bagnols	1		X			0	Louis GISCARD
	Grégoire VERRIERE	Elu	Commune de Courgoul	1	X		Lionel GAY		9	
	Christian VERT	Elu	Communauté de communes du Pays de Mauriac	2		X			0	Isabelle FAUX
	Maité WAAG	Elue	Commune d'Orcines	1		X			0	Lionel CHAUVIN
	EXTÉRIEURS	Jean BARRAT	Membre consultatif	CESER Auvergne-Rhône-Alpes						
Michelle BOUDOIN		Membre consultatif	Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme							
Pierre FAUCHER		Membre consultatif	Centre Régional de la Propriété Forestière Site de Marmilhat							
Jean-Claude GUILLON		Membre consultatif	Chambre de Commerce et d'Industrie Clermont-Issoire							
Jean-Luc HELBERT		Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Puy-de-Dôme		X					
Jean-Yves JOUVE		Membre consultatif	Chambre départementale d'Agriculture du Cantal							
Denis LOUYE		Membre consultatif	Service de Gestion comptable de Clermont-Métropole							
Christian VABRET		Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Cantal							
Christine MONTOLOY		Directrice Générale Adjointe	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
Anne-Pascale AMEIL		Dir. Environnement-Territoires	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
INVITES	Christophe BALLET-BAZ	Ch. Pôle Mobilité, Aménagement, Paysages	DREAL Auvergne Rhône-Alpes							
	Vincent BERNARD	Chef de service Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes							
	Julien CHARTOIRE	Chef Dév. du Territoire Agriculture Attractivité	Conseil Départemental du Cantal							
	Ludovic POMMARET	Chargé des Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes		X					

RECAPITULATIF DES VOIX			
Membres élus	Nombre	Voix	Quorum
En exercice	49	193	
Présents (dont visio)	18	59	97
Représentés	9	57	
Votants	27	116	ATTEINT

N° séance. Objet : 21. Contributions statutaires 2025
Délibération n° : 2025.DLB.021-CS-14/03-21
Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique
Publication en ligne : Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20250314-2025-DLB-021-DE
Date de télétransmission : 24/03/2025
Date de réception préfecture : 24/03/2025

CONTRIBUTIONS STATUTAIRES 2025

Rappel du contexte 2024-2025

Questionnement d'une trentaine de communes du Cantal, lié aux modalités de calcul des contributions statutaires 2024 votées par le Comité Syndical le 3 avril 2024. Une rencontre a eu lieu à Vic-sur-Cère, le samedi 7 décembre 2024, entre les communes du Cantal contestataires, les 2 sénateurs du Cantal, le vice-Président Philippe Fabre et le Président Lionel Chauvin ; à l'issue, il était convenu de trouver un consensus, de surcroît en plein processus de révision de charte mais aussi au regard des contraintes budgétaires exposées aux élus présents ce jour.

Retour sur les discussions relatives aux contributions statutaires depuis 2020

Historique du sujet de l'augmentation nécessaire des contributions statutaires présenté au Comité Syndical lors des séances budgétaires (CA, BP, ROB) depuis 5 ans.

Une augmentation nécessaire des contributions statutaires :

- A été annoncée dès octobre 2020,
- Soumise au comité syndical du 17 février 2023 par une proposition de hausse étalée de 1€/hab. sur 2 ans, pour un atterrissage ciblé à 2.25/hab. à horizon 2024.
Le vote définitif a conduit à une hausse de 0.25 €/hab. sur 2023, complété par un effort consenti de +10K€ par les 2 départements, fruit d'un désaccord sur la proposition de hausse de +0.65€ pour 2023 et de 0.35€ à envisager sur 2024.
- Rappelée par une analyse prospective présentée en Comité Syndical le 12 décembre 2023, lors du ROB 2024, alertant sur la dégradation programmée de la CAF nette suite aux effets combinés de l'inflation subie depuis 2022 et des mesures de revalorisations successives du point d'indice.
- Les annonces liées à l'augmentation significative de la dotation biodiversité sur 2024, à destination des communes membres d'un PNR et/ou porteuse de zones Natura 2000, avaient conduit le Parc à proposer lors du ROB 2024 (12 décembre 2023) un dispositif alternatif à l'augmentation pérenne des contributions statutaires « classiques » via un prélèvement transitoire portant sur cette dotation biodiversité nouvellement appelée « aménités rurales » basé sur un principe « gagnant-gagnant ». Cette modalité de calcul pour 2024 a été approuvée à la majorité lors du Comité du 3 avril 2024.

Synthèses des échanges lors de la rencontre du 7 décembre 2024 à Vic-sur-Cère

Les communes présentes ont fait part d'une crainte liée au fait que la contribution 2024 soit calculée en fonction d'une dotation de l'État, et que cette décision pourrait faire jurisprudence auprès d'autres institutionnels qui, à leur tour, soient fondés à demander des prélèvements inspirés de ce dispositif « fléché » sur des recettes perçues par les communes.

N° séance. Objet :

Délibération n° :

Voies de recours :

Délais de recours :

Publication en ligne :

21. Contributions statutaires 2025

2025.DLB.021-CS-14/03-21

Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand

2 mois à compter de sa date de publication électronique

Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20250314-2025-DLB-021-DE
Date de télétransmission : 24/03/2025
Date de réception préfecture : 24/03/2025

Pistes de réflexions pour le BP 2025 formulées lors de la commission Finances du 4 février 2025

Tableau récapitulatif des contributions versées par membres du PNRVA de 2022 à 2024 :

Origine des contributions	Contributions			Taux 2024		Cap demandé par la Région ²
	2022	2023	2024	Membre détaillé	Par bloc ¹	
Région AURA	1 212 890 €	1 212 890 €	1 212 890 €	65 %	65 %	
Département Puy-de-Dôme	145 500 €	155 500 €	155 500 €	8 %	17 %	
Département Cantal	145 500 €	155 500 €	155 500 €	8 %		
EPCI 15 et 63	10 000 €	42 000 €	42 000 €	2 %	18 %	20 %
Communes 15 et 63 :	114 388 €	137 526 €	303 586 €	16 %		
- dont part statutaire	114 388 €	137 526 €	137 869 €	7%		
- dont part biodiversité			165 718 €	9%		
TOTAL	1 618 278 €	1 703 416 €	1 869 476 €	100 %	100 %	

¹ Bloc régional / Bloc départemental / Bloc communal = EPCI + Communes

² La Région AURA demande aux PNRs de faire tendre le bloc communal vers 20% à horizon 2028

Les membres présents ont proposé des pistes de réflexions pour 2025 ou/et formulé les remarques suivantes :

- L Baptiste Deguin, pour introduction :
 - o Une évolution de la part Régionale semble peu probable
 - o Les 2 départements ont déjà consenti un effort en 2023
 - o Les EPCI pourraient être sollicités, sous réserve d'une concertation préalable, hors CAM qui contribue en + à hauteur de 2x50K€ soit 100K€ sur conventions spécifiques

- L Valérie Cabecas :

Les EPCI ont mal vécu l'augmentation imposées et non concertées en 2023, prudence sur ce levier.

- L Franck Serre :

Prudence sur les communes membres de l'EPCI mais non membres du PNRVA, également mal vécue en 2023 : faire une simulation par habitant pour les EPCI, ciblée sur les communes uniquement membres du PNR.

- L Philippe Mourgues :
 - o Solidarité face à l'effort ponctuel demandé, en sollicitant la Région, les 2 Départements & les EPCI pour faciliter l'acceptation auprès des communes et participer aux équilibres du PNR.
 - o Abandonner le fléchage sur la dotation « « biodiversité-aménités rurales » perçue par les communes, et recentrer les calculs sur les contributions statutaires par habitant
 - o Réfléchir pour tendre vers un dispositif accepté/partagé dans le cadre de la nouvelle charte

N° séance. Objet :

21. Contributions statutaires 2025

Délibération n° :

2025.DLB.021-CS-14/03-21

Voies de recours :

Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand

Délais de recours :

2 mois à compter de sa date de publication électronique

Publication en ligne :

Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20250314-2025-DLB-021-DE
Date de télétransmission : 24/03/2025
Date de réception préfecture : 24/03/2025

L Éric Hayma :

Travailler sur un dispositif de « ticket d'entrée » forfaitaire, exemple
1 000€ /commune + 1.50€/habitant : dispositif équitable et répondant aux besoins budgétaires
du PNR, tout en répondant aux attentes de certaines communes de mettre fin au dispositif
basé sur la dotation « biodiversité ».

Avis du Bureau Syndical du lundi 10 février 2025 :

- Concernant la sollicitation des autres collègues de contributeurs :
 - L La Région est le plus gros financeur (1.2M€), et est à l'origine de la demande de tendre vers une part de 20% du bloc communal (Communes + EPCI) : une fin de non-recevoir est acquise,
 - L Les Départements ont déjà consenti un effort de 20K€/an depuis 2023 le département du Cantal a fait connaître son refus d'augmenter sa contribution (échanges entre des membres de l'exécutif départemental avant le bureau),
 - L Les EPCI sont effectivement un collègue à interroger, mais dans le cadre de la révision de la Charte, dont les travaux sur les contributions vont débuter en 2025 de façon collective.

- Concernant les Communes :

Il est entendu des décorréliser la dotation « aménités rurales » du calcul effectif des contributions statutaires du Parc pour les communes du Parc,

Il apparaît peu pertinent de solliciter les communes partenaires (0.31€/habitant) qui ne bénéficient pas de l'ensemble des retombées du classement Parc : il faudra également travailler ce statut dans le cadre de la révision (dont la part contributive),

La situation des 5 communes dites « urbaines » au regard des recettes non-perçues malgré leur classement parc et de leur contribution nette in fine, conduit à proposer un gel des montants à verser au Parc basé sur 2024, sauf pour Nohanent et Sayat qui verseraient un montant plancher de 1 000 €, par souci d'équité contributive.

Au vu de ces éléments, le bureau syndical réuni ce 10 février 2025 :

- ➔ Précise que le dispositif proposé ci-après est adapté au contexte de 2025,
- ➔ Rappelle que la fixation des montants des contributions statutaires depuis 2023 est faite en fonction des besoins de chaque année N, et qu'il convient de l'interroger annuellement, avant une refonte plus globale dans le cadre de la révision de la Charte,
- ➔ Propose de geler à 1.50€/habitant la contribution statutaire pour 2025,
- ➔ Propose d'adopter un forfait de 1 000€ par commune membre pour 2025, qui se substituerait à la part « Biodiversité » votée en 2024,

N° séance. Objet :

Délibération n° :

Voies de recours :

Délais de recours :

Publication en ligne :

21. Contributions statutaires 2025

2025.DLB.021-CS-14/03-21

Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand

2 mois à compter de sa date de publication électronique

Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20250314-2025-DLB-021-DE
Date de télétransmission : 24/03/2025
Date de réception préfecture : 24/03/2025

Vu les échanges du débat d'orientations budgétaires en date du 9 décembre 2024 ;
Vu les travaux de la commission finances en date du 4 février 2025,
Vu les travaux du bureau syndical en date du 10 février 2025,

Considérant qu'il convient, pour l'équilibre financier du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne au titre de l'exercice 2025, d'adapter les contributions statutaires des communes tel qu'exposé ci-avant,

Considérant la dotation « biodiversité et aménités rurales » non perçue par les communes de Ceyrat, Châtel-Guyon, Nohanent, Sayat et Volvic, ces dernières étant classées en catégorie « urbaines » et ne remplissant pas les critères d'attribution de cette dotation ;

Considérant l'arrêté du préfet du Cantal en date du 16 juillet 2024, modifiant les limites territoriales de la commune de Neussargues-en-Pinatelle ;

APRÈS l'exposé des motifs et éléments nécessaires au délibéré de ses élu(e)s,

Il est proposé de fixer, pour l'année 2025, les contributions statutaires des membres du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne comme suit :

- ➔ Contributions inchangées par rapport à 2024 pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes, pour les Départements du Cantal et du Puy-de-Dôme et pour les EPCI ;
- ➔ Contributions des communes du territoire (voir tableaux ci-dessous) :
 - Part population : contribution de 2024 maintenue pour 2025 à 1,50 par habitant, montants sont calculés au regard de la population provenant du décret du 31/12/2024 (population légale totale 2022).
 - Part « forfaitaire » : 1 000 € par commune territoriale sauf pour les communes de Ceyrat, Châtel Guyon et Volvic ;
 - De plus, en ce qui concerne les 5 communes de Ceyrat, Châtel-Guyon, Nohanent, Sayat et Volvic ne percevant pas la dotation Biodiversité et aménités rurales, leur contribution 2024 sera gelée, avec un montant plancher de 1 000 €.

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

➤➤➤ **APPROUVE** les montants de contributions statutaires par collège de contributeurs tels que fixés dans les tableaux annexés à la présente délibération.

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, pour extrait conforme,
à Aydat, Montlosier, le vendredi 14 mars 2025*

Lionel CHAUVIN
Président



N° séance. Objet : 21. Contributions statutaires 2025
Délibération n° : 2025.DLB.021-CS-14/03-21
Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique
Publication en ligne : Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20250314-2025-DLB-021-DE
Date de télétransmission : 24/03/2025
Date de réception préfecture : 24/03/2025

TABLEAUX RECAPITULATIFS DES CONTRIBUTIONS STATUTAIRES 2025

<u>1er GROUPE</u>	Rappel contributions versées en 2024	Propositions 2025
REGION AUVERGNE RHONE ALPES	1 212 890 €	1 212 890 €
DEPARTEMENT DU CANTAL	155 500 €	155 500 €
DEPARTEMENT DU PUY DE DOME	155 500 €	155 500 €
TOTAL 1^{er} GROUPE	1 523 890 €	1 523 890 €

2ème GROUPE : Communes territorialement concernées

PUY-DE-DÔME : 66 communes

Nom de la commune	Population totale	Contribution par habitant	Part habitants	Forfait	Contribution totale
Anzat-le-Luguet	175	1,50 €	262,50 €	1 000,00 €	1 262,50 €
Apchat	160	1,50 €	240,00 €	1 000,00 €	1 240,00 €
Ardes	601	1,50 €	901,50 €	1 000,00 €	1 901,50 €
Aurières	392	1,50 €	588,00 €	1 000,00 €	1 588,00 €
Aydat	2 595	1,50 €	3 892,50 €	1 000,00 €	4 892,50 €
Bagnols	414	1,50 €	621,00 €	1 000,00 €	1 621,00 €
Besse-et-Saint-Anastaise	1 512	1,50 €	2 268,00 €	1 000,00 €	3 268,00 €
La Bourboule	1 765	1,50 €	2 647,50 €	1 000,00 €	3 647,50 €
Ceyrat	6 681	1,50 €	6 859,54 €	/	6 859,54 €
Ceyssat	707	1,50 €	1 060,50 €	1 000,00 €	2 060,50 €
Chambon-sur-Lac	420	1,50 €	630,00 €	1 000,00 €	1 630,00 €
Chanat-la-Mouteyre	978	1,50 €	1 467,00 €	1 000,00 €	2 467,00 €
Chanonat	1 752	1,50 €	2 628,00 €	1 000,00 €	3 628,00 €
La Chapelle-Marcousse	65	1,50 €	97,50 €	1 000,00 €	1 097,50 €
Charbonnières-les-Varennes	1 944	1,50 €	2 916,00 €	1 000,00 €	3 916,00 €
Charbonnières-les-Vieilles	1 181	1,50 €	1 771,50 €	1 000,00 €	2 771,50 €
Chassagne	83	1,50 €	124,50 €	1 000,00 €	1 124,50 €
Chastreix	236	1,50 €	354,00 €	1 000,00 €	1 354,00 €
Châtel-Guyon	6 471	1,50 €	6 808,54 €	/	6 808,54 €
Compains	127	1,50 €	190,50 €	1 000,00 €	1 190,50 €
Courgoul	62	1,50 €	93,00 €	1 000,00 €	1 093,00 €
Cournols	236	1,50 €	354,00 €	1 000,00 €	1 354,00 €
Cros	166	1,50 €	249,00 €	1 000,00 €	1 249,00 €
Dauzat-sur-Vodable	69	1,50 €	103,50 €	1 000,00 €	1 103,50 €
Égliseneuve-d'Entraigues	334	1,50 €	501,00 €	1 000,00 €	1 501,00 €
Espinchal	75	1,50 €	112,50 €	1 000,00 €	1 112,50 €

N° séance. Objet :

Délibération n° :

Voies de recours :

Délais de recours :

Publication en ligne :

21. Contributions statutaires 2025

2025.DLB.021-CS-14/03-21

Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand

2 mois à compter de sa date de publication électronique

Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20250314-2025-DLB-021-DE
Date de télétransmission : 24/03/2025
Date de réception préfecture : 24/03/2025

La Godivelle	18	1,50 €	27,00 €	1 000,00 €	1 027,00 €
Laqueuille	364	1,50 €	546,00 €	1 000,00 €	1 546,00 €
Loubeyrat	1 461	1,50 €	2 191,50 €	1 000,00 €	3 191,50 €
Mazaye	720	1,50 €	1 080,00 €	1 000,00 €	2 080,00 €
Mazouères	97	1,50 €	145,50 €	1 000,00 €	1 145,50 €
Mont-Dore	1 212	1,50 €	1 818,00 €	1 000,00 €	2 818,00 €
Murat-le-Quaire	503	1,50 €	754,50 €	1 000,00 €	1 754,50 €
Murol	685	1,50 €	1 027,50 €	1 000,00 €	2 027,50 €
Nohanent	2 282	1,50 €	529,54 €	1 000,00 €	1 529,54 €
Olby	873	1,50 €	1 309,50 €	1 000,00 €	2 309,50 €
Olloix	333	1,50 €	499,50 €	1 000,00 €	1 499,50 €
Orcines	3 694	1,50 €	5 541,00 €	1 000,00 €	6 541,00 €
Orcival	248	1,50 €	372,00 €	1 000,00 €	1 372,00 €
Perpezat	439	1,50 €	658,50 €	1 000,00 €	1 658,50 €
Picherande	322	1,50 €	483,00 €	1 000,00 €	1 483,00 €
Pontgibaud	717	1,50 €	1 075,50 €	1 000,00 €	2 075,50 €
Pulvérières	420	1,50 €	630,00 €	1 000,00 €	1 630,00 €
Rentières	102	1,50 €	153,00 €	1 000,00 €	1 153,00 €
Roche-Charles-la-Mayrand	41	1,50 €	61,50 €	1 000,00 €	1 061,50 €
Rochefort-Montagne	981	1,50 €	1 471,50 €	1 000,00 €	2 471,50 €
Saint-Alyre-ès-Montagne	108	1,50 €	162,00 €	1 000,00 €	1 162,00 €
Saint-Bonnet-près-Orcival	575	1,50 €	862,50 €	1 000,00 €	1 862,50 €
Saint-Donat	201	1,50 €	301,50 €	1 000,00 €	1 301,50 €
Saint-Genès-Champanelle	4 063	1,50 €	6 094,50 €	1 000,00 €	7 094,50 €
Saint-Genès-Champespe	209	1,50 €	313,50 €	1 000,00 €	1 313,50 €
Saint-Nectaire	803	1,50 €	1 204,50 €	1 000,00 €	2 204,50 €
Saint-Ours	1 726	1,50 €	2 589,00 €	1 000,00 €	3 589,00 €
Saint-Pierre-Colamine	249	1,50 €	373,50 €	1 000,00 €	1 373,50 €
Saint-Pierre-le-Chastel	463	1,50 €	694,50 €	1 000,00 €	1 694,50 €
Saint-Pierre-Roche	511	1,50 €	766,50 €	1 000,00 €	1 766,50 €
Saint-Saturnin	1 231	1,50 €	1 846,50 €	1 000,00 €	2 846,50 €
Saint-Sauves-d'Auvergne	1 155	1,50 €	1 732,50 €	1 000,00 €	2 732,50 €
Saint-Victor-la-Rivière	247	1,50 €	370,50 €	1 000,00 €	1 370,50 €
Saulzet-le-Froid	292	1,50 €	438,00 €	1 000,00 €	1 438,00 €
Sayat	2 566	1,50 €	907,54 €	1 000,00 €	1 907,54 €
La Tour-d'Auvergne	658	1,50 €	987,00 €	1 000,00 €	1 987,00 €
Valbeilx	145	1,50 €	217,50 €	1 000,00 €	1 217,50 €
Le Vernet-Sainte-Marguerite	338	1,50 €	507,00 €	1 000,00 €	1 507,00 €
Vernines	445	1,50 €	667,50 €	1 000,00 €	1 667,50 €
Volvic	4 851	1,50 €	4 320,04 €	/	4 320,04 €
TOTAL DPT 63	65 549		83 472,20 €	63 000,00 €	146 472,20 €

N° séance. Objet :

Délibération n° :

Voies de recours :

Délais de recours :

Publication en ligne :

21. Contributions statutaires 2025

2025.DLB.021-CS-14/03-21

Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand

2 mois à compter de sa date de publication électronique

Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20250314-2025-DLB-021-DE
Date de télétransmission : 24/03/2025
Date de réception préfecture : 24/03/2025

CANTAL : 83 communes

Nom de la commune	Population totale	Contribution par habitant	Part habitants	forfait	Contribution totale
Albepierre-Bredons	247	1,50 €	370,50 €	1 000,00 €	1 370,50 €
Allanche	796	1,50 €	1 194,00 €	1 000,00 €	2 194,00 €
Anglards-de-Salers	749	1,50 €	1 123,50 €	1 000,00 €	2 123,50 €
Antignac	288	1,50 €	432,00 €	1 000,00 €	1 432,00 €
Apchon	184	1,50 €	276,00 €	1 000,00 €	1 276,00 €
Beaulieu	84	1,50 €	126,00 €	1 000,00 €	1 126,00 €
Brezons	179	1,50 €	268,50 €	1 000,00 €	1 268,50 €
Cézens	222	1,50 €	333,00 €	1 000,00 €	1 333,00 €
Chalinargues	315	1,50 €	472,50 €	1 000,00 €	1 472,50 €
Champs-sur-Tarentaine-Marchal	1 041	1,50 €	1 561,50 €	1 000,00 €	2 561,50 €
Chanterelle	103	1,50 €	154,50 €	1 000,00 €	1 154,50 €
La Chapelle-d'Alagnon	263	1,50 €	394,50 €	1 000,00 €	1 394,50 €
Charmensac	72	1,50 €	108,00 €	1 000,00 €	1 108,00 €
Chavagnac	94	1,50 €	141,00 €	1 000,00 €	1 141,00 €
Cheylade	232	1,50 €	348,00 €	1 000,00 €	1 348,00 €
Le Claux	164	1,50 €	246,00 €	1 000,00 €	1 246,00 €
Collandres	166	1,50 €	249,00 €	1 000,00 €	1 249,00 €
Condat	986	1,50 €	1 479,00 €	1 000,00 €	2 479,00 €
Cussac	126	1,50 €	189,00 €	1 000,00 €	1 189,00 €
Dienne	243	1,50 €	364,50 €	1 000,00 €	1 364,50 €
Le Falgoux	119	1,50 €	178,50 €	1 000,00 €	1 178,50 €
Le Fau	31	1,50 €	46,50 €	1 000,00 €	1 046,50 €
Fontanges	211	1,50 €	316,50 €	1 000,00 €	1 316,50 €
Girgols	75	1,50 €	112,50 €	1 000,00 €	1 112,50 €
Gourdièges	69	1,50 €	103,50 €	1 000,00 €	1 103,50 €
Jou-sous-Monjou	108	1,50 €	162,00 €	1 000,00 €	1 162,00 €
Joursac	161	1,50 €	241,50 €	1 000,00 €	1 241,50 €
Lacapelle-Barrès	60	1,50 €	90,00 €	1 000,00 €	1 090,00 €
Landeyrat	88	1,50 €	132,00 €	1 000,00 €	1 132,00 €
Lanobre	1 369	1,50 €	2 053,50 €	1 000,00 €	3 053,50 €
Laroquevieille	350	1,50 €	525,00 €	1 000,00 €	1 525,00 €
Lascelle	273	1,50 €	409,50 €	1 000,00 €	1 409,50 €
Laurie	84	1,50 €	126,00 €	1 000,00 €	1 126,00 €
Laveissenet	136	1,50 €	204,00 €	1 000,00 €	1 204,00 €
Laveissière	540	1,50 €	810,00 €	1 000,00 €	1 810,00 €
Lavigerie	118	1,50 €	177,00 €	1 000,00 €	1 177,00 €
Leyvaux	37	1,50 €	55,50 €	1 000,00 €	1 055,50 €
Lugarde	124	1,50 €	186,00 €	1 000,00 €	1 186,00 €
Malbo	89	1,50 €	133,50 €	1 000,00 €	1 133,50 €
Mandailles-Saint-Julien	178	1,50 €	267,00 €	1 000,00 €	1 267,00 €
Marcenat	519	1,50 €	778,50 €	1 000,00 €	1 778,50 €
Marchastel	136	1,50 €	204,00 €	1 000,00 €	1 204,00 €
Menet	554	1,50 €	831,00 €	1 000,00 €	1 831,00 €
Molèdes	81	1,50 €	121,50 €	1 000,00 €	1 121,50 €
Montboudif	168	1,50 €	252,00 €	1 000,00 €	1 252,00 €
Montgreleix	32	1,50 €	48,00 €	1 000,00 €	1 048,00 €

N° séance. Objet :**21. Contributions statutaires 2025**

Délégation n° :

2025.DLB.021-CS-14/03-21

Voies de recours :

Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand

Délais de recours :

2 mois à compter de sa date de publication électronique

Publication en ligne :

Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20250314-2025-DLB-021-DE
Date de télétransmission : 24/03/2025
Date de réception préfecture : 24/03/2025

Moussages	254	1,50 €	381,00 €	1 000,00 €	1 381,00 €
Murat	1 859	1,50 €	2 788,50 €	1 000,00 €	3 788,50 €
Narnhac	68	1,50 €	102,00 €	1 000,00 €	1 102,00 €
Pailherols	141	1,50 €	211,50 €	1 000,00 €	1 211,50 €
Paulhac	445	1,50 €	667,50 €	1 000,00 €	1 667,50 €
Peyrusse	141	1,50 €	211,50 €	1 000,00 €	1 211,50 €
Pierrefort	907	1,50 €	1 360,50 €	1 000,00 €	2 360,50 €
Pradiers	82	1,50 €	123,00 €	1 000,00 €	1 123,00 €
Riom-ès-Montagnes	2 437	1,50 €	3 655,50 €	1 000,00 €	4 655,50 €
Saint-Amandin	231	1,50 €	346,50 €	1 000,00 €	1 346,50 €
Saint-Bonnet-de-Condât	117	1,50 €	175,50 €	1 000,00 €	1 175,50 €
Saint-Bonnet-de-Salers	261	1,50 €	391,50 €	1 000,00 €	1 391,50 €
Saint-Chamant	245	1,50 €	367,50 €	1 000,00 €	1 367,50 €
Saint-Cirgues-de-Jordanne	144	1,50 €	216,00 €	1 000,00 €	1 216,00 €
Saint-Clément	82	1,50 €	123,00 €	1 000,00 €	1 123,00 €
Saint-Étienne-de-Chomeil	258	1,50 €	387,00 €	1 000,00 €	1 387,00 €
Saint-Hippolyte	101	1,50 €	151,50 €	1 000,00 €	1 151,50 €
Saint-Jacques-des-Blats	296	1,50 €	444,00 €	1 000,00 €	1 444,00 €
Saint-Martin-sous-Vigouroux	223	1,50 €	334,50 €	1 000,00 €	1 334,50 €
Saint-Martin-Valmeroux	730	1,50 €	1 095,00 €	1 000,00 €	2 095,00 €
Saint-Paul-de-Salers	108	1,50 €	162,00 €	1 000,00 €	1 162,00 €
Saint-Projet-de-Salers	137	1,50 €	205,50 €	1 000,00 €	1 205,50 €
Saint-Saturnin	199	1,50 €	298,50 €	1 000,00 €	1 298,50 €
Saint-Vincent-de-Salers	72	1,50 €	108,00 €	1 000,00 €	1 108,00 €
Sainte-Anastasie	126	1,50 €	189,00 €	1 000,00 €	1 189,00 €
Salers	319	1,50 €	478,50 €	1 000,00 €	1 478,50 €
Ségur-les-Villas	219	1,50 €	328,50 €	1 000,00 €	1 328,50 €
Thiézac	608	1,50 €	912,00 €	1 000,00 €	1 912,00 €
Tournemire	125	1,50 €	187,50 €	1 000,00 €	1 187,50 €
Trémouille	174	1,50 €	261,00 €	1 000,00 €	1 261,00 €
Trizac	463	1,50 €	694,50 €	1 000,00 €	1 694,50 €
Valuéjols	590	1,50 €	885,00 €	1 000,00 €	1 885,00 €
Le Vaulmier	63	1,50 €	94,50 €	1 000,00 €	1 094,50 €
Vernols	61	1,50 €	91,50 €	1 000,00 €	1 091,50 €
Vèze	64	1,50 €	96,00 €	1 000,00 €	1 096,00 €
Vic-sur-Cère	1 946	1,50 €	2 919,00 €	1 000,00 €	3 919,00 €
Virargues	119	1,50 €	178,50 €	1 000,00 €	1 178,50 €
TOTAL DPT 15	26 679		40 018,50 €	83 000,00 €	123 018,50 €

Contributions des EPCI, les contributions forfaitaires restent inchangées et sont proposées comme suit :

Strates		2025
< 25 000	Habitants	2 000,00 €
De 25 001 à 50 000	Habitants	4 000,00 €
De 50 001 à 100 000	Habitants	6 000,00 €
> 100 001	Habitants	8 000,00 €

N° séance. Objet :

21. Contributions statutaires 2025

Délibération n° :

2025.DLB.021-CS-14/03-21

Voies de recours :

Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand

Délais de recours :

2 mois à compter de sa date de publication électronique

Publication en ligne :

Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20250314-2025-DLB-021-DE
Date de télétransmission : 24/03/2025
Date de réception préfecture : 24/03/2025

Contributions des communes partenaires :

Pour 2025, la cotisation par habitant est maintenue à 0,31 €.

Nom de la commune	Population totale 2025	Cotisation par habitant	Cotisation 2025
Augnat (63)	197	0,31 €	61,07 €
Auzers (15)	164	0,31 €	50,84 €
Blanzat (63)	3 767	0,31 €	1 167,77 €
Blesle (43)	631	0,31 €	195,61 €
Chamalières (63)	18 126	0,31 €	5 619,06 €
Coltines (15)	439	0,31 €	136,09 €
Durtol (63)	1 997	0,31 €	619,07 €
Ferrières Sainte Mary (15)	244	0,31 €	75,64 €
La Roche-Blanche (63)	3 423	0,31 €	1 061,13 €
Labessette (63)	64	0,31 €	19,84 €
Le Crest (63)	1 319	0,31 €	408,89 €
Molompize (15)	277	0,31 €	85,87 €
Royat (63)	4 535	0,31 €	1 405,85 €
Saint-Diéry (63)	557	0,31 €	172,67 €
Tauves (63)	715	0,31 €	221,65 €
Ussel (15)	469	0,31 €	145,39 €
TOTAL	36 924		11 446,44 €

N° séance. Objet :
Délibération n° :
Voies de recours :
Délais de recours :
Publication en ligne :

21. Contributions statutaires 2025
2025.DLB.021-CS-14/03-21
Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
2 mois à compter de sa date de publication électronique
Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20250314-2025-DLB-021-DE
Date de télétransmission : 24/03/2025
Date de réception préfecture : 24/03/2025



SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU VENDREDI 14 MARS 2025

N° séance. Objet : 29. Contrat Parc Région Auvergne-Rhône-Alpes : convention cadre 2024-2026
Délibération n° : 2025.DLB.029-CS-14/03-29
Annexe : Convention cadre Contrat Parc-Région Auvergne-Rhône-Alpes
Élu(e) rapporteur : Lionel Chauvin
Direction : Finances
Secrétaire de séance : Jocelyne Mansana

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi quatorze mars, à onze heures, le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, légalement convoqué le vendredi vingt-huit février, s'est réuni à la salle « Espace Loisirs », commune d'Aydat, sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN, Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional.

COMITÉ SYNDICAL DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MEMBRES PRÉSENTS - REPRÉSENTÉS / EXCUSÉS

14/03/2025	Elu(e)s	Qualité	Collectivités de rattachement	Voix	Présent(e)s	Excusé(e)s	A reçu pouvoir de	A reçu pouvoir de	Total voix	A donné pouvoir à	
ELUS DU COMITÉ SYNDICAL A VOIX DÉLIBÉRATIVES	BUREAU SYNDICAL	Lionel CHAUVIN	Président	Commune de Châtel-Guyon	1	X	Martine PANI	Maité WAAG	4		
		Philippe FABRE	1er Vice-Président	Conseil Départemental du Cantal	8	X	Annie DELRIEU		16		
		Jocelyne MANSANA	2ème Vice-Présidente	Communauté de Communes du Massif du Sancy	2	X			2		
		Louis GISCARD DESTAING	3ème Vice-Président	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	X	Alexandre VERDIER		17		
		Lionel GAY	Secrétaire du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0	Grégoire VERRIERE
		Frédéric BONNICHON	Membre du bureau	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0	Eric Dersigny
		Valérie CABECAS	Membre du bureau	Communauté de Communes du Pays Gentiane	2		X			0	
		Isabelle MELLIN	Membre du bureau	Commune de Vic-sur-Cère	1	X				1	
		Eric HAYMA	Membre du bureau	Commune de Saint-Genès-Champanelle	1	X				1	
		Jean-Louis MARANDON	Membre du bureau	Commune de Menet	1	X				1	
		Anne-Marie PICARD	Membre du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0	
		Laurent BERNARD	Elu	Commune de Saint-Donat	1		X			0	Franck SERRE
	Jean-Marc BOYER	Elu	Commune de Laqueuille	1		X			0		
	Gérard BRUGIERE	Elu	Commune de Murat-le-Quaire	1	X				1		
	Pascal BRUN	Elu	Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire	2		X			0		
	Gilles CHABRIER	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		X			0		
	Sarah CHABRIER	Elu	Commune de Saint-Bonnet-de-Condac	1		X			0		
	Mélanie CHALVIGNAC	Elu	Commune de Cheylade	1		X			0		
	François CONSTANTIN	Elu	Commune de La Bourboule	1		X			0		
	Marie-Hélène CHASTRE	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8	X				8		
	François DELRIEU	Elu	Commune de Mandailles-Saint-Julien	1		X			0		
	Annie DELRIEU	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		X			0	Philippe FABRE	
	Eric DERSIGNY	Elu	Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans	2	X		Frédéric BONNICHON		18		
	Martine PANI	Elu	Communauté de Communes du Pays de Salers	2		X			0	Lionel CHAUVIN	
	Sébastien DUBOURG	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0		
	Isabelle FAUX	Elu	Commune du Falgoux	1	X		Christian VERT		3		
	Sébastien GALPIER	Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0		
	René GOULESQUE	Elu	Commune de Champs-sur-Tarentaise	1	X				1		
	Brice HORTEFEUX	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			16	Franck SERRE (suppléant)	
	Fabien HUSSER	Elu	Commune de Beauieu	1		X			0		
	Sylvie LEGER	Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	X		Jean-Marie VALLEE		10		
	Virginie LESUEUR	Elu	Commune de Tournemire	1		X			0		
	Thierry MATHIEU	Elu	Commune de Dienne	1		X			0		
Philippe MAURS	Elu	Commune de Saint-Cirgues-de-Jordanne	1		X			0			
Alain MERCIER	Elu	Communauté de communes Dômes Sancy Artense	2		X			0			
Martine MONCOURIER	Elu	Communauté de Communes Sumène-Artense	2		X			0			
Gérard MOULIADE	Elu	Communauté de Communes Saint-Flour Communauté	2		X			0			
Sylvie MOULY	Elu	Commune de Saint-Bonnet-Près-Orival	1	X				1			
Philippe MOURGUES	Elu	Communauté de Communes Cère et Goul en Cartadès	2	X				2			
Colette PONCHET-PASSEMARD	Elu	Communauté de Communes Hautes Terres Communauté	2	X				2			
Stéphane SAUTAREL	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0			
Franck SERRE	Elu	Communauté de Communes Mond'Arverne Communauté	2	X		Laurent BERNARD		3			
Catherine TARTIERE	Elu	Commune de Besse	1		X			0			
Jean-Marie VALLEE	Elu	Clermont Auvergne Métropole	2		X			0	Sylvie LEGER		
Sylvain VAZELLE	Elu	Commune de Palheiros	1		X			0			
Alexandre VERDIER	Elu	Commune de Bagnols	1		X			0	Louis GISCARD		
Grégoire VERRIERE	Elu	Commune de Courgoul	1	X		Lionel GAY		9			
Christian VERT	Elu	Communauté de communes du Pays de Mauriac	2		X			0	Isabelle FAUX		
Maité WAAG	Elu	Commune d'Orcinès	1		X			0	Lionel CHAUVIN		
EXTERIEURS	CONSULTATIFS	Jean BARRAT	Membre consultatif	CESER Auvergne-Rhône-Alpes							
		Michelle BOUDOIN	Membre consultatif	Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme							
		Pierre FAUCHER	Membre consultatif	Centre Régional de la Propriété Forestière Site de Marmillat							
		Jean-Claude GUILLON	Membre consultatif	Chambre de Commerce et d'Industrie Clermont-Issoire							
		Jean-Luc HELBERT	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Puy-de-Dôme		X					
		Jean-Yves JOUVE	Membre consultatif	Chambre départementale d'Agriculture du Cantal							
		Denis LOYE	Membre consultatif	Service de Gestion Comptable de Clermont-Métropole							
	Christian VABRET	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Cantal								
	INVITES	Christine MONTOLOY	Directrice Générale Adjointe	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
		Anne-Pascale AMEIL	Dir. Environnement-Territoires	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
Christophe BALLET-BAZ		Ch. Pôle Mobilité, Aménagement, Paysages	DREAL Auvergne Rhône-Alpes								
Vincent BERNARD	Chef de service Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes									
Julien CHARTOIRE	Chef Dév. du Territoire Agriculture Attractivité	Conseil Départemental du Cantal									
Ludovic POMMARET	Chargé des Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes		X							

REGAPITULATIF DES VOIX			
Membres élus	Nombre	Voix	Quorum
En exercice	49	193	
Présents (dont visio)	18	59	97
Représentés	9	57	
Votants	27	116	ATTEINT

N° séance. Objet : 29. Contrat Parc Région Auvergne-Rhône-Alpes : convention cadre 2024-2026
Délibération n° : 2025.DLB.029-CS-14/03-29
Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique
Publication en ligne : Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Actes de la séance en préfecture
063-256300237-20250314-2025-DLB-029-DE
Date de télétransmission : 24/03/2025
Date de réception préfecture : 24/03/2025

Les Parcs Naturels Régionaux (PNR) sont une compétence historique des Régions. La Région Auvergne-Rhône-Alpes compte actuellement 10 PNR qui couvrent plus de 20% du territoire régional et plus de 844 communes.

La Région soutient la définition de la charte des PNR et leur mise en œuvre en tant que signataire et partenaire privilégié. Elle intervient à la fois en participant fortement au budget statutaire des syndicats mixtes, en mobilisant ses propres politiques sur les territoires de Parcs Naturels Régionaux, et en soutenant les actions menées, en investissement comme en fonctionnement.

La Région entend confirmer les Parcs Naturels Régionaux dans leur rôle de fédérateurs, de pionniers, de relais et d'acteurs des politiques régionales au travers 3 priorités d'action définies dans une délibération-cadre pour la période 2023-2027 :

- ➔ *Priorité 1 : PNR, Conciliateurs de l'activité humaine et de la préservation/valorisation des ressources,*
- ➔ *Priorité 2 : PNR, Territoires pionniers des enjeux énergétiques,*
- ➔ *Priorité 3 : PNR, Acteurs centraux de la biodiversité.*

Cette ambition partagée se traduit par la mise en place d'un cadre contractuel de partenariat : le présent projet de convention cadre. Chacun des 10 Parcs s'engage aux côtés de la Région à travers la signature de cette convention qui se décline pour chaque Parc.

On y retrouve notamment le cadre financier et d'intervention et le tableau prévisionnel de programmation des actions.

Le projet de convention cadre 2024-2026 est annexé à la présente délibération

Vu la proposition de convention cadre 2024-2026 relative au « Contrat Parc-Région AURA »

APRÈS l'exposé des motifs et éléments nécessaires au délibéré de ses élu(e)s,

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ*

➤➤➤ **APPROUVE** la convention cadre 2024-2026 relative au « Contrat Parc-Région AURA ci-annexé

** Conformément au II de l'article L.1111-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élu(e)s concerné(e)s par la « règle du départ » n'ont pas participé à la préparation, aux débats, et au vote de la présente délibération. Est/Sont concerné(s) : **Sans objet***

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, pour extrait conforme,
à Aydat, Montlosier, le vendredi 14 mars 2025*

Lionel CHAUVIN
Président



N° séance. Objet :

29. Contrat Parc Région Auvergne-Rhône-Alpes : convention cadre 2024-2026

Délibération n° :

2025.DLB.029-CS-14/03-29

Voies de recours :

Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand

Délais de recours :

2 mois à compter de sa date de publication électronique

Publication en ligne :

Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20250314-2025-DLB-029-DE
Date de télétransmission : 24/03/2025
Date de réception préfecture : 24/03/2025



Région Auvergne-Rhône-Alpes / Parc naturel régional Volcans d'Auvergne

Convention cadre 2024-2026

Entre :

La Région Auvergne Rhône Alpes, ayant son siège à l'Hôtel de la Région, 101 Cours Charlemagne - CS 20033 69269 Lyon Cedex 02,, représentée par Monsieur PANNEKOUCKE, Président du Conseil régional, autorisé(e) à signer la présente Convention par délibération de la Commission Permanente du Conseil régional du 10 octobre 2024
ci-après dénommée « La Région »

Et

Le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, représenté par Monsieur Lionel CHAUVIN, agissant en qualité de Président du Parc, autorisé à signer le régional des Volcans d'Auvergne ;

- Vu le décret n° 2021-1693 du 17 décembre 2021 portant prorogation du classement du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne jusqu'au 21 juin 2028 ;
- Vu la délibération n° 09-116-7228 du 16 décembre 2022 approuvant la convention cadre régissant les relations et priorités de la Région en direction des Parcs Naturels Régionaux.
- Vu la délibération du Comité syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne en date du XXX, approuvant le présent Contrat et autorisant son Président à le signer ;

PREAMBULE

Auvergne-Rhône-Alpes compte actuellement 10 PNR (Monts d'Ardèche, Massif des Bauges, Haut-Jura, Livradois-Forez, Chartreuse, Vercors, Pilat, Baronnies provençales, Volcans d'Auvergne et Aubrac) qui couvrent plus de 20% du territoire régional et plus de 30% des zones rurales défavorisées, rassemblant près de 844 communes.

Le rôle de chef de file de la Région Auvergne-Rhône-Alpes en matière d'aménagement du territoire et de préservation de la biodiversité se trouve renforcé avec les lois NOTRe, MAPTAM, et 3DS, à travers l'élaboration du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Outils privilégiés de la Région, les PNR se trouvent au cœur de ces enjeux, et des réponses développées pour y faire face. Dans un contexte où les questions écologiques et sociales sont de plus en plus prégnantes, où l'adaptation au changement climatique est une nécessité urgente, les PNR s'affirment comme des territoires d'excellence, exemplaires, destinés à ouvrir des perspectives positives.

Compétence affirmée des Régions, les PNR portent des projets de territoire ambitieux qui se traduisent dans des Chartes de Parc.

La Région soutient leur définition et leur mise en œuvre en tant que signataire et partenaire privilégié. Elle intervient donc à la fois en participant fortement au budget statutaire des syndicats mixtes, en mobilisant ses propres politiques sur les territoires de Parcs Naturels Régionaux, et en soutenant les actions menées, en investissement comme en fonctionnement.

Du fait du lien étroit qui les unit, la Région Auvergne-Rhône-Alpes entend confirmer les parcs naturels régionaux dans leur rôle de fédérateurs, de pionniers, de relais et d'acteurs des politiques régionales au travers 3 priorités d'action :

- Priorité 1 : PNR, Conciliateurs de l'activité humaine et de la préservation/valorisation des ressources
- Priorité 2 : PNR, Territoires pionniers des enjeux énergétiques
- Priorité 3 : PNR, Acteurs centraux de la biodiversité

La Région souhaite également engager un travail d'amélioration de la visibilité des Parcs Naturels Régionaux, avec, en premier lieu l'identification des portes d'entrées des territoires de parcs, et des sites d'accueil de visiteurs.

Cette ambition partagée se traduit par la mise en place d'un cadre contractuel de partenariat : la convention cadre. Chacun des 10 Parcs s'engage aux côtés de la Région à travers la signature de cette convention qui se décline pour chaque Parc, répondant à une volonté régionale de gestion différenciée des territoires en fonction de leurs spécificités.

La convention se traduit par un tableau de programmation de trois ans permettant de hiérarchiser les actions au regard des :

- Priorités régionales
- Axes stratégiques de la Charte
- Projets d'expérimentation et d'innovation

ARTICLE 1 : OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat détermine les modalités opérationnelles et de partenariat entre le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Il se substitue aux anciennes conventions d'objectifs.

ARTICLE 2 : DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est établi entre le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et la Région Auvergne-Rhône-Alpes sur une durée de 3 ans pour la période 2024-2026.

ARTICLE 3 : CADRE FINANCIER ET D'INTERVENTION

La politique menée par le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne est initiée, négociée, voulue et mise en œuvre par les élus locaux. Les élus des communes du Parc en sont la cheville ouvrière ; les élus régionaux en sont les partenaires privilégiés.

Pour mener à bien les objectifs conjoints, le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et la Région s'engagent dans un partenariat fluide, basé sur des échanges réguliers, confiants et transparents.

L'aide financière annuelle de la Région au Parc des Volcans d'Auvergne comprend :

- La participation statutaire pour le fonctionnement du Syndicat mixte du Parc. Le versement des cotisations statutaires sera effectué en deux fois : première Commission Permanente (CP) de l'année, et dernière CP avant les vacances scolaires d'été.
- Le financement d'actions en fonctionnement et en investissement inscrites au tableau de programmation ci-joint et dans la limite des montants ci-dessous :

2024 - 2026	Fonctionnement	Investissement
Cotisation statutaire annuelle	1 212 890 €	
Programme annuel d'actions	83 615 € ¹	70 567 € ¹

¹Sous réserve du vote annuel du budget

Ces montants ne comprennent pas :

- Les crédits pour les révisions de charte.
- Les réponses à des appels à projets et des financements sectoriels hors ligne Parc.
- Des opérations exceptionnelles singulièrement intéressantes et non identifiées au moment de la signature de cette convention.
- Les opérations Inter-Parcs de niveau régional.

ARTICLE 4 : CADRE D'INTERVENTION

La Région entend s'appuyer sur ces territoires singuliers que sont les Parcs Naturels Régionaux pour explorer de nouveaux modes opératoires ou de nouvelles interventions, et déployer ses politiques et priorités.

Cette intervention régionale forte interviendra en complémentarité stricte des soutiens que la Région apporte aux communes et acteurs du territoire, ou via des politiques thématiques à destination de l'ensemble des acteurs régionaux.

Il importe néanmoins que l'action des syndicats mixtes de parcs soit marquée par une spécificité forte, une garantie de plus-value conciliant préservation et développement.

Pour répondre à ces objectifs, la Région déploie un dispositif spécifique d'intervention précisé ci-après, qui encadrera les modalités de financement aux PNR.

ARTICLE 5 : MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Le tableau prévisionnel de programmation ci-joint est le document opérationnel de cette convention. Sur la base de ce tableau, le Parc présentera, chaque année, une programmation détaillée avec des fiches-actions précisant le contenu des opérations pressenties.

Le Parc est invité à transmettre l'ensemble des fiches entre septembre et octobre n-1.

Les échanges techniques entre les services de la Région et du PNR permettent de valider les fiches et d'articuler les projets avec les politiques régionales thématiques.

La conférence technique des financeurs aura lieu entre novembre et décembre n-1.

L'ensemble de la programmation du Parc est alors présenté hiérarchisée dans un tableau récapitulatif qui est validé par le Vice-Président de la Région délégué aux PNR après avis des élus régionaux délégués.

Dès le budget régional voté, les projets pourront être déposés.

ARTICLE 6 : AUTRES DISPOSITIFS REGIONAUX

La Région se donne la possibilité d'orienter les dossiers déposés sur d'autres politiques sectorielles régionales, pour répondre aux ambitions en matière d'investissement notamment en matière d'aménagement du territoire, de tourisme, d'agriculture mais également sur les politiques relevant de la Direction de l'Environnement et de l'Ecologie Positive. Les bénéficiaires seront aussi bien le Syndicat mixte du Parc que ses partenaires territoriaux (Collectivités, privés...).

ARTICLE 7 : SUIVI ET ÉVALUATION

Le suivi financier des crédits mobilisés par la Région et les autres partenaires, dans le cadre des programmes prioritaires d'actions annuels, est assuré conjointement avec le Parc, à partir des tableaux de bord financiers transmis par le Parc, pour l'ensemble des actions réalisées, quel que soit le maître d'ouvrage concerné.

Le Parc devra veiller à ce que, sur chaque opération, la visibilité de la Région soit garantie. Chaque attribution financière de la Région fera l'objet d'un arrêté ou d'une convention d'attribution qui en fixera les modalités.

Le Parc fournira un état récapitulatif (qualitatif et quantitatif) de l'ensemble des actions s'inscrivant dans le cadre de cohérence du PNR.

Fait en deux exemplaires, le2024

Le Président de la Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Le Président du Syndicat Mixte
d'aménagement et de gestion du
Parc naturel régional Volcans
d'Auvergne

Priorité 1.1 : Les PNR, conciliateurs de l'activité humaine et de la préservation/valorisation des ressources

- 1-1- Préservation et usage sobre des ressources
- 1-2- Education au territoire et à l'environnement
- 1-3- Valorisation des activités économiques locales dont Marque et SQO
- 1-4- Lutte contre les effets du changement climatique
- 1-5- Mobilisation des acteurs pour la préservation des ressources et prévention des conflits
- 1-6- Solutions Fondées sur la Nature
- 1-7- Préservation des espaces et accueil de nouvelles populations
- 1-8- Planification et valorisation des espaces délaissés
- 1-9- Remobilisation du bâti vacant et constructions traditionnelles
- 1-10-1- Aménagement et équipement des espaces pastoraux
- 1-10-2- Valorisation et sensibilisation au pastoralisme
- 1-10-3- Conciliation des usages des espaces pastoraux
- 1-11- Conciliation des fonctions de la forêt l'ensemble des acteurs forestiers
- 1-12- Gestion durable de la ressource forestière

Priorité 1.2 : Faire des PNR des territoires pionniers de la transition énergétique

- 2-1- Exemplarité des bâtiments des Parcs
- 2-2- Economies d'énergies dans les bâtiments
- 2-3- Développement des transports alternatifs à la voiture individuelle
- 2-4- Actions en faveur de la sobriété énergétique

Priorité 1.3 : Protéger la biodiversité de nos territoires :

- 3-1- Approche cohérente et intégrée de la préservation des milieux et des espèces.
- 3-2- Lutte contre l'artificialisation des sols
- 3-3- Préservation/restauration des fonctionnalités écologiques des milieux -trames
- 3-4- Mobilisation des acteurs socio-professionnels du territoire en faveur de la biodiversité
- 3-5- Mobilisation et transmission des connaissances
- 3-6- Transversalité et cohérence entre politiques publiques sur la biodiversité.
- 3-7- Territoires de test pour les "certificats de biodiversité »

Dans ce cadre, la charte 2013-2025 du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne se décline en 3 orientations majeures qui traduisent les axes et engagements de sa Charte. Ces orientations sont :

- Orientation 1 : Une cohésion sociale et territoriale à renforcer ;
- Orientation 2 : Pour des politiques volontaristes de gestion du territoire ;
- Orientation 3 : Le soutien des professionnels en faveur d'une économie durable.

Cadre d'intervention Contrats de Parcs PNR-Région

Budget statutaire :

Ne relèvent pas des programmes d'action, et doivent donc émarger au budget statutaire :

- les frais de personnel y compris saisonnier, sauf valorisation liée à une action
- l'achat de véhicule (dans la limite de 20 000 €)
- la communication du Parc,
- les adhésions,
- les outils numériques et informatiques du Parc,
- le fonctionnement du Parc et de la maison du Parc, pour l'objet charte exclusivement. Sont donc exclues les structures hébergées et la mise en œuvre des compétences déléguées au syndicat mixte.
- les formations et équipements des élus et agents du parc, ...

Taux intervention

50% max en fonctionnement sauf pour l'éducation au territoire (et des projets innovants qui répondent aux priorités régionales), et exception argumentée. Cas particulier des révisions de charte, sous la responsabilité de la Région (100 % possibles, plafonnés à 200 000 € sur la durée de la révision).

80% max en investissement (autofinancement par valorisation d'une participation statutaire d'un autre signataire de la Charte possible de par la Loi R3DS). En cas de mobilisation du budget statutaire pour l'autofinancement, la part régionale du budget statutaire doit être prise en compte.

Dépenses éligibles aux lignes « Parcs Naturels régionaux » :

- Les actions qui correspondent aux orientations de la Charte et aux priorités régionales :
 - Conciliation des activités humaines et de préservation/valorisation des ressources (éducation à l'environnement, lutte contre changement climatique, capital foncier, paysages, patrimoine, pastoralisme, forêt)
 - Transition énergétique (sobriété, photovoltaïque, méthanisation, hydrogène, chaleur fatale, mobilités)
 - Biodiversité (préservation, restauration, valorisation)
- Les actions qui ne relèvent pas des lignes régionales de droit commun qui peuvent être sollicitées par les Parcs (PPT, diversification touristique, Contrats Région DATM, ...).

Les sollicitations au titre de la ligne PNR doivent se faire en cohérence avec les politiques et principes d'intervention de droit commun

- les actions innovantes et l'expérimentation seront privilégiées, apportant une plus-value par rapport à l'action des collectivités
- Les actions des maitrises d'ouvrage tiers (autres que le syndicat mixte du Parc), si elles répondent aux orientations de la charte et aux priorités régionales

Ne sont pas éligibles :

- Frais de restauration et de boisson
- Dépenses de postes de fonctionnaire d'Etat ou organismes associés (ex : ONF, CEREMA, ...)
- Dépenses de postes des chambres consulaires et liées à des actions qui relèvent des champs de compétence des chambres consulaires
- Dépenses liées aux événementiels d'anniversaires des Parcs
- Dépenses liées aux autres labellisations, type Géopark
- Dépenses de signalétique si le Parc ne dispose pas d'une charte signalétique sur l'ensemble de son territoire
- Dépenses liées au champ de compétences et propriétés des Départements (collège, PDIPR, voirie, CAUE, musées, ...)
- Dépenses liées à la réalisation d'ouvrages destinés à la vente
- Dépenses liées au petit patrimoine vernaculaire non emblématique

Cas particulier des dossiers récurrents

Une même action récurrente pourra être accompagnée sur 3 ans maximum, sauf exception argumentée.

Tableau prévisionnel de programmation - Fonctionnement

Opération	Maître d'ouvrage	Mesure Charte	Priorité régionale	2024		2025		2026		Coût total	Subv Région
				Coût total	Subv Région	Coût total	Subv Région	Coût total	Subv Région		
Etude, sensibilisation et prise en compte du changement climatique	Syndicat mixte du Parc	1.1.2, 1.2.2, 2.1.2, 2.2.1, 2.2.2, 2.3.2, 3.1.1, 3.2.1, 3.3.1	1.4	30 000 €	15 000 €					30 000 €	15 000 €
Journée des classes et des éleveurs Un Berger dans mon école	Syndicat mixte du Parc		1.10.2			10 000 €	5 000 €			10 000 €	5 000 €
Schéma Intercommunal de Sobriété Lumineuse	Syndicat mixte du Parc		2.4			28 000 €	14 000 €	14 000 €	7 000 €	42 000 €	21 000 €
Observatoire des lacs volcaniques en lien avec les changements globaux	Syndicat mixte du Parc		3.5			2 500 €	1 250 €			2 500 €	1 250 €
Projet pédagogique sur les lacs naturels	Syndicat mixte du Parc	4.1.3	3.5			13 600 €	6 800 €			13 600 €	6 800 €
P'tites virées du Parc	Syndicat mixte du Parc	3.5.2	1.3	7 200 €	3 600 €					7 200 €	3 600 €
Fiches recettes du territoire	Syndicat mixte du Parc	1.1.2	1.2					10 000 €	5 000 €	10 000 €	5 000 €
Animation sensibilisation Alimentation Durable	Syndicat mixte du Parc	1.1.3	1.3			3 000€	1 500 €	5 000 €	2 500 €	8 000 €	4 000 €
Organisation d'ateliers artisanaux à destination du grand public	Syndicat mixte du Parc	1.1.2	1.3			3 000€	1 500 €	5 000 €	2 500 €	8 000 €	4 000 €
Stage les découvertes du Parc	Syndicat mixte du Parc	2.3.1	1.5	3 600 €	1 800 €					3 600 €	1 800 €
Ciné-Débat autour des enjeux agricoles et pastoraux	Syndicat mixte du Parc	3.1.2	1.2	1 500 €	750 €	3 000 €	1 500 €	3 000 €	1 500 €	7 500 €	3 750 €

Tableau prévisionnel de programmation - Fonctionnement

Stand Parc	Syndicat mixte du Parc	1.1.2	2	1 692 €	846 €					1 692 €	846 €
Doc sensibilisation	Syndicat mixte du Parc	3.2.1	1.2			6 000 €	3 000 €			6 000 €	3 000 €
Outils d'appartenance au Parc pour les Offices de tourisme	Syndicat mixte du Parc	3.2.1	1.2			3 600 €	1 800 €			3 600 €	1 800 €
Outils Coup de cœur du Parc	Syndicat mixte du Parc	3.5.2	1.3			5 000 €	2 500 €			5 000 €	2 500 €
Valorisation de la race Ferrandaïse	Association de sauvegarde de la race Ferrandaïse	2.3.2	1.3	66 000 €	7 000 €	66 000 €	7 000 €	66 000 €	7 000 €	198 000 €	21 000 €
Equipe mutualisée de gestion et de préservation de la Chaîne des Puys - Faille de Limagne	Syndicat mixte du Parc		1.1	590 000 €	50 000 €	600 000 €	50 000 €	600 000 €	50 000 €	1 790 000 €	150 000 €

Total
2024

78 996 €

Total 2025

95 850 €

Total 2026

75 500 €

2 146 692 €

250 846 €

Tableau prévisionnel de programmation - Investissement

Opération	Maître d'ouvrage	Mesure Charte	Priorité régionale	2024		2025		2026		Coût total	Subv Région
				Coût total	Subv Région	Coût total	Subv Région	Coût total	Subv Région		
Outil pédagogique HABITER ICI "Explorations du quotidien"	Syndicat mixte du Parc	1.1.2	1.2					20 000 €	16 000 €	20 000 €	16 000 €
Outil pédagogique Un Berger dans mon école	Syndicat mixte du Parc	1.1.2	1.10.2					15 000 €	12 000 €	15 000 €	12 000 €
Ateliers pédagogiques en lien avec la scénographie Montlosier	Syndicat mixte du Parc	1.1.2	1.2			60 000 €	48 000 €			60 000 €	48 000 €
Stand et exposition itinérante Ramsar "tourbières et lacs du Cézallier et de l'Artense"	Syndicat mixte du Parc		3.5			25 800 €	20 600 €			25 800 €	20 600 €
Acquisition de matériel d'observation	Syndicat mixte du Parc		1.10.3			11 600 €	9 300 €			11 600 €	9 300 €
Jeu pédagogique Observatoire des lacs volcaniques	Syndicat mixte du Parc		1.2					12 000 €	9 600 €	12 000 €	9 600 €
Matériel terrain, inventaires zones humides et tourbières	Syndicat mixte du Parc		3.3			6 500 €	5 200 €			6 500 €	5 200 €
Acquisition de matériel pour le suivi et la conservation des milieux RNNSG-RJ	Syndicat mixte du Parc	2.1.2	3.3			15 000 €	12 000 €			15 000 €	12 000 €
Signalétique apprenante	Syndicat mixte du Parc		1.2					20 000 €	16 000 €	20 000 €	16 000 €
Aménagement du nouvel espace d'accueil	Syndicat mixte du Parc	1.1.1	1.2					79 000 €	63 000 €	79 000 €	63 000 €
				Total 2024	0 €	Total 2025	95 100 €	Total 2026	116 600 €	264 900 €	211 700 €



SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne
DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU VENDREDI 14 MARS 2025

N° séance. Objet : 30. Natura 2000 : Convention de mise à disposition d'un agent de Saint-Flour Communauté
Délibération n° : 2025.DLB.030-CS-14/03-30
Annexe : Convention de mise à disposition
Élu(e) rapporteur : Lionel Chauvin
Direction : Ressources Humaines
Secrétaire de séance : Jocelyne Mansana

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi quatorze mars, à onze heures, le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, légalement convoqué le vendredi vingt-huit février, s'est réuni à la salle « Espace Loisirs », commune d'Aydat, sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN, Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional.

COMITÉ SYNDICAL DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MEMBRES PRÉSENTS - REPRÉSENTÉS / EXCUSÉS

14/03/2025	Elu(e)s	Qualité	Collectivités de rattachement	Voix	Présent(e)s	Excusé(e)s	A reçu pouvoir de	A reçu pouvoir de	Total voix	A donné pouvoir à
BUREAU SYNDICAL	Lionel CHAUVIN	Président	Commune de Châtel-Guyon	1	X		Martine PANI	Maité WAAG	4	
	Philippe FABRE	1er Vice-Président	Conseil Départemental du Cantal	8	X		Annie DELRIEU		16	
	Jocelyne MANSANA	2ème Vice-Présidente	Communauté de Communes du Massif du Sancy	2	X				2	
	Louis GISCARD D'ESTAING	3ème Vice-Président	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	X		Alexandre VERDIER		17	
	Lionel GAY	Secrétaire du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0	Grégoire VERRIERE
	Frédéric BONNICHON	Membre du bureau	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0	Eric Dersigny
	Valérie CABECAS	Membre du bureau	Communauté de Communes du Pays Gentiane	2		X			0	
	Isabelle MELLIN	Membre du bureau	Commune de Vie-sur-Cère	1	X				1	
	Eric HAYMA	Membre du bureau	Commune de Saint-Genès-Champagnelle	1	X				1	
	Jean-Louis MARANDON	Membre du bureau	Commune de Menet	1	X				1	
ELUS DU COMITE SYNDICAL A VOIX DELIBERATIVES	Anne-Marie PICARD	Membre du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0	
	Laurent BERNARD	Elu	Commune de Saint-Donat	1		X			0	Franck SERRE
	Jean-Marc BOYER	Elu	Commune de Laqueuille	1		X			0	
	Cédrat BRUGIERE	Elu	Commune de Murat-le-Quaire	1	X				1	
	Pascalate BRUN	Elue	Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire	2		X			0	
	Gilles CHABRIER	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		X			0	
	Sarah CHABRIER	Elue	Commune de Saint-Bonnet-de-Condac	1		X			0	
	Mélanie CHALVIGNAC	Elue	Commune de Cheylade	1		X			0	
	François CONSTANTIN	Elu	Commune de La Bourboule	1		X			0	
	Marie-Hélène CHASTRE	Elue	Conseil Départemental du Cantal	8	X				8	
COMITE SYNDICAL	François DELRIEU	Elu	Commune de Mandailles-Saint-Julien	1		X			0	
	Annie DELRIEU	Elue	Conseil Départemental du Cantal	8		X			0	Philippe FABRE
	Eric DERSIGNY	Elu	Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans	2	X		Frédéric BONNICHON		18	
	Martine PANI	Elu	Communauté de Communes du Pays de Salers	2		X			0	Lionel CHAUVIN
	Sébastien DUBOURG	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0	
	Isabelle FAUX	Elue	Commune du Falgaux	1	X		Christian VERT		3	
	Sébastien GALPIER	Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0	
	René GOULESQUE	Elu	Commune de Champs-sur-Tarentaise	1	X				1	Franck SERRE (suppléant)
	Brice HORTEFEUX	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			16	
	Fabien HUSSER	Elu	Commune de Beaulieu	1		X			0	
COMITE SYNDICAL	Sylvie LEGER	Elue	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	X		Jean-Marie VALLEE		10	
	Virginie LESUEUR	Elue	Commune de Toursmaire	1		X			0	
	Thierry MATHIEU	Elu	Commune de Dienne	1		X			0	
	Philippe MAURS	Elu	Commune de Saint-Cirgues-de-Jordanne	1		X			0	
	Alain MERCIER	Elu	Communauté de communes Dômes Sancy Artense	2		X			0	
	Martine MONCOURIER	Elue	Communauté de Communes Sumène-Artense	2		X			0	
	Gérard MOULIADÉ	Elu	Communauté de Communes Saint-Flour Communauté	2		X			0	
	Sylvie MOULY	Elue	Commune de Saint-Bonnet-Près-Orchival	1	X				1	
	Philippe MOURGUES	Elu	Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès	2	X				2	
	Colette PONCHET-PASSEMARD	Elue	Communauté de Communes Hautes Terres Communauté	2	X				2	
COMITE SYNDICAL	Stéphane SAUTAREL	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0	
	Franck SERRE	Elu	Communauté de Communes Mond'Arverne Communauté	2	X		Laurent BERNARD		3	
	Catherine TARTIERE	Elue	Commune de Bessa	1		X			0	
	Jean-Marie VALLEE	Elu	Clermont Auvergne Métropole	2		X			0	Sylvie LEGER
	Sylvain VAZELLE	Elu	Commune de Pailherols	1		X			0	
	Alexandre VERDIER	Elu	Commune de Bagnols	1		X			0	Louis GISCARD
	Grégoire VERRIERE	Elu	Commune de Courgoul	1	X		Lionel GAY		9	
	Christian VERT	Elu	Communauté de communes du Pays de Mauriac	2		X			0	Isabelle FAUX
	Maité WAAG	Elue	Commune d'Orcines	1		X			0	Lionel CHAUVIN
	EXTÉRIEURS	Jean BARRAT	Membre consultatif	CESER Auvergne-Rhône-Alpes						
Michelle BOUDOIN		Membre consultatif	Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme							
Pierre FAUCHER		Membre consultatif	Centre Régional de la Propriété Forestière Site de Marmilhat							
Jean-Claude GUILLON		Membre consultatif	Chambre de Commerce et d'Industrie Clermont-Issoire							
Jean-Luc HELBERT		Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Puy-de-Dôme		X					
Jean-Yves JOUVE		Membre consultatif	Chambre départementale d'Agriculture du Cantal							
Denis LOYE		Membre consultatif	Service de Gestion comptable de Clermont-Métropole							
Christian VABRET	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Cantal								
INVITÉS	Christine MONTOLOY	Directrice Générale Adjointe	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
	Anne-Pascale AMEIL	Dir. Environnement-Territoires	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
	Christophe BALLET-BAZ	Ch. Pôle Mobilité, Aménagement, Paysages	DREAL Auvergne Rhône-Alpes							
	Vincent BERNARD	Chef de service Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes							
	Julien CHARTOIRE	Chef Dév. du Territoire Agriculture Attractivité	Conseil Départemental du Cantal							
	Ludovic POMMARET	Chargé des Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes			X				

RÉCAPITULATIF DES VOIX			
Membres élus	Nombre	Voix	Quorum
En exercice	49	193	
Présents (dont visio)	18	59	97
Représentés	9	57	
Votants	27	116	ATTEINT

N° séance. Objet : 30. Natura 2000 : Convention de mise à disposition d'un agent de Saint-Flour Communauté
Délibération n° : 2025.DLB.030-CS-14/03-30
Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique
Publication en ligne : Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Site de destination : Préfecture
 063-256300237-20250314-2025-DLB-030-DE
 Date de télétransmission : 25/03/2025
 Date de réception préfecture : 25/03/2025

Depuis le 1er janvier 2024, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a souhaité s'appuyer sur le PNR des Volcans d'Auvergne pour assurer le portage et l'animation de 10 nouveaux sites Natura 2000, portant à 18 le nombre de sites à animer pour une surface totale de 112 166 à 61 % inclus dans le PNRVA.

Ainsi, une première vague de transfert est intervenue au 1er janvier 2024 incluant 3 nouveaux sites.

A compter du 1er janvier 2025, 5 nouveaux sites sont concernés par la deuxième vague de transfert. Parmi ces derniers, 3 sites étaient gérés jusque-là par Saint-Flour Communauté :

- ➔ FR8302032 AFFLUENTS RIVE DROITE DE LA TRUYÈRE AMONT (SFCO)
- ➔ FR8312005 PLANÈZE DE SAINT-FLOUR (SFCO)
- ➔ FR8301059 ZONES HUMIDES DE LA PLANÈZE DE SAINT-FLOUR (SFCO)

Un agent assurait, au sein de Saint-Flour Communauté, le suivi et l'animation de ses sites.

À ce titre, l'agent actuellement en poste à Saint-Flour Communauté, sera mis à disposition du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne en sa qualité de chargé de mission Natura 2000.

La mise à disposition sera prononcée par la Président de Saint-Flour Communauté, après accord de l'intéressé et de l'organisme d'accueil, à savoir le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dans les conditions définies par une convention de mise à disposition jointe en annexe.

Vu le décret n° 2022-1757 du 30 décembre 2022 relatif à la décentralisation de la gestion des sites Natura 2000 exclusivement terrestres au profit des régions, collectivités cheffes de file en matière de biodiversité et autorités de gestion des fonds européens, paru le 31 décembre 2022, entré en vigueur au 1er janvier 2023.

Vu la politique Natura 2000 adoptée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Vu la politique Natura 2000 adoptée par le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne

Considérant les échanges tenus avec Saint-Flour Communauté

APRÈS l'exposé des motifs et éléments nécessaires au délibéré de ses élu(e)s,

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ*

➔➔➔ **APPROUVE** la convention de mise à disposition d'un agent de Saint-Flour Communauté ci-annexée

* Conformément au II de l'article L.1111-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élu(e)s concerné(e)s par la « règle du départ » n'ont pas participé à la préparation, aux débats, et au vote de la présente délibération. Est/Sont concerné(s) : **Sans objet**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, pour extrait conforme,
à Aydat, Montlosier, le vendredi 14 mars 2025*

Lionel CHAUVIN
Président



N° séance. Objet :

30. Natura 2000 : Convention de mise à disposition d'un agent de Saint-Flour Communauté

Délibération n° :

2025.DLB.030-CS-14/03-30

Voies de recours :

Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand

Délais de recours :

2 mois à compter de sa date de publication électronique

Publication en ligne :

Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20250314-2025-DLB-030-DE
Date de télétransmission : 25/03/2025
Date de réception préfecture : 25/03/2025

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN FONCTIONNAIRE TERRITORIAL



CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN FONCTIONNAIRE TERRITORIAL

Entre

Saint-Flour Communauté représentée par sa Présidente, Madame Céline CHARRIAUD, agissant au nom et pour le compte de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale ci-après dénommée par les termes "la Communauté de communes" d'une part ;

Et

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, représenté par son Président, Monsieur Lionel CHAUVIN ci-après dénommée par les termes "le Parc naturel régional" d'autre part ;

Vu le Code général de la fonction publique et notamment son article L512-6 ;

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 modifié relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial de Saint-Flour Communauté du 5 décembre 2024 ;

Vu la délibération n°2024-XXX du 18 décembre 2024 du Conseil Communautaire de Saint-Flour Communauté

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – Objet et durée de la mise à disposition

Monsieur Anthony CAPRIO, agent de la Communauté de communes, au grade d'ingénieur territorial avec le statut d'agent titulaire de la Fonction Publique Territoriale, est mis à disposition à temps complet (quotité hebdomadaire : 35/35^{ème}) par la Communauté de Communes auprès du Parc naturel régional pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2025 et jusqu'au 31 décembre 2025, en qualité de chargé de mission.

ARTICLE 2 - Nature des fonctions exercées par le fonctionnaire mis à disposition

Monsieur Anthony CAPRIO assurera les missions suivantes :

- Chargé de mission NATURA 2000.

ARTICLE 3 - Conditions d'emploi du fonctionnaire mis à disposition

Conformément à la volonté politique de la Région AURA, exprimée par courrier en date du 7 novembre 2024 par Monsieur Thierry KOVACS, Vice-Président délégué à l'environnement et à l'écologie positive à Madame Céline CHARRIAUD, Présidente de la Communauté de communes, le transfert des sites Natura doit s'opérer au 1^{er} janvier 2025. En conséquence, à compter du 1^{er} janvier 2025, la gestion des sites Natura 2000 évolue. Ils relèveront du périmètre d'intervention des Parcs Naturels Régionaux ou des Conservatoires d'Espaces Naturels Sensibles, en vertu d'un arbitrage de Région AURA, gestionnaire des fonds européens sur cette thématique, objet de la présente convention.

Pour l'exercice de ses fonctions au sein du Parc naturel régional, Monsieur Anthony CAPRIO sera placé sous l'autorité hiérarchique de **Référent PNR – A COMPLETER**.

Les décisions relatives à l'organisation des congés annuels, autorisations spéciales d'absence, récupérations de Monsieur Anthony CAPRIO relèveront du Parc naturel régional.

La situation administrative et la carrière de Monsieur Anthony CAPRIO continuera à être gérée par la Communauté de communes.

D'un point de vue matériel, le Parc naturel régional prendra en charge les frais liés à :

- La location d'un bureau au sein du siège social de la Communauté de Communes, au village d'entreprises du Rozier-Coren **(nombre de jours / semaine) A COMPLETER** ;
- L'utilisation ponctuelle d'un véhicule de la flotte de la Communauté de communes.

La mise à disposition au Parc naturel régional, du matériel (ordinateur portable, petit matériel de terrain , **annexe : A COMPLETER**) totalement financé dans le cadre du portage des sites Natura 2000, se fera à titre gratuit.

De la même façon, le contenu intellectuel produit dans le cadre du portage des sites depuis 2012 par la Communauté de communes, sera transmis au Parc naturel régional des Volcans.

ARTICLE 4 - Rémunération du fonctionnaire mis à disposition

Monsieur Anthony CAPRIO percevra la rémunération correspondant à son grade et échelon détenu , soit l'échelon 4 du grade d'ingénieur territorial (IB 565 / IM 483) et un régime indemnitaire de 421,10 €, part fixe IFSE du RIFSEEP, en lien avec son groupe de fonctions.

Le Parc Naturel régional ne versera aucun complément de rémunération à l'exception des remboursements de frais professionnels, sauf disposition contraire le permettant dans son organisation (primes ponctuelles..).

ARTICLE 5 - Remboursement de la rémunération

Le montant de la rémunération et des charges sociales versées par la Communauté de communes, sont remboursés par le Parc naturel régional au prorata du temps de mise à disposition (article 1 de la présente convention) à réception du titre de recettes qui sera émis à cet effet.

Base (mois plein 35/35ème) :

- Traitement indiciaire : 2377,70 €.
- IFSE : 421,10 €.
- Indemnité compensatrice hausse CSG : 21,72 €.
- Transfert primes / points : - 32,42 €.
- Rémunération brute : 2788,10 €.
- Cotisations patronales : 1189,16 €.
- **Rémunération mensuelle brute chargée : 3 977,26 €.**

Soit une rémunération chargée sur le temps de la mise à disposition de :

- **3 977,26 € X 12 mois = 47 727,12 €.**

La Communauté de communes supportera les charges pouvant résulter de l'octroi d'un congé pour accident de service ou maladie professionnelle, d'une allocation temporaire d'invalidité, ainsi que celles pouvant

résulter de l'octroi d'un congé de maladie ordinaire, d'un congé de formation professionnelle ou de la mise en œuvre du droit individuel à la formation.

ARTICLE 6 – Discipline

En cas de faute disciplinaire commise dans l'organisme d'accueil, le Président du Parc naturel régional saisira Madame le Président de la Communauté de communes au moyen d'un rapport circonstancié.

ARTICLE 7 – Renouvellement

Cette convention est susceptible de renouvellement(s) pour une durée maximale de 3 ans, renouvelable.

ARTICLE 8 - Fin de la mise à disposition

La mise à disposition de Monsieur Anthony CAPRIO peut prendre fin :

- Au terme prévu à l'article 1 de la présente convention,
- Avant le terme fixé à l'article 1 de la présente convention dans le respect d'un délai de préavis de 15 jours, à la demande de l'intéressé ou de la Communauté de communes ou du Parc naturel régional
- Sans préavis, en cas de faute disciplinaire, par accord entre la collectivité d'origine et l'organisme d'accueil.

ARTICLE 9 - Actualisation de la convention

Un bilan horaire sera dressé à la fin de la mise à disposition entre les deux parties pour ajuster les charges qui incombent au Parc naturel régional. Cette actualisation sera conforme à l'article 5 de la présente convention, majoration éventuellement faite en cas d'évolution professionnelle et plus particulièrement avancement d'échelon de Monsieur Anthony CAPRIO pendant la durée de la présente convention ou d'un ou plusieurs de ses renouvellements.

ARTICLE 10- Juridiction compétente en cas de litige

Les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal Administratif territorialement compétent.

La présente convention sera notifiée à l'intéressé.

Fait en double exemplaire à Saint-Flour, le **A COMPLETER** décembre 2024

Pour la Communauté de communes,

**La Présidente,
Et par délégation,
Le Vice-Président en charge du personnel**

Jean-Jacques MONLOUBOU

Pour le Parc naturel régional

Le Président,

Lionel CHAUVIN

Ampliation adressée au :

- Président du Centre de Gestion,
- Comptable de la collectivité.



SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS
D'Auvergne

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU VENDREDI 14 MARS 2025

N° séance. Objet : 31. Actualisation du tableau des effectifs au 14.03.2025
Délibération n° : 2025.DLB.031-CS-14/03-31
Annexe : /
Élu(e) rapporteur : Lionel Chauvin
Direction : Ressources Humaines
Secrétaire de séance : Jocelyne Mansana

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi quatorze mars, à onze heures, le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, légalement convoqué le vendredi vingt-huit février, s'est réuni à la salle « Espace Loisirs », commune d'Aydat, sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN, Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional.

COMITÉ SYNDICAL DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MEMBRES PRÉSENTS - REPRÉSENTÉS / EXCUSÉS											
14/03/2025	Elu(e)s	Qualité	Collectivités de rattachement	Voix	Présent(e)s	Excusé(e)s	A reçu pouvoir de	A reçu pouvoir de	Total voix	A donné pouvoir à	
ELUS DU COMITÉ SYNDICAL A VOIX DÉLIBÉRATIVES	BUREAU SYNDICAL	Lionel CHAUVIN	Président	Commune de Châtel-Guyon	1	X		Martine PANI	Malté WAAG	4	
		Philippe FABRE	1er Vice-Président	Conseil Départemental du Cantal	8	X		Annie DELRIEU		16	
		Jocelyne MANSANA	2ème Vice-Présidente	Communauté de Communes du Massif du Sancy	2	X				2	
		Louis GISCARD D'ESTAING	3ème Vice-Président	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	X		Alexandre VERDIER		17	
		Lionel GAY	Secrétaire du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0	Grégoire VERRIERE
		Frédéric BONNICHON	Membre du bureau	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	X				0	Eric Dersigny
		Valérie CABECAS	Membre du bureau	Communauté de Communes du Pays Genièvre	2		X			0	
		Isabelle MELLIN	Membre du bureau	Commune de Vic-sur-Cère	1	X				1	
		Eric HAYMA	Membre du bureau	Commune de Saint-Genès-Champagnelle	1	X				1	
		Jean-Louis MARANDON	Membre du bureau	Commune de Menet	1	X				1	
		Anne-Marie PICARD	Membre du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0	
		Laurent BERNARD	Elu	Commune de Saint-Donat	1		X			0	Franck SERRE
		Jean-Marc BOYER	Elu	Commune de Laqueuille	1		X			0	
		Gérard BRUGIERE	Elu	Commune de Mural-le-Quaire	1	X				1	
		Pascale BRUN	Elue	Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire	2		X			0	
	Gilles CHABRIER	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		X			0		
	Sarah CHABRIER	Elue	Commune de Saint-Bonnet-de-Condac	1		X			0		
	Mélanie CHALVIGNAC	Elue	Commune de Cheylade	1		X			0		
	François CONSTANTIN	Elu	Commune de La Bourboule	1		X			0		
	Marie-Hélène CHASTRE	Elue	Conseil Départemental du Cantal	8	X				8		
	François DELRIEU	Elu	Commune de Mandailles-Saint-Julien	1		X			0		
	Annie DELRIEU	Elue	Conseil Départemental du Cantal	8		X			0	Philippe FABRE	
	Eric DERSIGNY	Elu	Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans	2	X		Frédéric BONNICHON		18		
	Martine PANI	Elu	Communauté de Communes du Pays de Salers	2		X			0	Lionel CHAUVIN	
	Sébastien DUBOURG	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	X				0		
	Isabelle FAUX	Elue	Commune du Falgoux	1	X		Christian VERT		3		
	Sébastien GALPIER	Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0		
	René GOULESQUE	Elu	Commune de Champs-sur-Tarentaise	1	X				1	Yannick BOUT (suppléant)	
	Brice HORTÉFEUX	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			16		
	Fabien HUISSEY	Elu	Commune de Basleu	1		X			0		
	Sylvie LEGER	Elue	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	X		Jean-Marie VALLEE		10		
	Virginie LESUEUR	Elue	Commune de Tournemire	1		X			0		
	Thierry MATHIEU	Elu	Commune de Dienne	1		X			0		
Philippe MAURS	Elu	Commune de Saint-Cirgues-de-Jordanne	1		X			0			
Alain MERCIER	Elu	Communauté de communes Dômes Sancy Ardense	2		X			0			
Martine MONCOURIER	Elue	Communauté de Communes Sumène-Artense	2		X			0			
Gérard MOULIADÉ	Elu	Communauté de Communes Saint-Flour Communauté	2		X			0			
Sylvie MOULY	Elue	Commune de Saint-Bonnet-Près-Orcival	1	X				1			
Philippe MOURGUES	Elu	Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès	2	X				2			
Colette PONCHET-PASSEMAR	Elue	Communauté de Communes Hautes Terres Communauté	2	X				2			
Stéphane SAUTAREL	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0			
Franck SERRE	Elu	Communauté de Communes Mond'Arverne Communauté	2	X		Laurent BERNARD		3			
Catherine TARTIERE	Elue	Commune de Besse	1		X			0			
Jean-Marie VALLEE	Elu	Clermont Auvergne Métropole	2		X			0	Sylvie LEGER		
Sylvain VAZELLE	Elu	Commune de Palherols	1		X			0			
Alexandre VERDIER	Elu	Commune de Bagnols	1		X			0	Louis GISCARD		
Grégoire VERRIERE	Elu	Commune de Courgoul	1	X		Lionel GAY		9			
Christian VERT	Elu	Communauté de communes du Pays de Mauriac	2		X			0	Isabelle FAUX		
Malté WAAG	Elu	Commune d'Orciens	1		X			0	Lionel CHAUVIN		
EXTERIEURS	CONSULTATIFS	Jean BARRAT	Membre consultatif	CESER Auvergne-Rhône-Alpes	16				16		
		Michelle BOUDOIN	Membre consultatif	Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme	1				1		
		Pierre FAUCHER	Membre consultatif	Centre Régional de la Propriété Forestière Site de Marmillat	1				1		
		Jean-Claude GUILLET	Membre consultatif	Chambre de Commerce et d'Industrie Clermont-Issoire	1	X			1		
		Jean-Luc HELBERT	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Puy-de-Dôme	1				1		
	Jean-Yves JOUVE	Membre consultatif	Chambre départementale d'Agriculture du Cantal	1				1			
	Denis LOYE	Membre consultatif	Service de Gestion comptable de Clermont-Métropole	1				1			
	Christian VABRET	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Cantal	1				1			
	INVITES	Christine MONTOLOY	Directrice Générale Adjointe	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
		Anne-Pascal AMEL	Dir. Environnement-Territoires	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
Christophe BALLEZ-BAZ		Ch. Pôle Mobilité, Aménagement, Paysages	DREAL Auvergne Rhône-Alpes								
Vincent BERNARD		Chef de service Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes								
Julien CHARTOIRE		Chef Dév. du Territoire Agriculture Attractivité	Conseil Départemental du Cantal								
Ludovic POMMARET	Chargé des Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes		X							

RECAPITULATIF DES VOIX			
Membres élus	Nombre	Voix	Quorum
En exercice	48	193	
Présents (dont visio)	18	59	97
Représentés	9	57	
Votants	27	116	ATTEINT

N° séance. Objet : 31. Actualisation du tableau des effectifs au 14.03.2025
Délibération n° : 2025.DLB.031-CS-14/03-31
Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique
Publication en ligne : Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20250314-2025-DLB-031-DE
Date de télétransmission : 25/03/2025
Date de réception préfecture : 25/03/2025

La politique « Ressources Humaines » a pour objectif d'assurer et d'adapter la gestion des moyens humains aux besoins, en veillant à l'adéquation des effectifs et des compétences mais aussi en accompagnant les évolutions structurelles de la collectivité. La gestion des emplois s'intègre dans cette logique et s'inscrit dans la volonté d'anticiper les besoins, de s'adapter aux évolutions en développant les compétences, de repenser les organisations de travail et de prendre également en compte la qualité de vie et de santé au travail.

A- Suppression / Création suite à Promotion Interne au titre de l'année 2025

Il convient dès lors de procéder à la suppression et à la création de l'emploi figurant sur le tableau ci-après :

Direction : Fonctions Supports

n° de poste	Affectation	Grade d'origine	Grade d'avancement	Date effectivité
26	Gestionnaire comptable	Adjoint administratif principal de 1ère classe	Rédacteur principal de 2ème classe	1 ^{er} avril 2025

B- Les emplois non permanents au sein du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne : emplois à temps complet

L'article L. 332-23 du code général de la fonction publique prévoit le recours à un agent contractuel sur un emploi non permanent :

- pour un accroissement temporaire d'activité (besoin ponctuel et exceptionnel), pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois consécutifs, renouvellement compris ; Article **L.332-23 1°**
- pour un accroissement saisonnier d'activité (besoin prévisible et régulier), pour une durée maximale de 6 mois sur une période de 12 mois consécutifs, renouvellement compris ; Article **L.332-23 2°**
- pour un remplacement d'un agent titulaire ou contractuel ; Article **L.332-13**
- pour un contrat de projet. **Articles L.332-24**

N° séance. Objet :

Délibération n° :

Voies de recours :

Délais de recours :

Publication en ligne :

31. Actualisation du tableau des effectifs au 14.03.2025

2025.DLB.031-CS-14/03-31

Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand

2 mois à compter de sa date de publication électronique

Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20250314-2025-DLB-031-DE
Date de télétransmission : 25/03/2025
Date de réception préfecture : 25/03/2025

C- Modifications du tableau des effectifs des emplois non permanents :

Direction : Préservation et valorisation du patrimoine naturel

Il convient de créer les emplois non-permanents ci-dessous, au motif d'accroissement saisonnier d'activité.

n° de poste	Affectation	Grade initial	Date effectivité	Durée	Article
85	Animateur RNN Sagnes de La Godivelle	Adjoint technique	Saison 2025	6 mois	L.332-23 2°

Direction : Chaîne des Puys – faille de Limagne

n° de poste	Affectation	Grade initial	Date effectivité	Durée	Article
86	Garde-Nature Chaîne des Puys-faille de Limagne	Adjoint technique	Saison 2025	6 mois	L.332-23 2°
87	Garde-Nature Chaîne des Puys-faille de Limagne	Adjoint technique	Saison 2025	6 mois	L.332-23 2°
88	Garde-Nature saisonnier Chaîne des Puys-faille de Limagne	Adjoint technique	Saison 2025	3 mois	L.332-23 2°
89	Garde-Nature saisonnier Chaîne des Puys-faille de Limagne	Adjoint technique	Saison 2025	3 mois	L.332-23 2°
90	Chargé de mission « étude d'opportunité - création de la formation de bergers/vachers du Massif central »	Technicien	A compter du 01/05/2025	10 mois	L332-23 1°

N° séance. Objet :

Délibération n° :

Voies de recours :

Délais de recours :

Publication en ligne :

31. Actualisation du tableau des effectifs au 14.03.2025

2025.DLB.031-CS-14/03-31

Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand

2 mois à compter de sa date de publication électronique

Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20250314-2025-DLB-031-DE
Date de télétransmission : 25/03/2025
Date de réception préfecture : 25/03/2025

Création de contrat de projet

Contrat de projet : Chargé de mission Milieux Aquatiques - Natura 2000

Le syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne gère 11 sites Natura 2000 classés au titre des Directives Habitat-Faune-Flore et Oiseaux et 5 Espaces Naturels Sensibles (ENS). Ils portent pour partie sur les grands massifs du Parc et pour partie sur des milieux aquatiques comme des cours d'eau, lacs, tourbières et zones humides. Leur classement traduit la présence d'espèces et d'habitats rares et menacés à l'échelle européenne pour lesquels le territoire a une responsabilité forte. Ces sites se superposent avec d'autres outils de protection comme les réserves naturelles nationales ou régionales ou des APPB.

A compter de janvier 2025, le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a été désigné par la région Auvergne - Rhône - Alpes comme structure porteuse et animatrice de 4 nouveaux sites Natura 2000, dont 2 sites linéaires les vallées de l'Allanche et de l'Allagnon et les affluents rive droite de la Truyère. Cette évolution induit une réorganisation des missions au sein du service, en particulier pour le site Natura 2000 des vallées de la Cère et de la Jordanne, animé depuis 2024.

Dans ce contexte, il est nécessaire de recruter via un contrat de projet, pour une période d'un an, un(e) chargé(e) de mission « milieux aquatiques/Natura 2000 » qui aura pour mission l'Animation des sites linéaires Natura 2000 des vallées de l'Allanche et de l'Allagnon, des affluents rive droite de la Truyère et des vallées de la Cère et de la Jordanne.

Il convient, dès lors, d'inscrire au tableau des effectifs un emploi non permanent à temps complet pour mener à bien le projet évoqué ci-dessus. Cet emploi sera créé sur la base d'un contrat de projet et sera inscrit au tableau des effectifs pour une durée de 1 an. La rémunération inhérente à cet emploi relevant de la catégorie B sera fixée, au regard du profil recherché et des missions confiées.

n° de poste	Affectation	Catégorie d'emploi	Date effectivité	Durée	Article
90	Chargé de mission Milieux Aquatiques -Natura 2000	Catégorie B	A partir du 15 juin 2025	12 mois	L.332-24

Vu le tableau des effectifs actualisé au 14 mars 2025

Considérant les besoins recensés, existant et à venir, pour assurer les missions du PNRVA

APRÈS l'exposé des motifs et éléments nécessaires au délibéré de ses élu(e)s,

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ*

»»» **APPROUVE** l'actualisation du tableau des effectifs au 14.03.2025

* Conformément au II de l'article L.1111-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élu(e)s concerné(e)s par la « règle du départ » n'ont pas participé à la préparation, aux débats, et au vote de la présente délibération. Est/Sont concerné(s) : **Sans objet**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, pour extrait conforme,
à Aydat, Montlosier, le vendredi 14 mars 2025*

Lionel CHAUVIN
Président



N° séance. Objet :

31. Actualisation du tableau des effectifs au 14.03.2025

Délibération n° :

2025.DLB.031-CS-14/03-31

Voies de recours :

Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand

Délais de recours :

2 mois à compter de sa date de publication électronique

Publication en ligne :

Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20250314-2025-DLB-031-DE
Date de télétransmission : 25/03/2025
Date de réception préfecture : 25/03/2025



SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS
D'Auvergne

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU VENDREDI 14 MARS 2025

N° séance. Objet : 32. Prestation Sociale Complémentaire 2026 : consultation avec le CDG63
Délibération n° : 2025.DLB.032-CS-14/03-32
Annexe : /
Élu(e) rapporteur : Lionel Chauvin
Direction : Marchés Publics
Secrétaire de séance : Jocelyne Mansana

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi quatorze mars, à onze heures, le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, légalement convoqué le vendredi vingt-huit février, s'est réuni à la salle « Espace Loisirs », commune d'Aydat, sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN, Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional.

COMITÉ SYNDICAL DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MEMBRES PRÉSENTS - REPRÉSENTÉS / EXCUSÉS											
14/03/2025	Elu(e)s	Qualité	Collectivités de rattachement	Voix	Présent(e)s	Excusé(e)s	A reçu pouvoir de	A reçu pouvoir de	Total voix	A donné pouvoir à	
ELUS DU COMITÉ SYNDICAL A VOIX DÉLIBÉRATIVES	BUREAU SYNDICAL	Lionel CHAUVIN	Président	Commune de Châtel-Guyon	1	X		Martine PANI	Malté WAAG	4	
		Philippe FABRE	1er Vice-Président	Conseil Départemental du Cantal	8	X		Annie DELRIEU		16	
		Jocelyne MANSANA	2ème Vice-Présidente	Communauté de Communes du Massif du Sancy	2	X				2	
		Louis GISCARD D'ESTAING	3ème Vice-Président	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	X		Alexandre VERDIER		17	
		Lionel GAY	Secrétaire du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0	Grégoire VERRIERE
		Frédéric BONNICHON	Membre du bureau	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	X				0	Eric Dersigny
		Valérie CABECAS	Membre du bureau	Communauté de Communes du Pays Genièvre	2		X			0	
		Isabelle MELLIN	Membre du bureau	Commune de Vic-sur-Cère	1	X				1	
		Eric HAYMA	Membre du bureau	Commune de Saint-Genès-Champagnelle	1	X				1	
		Jean-Louis MARANDON	Membre du bureau	Commune de Menet	1	X				1	
		Anne-Marie PICARD	Membre du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0	
		Laurent BERNARD	Elu	Commune de Saint-Donat	1		X			0	Franck SERRE
		Jean-Marc BOYER	Elu	Commune de Laqueuille	1		X			0	
		Gérard BRUGIERE	Elu	Commune de Mural-le-Quaire	1	X				1	
		Pascale BRUN	Elue	Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire	2		X			0	
	Gilles CHABRIER	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		X			0		
	Sarah CHABRIER	Elue	Commune de Saint-Bonnet-de-Condac	1		X			0		
	Mélanie CHALVIGNAC	Elue	Commune de Cheylade	1		X			0		
	François CONSTANTIN	Elu	Commune de La Bourboule	1		X			0		
	Marie-Hélène CHASTRE	Elue	Conseil Départemental du Cantal	8	X				8		
	François DELRIEU	Elu	Commune de Mandailles-Saint-Julien	1		X			0		
	Annie DELRIEU	Elue	Conseil Départemental du Cantal	8		X			0	Philippe FABRE	
	Eric DERSIGNY	Elu	Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans	2	X		Frédéric BONNICHON		18		
	Martine PANI	Elu	Communauté de Communes du Pays de Salers	2		X			0	Lionel CHAUVIN	
	Sébastien DUBOURG	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	X				0		
	Isabelle FAUX	Elue	Commune du Falgoux	1	X		Christian VERT		3		
	Sébastien GALPIER	Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0		
	René GOULESQUE	Elu	Commune de Champs-sur-Tarentaise	1	X				1	Yannick BOUTY (suppléant)	
	Brice HORTÉFEUX	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			16		
	Fabien HUISSER	Elu	Commune de Basleu	1		X			0		
	Sylvie LEGER	Elue	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	X		Jean-Marie VALLEE		10		
	Virginie LESUEUR	Elue	Commune de Tournemire	1		X			0		
	Thierry MATHIEU	Elu	Commune de Dienne	1		X			0		
Philippe MAURS	Elu	Commune de Saint-Cirgues-de-Jordanne	1		X			0			
Alain MERCIER	Elu	Communauté de communes Dômes Sancy Ardense	2		X			0			
Martine MONCOURIER	Elue	Communauté de communes Sumène-Artense	2		X			0			
Gérard MOULIADÉ	Elu	Communauté de Communes Saint-Flour Communauté	2		X			0			
Sylvie MOULY	Elue	Commune de Saint-Bonnet-Près-Orcival	1	X				1			
Philippe MOURGUES	Elu	Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès	2	X				2			
Colette PONCHET-PASSEMAR	Elue	Communauté de Communes Hautes Terres Communauté	2	X				2			
Stéphane SAUTAREL	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0			
Franck SERRE	Elu	Communauté de Communes Mond'Arverne Communauté	2	X		Laurent BERNARD		3			
Catherine TARTIERE	Elue	Commune de Besse	1		X			0			
Jean-Marie VALLEE	Elu	Clermont Auvergne Métropole	2		X			0	Sylvie LEGER		
Sylvain VAZELLE	Elu	Commune de Palherols	1		X			0			
Alexandre VERDIER	Elu	Commune de Bagnols	1		X			0	Louis GISCARD		
Grégoire VERRIERE	Elu	Commune de Courgoul	1	X		Lionel GAY		9			
Christian VERT	Elu	Communauté de communes du Pays de Mauriac	2		X			0	Isabelle FAUX		
Malté WAAG	Elu	Commune d'Orciens	1		X			0	Lionel CHAUVIN		
EXTERIEURS	CONSULTATIFS	Jean BARRAT	Membre consultatif	CESER Auvergne-Rhône-Alpes	16				16		
		Michelle BOUDOIN	Membre consultatif	Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme	1				1		
		Pierre FAUCHER	Membre consultatif	Centre Régional de la Propriété Forestière Site de Marmillat	1				1		
		Jean-Claude GUILLOIN	Membre consultatif	Chambre de Commerce et d'Industrie Clermont-Issoire	1	X			1		
		Jean-Luc HELBERT	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Puy-de-Dôme	1				1		
	Jean-Yves JOUVE	Membre consultatif	Chambre départementale d'Agriculture du Cantal	1				1			
	Denis LOYE	Membre consultatif	Service de Gestion comptable de Clermont-Métropole	1				1			
	Christian VABRET	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Cantal	1				1			
	INVITES	Christine MONTOLOY	Directrice Générale Adjointe	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
		Anne-Pascal AMEL	Dir. Environnement-Territoires	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
Christophe BALLET-BAZ		Ch. Pôle Mobilité, Aménagement, Paysages	DREAL Auvergne Rhône-Alpes								
Vincent BERNARD		Chef de service Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes								
Julien CHARTOIRE		Chef Dév. du Territoire Agriculture Attractivité	Conseil Départemental du Cantal								
Ludovic POMMARET	Chargé des Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes		X							

RECAPITULATIF DES VOIX			
Membres élus	Nombre	Voix	Quorum
En exercice	48	193	
Présents (dont visio)	18	59	97
Représentés	9	57	
Votants	27	116	ATTEINT

N° séance. Objet : 32. Prestation Sociale Complémentaire 2026 : consultation avec le CDG63
Délibération n° : 2025.DLB.032-CS-14/03-32
Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique
Publication en ligne : Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Service de l'Élection en Préfecture
063-256300237-20250314-2025-DLB-032-DE
Date de télétransmission : 25/03/2025
Date de réception préfecture : 25/03/2025

Les dispositifs de Protection Sociale Complémentaire (PSC) visent à limiter les situations de précarité des agents. La Protection Sociale Complémentaire regroupe deux risques : la prévoyance et la santé. Pour mémoire le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne a adhéré au 1^{er} janvier 2025 à la convention de participation « Prévoyance » conclue par le Centre De Gestion du Puy de Dôme, après consultation.

Conformément à l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 et au décret n°2022-581 du 20 avril 2022, les employeurs publics territoriaux devront, au 1^{er} janvier 2026, contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents souscrivent pour couvrir le risque santé, à hauteur d'au moins 15 € euros brut mensuel par agent.

Ces garanties couvriront les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident (soins courants, médicaments, hospitalisation, frais dentaires, équipement optique, aides auditives...).

Le Centre de Gestion du Puy De Dôme a décidé de mener, pour le compte des collectivités et établissements qui le demandent, une procédure de mise en concurrence afin de choisir un organisme ou un groupement d'organismes compétents au sens de l'article L827-5 du CGFP et conclure avec celui-ci à compter du 1^{er} janvier 2026, une convention de participation portant sur la garantie « Santé ».

À l'issue de cette procédure de consultation, le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne conserve entièrement la liberté d'adhérer ou pas à la convention de participation, en fonction des tarifs et garanties proposés. L'adhésion à un tel contrat se fera par approbation de l'assemblée délibérante et après signature d'une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme.

Vu l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique,

Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement

Considérant l'intérêt que représente la proposition du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme de mener une procédure de mise en concurrence pour le compte des collectivités volontaires,

APRÈS l'exposé des motifs et éléments nécessaires au délibéré de ses élu(e)s,

N° séance. Objet :

Délibération n° :

Voies de recours :

Délais de recours :

Publication en ligne :

32. Prestation Sociale Complémentaire 2026 : consultation avec le CDG63

2025.DLB.032-CS-14/03-32

Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand

2 mois à compter de sa date de publication électronique

Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accuse de réception en préfecture
063-256300237-20250314-2025-DLB-032-DE
Date de télétransmission : 25/03/2025
Date de réception préfecture : 25/03/2025

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ*

- **MANDATE** le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour la garantie santé ;
- **S'ENGAGE** à communiquer au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme les caractéristiques quantitatives et qualitatives des effectifs en cause ;
- **PRENDRE ACTE** que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme par délibération et après convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme, étant précisé qu'après avoir pris connaissance des tarifs et garanties proposés, le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne aura la faculté de ne pas signer le contrat collectif souscrit par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme.

* Conformément au II de l'article L.1111-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élu(e)s concerné(e)s par la « règle du déport » n'ont pas participé à la préparation, aux débats, et au vote de la présente délibération.

Est/Sont concerné(s) : **Sans objet**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, pour extrait conforme,
à Aydat, Montlosier,

le vendredi 14 mars 2025

Lionel CHAUVIN
Président



N° séance. Objet :

Délibération n° :

Voies de recours :

Délais de recours :

Publication en ligne :

32. Prestation Sociale Complémentaire 2026 : consultation avec le CDG63

2025.DLB.032-CS-14/03-32

Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand

2 mois à compter de sa date de publication électronique

Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20250314-2025-DLB-032-DE
Date de télétransmission : 25/03/2025
Date de réception préfecture : 25/03/2025



SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS
D'Auvergne

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU VENDREDI 14 MARS 2025

N° séance. Objet : 33. Autorisation de signature des marchés de travaux relatifs au projet de requalification du site de Montlosier
Délibération n° : 2025.DLB.033-CS-14/03-33
Annexe : sans objet
Élu(e) rapporteur : Lionel Chauvin
Direction : Marchés Publics
Secrétaire de séance : Jocelyne Mansana

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi quatorze mars, à onze heures, le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, légalement convoqué le vendredi vingt-huit février, s'est réuni à la salle « Espace Loisirs », commune d'Aydat, sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN, Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional.

COMITÉ SYNDICAL DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MEMBRES PRÉSENTS - REPRÉSENTÉS / EXCUSÉS											
14/03/2025	Elu(e)s	Qualité	Collectivités de rattachement	Voix	Présent(e)s	Excusé(e)s	A reçu pouvoir de	A reçu pouvoir de	Total voix	A donné pouvoir à	
ELUS DU COMITÉ SYNDICAL A VOIX DÉLIBÉRATIVES	BUREAU SYNDICAL	Lionel CHAUVIN	Président	Commune de Châtel-Guyon	1	X		Martine PANI	Maité WAAG	4	
		Philippe FABRE	1er Vice-Président	Conseil Départemental du Cantal	8	X		Annie DELRIEU		16	
		Jocelyne MANSANA	2ème Vice-Présidente	Communauté de Communes du Massif du Sancy	2	X				2	
		Louis GISCARD D'ESTAING	3ème Vice-Président	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	X		Alexandre VERDIER		17	
		Lionel GAY	Secrétaire du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0	Grégoire VERRIERE
		Frédère BONNICHON	Membre du bureau	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0	Eric Dersigny
		Valérie CABECAS	Membre du bureau	Communauté de Communes du Pays Gentiane	2		X			0	
		Isabelle MELLIN	Membre du bureau	Commune de Vic-sur-Cère	1	X				1	
		Eric HAYMA	Membre du bureau	Commune de Saint-Genès-Champagnelle	1	X				1	
		Jean-Louis MARANDON	Membre du bureau	Commune de Menet	1	X				1	
		Anne-Marie PICARD	Membre du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0	
		Laurent BERNARD	Elu	Commune de Saint-Donat	1		X			0	Franck SERRE
		Jean-Marc BOYER	Elu	Commune de Laqueuille	1		X			0	
		Gérard BRUGIERE	Elu	Commune de Murat-le-Quaire	1	X				1	
	Pascaline BRUN	Elue	Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire	2		X			0		
	Gilles CHABRIER	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		X			0		
	Sarah CHABRIER	Elue	Commune de Saint-Bonnet-de-Condât	1		X			0		
	Mélanie CHALVIGNAC	Elue	Commune de Cheylade	1		X			0		
	François CONSTANTIN	Elu	Commune de La Bourboule	1		X			0		
	Marie-Hélène CHASTRE	Elue	Conseil Départemental du Cantal	8	X				8		
	François DELRIEU	Elu	Commune de Mandailles-Saint-Julien	1		X			0		
	Annie DELRIEU	Elue	Conseil Départemental du Cantal	8		X			0	Philippe FABRE	
	Eric DERSIGNY	Elu	Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans	2	X			Frédéric BONNICHON	18		
	Martine PANI	Elu	Communauté de Communes du Pays de Salers	2		X			0	Lionel CHAUVIN	
	Sébastien DUBOURG	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0		
	Isabelle FAUX	Elue	Commune du Falgoux	1	X			Christian VERT	3		
	Sébastien GALPIER	Elu	Commune de Champs-sur-Puy-de-Dôme	8		X			0		
	René GOULESQUE	Elu	Commune de Champs-sur-Tarentaise	1	X				1	Franck BONY (suppléant)	
Brice HORTEFEUX	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			16			
Fabien HUSSER	Elu	Commune de Besluieu	1		X			0			
Sylvie LÉGER	Elue	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	X			Jean-Marie VALLEE	10			
Virginie LESUEUR	Elue	Commune de Tourneville	1		X			0			
Thierry MATHIEU	Elu	Commune de Dienne	1		X			0			
Philippe MAURS	Elu	Commune de Saint-Cirgues-de-Jordanne	1		X			0			
Alain MERCIER	Elu	Communauté de communes Dômes Sancy Artense	2		X			0			
Martine MONCOURIER	Elue	Communauté de Communes Sumène-Artense	2		X			0			
Gérard MOULIADE	Elu	Communauté de Communes Saint-Flour Communauté	2		X			0			
Sylvie MOULY	Elue	Commune de Saint-Bonnet-Près-Orcival	1	X				1			
Philippe MOURGUES	Elu	Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès	2	X				2			
Colette PONCHET-PASSEMARD	Elue	Communauté de Communes Hautes Terres Communauté	2	X				2			
Stéphane SAUTAREL	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0			
Franck SERRE	Elu	Communauté de Communes Mond'Auvergne Communauté	2	X			Laurent BERNARD	3			
Catherine TARTIERE	Elue	Commune de Besse	1		X			0			
Jean-Marie VALLEE	Elu	Clermont Auvergne Métropole	2		X			0	Sylvie LÉGER		
Sylvain VAZELLE	Elu	Commune de Pallherols	1		X			0			
Alexandre VERDIER	Elu	Commune de Bagnols	1		X			0	Louis GISCARD		
Grégoire VERRIERE	Elu	Commune de Courgoul	1	X			Lionel GAY	9			
Christian VERT	Elu	Communauté de communes du Pays de Mauriac	2		X			0	Isabelle FAUX		
Maité WAAG	Elue	Commune d'Orcines	1		X			0	Lionel CHAUVIN		
EXTERIEURS	CONSULTATIFS	Jean BARRAT	Membre consultatif	CESER Auvergne-Rhône-Alpes							
		Michelle BOUDOIN	Membre consultatif	Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme							
		Pierre FAUCHER	Membre consultatif	Centre Régional de la Propriété Forestière Site de Mamihat							
		Jean-Claude GUILLON	Membre consultatif	Chambre de Commerce et d'Industrie Clermont-Issoire							
		Jean-Luc HELBERT	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Puy-de-Dôme		X					
	Jean-Yves JOLIVE	Membre consultatif	Chambre départementale d'Agriculture du Cantal								
	Denis LOYE	Membre consultatif	Service de Gestion comptable de Clermont-Métropole								
	Christian VABRET	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Cantal								
	INVITES	Christine MONTOLY	Directrice Générale Adjointe	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
		Anne-Pascaline AMEIL	Dir. Environnement-Territoires	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
Christophe BALLEZ-BAZ		Ch.Pôle Mobilité, Aménagement, Paysages	DREAL Auvergne Rhône-Alpes								
Vincent BERNARD		Chief de service Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes								
Julien CHARTOIRE		Chief Dév. du Territoire Agriculture Attractivité	Conseil Départemental du Cantal								
Ludovic POMMARET	Chargé des Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes		X							

RECAPITULATIF DES VOIX			
Membres élus	Nombre	Voix	Quorum
En exercice	49	193	
Présents (dont visio)	18	59	97
Représentés	9	57	
Votants	27	116	ATEINT

N° séance. Objet : 33. Autorisation de signature des marchés de travaux relatifs au projet de requalification du site de Montlosier
Délibération n° : 2025.DLB.033-CS-14/03-33
Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique
Publication en ligne : Le 24/03/2025 - www.agir.parcdevolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20250314-2025-DLB-033-DE
Date de télétransmission : 30/04/2025
Date de réception préfecture : 30/04/2025

Initié en 2019, le projet de requalification du site de Montlosier, siège du syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne fait suite à la dynamique enclenchée par l'inscription de la Chaîne des Puys / Faille de Limagne au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Il s'inscrit dans la mise en place de « portes d'entrée dites UNESCO » prévues (Lac d'AYDAT et Montlosier) ou déjà présentes (Gare du Puy-de-Dôme et Office de Tourisme de RLV à VOLVIC) dans le périmètre du bien.

Rappel des objectifs du projet :

- Permettre l'accueil de tous les publics et les informer/sensibiliser aux spécificités écologiques et géologiques du territoire via une muséographie/scénographie au sein du château de Montlosier
- Repenser et moderniser la boutique du Parc qui sera désormais installée au Château
- Créer une espace séminaire pour l'accueil de professionnels et institutionnels
- Offrir une possibilité de restauration sur place avec un « Bistrot de Pays » qui proposera une carte basée sur les produits locaux
- Rénover les locaux administratifs du syndicat mixte du Parc
- Accueil d'une brigade de gendarmerie mobile (initialement rénover les gîtes)

Calendrier opérationnel à date :

RESTRUCTURATION DU SITE DE MONTLOSIER			2020	2021	2022	2023			2024			2025			2026			2027										
			juil	août	sept	oct	nov	déc	janv	fév	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	janv	fév	mars	avr	mai	juin	juil	
ETUDES	Phase ①	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage / Programme																										
		Maîtrise d'Œuvre																										
TRAVAUX	Phase ①	BUREAUX - ADMINISTRATION - Bât.2																										
		BRIGADE GENDARMERIE - AGENTS ST & GN - Bât 4																										
	Phase ②	CHÂTEAU / BOUTIQUE - SCENOGRAPHIE - Bât. 3																										
		RESTAURANT - BISTROT - Bât. 1																										
		SALLE DE SEMINAIRE - Bât. 1																										
		AMENAGEMENTS EXTERIEURS - Tous Bâtiments																										

N° séance. Objet : 33. Autorisation de signature des marchés de travaux relatifs au projet de requalification du site de Montlosier

Délibération n° : 2025.DLB.033-CS-14/03-33

Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand

Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique

Publication en ligne : Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

site de

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20250314-2025-DLB-033-DE
Date de télétransmission : 30/04/2025
Date de réception préfecture : 30/04/2025

0. RAPPEL DE LA PROCÉDURE DE LA PHASE A.P.D AU LANCEMENT DE LA CONSULTATION

Par délibération du 13 juillet 2023, le Comité syndical a approuvé l'Avant-Projet définitif (APD) du projet de requalification du site de Montlosier, siège du syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne. Un rapport annexé à la délibération du 13 juillet 2013 retrace l'historique du projet depuis son lancement en 2019.

Suite à l'approbation de l'APD, l'équipe de maîtrise d'œuvre, représentée par le cabinet d'architectes Fabre & Speller, a :

- finalisé les études pour livrer un PRO-DCE au printemps 2024,
- réalisé un dossier de permis de construire, déposé le 7 février 2024, accordé le 14 août 2024.

1. PHASE DE CONSULTATION DES ENTREPRISES ET DÉCISION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

La procédure de consultation des entreprises est parue le 19 juin 2024 selon la procédure de l'appel d'offres ouvert pour les lots suivants :

- 01 DESAMIANPAGE (hors diagnostics obligatoires avant démolition)
- 02 DEMOLITIONS / CURAGES
- 03 GROS-ŒUVRE / RAVALEMENTS DE FACADES
- 04.A CHARPENTE BOIS / BARDAGES
- 04.B CHARPENTE BOIS PHILIBERT DELORME / BARDAGES
- 05 CHARPENTE / COUVERTURE ARDOISES / ZINGUERIE
- 06 ETANCHEITE / ZINGUERIE
- 07 MENUISERIES EXTERIEURES BOIS
- 08 SERRURERIE
- 09 MENUISERIES INTERIEURES BOIS
- 10 PLATRERIE / FAUX-PLAFONDS / PEINTURE
- 11 REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES / CARRELAGE / FAIENCE
- 12 ASCENSEURS / MONTE CHARGE
- 13 CHAUFFAGE / VENTILATION / PLOMBERIE
- 14 ELECTRICITE / CFO / CFA
- 16 ESPACES VERTS
- 17 VRD

Consultation différée pour le lot :

- 15 SCENOGRAPHIE (consultation ultérieure – visite différée)

En application des articles L 2142-2, R 2161-2 à R 2161-5 du Code de la Commande Publique, les candidats avaient jusqu'au 22 juillet 2024 pour remettre une offre, soit 33 jours.

Les critères d'analyse des offres mentionnés au DCE étaient les suivants :

- Prix pour 60 %
- Valeur technique pour 40 %

→ A l'issue de la consultation, sur les 16 lots mis en concurrence :

- **2 lots avec absence d'offre**, à savoir :
 - 06 Étanchéité / zinguerie
 - 13 Chauffage / ventilation / plomberie
- **14 lots avec offres reçues dans les délais**, analysées et soumises pour décision à la CAO, réunie le 20 septembre 2024.

N° séance. Objet : 33. Autorisation de signature des marchés de travaux relatifs au projet de requalification du

site de

Montlosier

Délibération n° : 2025.DLB.033-CS-14/03-33

Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand

Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique

Publication en ligne : Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20250314-2025-DLB-033-DE
Date de télétransmission : 30/04/2025
Date de réception préfecture : 30/04/2025

➔ DÉCISION DE LA 1^{ÈRE} COMMISSION D'APPEL D'OFFRES RÉUNIE LE 20 SEPTEMBRE 2024

Suite à l'analyse technique et financière réalisée par l'équipe de maîtrise d'œuvre et les services du PNRVA, formalisée dans le rapport d'analyse des offres définitifs, la CAO a décidé :

1.1 D'attribuer les marchés aux entreprises :

N° lot	Intitulé du lot	Entreprise	Montant offre reçue HT	Estimation MOE HT l'APD	Écart Offre / Estimation %	Écart Offres / Estimation HT
1	DESAMIANTAGE	MAZET SAS	162 400 €	181 000 €	-10 %	-18 600 €
2	DEMOLITIONS / CURAGES	COUDERT SAS	119 858 €	160 000 €	-25 %	-40 142 €
5	CHARPENTE / COUVERTURE ARDOISES / ZINGUERIE	MCA LAZARO	433 543 €	445 000 €	-3 %	-11 457 €
9	MENUISERIES INTERIEURES BOIS	MEGEMONT Père & fils	311 576 €	300 000 €	+4 %	+ 11 576 €
10	PLATRERIE / FAUX-PLAFONDS / PEINTURE	PERETTI SAS	731 102 €	738 000 €	-1 %	-6 898 €
11	RETEVEMENTS SOLS SOUPLES / CARRELAGE / FAIENCE	MAZET SAS	163 373 €	175 000 €	-7 %	-11 627 €
14	ELECTRICITE CFO / CFA	DOMELEC	375 407 €	478 500 €	-22 %	-103 093 €
16	ESPACES VERTS	JD PAYSAGES	133 564 €	171 000 €	-22 %	-37 436 €

1.2 De relancer une consultation, suite à déclaration d'infructuosité, pour les lots :

N° lot	Intitulé du lot	Motifs	Montant offre mini reçue	Estimation MOE HT APD	Écart Offre / Estimation %	Écart Offre / Estimation HT
3	GROS-ŒUVRE / RAVALEMENTS DE FACADES	Offres inacceptables	1 375 215 €	1 035 000 €	+33 %	+ 340 215 €
4	CHARPENTE BOIS / BARDAGES	Offres inacceptables	307 076 €	195 000 €	+57 %	+ 112 076 €
	Variante : Philibert Delorme	Offres inacceptables	358 858 €	250 000 €	+84 %	+ 108 858 €
6	ETANCHEITE / ZINGUERIE	Absence d'offre	/	15 000 €	/	/
7	MENUISERIES EXTERIEURES BOIS	Offres inacceptables	393 873 €	326 000 €	+21 %	+ 67 873 €
8	SERRURERIE	Sans suite *	65 492 €	65 000 €	+1 %	+492 €
12	ASCENSEURS / MONTE CHARGE	Sans suite *	96 050 €	104 000 €	-8 %	-7 950 €
13	CHAUFFAGE / VENTILATION / PLOMBERIE	Absence d'offre	/	690 000 €	/	/
17	VRD	Offres inacceptables	749 542 €	605 000 €	+24 %	+ 144 542 €

* Décision motivée par des modifications substantielles nécessaires du CCTP produit par la MOE, pour la nouvelle consultation.

N° séance. Objet : 33. Autorisation de signature des marchés de travaux relatifs au projet de requalification du

site de

Montlosier

Délibération n° : 2025.DLB.033-CS-14/03-33

Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand

Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique

Publication en ligne : Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20250314-2025-DLB-033-DE
Date de télétransmission : 30/04/2025
Date de réception préfecture : 30/04/2025

2. RECONSULTATION DES ENTREPRISES ET DÉCISION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES N°2

Une nouvelle consultation des entreprises a donc été lancée et est parue le 16/10/2025 selon la procédure de l'appel d'offres ouvert pour les lots suivants :

03	GROS-ŒUVRE / RAVALEMENTS DE FACADES
04.B	CHARPENTE BOIS PHILIBERT DELORME / BARDAGES
06	ETANCHEITE / ZINGUERIE
07	MENUISERIES EXTERIEURES BOIS
08	SERRURERIE
12	ASCENSEURS / MONTE CHARGE
13	CHAUFFAGE / VENTILATION / PLOMBERIE
17	VRD

Consultation différée pour le lot :

15	SCENOGRAPHIE (consultation ultérieure – visite différée)
----	--

En application des articles L 2142-2, R 2161-2 à R 2161-5 du Code de la Commande Publique, les candidats avaient jusqu'au 19/11/2025 pour remettre une offre, soit 33 jours.

Les critères d'analyse des offres mentionnés au DCE étaient les suivants :

- Prix pour 60 %
- Valeur technique pour 40 %

→ A l'issue de la consultation, sur les 8 lots remis en concurrence :

- **8 lots avec offres reçues dans les délais**, analysées et soumises pour décision à la CAO, réunie le 11 mars 2025.

→ DÉCISION DE LA 2^{ÈME} COMMISSION D'APPEL D'OFFRES RÉUNIE LE 11 MARS 2025

Suite à l'analyse technique et financière réalisée par l'équipe de maîtrise d'œuvre et les services du PNRVA, formalisée dans le rapport d'analyse des offres définitifs, la CAO a décidé :

2.1 D'attribuer les marchés aux entreprises :

N° lot	Intitulé du lot	Entreprise	Montant offre reçue HT	Estimation MOE HT l'APD	Écart Offre / Estimation %	Écart Offres / Estimation HT
3	GROS-ŒUVRE / RAVALEMENTS DE FACADES	COUDERT SAS	1 094 971 €	1 035 000 €	+ 6 %	+ 59 971 €
4	CHARPENTE BOIS / BARDAGES	MCA LAZARO	255 271 €	250 000 €	+ 2 %	+ 5 271 €
6	ETANCHEITE / ZINGUERIE	ETANCHEA	19 862 €	15 000 €	+ 32 %	+ 4 862 €
7	MENUISERIES EXTERIEURES BOIS	MENUISERIE GENEVRIER	369 175 €	326 000 €	+ 13 %	+ 43 175 €
8	SERRURERIE	TIPLE FERMETURES SARL	55 283 €	65 000 €	-15 %	-9 717 €
12	ASCENSEURS / MONTE CHARGE	ORONA SAS	75 590 €	104 000 €	-27 %	-28 410 €
13	CHAUFFAGE / VENTILATION / PLOMBERIE	MACHADO FILS	696 592 €	690 000 €	+ 1 %	+ 6 592 €
17	VRD	COUDERT SAS	759 418 €	605 000 €	+ 26 %	+ 154 418 €

N° séance. Objet : 33. Autorisation de signature des marchés de travaux relatifs au projet de requalification du

site de

Montlosier

Délibération n° : 2025.DLB.033-CS-14/03-33

Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand

Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique

Publication en ligne : Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20250314-2025-DLB-033-DE
Date de télétransmission : 30/04/2025
Date de réception préfecture : 30/04/2025

3. SYNTHÈSE DES CONSULTATIONS ET DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

A l'issue des deux consultations, passées selon la procédure de l'appel d'offres ouvert définie au code de la commande publique, la Commission d'Appel d'Offres, réunie les 20 septembre 2024 et 11 mars 2025, a décidé d'attribuer les marchés selon le tableau récapitulatif ci-dessous :

N° lot	Intitulé du lot	Entreprise	Montant offre reçue & retenue HT	Estimation MOE HT L'APD	Écart Offre / Estimation %	Écart Offres / Estimation HT
1	DESAMIANTAGE	MAZET SAS	162 400 €	181 000 €	-10 %	-18 600 €
2	DEMOLITIONS / CURAGES	COUDERT SAS	119 858 €	160 000 €	-25 %	-40 142 €
3	GROS ŒUVRE / RAVALEMENT DE FACADES	COUDERT SAS	1 094 971 €	1 035 000 €	+ 6 %	+ 59 971 €
4	CHARPENTE BOIS / BARDAGES	MCA LAZARO	255 271 €	250 000 €	+ 2 %	+ 5 271 €
5	CHARPENTE / COUVERTURE ARDOISES / ZINGUERIE	MCA LAZARO	433 543 €	445 000 €	-3 %	-11 457 €
6	ETANCHEITE / ZINGUERIE	ETANCHEA	19 862 €	15 000 €	+ 32 %	+ 4 862 €
7	MENUISERIES EXTERIEURES BOIS	MENUISERIE GENEVRIER	369 175 €	326 000 €	+ 13 %	+ 43 175 €
8	SERRURERIE	TIPLE FERMETURES SARL	55 283 €	65 000 €	-15 %	-9 717 €
9	MENUISERIES INTERIEURES BOIS	MEGEMONT Père & fils	311 576 €	300 000 €	+ 4 %	+ 11 576 €
10	PLATRERIE / FAUX-PLAFONDS / PEINTURE	PERETTI SAS	731 102 €	738 000 €	-1 %	-6 898 €
11	REVETEMENTS SOLS SOUPLES / CARRELAGE / FAIENCE	MAZET SAS	163 373 €	175 000 €	-7 %	-11 627 €
12	ASCENSEURS / MONTE CHARGE	ORONA SAS	75 590 €	104 000 €	-27 %	-28 410 €
13	CHAUFFAGE / VENTILATION / PLOMBERIE	MACHADO FILS	698 773 €	690 000 €	+ 1 %	+ 8 773 €
14	ELECTRICITE CFO / CFA	DOMELEC	375 407 €	478 500 €	-22 %	-103 093 €
15	SCENOGRAPHIE / SIGNALÉTIQUE	Consultation ultérieure	344 000 €	344 000 €	/	/
16	ESPACES VERTS	JD PAYSAGES	133 564 €	171 000 €	-22 %	-37 436 €
17	VRD	COUDERT SAS	759 418 €	605 000 €	+ 26 %	+ 154 418 €
TOTAL (dont lot 15 via estimation MOE)			6 108 582 €	6 120 000 €	- 0,19 %	- 11 418 €

Suite à l'exposé du déroulé des phases de consultations des entreprises par appel d'offres ouvert, explicité ci-dessus, et ce dans le cadre des travaux de requalification du siège du syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, il est proposé au Comité Syndical :

➤➤➤ **D'autoriser** son Président à signer les marchés de travaux selon le tableau récapitulatif ci-dessus, avec les entreprises choisies par la Commission d'Appel d'Offres du PNRVA réunie les 20 septembre 2024 et 11 mars 2025 ;

-
- ➔ **Vu** l'article L2120-1 et les articles, R2161-2 à R2161-5, du code de la commande publique relatifs à la procédure d'appel d'offres ouvert ;
 - ➔ **Vu** les articles R2152-6 et R2152-7 du code de la commande publique relatifs au classement des offres ;
 - ➔ **Vu** l'article L2152-3 du code de la commande publique relatif aux offres qualifiées d'inacceptables ;
 - ➔ **Vu** les articles R2185-1 et R2185-2 du code de la commande publique relatifs à la déclaration sans suite d'une procédure ;
 - ➔ **Vu** la délibération du Comité Syndical du PNRVA en date du 13 juillet 2023
 - ➔ **Considérant** l'ensemble de la procédure de consultation explicitée ci-avant ;
 - ➔ **Considérant** qu'il revient au Comité syndical d'autoriser le Président à signer les marchés de travaux avec les entreprises choisies par la CAO, sous réserve que ces entreprises produisent leurs attestations fiscales et sociales ;
 - ➔ **Entendu** le rapport présenté en séance le 14 mars 2025,

N° séance. Objet : 33. Autorisation de signature des marchés de travaux relatifs au projet de requalification du

site de

Montlosier

Délibération n° : 2025.DLB.033-CS-14/03-33

Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand

Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique

Publication en ligne : Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20250314-2025-DLB-033-DE
Date de télétransmission : 30/04/2025
Date de réception préfecture : 30/04/2025

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ*

➤➤➤ **Autorise** le Président à signer les marchés de travaux selon le tableau récapitulatif ci-dessus, avec les entreprises choisies par la Commission d'Appel d'Offres du PNRVA réunie les 20 septembre 2024 et 11 mars 2025 ;

* Conformément au II de l'article L.1111-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élu(e)s concerné(e)s par la « règle du dépôt » n'ont pas participé à la préparation, aux débats, et au vote de la présente délibération. Est/Sont concerné(s) : **Sans objet**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, pour extrait conforme,
à Aydat, Montlosier,*

le vendredi 14 mars 2025

Lionel CHAUVIN
Président



Parc
naturel
régional
des Volcans
d'Auvergne

N° séance. Objet : 33. Autorisation de signature des marchés de travaux relatifs au projet de requalification du site de Montlosier

Délibération n° : 2025.DLB.033-CS-14/03-33
Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique
Publication en ligne : Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accuse de réception en préfecture
063-256300237-20250314-2025-DLB-033-DE
Date de télétransmission : 30/04/2025
Date de réception préfecture : 30/04/2025



SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne
DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU VENDREDI 14 MARS 2025

N° séance. Objet : 34. Ajout d'une délégation au Président relative aux demandes de subventions/financements
 Délibération n° : 2025.DLB.034-CS-14/03-34
 Annexe : Sans objet
 Élu(e) rapporteur : Lionel Chauvin
 Direction : Finances
 Secrétaire de séance : Jocelyne Mansana

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi quatorze mars, à onze heures, le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, légalement convoqué le vendredi vingt-huit février, s'est réuni à la salle « Espace Loisirs », commune d'Aydat, sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN, Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional.

COMITÉ SYNDICAL DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MEMBRES PRÉSENTS - REPRÉSENTÉS / EXCUSÉS

14/03/2025	Elu(e)s	Qualité	Collectivités de rattachement	Voix	Présent(e)s	Excusé(e)s	A reçu pouvoir de	A reçu pouvoir de	Total voix	A donné pouvoir à	
BUREAU SYNDICAL	Lionel CHAUVIN	Président	Commune de Châtel-Guyon	1	X		Martine PANI	Maité WAAG	4		
	Philippe FABRE	1er Vice-Président	Conseil Départemental du Cantal	8	X		Annie DELRIEU		16		
	Jocelyne MANSANA	2ème Vice-Présidente	Communauté de Communes du Massif du Sancy	2	X				2		
	Louis GISCARD D'ESTAING	3ème Vice-Président	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	X		Alexandre VERDIER		17		
	Lionel GAY	Secrétaire du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0	Grégoire VERRIERE	
	Frédéric BONNICHON	Membre du bureau	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0	Eric Dersigny	
	Valérie CABECAS	Membre du bureau	Communauté de Communes du Pays Gentiane	2		X			0		
	Isabelle MELLIN	Membre du bureau	Commune de Vic-sur-Cère	1	X				1		
	Eric HAYMA	Membre du bureau	Commune de Saint-Genès-Champagnelle	1	X				1		
	Jean-Louis MARANDON	Membre du bureau	Commune de Menet	1	X				1		
	Anne-Marie PICARD	Membre du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0		
	ELUS DU COMITE SYNDICAL A VOIX DELIBERATIVES	Laurent BERNARD	Elu	Commune de Saint-Donat	1		X			0	Franck SERRE
		Jean-Marc BOYER	Elu	Commune de Laqueuille	1		X			0	
		Gérard BRUGIERE	Elu	Commune de Murat-le-Quaire	1	X				1	
		Pascal BRUN	Elu	Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire	2		X			0	
		Gilles CHABRIER	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		X			0	
		Sarah CHABRIER	Elu	Commune de Saint-Bonnet-de-Condac	1		X			0	
		Mélanie CHALVIGNAC	Elu	Commune de Cheylade	1		X			0	
		François CONSTANTIN	Elu	Commune de La Bourboule	1		X			0	
		Marie-Hélène CHASTRE	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		X			8	
François DELRIEU		Elu	Commune de Mandailles-Saint-Julien	1	X				0		
Annie DELRIEU		Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		X			0	Philippe FABRE	
Eric DERSIGNY		Elu	Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans	2	X		Frédéric BONNICHON		18		
Martine PANI		Elu	Communauté de Communes du Pays de Salers	2		X			0	Lionel CHAUVIN	
Sébastien DUBOURG		Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0		
Isabelle FAUX		Elu	Commune de Falgoux	1	X		Christian VERT		3		
Sébastien GALPIER		Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0		
René GOULESQUE		Elu	Commune de Champs-sur-Tarentaise	1	X				1	Franck SERRE (suppléant)	
Brice HORTEFEUX		Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			16		
Fabien HUSSER		Elu	Commune de Beaulieu	1		X			0		
Sylvie LEGER		Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	X		Jean-Marie VALLEE		10		
Virginie LESSEUR	Elu	Commune de Tourmeignat	1		X			0			
Thierry MATHIEU	Elu	Commune de Dienne	1		X			0			
Philippe MAURS	Elu	Commune de Saint-Cirgues-de-Jordanne	1		X			0			
Alain MERCIER	Elu	Communauté de communes Dômes Sancy Artense	2		X			0			
Martine MONCOURIER	Elu	Communauté de Communes Surmène-Artense	2		X			0			
Gérard MOULIADÉ	Elu	Communauté de Communes Saint-Flour Communauté	2		X			0			
Sylvie MOULY	Elu	Commune de Saint-Bonnet-Près-Orcival	1	X				1			
Philippe MOURGUES	Elu	Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès	2	X				2			
Colette PONCHET-PASSEMARD	Elu	Communauté de Communes Hautes Terres Communauté	2	X				2			
Stéphane SAUTAREL	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0			
Franck SERRE	Elu	Communauté de Communes Mond'Arverne Communauté	2	X		Laurent BERNARD		3			
Catherine TARTIERE	Elu	Commune de Besse	1		X			0			
Jean-Marie VALLEE	Elu	Clermont Auvergne Métropole	2		X			0	Sylvie LEGER		
Sylvain VAZELLE	Elu	Commune de Palherols	1		X			0			
Alexandre VERDIER	Elu	Commune de Bagnols	1		X			0	Louis GISCARD		
Grégoire VERRIERE	Elu	Commune de Courgoul	1	X		Lionel GAY		9			
Christian VERT	Elu	Communauté de communes du Pays de Mauriac	2		X			0	Isabelle FAUX		
Maité WAAG	Elu	Commune d'Orcines	1		X			0	Lionel CHAUVIN		
EXTERIEURS	Jean BARRAT	Membre consultatif	CESER Auvergne-Rhône-Alpes								
	Michelle BOUDOIN	Membre consultatif	Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme								
	Pierre FAUCHER	Membre consultatif	Centre Régional de la Propriété Forestière Site de Mammihac								
	Jean-Claude GUILLON	Membre consultatif	Chambre de Commerce et d'Industrie Clermont-Issoire								
	Jean-Luc HELBERT	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Puy-de-Dôme		X						
	Jean-Yves JOUVE	Membre consultatif	Chambre départementale d'Agriculture du Cantal								
	Denis LOYE	Membre consultatif	Service de Gestion comptable de Clermont-Métropole								
Christian VABRET	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Cantal									
INVITES	Christine MONTOLY	Directrice Générale Adjointe	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme								
	Anne-Pascal AMEIL	Dir. Environnement-Territoires	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme								
	Christophe BALLET-BAZ	Ch. Pôle Mobilité, Aménagement, Paysages	DRAL Auvergne Rhône-Alpes								
	Vincent BERNARD	Chef de service Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes								
	Julien CHARTOIRE	Chef Dév. du Territoire Agriculture Attractivité	Conseil Départemental du Cantal								
Ludovic POMMARET	Chargé des Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes			X						

RECAPITULATIF DES VOIX			
Membres élus	Nombre	Voix	Quorum
En exercice	49	193	
Présents (dont visio)	18	59	97
Représentés	9	57	
Votants	27	116	ATTEINT

N° séance. Objet : 34. Ajout d'une délégation au Président relative aux demandes de subventions/financements
 Délibération n° : 2025.DLB.034-CS-14/03-34
 Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
 Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique
 Publication en ligne : Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
 063-256300237-20250314-2025-DLB-034-DE
 Date de télétransmission : 24/03/2025
 Date de réception préfecture : 24/03/2025

Par délibération du 19 octobre 2020, le Comité Syndical a consenti des délégations à son Président, à savoir :

- Signature de tout acte découlant des décisions du Bureau et de tous documents nécessaires à l'attribution et au versement des aides, allocations, subventions et participations attribuées au Parc ainsi qu'au paiement des factures, indemnités, rémunérations et aides attribuées aux communes et autres ;
- Attribution des indemnités au personnel dans le respect de la délibération du Comité Syndical relative au régime indemnitaire ;
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'attribution, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres qui peuvent être passés dans le cadre d'une procédure adaptée et d'un coût inférieur à 90 000 euros, ainsi que toutes décisions concernant les éventuels avenants s'y rapportant ;
- Décider de la conclusion des contrats de location de biens meubles ou immeubles pour une durée n'excédant pas 5 ans ;
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
- Régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justices et experts ;
- Ester en justice au nom du syndicat, en cas d'urgence, et en rendre compte à la réunion suivante du Comité Syndical ou du Bureau ;
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services, fixer les modalités de fonctionnement de ces régies et nommer les régisseurs et suppléants correspondants ;
- passer les conventions pour l'accueil des stagiaires avec les établissements professionnels ou d'enseignement et fixer les éventuelles indemnités versées aux stagiaires.
- Ouverture d'une ligne de trésorerie, en cas d'urgence, et en rendre compte à la réunion suivante du Bureau ou Comité Syndical (montant limité à 1 000 000 €).

Pour faciliter la gestion courante du syndicat mixte et s'assurer de répondre aux exigences de délais que certaines demandes de subventions ou de financements imposent, il est proposé au Comité Syndical du PNRVA de déléguer à son Président la compétence de solliciter auprès de tout organisme financeur, qu'il soit public ou privé, et pour tout montant, l'attribution de subventions, fonds de concours, financements, participations ou autre, tant en fonctionnement qu'en investissement, concernant le budget principal et les budgets annexes.

Lors de chaque réunion du Comité Syndical, le président rendra compte des attributions exercées par délégation du Comité Syndical.

Cette délégation de compétence prendra la forme d'une « décision du Président » qui sera soumis au même formalisme que les délibérations prises par le Comité Syndical, notamment leur transmission au contrôle de légalité.

Vu l'article 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT la nécessité de pouvoir déposer, dans les délais impartis, les demandes de financements décrites ci-avant,

APRÈS l'exposé des motifs et éléments nécessaires au délibéré de ses élu(e)s,

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ*

- ⇒⇒ **APPROUVE** la délégation consentie comme explicité ci-dessus;
- ⇒⇒ **AUTORISE** le Président à signer tout document d'ordre administratif, financier et technique en lien avec cette délégation.

* Conformément au II de l'article L. 1111-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élu(e)s concerné(e)s par la « règle du départ » n'ont pas participé à la préparation, aux débats, et au vote de la présente délibération.
Est/Sont concerné(s) : **Sans objet**

*Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,*

*à Aydat, Montlosier,
le vendredi 14 mars 2025*

Lionel CHAUVIN
Président





SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU VENDREDI 14 MARS 2025

N° séance. Objet : 01.Avis sur le SDAGE Adour-Garonne 2028-2033
 Délibération n° : 2025.DLB.001-CS-14/03-01
 Annexe : 1- Contributions du PNRVA au futur SDAGE 2028-2033 Adour Garonne
 Élu(e) rapporteur : Lionel Chauvin
 Direction : Préservation et Valorisation des Patrimoines Naturels
 Secrétaire de séance : Jocelyne Mansana

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi quatorze mars, à onze heures, le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, légalement convoqué le vendredi vingt-huit février, s'est réuni à la salle « Espace Loisirs », commune d'Aydat, sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN, Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional.

COMITÉ SYNDICAL DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MEMBRES PRÉSENTS - REPRÉSENTÉS / EXCUSÉS

14/03/2025	Elu(e)s	Qualité	Collectivités de rattachement	Voix	Présent(e)s	Excusé(e)s	A reçu pouvoir de	A reçu pouvoir de	Total voix	A donné pouvoir à	
BUREAU SYNDICAL	Lionel CHAUVIN	Président	Commune de Châtel-Guyon	1	X		Martine PANI	Maité WAAG	4		
	Philippe FABRE	1er Vice-Président	Conseil Départemental du Cantal	8	X		Annie DELRIEU		16		
	Jocelyne MANSANA	2ème Vice-Présidente	Communauté de Communes du Massif du Sancy	2	X				2		
	Louis GISCARD D'ESTAING	3ème Vice-Président	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	X		Alexandre VERDIER		17		
	Lionel GAY	Secrétaire du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0	Grégoire VERRIERE	
	Frédéric BONNICHON	Membre du bureau	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0	Eric Dersigny	
	Valérie CABECAS	Membre du bureau	Communauté de Communes du Pays Gentiane	2		X			0		
	Isabelle MELLIN	Membre du bureau	Commune de Vic-sur-Cère	1	X				1		
	Eric HAYMA	Membre du bureau	Commune de Saint-Genès-Champagnelle	1	X				1		
	Jean-Louis MARANDON	Membre du bureau	Commune de Menet	1	X				1		
	Anne-Marie PICARD	Membre du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0		
	ELUS DU COMITE SYNDICAL A VOIX DELIBERATIVES	Laurent BERNARD	Elu	Commune de Saint-Donat	1		X			0	Franck SERRE
		Jean-Marc BOYER	Elu	Commune de Laqueuille	1		X			0	
		Gérard BRUGIERE	Elu	Commune de Murat-le-Quaire	1	X				1	
		Pascal BRUN	Elu	Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire	2		X			0	
		Gilles CHABRIER	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		X			0	
		Sarah CHABRIER	Elu	Commune de Saint-Bonnet-de-Condac	1		X			0	
		Mélanie CHALVIGNAC	Elu	Commune de Cheylade	1		X			0	
		François CONSTANTIN	Elu	Commune de La Bourboule	1		X			0	
		Marie-Hélène CHASTRE	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		X			8	
François DELRIEU		Elu	Commune de Mandailles-Saint-Julien	1	X				0		
Annie DELRIEU		Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		X			0	Philippe FABRE	
Eric DERSIGNY		Elu	Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans	2	X		Frédéric BONNICHON		18		
Martine PANI		Elu	Communauté de Communes du Pays de Salers	2		X			0	Lionel CHAUVIN	
Sébastien DUBOURG		Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0		
Isabelle FAUX		Elu	Commune de Falgoux	1	X		Christian VERT		3		
Sébastien GALPIER		Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0		
René GOULESQUE		Elu	Commune de Champs-sur-Tarentaise	1	X				1	Franck SERRE (suppléant)	
Brice HORTEFEUX		Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			16		
Fabien HUSSER		Elu	Commune de Beaulieu	1		X			0		
Sylvie LEGER		Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	X		Jean-Marie VALLEE		10		
Virginie LESUEUR	Elu	Commune de Tourmeire	1		X			0			
Thierry MATHIEU	Elu	Commune de Dienne	1		X			0			
Philippe MAURS	Elu	Commune de Saint-Cirgues-de-Jordanne	1		X			0			
Alain MERCIER	Elu	Communauté de communes Dômes Sancy Artense	2		X			0			
Martine MONCOURIER	Elu	Communauté de Communes Surmène-Artense	2		X			0			
Gérard MOULIADÉ	Elu	Communauté de Communes Saint-Flour Communauté	2		X			0			
Sylvie MOULY	Elu	Commune de Saint-Bonnet-Près-Orcival	1	X				1			
Philippe MOURGUES	Elu	Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès	2	X				2			
Colette PONCHET-PASSEMARD	Elu	Communauté de Communes Hautes Terres Communauté	2	X				2			
Stéphane SAUTAREL	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0			
Franck SERRE	Elu	Communauté de Communes Mond'Arverne Communauté	2	X		Laurent BERNARD		3			
Catherine TARTIERE	Elu	Commune de Besse	1		X			0			
Jean-Marie VALLEE	Elu	Clermont Auvergne Métropole	2		X			0	Sylvie LEGER		
Sylvain VAZELLE	Elu	Commune de Palherols	1		X			0			
Alexandre VERDIER	Elu	Commune de Bagnols	1		X			0	Louis GISCARD		
Grégoire VERRIERE	Elu	Commune de Courgoul	1	X		Lionel GAY		9			
Christian VERT	Elu	Communauté de communes du Pays de Mauriac	2		X			0	Isabelle FAUX		
Maité WAAG	Elu	Commune d'Orcines	1		X			0	Lionel CHAUVIN		
EXTERIEURS	Jean BARRAT	Membre consultatif	CESER Auvergne-Rhône-Alpes								
	Michelle BOUDOIN	Membre consultatif	Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme								
	Pierre FAUCHER	Membre consultatif	Centre Régional de la Propriété Forestière Site de Mammihac								
	Jean-Claude GUILLON	Membre consultatif	Chambre de Commerce et d'Industrie Clermont-Issoire								
	Jean-Luc HELBERT	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Puy-de-Dôme		X						
	Jean-Yves JOUVE	Membre consultatif	Chambre départementale d'Agriculture du Cantal								
	Denis LOYE	Membre consultatif	Service de Gestion comptable de Clermont-Métropole								
	Christian VABRET	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Cantal								
	Christine MONTOLY	Directrice Générale Adjointe	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme								
	Anne-Pascale AMEIL	Dir. Environnement-Territoires	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme								
Christophe BALLET-BAZ	Ch. Pôle Mobilité, Aménagement, Paysages	DRAL Auvergne Rhône-Alpes									
Vincent BERNARD	Chef de service Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes									
Julien CHARTOIRE	Chef Dév. du Territoire Agricuture Attractivité	Conseil Départemental du Cantal									
Ludovic POMMARET	Chargé des Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes			X						

RECAPITULATIF DES VOIX			
Membres élus	Nombre	Voix	Quorum
En exercice	49	193	
Présents (dont visés)	18	59	97
Représentés	9	57	
Votants	27	116	ATTEINT

N° séance. Objet : 01.Avis sur le SDAGE Adour-Garonne 2028-2033
 Délibération n° : 2025.DLB.001-CS-14/03-01
 Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
 Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique
 Publication en ligne : Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
 063-256300237-20250314-2025-DLB-001-DE
 Date de télétransmission : 24/03/2025
 Date de réception préfecture : 24/03/2025

Du 25 novembre 2024 au 25 mars 2025, le Comité de bassin de l'Agence de l'eau Adour Garonne lance une consultation dans le cadre de son futur SDAGE et programme de mesure 2028-2033 auprès des différentes assemblées du territoire concernant « **les enjeux pour l'eau du bassin Adour Garonne pour la période 2028-2033** ».

Cette consultation vise à recueillir les observations et propositions sur les enjeux eau du bassin Adour Garonne. Ces observations seront étudiées par le comité de bassin et les services de l'État qui établiront, à la suite de la consultation, une version définitive du document pour les années 2028 à 2033.

Rappels sur l'outil Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)

Le SDAGE est un document de planification et c'est l'outil principal de la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau (directive européenne dite « DCE »). Il définit pour une période de 6 ans les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau ainsi que les objectifs de qualité et de quantité des eaux à atteindre dans le bassin Adour Garonne.

Le SDAGE s'impose à toutes les décisions publiques dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques et de l'aménagement du territoire : ainsi, les schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), les Schémas Régionaux des Carrières (SRC), les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) et par conséquent les Plans Locaux d'Urbanisme (etc.), doivent être compatibles ou rendus compatibles avec le SDAGE en vigueur.

Les enjeux pour l'eau de 2028 à 2033 du bassin Adour Garonne

Le projet d'enjeux du SDAGE du bassin Adour Garonne pour 2028-2033 est composé de 5 enjeux principaux qui sont déclinés en sous-enjeux et pistes d'actions. La liste des enjeux est :

- └ Enjeu 1 : Atténuer et s'adapter aux impacts des changements globaux ;
- └ Enjeu 2 : Une nécessaire amélioration de la gouvernance de l'eau et un renforcement ciblé des connaissances et de la sensibilisation ;
- └ Enjeu 3 : Un déploiement des efforts sur la réduction des pollutions ;
- └ Enjeu 4 : Une amplification des solutions pour restaurer l'équilibre quantitatif de la ressource en eau face aux changements globaux ;
- └ Enjeu 5 : Un renforcement de la préservation et de la restauration des milieux aquatiques, humides et de la biodiversité face aux changements globaux.

L'avis du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne (SMPNRVA) est axé sur les dispositions concernant directement les principaux enjeux du territoire du Parc des Volcans d'Auvergne.

Les enjeux pour l'eau du bassin Adour Garonne pour 2028-2033 répondent aux préoccupations majeures du SMPNRVA en matière de préservation des ressources en eau, des milieux aquatiques et humides et de la trame verte et bleue. C'est un projet clair et ambitieux qui s'inscrit dans le contexte actuel, notamment au regard du changement climatique.

Le SMPNRVA souhaite :

- > la prise en compte des enjeux de tête de bassin versant : lacs naturels, tourbières et zones humides et le chevelu de ruisseaux associés, qui ont un rôle capital dans le cycle de l'eau, notamment dans le contexte de changement climatique,
- > la réalisation d'études HMUC (Hydrologie, milieux, usages et climat) sur les différents bassins, comme levier pour la gouvernance face aux changements globaux, et afin que la gestion de la ressource en eau dans une optique des usages prioritaires intègre la fonctionnalité des milieux aquatiques et humides,
- > l'intégration de la problématique de la pollution lumineuse et son impact sur les milieux aquatiques dans les futurs documents (trame noire) ;

N° séance. Objet :

Délibération n° :

Voies de recours :

Délais de recours :

Publication en ligne :

01.Avis sur le SDAGE Adour-Garonne 2028-2033

2025.DLB.001-CS-14/03-01

Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand

2 mois à compter de sa date de publication électronique

Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20250314-2025-DLB-001-DE
Date de télétransmission : 24/03/2025
Date de réception préfecture : 24/03/2025

- > l'intégration des questions de fréquentation (lacs naturels et cours d'eau) et d'évolution démographique aux actions de demain, pour anticiper et concilier au mieux usages et activités humaines et préservation des milieux aquatiques ;
- > une meilleure prise en compte de l'importance de l'infiltration de l'eau dans les sols dans l'ensemble des dispositions visant à améliorer la qualité de la ressource et des milieux ;
- > la prise en compte de la pollution par les microplastiques dans l'enjeu 3
- > le développement de programmes visant à informer et à sensibiliser les scolaires,
- > Qu'une attention particulière soit portée sur les enjeux liés aux espèces exotiques envahissantes afin d'en limiter l'expansion et de préserver les espèces emblématiques de notre bassin.

VU la demande d'avis du Comité de bassin de l'Agence de l'eau Adour Garonne dans le cadre de la rédaction de son Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) portant sur la période 2028-2033

CONSIDÉRANT l'implication du PNRVA sur les enjeux Eau et l'importance stratégique qu'un SDAGE revête ;

APRÈS l'exposé des motifs et éléments nécessaires au délibéré de ses élu(e)s,

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ*

- ➡➡➡ **APPROUVE** les contributions émises par le PNRVA dans le cadre du futur SDAGE Adour Garonne 2028-2033
- ➡➡➡ **AUTORISE** le Président à signer tout document d'ordre administratif et technique en lien avec ce dossier,
- ➡➡➡ **AUTORISE** le Président à signer tout document d'ordre financier en lien avec ce dossier, y compris les éventuels ajustements de plans de financements, si ces derniers ne sont pas plus défavorables au PNRVA que celui/ceux présentés ci-dessus.

* Conformément au II de l'article L.1111-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élu(e)s concerné(e)s par la « règle du déport » n'ont pas participé à la préparation, aux débats, et au vote de la présente délibération.
Est/Sont concerné(s) : **Sans objet**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,*

*à Aydat, Montlosier,
le vendredi 14 mars 2025*

Lionel CHAUVIN
Président



N° séance. Objet : 01.Avis sur le SDAGE Adour-Garonne 2028-2033
Délibération n° : 2025.DLB.001-CS-14/03-01
Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique
Publication en ligne : Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20250314-2025-DLB-001-DE
Date de télétransmission : 24/03/2025
Date de réception préfecture : 24/03/2025

ANNEXE

Contribution du SMPNRVA au projet de mise à jour des enjeux en matière de gestion de l'eau du SDAGE Adour Garonne 2028-2033

Une version projet des principaux enjeux de l'eau du bassin Adour-Garonne et du programme de travail pour la mise à jour du SDAGE et du PDM 2028-2033 doit être soumise à la consultation des partenaires institutionnels et mise à la disposition du public à partir du 25 novembre 2024, jusqu'au 25 mars 2025 pour les partenaires et jusqu'au 25 mai 2025 pour le public. Le document définitif intégrera l'arbitrage de la commission planification du comité de bassin de la prise en compte des avis issus de la consultation, en vue de son adoption par le comité de bassin en décembre 2025 en même temps que l'état des lieux actualisé.

Portée de l'outil SDAGE

Le SDAGE est l'outil principal de la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau (directive européenne dite « DCE »). Il définit pour une période de 6 ans les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau ainsi que les objectifs de qualité et de quantité des eaux à atteindre dans le bassin Adour Garonne.

Le SDAGE s'impose à toutes les décisions publiques dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques et de l'aménagement du territoire : ainsi, les schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), les Schémas Régionaux des Carrières (SRC), les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) et par conséquent les Plans Locaux d'Urbanisme (etc.), doivent être compatibles ou rendus compatibles avec le SDAGE en vigueur.

Le projet de mise à jour des enjeux en matière de gestion de l'eau (2028-2033)

Le projet d'enjeux du SDAGE du bassin Adour Garonne pour 2028-2033 est composé de 5 enjeux principaux qui sont déclinés en sous-enjeux et pistes d'actions. **L'avis du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne (SMPNRVA) est axé sur les dispositions concernant directement les principaux enjeux du territoire du Parc des Volcans d'Auvergne.**

Enjeu 1 : Atténuer et s'adapter aux impacts des changements globaux

L'accélération et l'intensification du changement climatique confirment l'urgence à agir pour l'adaptation au changement climatique. En effet, le dernier rapport du GIEC indique que la décennie 2020-2030 est décisive en termes de décision et de trajectoire d'adaptation. Un des enjeux est d'investir sur cette période pour préparer les échéances 2050 - 2100.

Dans ce cadre, nous sommes en accord avec l'ensemble des pistes d'actions proposées et nous confortons la volonté de prendre en compte les spécificités de chaque territoire dans la déclinaison des enjeux afin de répondre du mieux au possible aux problématiques diverses des territoires.

Enjeu 2 : Une nécessaire amélioration de la gouvernance de l'eau et un renforcement ciblé des connaissances et de la sensibilisation

La gouvernance doit être opérationnelle et clairement définie pour installer les conditions favorables à l'atteinte des objectifs environnementaux de la DCE et des objectifs du SDAGE. Compte tenu des effets à venir du changement climatique, les enjeux de l'eau doivent être mieux pris en compte et intégrés dans les politiques sectorielles (agriculture, industrie, logement...), et de manière plus générale, dans le cadre de l'aménagement du territoire à travers un urbanisme durable et maîtrisé. L'acquisition de connaissances scientifiques, concernant notamment les effets du changement climatique sur la ressource en eau et les milieux aquatiques, doivent être développées et plus largement partagées avec les acteurs et populations locales dans un objectif de sensibilisation.

Dans ce cadre, nous sommes en accord avec l'ensemble des pistes d'action proposées. Toutefois, nous tenons à rappeler l'importance de l'accompagnement des projets scolaires sur les territoires et cela, dès le plus jeune âge, notamment dans des territoires qui se situent en tête de bassin versant.

Enfin, nous pensons qu'il est important de prendre en compte et d'améliorer la connaissance sur la pollution lumineuse et l'impact sur les milieux aquatiques. Cette pollution n'est pour le moment, que très peu étudiée et évoquée, malgré les impacts délétères de la lumière artificielle nocturne sur ces milieux. Il est important de rappeler qu'il existe une réglementation (décret de 2018) interdisant les éclairages directs sur les cours d'eau et plans d'eau. Cette dernière est très peu respectée et représenterait un objectif très intéressant à améliorer.

Enjeu 3 : Un déploiement des efforts sur la réduction des pollutions

L'amélioration de la qualité de l'eau est indispensable, pour l'atteinte du bon état des eaux ainsi que pour la préservation des milieux aquatiques et des ressources en eau (alimentation en eau potable, baignade et loisirs nautiques, pêche...). Malgré les efforts réalisés en matière de réduction des pollutions, la diminution annoncée des débits des rivières à l'étiage conjuguée à une augmentation de la température de l'eau, fait courir un risque de dégradation de la qualité de l'eau sur le bassin et de bon fonctionnement des milieux (impact sur les espèces piscicoles...). Cette dégradation pourrait soulever, sur certaines zones particulièrement sensibles du bassin, des questions de salubrité et des enjeux sanitaires de tout premier rang. Pour limiter ce risque, les efforts de réduction des rejets polluants de toute nature doivent donc être poursuivis.

Pour cet enjeu, il nous semble important d'encourager la connaissance et la sensibilisation autour des impacts des micropolluants, mais nous souhaitons aussi évoquer la problématique des microplastiques. En effet, nous regrettons la non prise en compte des microplastiques dans les enjeux, problématique émergente qui soulève de nombreuses questions pour lesquelles des données sont en cours de production. Il nous semble primordial d'intégrer cette pollution dans les actions de demain, que ce soit pour de la connaissance ou pour l'innovation en faveur de la lutte contre ces particules nocives.

N° séance. Objet :

Délibération n° :

Voies de recours :

Délais de recours :

Publication en ligne :

01.Avis sur le SDAGE Adour-Garonne 2028-2033

2025.DLB.001-CS-14/03-01

Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand

2 mois à compter de sa date de publication électronique

Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20250314-2025-DLB-001-DE
Date de télétransmission : 24/03/2025
Date de réception préfecture : 24/03/2025

Comme cela est évoqué dans le chapitre 4.2.2, il est important de poursuivre le travail déjà engagé dans la lutte contre les apports et les transferts de nitrates, de phosphore et de pesticides et substances médicamenteuses. Ces actions sont d'autant plus importantes sur les territoires ruraux en tête de bassins versants.

La pollution lumineuse (évoquée dans l'enjeu 2), nous paraît également être un enjeu majeur pour demain. En ce sens, un programme de mesure devrait être envisagé afin de limiter les impacts de cette dernière sur la biodiversité des milieux aquatiques.

Enjeu 4 : Une amplification des solutions pour restaurer l'équilibre quantitatif de la ressource en eau face aux changements globaux

Maintenir une quantité d'eau suffisante dans les rivières et les eaux souterraines est essentiel pour l'alimentation en eau potable et le développement des activités économiques et de loisirs mais aussi pour le bon état des milieux aquatiques. Le bassin Adour-Garonne connaît déjà régulièrement des sécheresses et des périodes où les débits des cours d'eau sont très faibles, entraînant dans de nombreux sous bassins la mise en œuvre de mesures de limitation ou de restriction des usages, des impacts sur les milieux et les usages. Cette situation s'accroîtra sous l'effet du changement climatique. L'enjeu d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau est donc primordial pour le bassin Adour-Garonne, qui est un des bassins français les plus exposés aux effets du changement climatique.

Nous sommes en accord avec l'ensemble des propositions, toutefois nous tenons à souligner l'importance de la réalisation d'études HMUC (Hydrologie, milieux, usages et climat) sur les différents bassins, pour anticiper face aux changements globaux. D'autant plus que c'est une démarche concertée qui sollicite l'ensemble des acteurs d'un territoire et qui offre des perspectives et des propositions d'action pour restaurer l'équilibre quantitatif de la ressource (lien avec l'enjeu 2 Gouvernance).

Enjeu 5 : Un renforcement de la préservation et de la restauration des milieux aquatiques, humides et de la biodiversité face aux changements globaux

Le maintien et la restauration de milieux aquatiques et humides fonctionnels et de qualité est un enjeu essentiel pour atteindre le bon état des eaux. Les écosystèmes assurent de nombreuses fonctions vis-à-vis du cycle de l'eau. Ils régulent les débits et limitent le risque d'inondation, contribuent à une amélioration de la qualité des eaux à travers leurs fonctions épuratoires, soutiennent les étiages des cours d'eau en été et maintiennent la biodiversité aquatique et terrestre. Historiquement, les milieux aquatiques et humides du bassin ont été fragilisés, voire détruits, du fait des politiques d'aménagement notamment. L'encadrement réglementaire prévoit un grand nombre de mesures pour éviter, réduire ou compenser les atteintes aux milieux les plus remarquables. L'enjeu de préservation des milieux aquatiques et humides reste donc primordial sur le bassin Adour-Garonne, et ce d'autant que les bénéfices environnementaux rendus par ces milieux sont nombreux au regard des investissements qu'ils supposent.

Nous souhaitons souligner et conforter les propos affichés sur les têtes de bassin versant dans cet enjeu. En effet, de par leur rôle essentiel, leur emplacement et leur vulnérabilité, ces milieux doivent être absolument préservés et restaurés afin d'améliorer la fonctionnalité des milieux dès les sources et la pérennisation des usages associés.

Dans le chapitre 6.3.2, il nous semble important d'apporter quelques compléments. En effet, la piste d'action qui vise à renforcer les politiques d'acquisition foncière des zones humides est importante, mais devrait être complétée par l'acquisition foncière de parcelles forestières en bordures de milieux humides afin d'éviter les coupes rases, les plantations monospécifiques... De plus, il nous semble intéressant de compléter l'action sur la poursuite des actions en faveur des espèces migratrices en prenant en compte les autres aspects essentiels au déplacement des espèces avec la thermie (ombrage par la ripisylve) ou encore la préservation ou restauration des frayères.

Avis technique du syndicat mixte du PNR des Volcans d'Auvergne :

En conclusion, les enjeux pour l'eau du bassin Adour Garonne pour 2028-2033 répondent aux préoccupations majeures du SMPNRVA en matière de préservation des ressources en eau, des milieux aquatiques et humides et de la trame verte et bleue. C'est un projet clair et ambitieux qui s'inscrit bien dans le contexte actuel, notamment au regard du changement climatique.

Le SMPNRVA souhaite :

- > la prise en compte des enjeux de tête de bassin versant : lacs naturels, tourbières et zones humides et le chevelu de ruisseaux associés, qui ont un rôle capital dans le cycle de l'eau, notamment dans le contexte de changement climatique,
- > la réalisation d'études HMUC (Hydrologie, milieux, usages et climat) sur les différents bassins, comme levier pour la gouvernance face aux changements globaux, et afin que la gestion de la ressource en eau dans une optique des usages prioritaires intègre la fonctionnalité des milieux aquatiques et humides,
- > l'intégration de la problématique de la pollution lumineuse et son impact sur les milieux aquatiques dans les futurs documents (trame noire) ;
- > l'intégration des questions de fréquentation (lacs naturels et cours d'eau) et d'évolution démographique aux actions de demain, pour anticiper et concilier au mieux usages et activités humaines et préservation des milieux aquatiques ;
- > une meilleure prise en compte de l'importance de l'infiltration de l'eau dans les sols dans l'ensemble des dispositions visant à améliorer la qualité de la ressource et des milieux ;
- > le développement de programmes visant à informer et à sensibiliser les scolaires,
- > Qu'une attention particulière soit portée sur les enjeux liés aux espèces exotiques envahissantes afin d'en limiter l'expansion et de préserver les espèces emblématiques de notre

N° séance. Objet :

Délibération n° :

Voies de recours :

Délais de recours :

Publication en ligne :

01.Avis sur le SDAGE Adour-Garonne 2028-2033

2025.DLB.001-CS-14/03-01

Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand

2 mois à compter de sa date de publication électronique

Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20250314-2025-DLB-001-DE
Date de télétransmission : 24/03/2025
Date de réception préfecture : 24/03/2025



SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne
DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU VENDREDI 14 MARS 2025

N° séance. Objet : 02.Avis sur les enjeux pour l'eau pour la commission territoriale Dordogne pour 2033
 Délibération n° : 2025.DLB.002-CS-14/03-02
 Annexe : Contributions du PNRVA au futur SDAGE 2028-2033 Adour Garonne
 Élu(e) rapporteur : Lionel Chauvin
 Direction : Préservation et Valorisation des Patrimoines Naturels
 Secrétaire de séance : Jocelyne Mansana

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi quatorze mars, à onze heures, le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, légalement convoqué le vendredi vingt-huit février, s'est réuni à la salle « Espace Loisirs », commune d'Aydat, sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN, Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional.

COMITÉ SYNDICAL DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MEMBRES PRÉSENTS - REPRÉSENTÉS / EXCUSÉS

14/03/2025	Elu(e)s	Qualité	Collectivités de rattachement	Voix	Présent(e)s	Excusé(e)s	A reçu pouvoir de	A reçu pouvoir de	Total voix	A donné pouvoir à	
ELUS DU COMITÉ SYNDICAL A VOIX DÉLIBÉRATIVES	BUREAU SYNDICAL	Lionel CHAUVIN	Président	Commune de Châtel-Guyon	1	X		Martine PANI	Maité WAAG	4	
		Philippe FABRE	1er Vice-Président	Conseil Départemental du Cantal	8	X		Annie DELRIEU		16	
		Jocelyne MANSANA	2ème Vice-Présidente	Communauté de Communes du Massif du Sancy	2	X				2	
		Louis GISCARD D'ESTAING	3ème Vice-Président	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	X		Alexandre VERDIER		17	
		Lionel GAY	Secrétaire du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0	Grégoire VERRIERE
		Frédéric BONNICHON	Membre du bureau	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0	Eric Dersigny
		Valérie CABECAS	Membre du bureau	Communauté de Communes du Pays Gentiane	2		X			0	
		Isabelle MELLIN	Membre du bureau	Commune de Vic-sur-Cère	1	X				1	
		Eric HAYMA	Membre du bureau	Commune de Saint-Genès-Champagnelle	1	X				1	
		Jean-Louis MARANDON	Membre du bureau	Commune de Menet	1	X				1	
		Anne-Marie PICARD	Membre du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0	
		Laurent BERNARD	Elu	Commune de Saint-Donat	1		X			0	Franck SERRE
		Jean-Marc BOYER	Elu	Commune de Laqueuille	1		X			0	
		Gérard BRUGIERE	Elu	Commune de Murat-le-Quaire	1	X				1	
		Pascal BRUN	Elu	Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire	2		X			0	
		Gilles CHABRIER	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		X			0	
	Sarah CHABRIER	Elu	Commune de Saint-Bonnet-de-Condac	1		X			0		
	Mélanie CHALVIGNAC	Elu	Commune de Cheylade	1		X			0		
	François CONSTANTIN	Elu	Commune de La Bourboule	1		X			0		
	Marie-Hélène CHASTRE	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		X			8		
	François DELRIEU	Elu	Commune de Mandailles-Saint-Julien	1	X				0		
	Annie DELRIEU	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		X			0	Philippe FABRE	
	Eric DERSIGNY	Elu	Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans	2	X			Frédéric BONNICHON	18		
	Martine PANI	Elu	Communauté de Communes du Pays de Salers	2		X			0	Lionel CHAUVIN	
	Sébastien DUBOURG	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0		
	Isabelle FAUX	Elu	Commune de Falgoux	1	X			Christian VERT	3		
	Sébastien GALPIER	Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0		
	René GOULESQUE	Elu	Commune de Champs-sur-Tarentaise	1	X				1	Franck SERRE (suppléant)	
	Brice HORTEFEUX	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			16		
	Fabien HUSSER	Elu	Commune de Beaulieu	1		X			0		
	Sylvie LEGER	Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	X			Jean-Marie VALLEE	10		
	Virginie LESUEUR	Elu	Commune de Tourmignac	1		X			0		
Thierry MATHIEU	Elu	Commune de Dienne	1		X			0			
Philippe MAURS	Elu	Commune de Saint-Cirgues-de-Jordanne	1		X			0			
Alain MERCIER	Elu	Communauté de communes Dômes Sancy Artense	2		X			0			
Martine MONCOURIER	Elu	Communauté de Communes Surmène-Artense	2		X			0			
Gérard MOULIADÉ	Elu	Communauté de Communes Saint-Flour Communauté	2		X			0			
Sylvie MOULY	Elu	Commune de Saint-Bonnet-Près-Orcival	1	X				1			
Philippe MOURGUES	Elu	Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès	2	X				2			
Colette PONCHET-PASSEMARD	Elu	Communauté de Communes Hautes Terres Communauté	2	X				2			
Stéphane SAUTAREL	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0			
Franck SERRE	Elu	Communauté de Communes Mond'Arverne Communauté	2	X			Laurent BERNARD	3			
Catherine TARTIERE	Elu	Commune de Besse	1		X			0			
Jean-Marie VALLEE	Elu	Clermont Auvergne Métropole	2		X			0	Sylvie LEGER		
Sylvain VAZELLE	Elu	Commune de Palherols	1		X			0			
Alexandre VERDIER	Elu	Commune de Bagnols	1		X			0	Louis GISCARD		
Grégoire VERRIERE	Elu	Commune de Courgoul	1	X			Lionel GAY	9			
Christian VERT	Elu	Communauté de communes du Pays de Mauriac	2		X			0	Isabelle FAUX		
Maité WAAG	Elu	Commune d'Orcines	1		X			0	Lionel CHAUVIN		
EXTERIEURS	CONSULTATIFS	Jean BARRAT	Membre consultatif	CESER Auvergne-Rhône-Alpes							
		Michelle BOUDOIN	Membre consultatif	Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme							
		Pierre FAUCHER	Membre consultatif	Centre Régional de la Propriété Forestière Site de Mammihac							
		Jean-Claude GUILLON	Membre consultatif	Chambre de Commerce et d'Industrie Clermont-Issoire							
		Jean-Luc HELBERT	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Puy-de-Dôme		X					
	Jean-Yves JOUVE	Membre consultatif	Chambre départementale d'Agriculture du Cantal								
	Denis LOYE	Membre consultatif	Service de Gestion comptable de Clermont-Métropole								
	Christian VABRET	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Cantal								
	INVITES	Christine MONTOLY	Directrice Générale Adjointe	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
		Anne-Pascale AMEIL	Dir. Environnement-Territoires	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
Christophe BALLET-BAZ		Ch. Pôle Mobilité, Aménagement, Paysages	DRAL Auvergne Rhône-Alpes								
Vincent BERNARD		Chef de service Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes								
Julien CHARTOIRE		Chef Dév. du Territoire Agriculture Attractivité	Conseil Départemental du Cantal								
Ludovic POMMARET	Chargé des Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes			X						

RECAPITULATIF DES VOIX			
Membres élus	Nombre	Voix	Quorum
En exercice	49	193	
Présents (dont visio)	18	59	97
Représentés	9	57	
Votants	27	116	ATTEINT

N° séance. Objet : 02.Avis sur les enjeux pour l'eau pour la commission territoriale Dordogne pour 2033
 Délibération n° : 2025.DLB.002-CS-14/03-02
 Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
 Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique
 Publication en ligne : Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Procès-verbal reçu en préfecture le 24/03/2025
 063-256300237-20250314-2025-DLB-002-DE
 Date de télétransmission : 24/03/2025
 Date de réception préfecture : 24/03/2025

Du 25 novembre 2024 au 25 mars 2025, le Comité de bassin de l'Agence de l'eau Adour Garonne lance une consultation dans le cadre de son futur Schéma D'aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et programme de mesure (PDM) 2028-2033 auprès des différentes assemblées du territoire. Le présent rapport concerne un avis plus précis sur la commission territoriale Dordogne qui concerne une partie du territoire du PNR des volcans d'Auvergne sur : « **Les enjeux pour l'eau du bassin de la Dordogne pour 2033** ».

Cette consultation vise à recueillir les observations et propositions sur les enjeux eau du bassin de la Dordogne, pour alimenter la stratégie de la commission territoriale de ce bassin versant.

Le projet d'enjeux pour l'eau du bassin de la Dordogne pour 2033

Le bassin de la Dordogne est un territoire à dominante rurale caractérisé par de petites exploitations agricoles aux productions diversifiées : élevage, grandes cultures, cultures maraichères ou petits fruits, viticulture, noix et tabac, arboriculture à la frontière Corrèze-Dordogne. L'activité industrielle se caractérise principalement par 6 pôles d'activité : l'agroalimentaire, le bois et papier, la métallurgie, la mécanique, le traitement de surface, la chimie. La production hydroélectrique est une des activités majeures et la fréquentation touristique y est importante.

Nous soulignons la prise en compte dans cette consultation, des phénomènes actuels qui modifient le fonctionnement des milieux aquatiques. En effet, les projections climatiques (températures et précipitations), les perspectives d'évolution de l'hydrologie et l'évolution de la démographie sont des éléments essentiels à la compréhension et à l'identification des enjeux futurs.

Au regard des enjeux de 2020-2024, nous souhaitons conforter la disposition qui vise à préserver les têtes de bassins versants en vue de faciliter une gestion équilibrée de la ressource. En effet, il nous semble primordial que cet enjeu soit un élément central de la prochaine stratégie territoriale et du plan de mesure. Les changements auxquels fait face ce territoire, nécessite d'être ambitieux sur ces milieux.

De plus, nous pensons qu'il est important d'ajouter à ces enjeux, la thématique des espèces exotiques envahissantes. En effet, certaines espèces sont de plus en plus présentes et une action rapide et coordonnée est nécessaire. Il nous paraît donc essentiel que cet axe soit traité et ajouter dans les enjeux de demain.

Il est également nécessaire de tenir compte de la fonctionnalité des milieux aquatiques et humides dans la gestion de la ressource en eau.

Avis technique du syndicat mixte du PNR des Volcans d'Auvergne :

En conclusion, les enjeux de l'eau du bassin de la Dordogne pour 2033 répondent aux préoccupations majeures du SMPNRVA en termes de prise en compte des changements globaux dans la réflexion mais aussi en lien avec les besoins du territoire. C'est un projet clair et ambitieux qui s'inscrit bien dans le contexte actuel.

Le SMPNRVA souhaite :

- > la prise en compte des enjeux de tête de bassin versant : lacs naturels, tourbières et zones humides et le chevelu de ruisseaux associés, qui ont un rôle capital dans le cycle de l'eau, notamment dans le contexte de changement climatique,
- > la réalisation d'études HMUC (Hydrologie, milieux, usages et climat) sur les différents bassins, comme levier pour la gouvernance face aux changements globaux, et afin que la gestion de la ressource en eau dans une optique des usages prioritaires intègre la fonctionnalité des milieux aquatiques et humides,
- > l'intégration de la problématique de la pollution lumineuse et son impact sur les milieux aquatiques dans les futurs documents (trame noire) ;
- > l'intégration des questions de fréquentation (lacs naturels et cours d'eau) et d'évolution démographique aux actions de demain, pour anticiper et concilier au mieux usages et activités humaines et préservation des milieux aquatiques ;
- > une meilleure prise en compte de l'importance de l'infiltration de l'eau dans les sols dans l'ensemble des dispositions visant à améliorer la qualité de la ressource et des milieux ;
- > le développement de programmes visant à informer et à sensibiliser les scolaires,
- > Qu'une attention particulière soit portée sur les enjeux liés aux espèces exotiques envahissantes afin d'en limiter l'expansion et de préserver les espèces emblématiques de notre bassin.

N° séance. Objet : 02.Avis sur les enjeux pour l'eau pour la commission territoriale Dordogne pour 2033
Délibération n° : 2025.DLB.002-CS-14/03-02
Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique
Publication en ligne : Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Procédure de réception en préfecture
063-256300237-20250314-2025-DLB-002-DE
Date de télétransmission : 24/03/2025
Date de réception préfecture : 24/03/2025

VU la demande d'avis du Comité de bassin de l'Agence de l'eau Adour Garonne dans le cadre de la rédaction de son Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) portant sur la période 2028-2033,

CONSIDÉRANT l'implication du PNRVA sur les enjeux Eau et l'importance stratégique qu'un SDAGE revête ;

APRÈS l'exposé des motifs et éléments nécessaires au délibéré de ses élu(e)s,

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ*

- ➡➡➡ **APPROUVE** les contributions émises par le PNRVA dans le cadre du futur SDAGE Adour Garonne 2028-2033
- ➡➡➡ **AUTORISE** le Président à signer tout document d'ordre administratif et technique en lien avec ce dossier,
- ➡➡➡ **AUTORISE** le Président à signer tout document d'ordre financier en lien avec ce dossier, y compris les éventuels ajustements de plans de financements, si ces derniers ne sont pas plus défavorables au PNRVA que celui/ceux présentés ci-dessus.

* Conformément au II de l'article L.1111-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élu(e)s concerné(e)s par la « règle du déport » n'ont pas participé à la préparation, aux débats, et au vote de la présente délibération.
Est/Sont concerné(s) : **Sans objet**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

à Aydat, Montlosier,
le vendredi 14 mars 2025

Lionel CHAUVIN
Président



N° séance. Objet :

Délibération n° :

Voies de recours :

Délais de recours :

Publication en ligne :

02.Avis sur les enjeux pour l'eau pour la commission territoriale Dordogne pour 2033

2025.DLB.002-CS-14/03-02

Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand

2 mois à compter de sa date de publication électronique

Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20250314-2025-DLB-002-DE
Date de télétransmission : 24/03/2025
Date de réception préfecture : 24/03/2025

ANNEXE

Contribution du SMPNRVA au projet d'enjeux pour l'eau du bassin de la Dordogne pour le SDAGE Adour Garonne 2028-2033

Une version projet des principaux enjeux de l'eau du bassin Adour-Garonne et du programme de travail pour la mise à jour du SDAGE et du PDM 2028-2033 doit être soumise à la consultation des partenaires institutionnels et mise à la disposition du public à partir du 25 novembre 2024, jusqu'au 25 mars 2025 pour les partenaires et jusqu'au 25 mai 2025 pour le public. Le document définitif intègrera l'arbitrage de la commission planification du comité de bassin de la prise en compte des avis issus de la consultation, en vue de son adoption par le comité de bassin en décembre 2025 en même temps que l'état des lieux actualisé.

Portée de l'outil SDAGE

Le SDAGE est l'outil principal de la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau (directive européenne dite « DCE »). Il définit pour une période de 6 ans les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau ainsi que les objectifs de qualité et de quantité des eaux à atteindre dans le bassin Adour Garonne.

Le SDAGE s'impose à toutes les décisions publiques dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques et de l'aménagement du territoire : ainsi, les schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), les Schémas Régionaux des Carrières (SRC), les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) et par conséquent les Plans Locaux d'Urbanisme (etc.), doivent être compatibles ou rendus compatibles avec le SDAGE en vigueur.

Le projet d'enjeux pour l'eau du bassin de la Dordogne pour 2033

Le bassin de la Dordogne est un territoire à dominante rurale caractérisé par de petites exploitations agricoles aux productions diversifiées : élevage, grandes cultures, cultures maraichères ou petits fruits, viticulture, noix et tabac, arboriculture à la frontière Corrèze-Dordogne. L'activité industrielle se caractérise principalement par 6 pôles d'activité : l'agroalimentaire, le bois et papier, la métallurgie, la mécanique, le traitement de surface, la chimie. La production hydroélectrique est une des activités majeures et la fréquentation touristique y est importante.

Nous soulignons la prise en compte dans cette consultation, des phénomènes actuels qui modifient le fonctionnement des milieux aquatiques. En effet, les projections climatiques (températures et précipitations), les perspectives d'évolution de l'hydrologie et l'évolution de la démographie sont des éléments essentiels à la compréhension et à l'identification des enjeux futurs.

Au regard des enjeux de 2020-2024, nous souhaitons conforter la disposition qui vise à préserver les têtes de bassins versants en vue de faciliter une gestion équilibrée de la ressource. En effet, il nous semble primordial que cet enjeu soit un élément central de la prochaine stratégie territoriale et du plan de mesure. Les changements auxquels fait face ce territoire, nécessitent d'être ambitieux sur ces milieux.

Il est également nécessaire de tenir compte de la fonctionnalité des milieux aquatiques et humides dans la gestion de la ressource en eau afin de conserver des milieux en bon état écologique et chimique.

Avis technique du syndicat mixte du PNR des Volcans d'Auvergne :

En conclusion, les enjeux de l'eau du bassin de la Dordogne pour 2033 répondent aux préoccupations majeures du SMPNRVA en termes de prise en compte des changements globaux dans la réflexion mais aussi en lien avec les besoins du territoire. C'est un projet clair et ambitieux qui s'inscrit bien dans le contexte actuel.

Le SMPNRVA souhaite :

- > la prise en compte des enjeux de tête de bassin versant : lacs naturels, tourbières et zones humides et le chevelu de ruisseaux associés, qui ont un rôle capital dans le cycle de l'eau, notamment dans le contexte de changement climatique,
- > la réalisation d'études HMUC (Hydrologie, milieux, usages et climat) sur les différents bassins, comme levier pour la gouvernance face aux changements globaux, et afin que la gestion de la ressource en eau dans une optique des usages prioritaires intègre la fonctionnalité des milieux aquatiques et humides,
- > l'intégration de la problématique de la pollution lumineuse et son impact sur les milieux aquatiques dans les futurs documents (trame noire) ;
- > l'intégration des questions de fréquentation (lacs naturels et cours d'eau) et d'évolution démographique aux actions de demain, pour anticiper et concilier au mieux usages et activités humaines et préservation des milieux aquatiques ;
- > une meilleure prise en compte de l'importance de l'infiltration de l'eau dans les sols dans l'ensemble des dispositions visant à améliorer la qualité de la ressource et des milieux ;
- > le développement de programmes visant à informer et à sensibiliser les scolaires,
- > Qu'une attention particulière soit portée sur les enjeux liés aux espèces exotiques envahissantes afin d'en limiter l'expansion et de préserver les espèces emblématiques de notre bassin.

N° séance. Objet :

02.Avis sur les enjeux pour l'eau pour la commission territoriale Dordogne pour 2033

Délibération n° :

2025.DLB.002-CS-14/03-02

Voies de recours :

Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand

Délais de recours :

2 mois à compter de sa date de publication électronique

Publication en ligne :

Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20250314-2025-DLB-002-DE
Date de télétransmission : 24/03/2025
Date de réception préfecture : 24/03/2025



SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU VENDREDI 14 MARS 2025

N° séance. Objet : 03. Avis sur le futur SDAGE Loire Bretagne 2028-2033
 Délibération n° : 2025.DLB.003-CS-14/03-03
 Annexe : Contributions du PNRVA au futur SDAGE Loire Bretagne 2028-2033
 Élu(e) rapporteur : Lionel Chauvin
 Direction : Préservation et Valorisation des Patrimoines Naturels
 Secrétaire de séance : Jocelyne Mansana

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi quatorze mars, à onze heures, le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, légalement convoqué le vendredi vingt-huit février, s'est réuni à la salle « Espace Loisirs », commune d'Aydat, sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN, Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional.

COMITÉ SYNDICAL DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MEMBRES PRÉSENTS - REPRÉSENTÉS / EXCUSÉS

14/03/2025	Elu(e)s	Qualité	Collectivités de rattachement	Voix	Présent(e)s	Excusé(e)s	A reçu pouvoir de	A reçu pouvoir de	Total voix	A donné pouvoir à	
BUREAU SYNDICAL	Lionel CHAUVIN	Président	Commune de Châtel-Guyon	1	X		Martine PANI	Maité WAAG	4		
	Philippe FABRE	1er Vice-Président	Conseil Départemental du Cantal	8	X		Annie DELRIEU		16		
	Jocelyne MANSANA	2ème Vice-Présidente	Communauté de Communes du Massif du Sancy	2	X				2		
	Louis GISCARD D'ESTAING	3ème Vice-Président	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	X		Alexandre VERDIER		17		
	Lionel GAY	Secrétaire du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0	Grégoire VERRIERE	
	Frédéric BONNICHON	Membre du bureau	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0	Eric Dersigny	
	Valérie CABECAS	Membre du bureau	Communauté de Communes du Pays Gentiane	2		X			0		
	Isabelle MELLIN	Membre du bureau	Commune de Vic-sur-Cère	1	X				1		
	Eric HAYMA	Membre du bureau	Commune de Saint-Genès-Champagnelle	1	X				1		
	Jean-Louis MARANDON	Membre du bureau	Commune de Menet	1	X				1		
	Anne-Marie PICARD	Membre du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0		
	ELUS DU COMITE SYNDICAL A VOIX DELIBERATIVES	Laurent BERNARD	Elu	Commune de Saint-Donat	1		X			0	Franck SERRE
		Jean-Marc BOYER	Elu	Commune de Laqueuille	1		X			0	
		Gérard BRUGIERE	Elu	Commune de Murat-le-Quaire	1	X				1	
		Pascal BRUN	Elu	Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire	2		X			0	
		Gilles CHABRIER	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		X			0	
		Sarah CHABRIER	Elu	Commune de Saint-Bonnet-de-Condac	1		X			0	
		Mélanie CHALVIGNAC	Elu	Commune de Cheylade	1		X			0	
		François CONSTANTIN	Elu	Commune de La Bourboule	1		X			0	
		Marie-Hélène CHASTRE	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		X			8	
François DELRIEU		Elu	Commune de Mandailles-Saint-Julien	1	X				0		
Annie DELRIEU		Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		X			0	Philippe FABRE	
Eric DERSIGNY		Elu	Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans	2	X		Frédéric BONNICHON		18		
Martine PANI		Elu	Communauté de Communes du Pays de Salers	2		X			0	Lionel CHAUVIN	
Sébastien DUBOURG		Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0		
Isabelle FAUX		Elu	Commune de Falgoux	1	X		Christian VERT		3		
Sébastien GALPIER		Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0		
René GOULESQUE		Elu	Commune de Champs-sur-Tarentaise	1	X				1	Franck SERRE (représenté)	
Brice HORTEFEUX		Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			16		
Fabien HUSSER		Elu	Commune de Beaulieu	1		X			0		
Sylvie LEGER		Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	X		Jean-Marie VALLEE		10		
Virginie LESSEUR	Elu	Commune de Tourmeignat	1		X			0			
Thierry MATHIEU	Elu	Commune de Dienne	1		X			0			
Philippe MAURS	Elu	Commune de Saint-Cirgues-de-Jordanne	1		X			0			
Alain MERCIER	Elu	Communauté de communes Dômes Sancy Artense	2		X			0			
Martine MONCOURIER	Elu	Communauté de Communes Surmène-Artense	2		X			0			
Gérard MOULIADÉ	Elu	Communauté de Communes Saint-Flour Communauté	2		X			0			
Sylvie MOULY	Elu	Commune de Saint-Bonnet-Près-Orcival	1	X				1			
Philippe MOURGUES	Elu	Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès	2	X				2			
Colette PONCHET-PASSEMARD	Elu	Communauté de Communes Hautes Terres Communauté	2	X				2			
Stéphane SAUTAREL	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0			
Franck SERRE	Elu	Communauté de Communes Mond'Arverne Communauté	2	X		Laurent BERNARD		3			
Catherine TARTIERE	Elu	Commune de Besse	1		X			0			
Jean-Marie VALLEE	Elu	Clermont Auvergne Métropole	2		X			0	Sylvie LEGER		
Sylvain VAZELLE	Elu	Commune de Palherols	1		X			0			
Alexandre VERDIER	Elu	Commune de Bagnols	1		X			0	Louis GISCARD		
Grégoire VERRIERE	Elu	Commune de Courgoul	1	X				9			
Christian VERT	Elu	Communauté de communes du Pays de Mauriac	2		X		Lionel GAY	0	Isabelle FAUX		
Maité WAAG	Elu	Commune d'Orcines	1		X			0	Lionel CHAUVIN		
EXTERIEURS	CONSULTATIFS	Jean BARRAT	Membre consultatif	CESER Auvergne-Rhône-Alpes							
		Michelle BOUDOIN	Membre consultatif	Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme							
		Pierre FAUCHER	Membre consultatif	Centre Régional de la Propriété Forestière Site de Mammihac							
		Jean-Claude GUILLON	Membre consultatif	Chambre de Commerce et d'Industrie Clermont-Issoire							
		Jean-Luc HELBERT	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Puy-de-Dôme		X					
	INVITES	Jean-Yves JOUVE	Membre consultatif	Chambre départementale d'Agriculture du Cantal							
		Denis LOYE	Membre consultatif	Service de Gestion comptable de Clermont-Métropole							
		Christian VABRET	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Cantal							
		Christine MONTOLY	Directrice Générale Adjointe	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
		Anne-Pascal AMEIL	Dir. Environnement-Territoires	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
Christophe BALLEZ-BAZ	Ch. Pôle Mobilité, Aménagement, Paysages	DRAL Auvergne Rhône-Alpes									
Vincent BERNARD	Chef de service Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes									
Julien CHARTOIRE	Chef Dév. du Territoire Agriculture Attractivité	Conseil Départemental du Cantal									
Ludovic POMMARET	Chargé des Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes			X						

RECAPITULATIF DES VOIX			
Membres élus	Nombre	Voix	Quorum
En exercice	49	193	
Présents (dont visés)	18	59	97
Représentés	9	57	
Votants	27	116	ATTEINT

N° séance. Objet : 03. Avis sur le futur SDAGE Loire Bretagne 2028-2033
 Délibération n° : 2025.DLB.003-CS-14/03-03
 Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
 Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique
 Publication en ligne : Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
 063-256300237-20250314-2025-DLB-003-DE
 Date de télétransmission : 24/03/2025
 Date de réception préfecture : 24/03/2025

Du 25 novembre 2024 au 25 mars 2025, le Comité de bassin de l'Agence de l'eau Loire Bretagne lance une consultation auprès des différentes assemblées du territoire concernant le projet des « **Enjeux et programme de travail pour la gestion de l'eau 2028 à 2033 du bassin Loire Bretagne** » et son calendrier de travail.

Cette consultation vise à recueillir les observations et propositions sur le projet précité. Ces observations seront étudiées par le comité de bassin et les services de l'Etat qui établiront, à la suite de la consultation, une version définitive du document pour les années 2028 à 2033.

Rappels sur l'outil Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)

Le SDAGE est un document de planification et c'est l'outil principal de la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau (directive européenne dite « DCE »). Il définit pour une période de 6 ans les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau ainsi que les objectifs de qualité et de quantité des eaux à atteindre dans le bassin Loire Bretagne.

Le SDAGE s'impose à toutes les décisions publiques dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques et de l'aménagement du territoire : ainsi, les schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), les Schémas Régionaux des Carrières (SRC), les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) et par conséquent les Plans Locaux d'Urbanisme (etc.), doivent être compatibles ou rendus compatibles avec le SDAGE en vigueur.

Les enjeux et programme de travail pour la gestion de l'eau de 2028 à 2033 du bassin Loire Bretagne

Les enjeux et programme de travail pour la gestion de l'eau du bassin Loire Bretagne est divisé en 7 enjeux qui sont déclinés en quatre parties prenant en compte les nouveaux éléments de contexte ainsi que les pistes d'actions pour demain. La liste des enjeux est :

- L Enjeu 1 : La politique de l'eau à la hauteur des enjeux d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique ;
- L Enjeu 2 : La connaissance et la communication au service de la prise de conscience pour éclairer les choix, accompagner les transitions et affronter les ruptures ;
- L Enjeu 3 : Les politiques territoriales porteuses des nécessaires solidarités entre les acteurs et les territoires autour de la gestion de l'eau ;
- L Enjeu 4 : La préservation et restauration des fonctionnalités des sols, des milieux aquatiques, des zones humides, et du cycle naturel de l'eau ;
- L Enjeu 5 : La sobriété des usages, au cœur d'une gestion quantitative équilibrée, partagée et durable de l'eau ;
- L Enjeu 6 : une eau de qualité, pour la santé humaine et la préservation de la biodiversité
- L Enjeu 7 : La préservation des estuaires et de la mer en conciliant les activités terrestres et marines.

L'avis du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (SMPNRVA) est axé sur les dispositions concernant les principaux enjeux du territoire du Parc des Volcans d'Auvergne.

Les enjeux du territoire du bassin Loire Bretagne répondent aux préoccupations majeures du SMPNRVA en matière de préservation des ressources en eau, de gestion des milieux aquatiques et humides et de la trame verte et bleue. C'est un projet clair et ambitieux qui s'inscrit dans le contexte actuel, notamment au regard du changement climatique.

N° séance. Objet : 03. Avis sur le futur SDAGE Loire Bretagne 2028-2033
Délibération n° : 2025.DLB.003-CS-14/03-03
Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique
Publication en ligne : Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20250314-2025-DLB-003-DE
Date de télétransmission : 24/03/2025
Date de réception préfecture : 24/03/2025

Le SMPNRVA souhaite :

- > que le rôle et l'importance de la préservation des têtes de bassins versants soient plus amplement établis et évoqués au sein de ce document, et plus particulièrement pour les enjeux 4, 5 et 6 ; notamment les lacs naturels, tourbières et zones humides et le chevelu de ruisseaux associés, qui ont un rôle capital dans le cycle de l'eau, notamment dans le contexte de changement climatique,
- > l'intégration des questions de fréquentation (lacs naturels et cours d'eau) et d'évolution démographique aux actions de demain, pour anticiper et concilier au mieux usages et activités humaines et préservation des milieux aquatiques ;
- > une meilleure prise en compte de l'importance de l'infiltration de l'eau et du stockage naturel dans les sols dans l'ensemble des dispositions visant à améliorer le volet quantitatif et qualitatif de la ressource et en eau,
- > l'intégration de la problématique de la pollution lumineuse et son impact sur les milieux aquatiques dans les futurs documents (enjeu 2).

VU la demande d'avis du Comité de bassin de l'Agence de l'eau Loire Bretagne dans le cadre de la rédaction de son Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) portant sur la période 2028-2033

CONSIDÉRANT l'implication du PNRVA sur les enjeux Eau et l'importance stratégique qu'un SDAGE revête ;

APRÈS l'exposé des motifs et éléments nécessaires au délibéré de ses élu(e)s,

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ*

- ⇒⇒⇒ **APPROUVE** les contributions émises par le PNRVA dans le cadre du futur SDAGE Loire Bretagne 2028-2033
- ⇒⇒⇒ **AUTORISE** le Président à signer tout document d'ordre administratif et technique en lien avec ce dossier,
- ⇒⇒⇒ **AUTORISE** le Président à signer tout document d'ordre financier en lien avec ce dossier, y compris les éventuels ajustements de plans de financements, si ces derniers ne sont pas plus défavorables au PNRVA que celui/ceux présentés ci-dessus.

* Conformément au II de l'article L.1111-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élu(e)s concerné(e)s par la « règle du départ » n'ont pas participé à la préparation, aux débats, et au vote de la présente délibération.
Est/Sont concerné(s) : **Sans objet**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

à Aydat, Montlosier,
le vendredi 14 mars 2025

Lionel CHAUVIN
Président



N° séance. Objet :

Délibération n° :

Voies de recours :

Délais de recours :

Publication en ligne :

03. Avis sur le futur SDAGE Loire Bretagne 2028-2033

2025.DLB.003-CS-14/03-03

Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand

2 mois à compter de sa date de publication électronique

Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20250314-2025-DLB-003-DE
Date de télétransmission : 24/03/2025
Date de réception préfecture : 24/03/2025

ANNEXE

Contribution du SMPNRVA au projet de mise à jour des enjeux en matière de gestion de l'eau du SDAGE Loire Bretagne 2028-2033

Du 25 novembre 2024 au 25 mars 2025, le Comité de bassin de l'Agence de l'eau Loire Bretagne lance une consultation auprès des différentes assemblées du territoire concernant le projet des « Enjeux et programme de travail pour la gestion de l'eau 2028 à 2033 du bassin Loire Bretagne » et son calendrier de travail.

Cette consultation vise à recueillir les observations et propositions sur le projet précité. Ces observations seront étudiées par le comité de bassin et les services de l'Etat qui établiront, à la suite de la consultation, une version définitive du document pour les années 2028 à 2033.

Rappels sur l'outil SDAGE

Le SDAGE est un document de planification et c'est l'outil principal de la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau (directive européenne dite « DCE »). Il définit pour une période de 6 ans les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau ainsi que les objectifs de qualité et de quantité des eaux à atteindre dans le bassin Loire Bretagne. Le SDAGE s'impose à toutes les décisions publiques dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques et de l'aménagement du territoire : ainsi, les schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), les Schémas Régionaux des Carrières (SRC), les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) et par conséquent les Plans Locaux d'Urbanisme (etc.), doivent être compatibles ou rendus compatibles avec le SDAGE en vigueur.

Les enjeux et programme de travail pour la gestion de l'eau de 2028 à 2033 du bassin Loire Bretagne

Les enjeux et programme de travail pour la gestion de l'eau du bassin Loire Bretagne est divisé en 7 enjeux qui sont déclinés en quatre parties prenant en compte les nouveaux éléments de contexte ainsi que les pistes d'actions pour demain. L'avis du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (SMPNRVA) est axé sur les dispositions concernant les principaux enjeux du territoire du Parc des Volcans d'Auvergne.

Enjeu 1 : La politique de l'eau à la hauteur des enjeux d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique

Le dérèglement climatique est un enjeu global et transversal à toutes les thématiques. Sa traduction et sa déclinaison dans l'ensemble des enjeux sont des préalables indispensables. Il est un catalyseur des problèmes et un révélateur des faiblesses d'un territoire. Son impact sur le cycle de l'eau et la biodiversité est important à prendre en compte, d'autant plus que les projections climatiques prévoient également une accentuation de ces phénomènes. Par ailleurs, les récentes observations indiquent une rapidité des changements et leurs multiples impacts sur les différents compartiments de l'eau et sur la perte de biodiversité.

Toutefois, dans les objectifs du SDAGE actuel, l'adaptation au dérèglement climatique est encore faiblement perçue comme un objectif même si des avancées notables sur la connaissance sont à noter telles que le 6^{ème} rapport du GIEC ou le projet Explore 2 qui permettent de mettre en avant l'impact du dérèglement climatique sur l'hydrologie pour accompagner les acteurs du territoire à adapter les stratégies de gestion de l'eau.

Le chapitre 2.1.4.1 « Guider et fixer un cadre à l'élaboration des réponses aux enjeux du bassin Loire Bretagne grâce à une stratégie pour faire face au défi climatique » n'apporte pas de remarque particulière

Enjeu 2 : La connaissance et la communication au service de la prise de conscience pour éclairer les choix, accompagner les transitions et affronter les ruptures

La connaissance est un préalable pour faciliter la prise de décision, et pour que les actions mises en œuvre puissent répondre aux objectifs retenus. Dans ce contexte de changement climatique, l'amélioration continue de la connaissance est indispensable et permet de réduire les incertitudes. Ces changements influencent directement les pressions exercées sur le milieu mais aussi les futures disponibilités et besoins en eau. Il s'agit alors de mieux identifier l'évolution des perturbations, de mieux comprendre les enjeux des différents acteurs à toutes les échelles pour mieux prévoir et anticiper les effets des actions correctrices.

Parmi les pistes d'actions évoquées dans le chapitre 2.2.4.1, il nous semble important d'appuyer sur les capacités de stockage des sols, et plus particulièrement des zones humides pour le stockage naturel de l'eau dans un contexte de changement climatique.

Nous saluons la prise en compte de la communication et de la sensibilisation pour la prise de conscience face à ces

N° séance. Objet : 03. Avis sur le futur SDAGE Loire Bretagne 2028-2033
Délibération n° : 2025.DLB.003-CS-14/03-03
Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique
Publication en ligne : Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20250314-2025-DLB-003-DE
Date de télétransmission : 24/03/2025
Date de réception préfecture : 24/03/2025

changements, dans les pistes d'actions proposées (chapitre 2.2.4.3). Toutefois, nous tenons à rappeler l'importance de l'accompagnement des projets scolaires sur les territoires et cela, dès le plus jeune âge, notamment dans des territoires qui se situent en tête de bassin versant.

Nous notons l'effort d'inscription de l'évaluation de l'efficacité des politiques de l'eau (chapitre 2.2.4.4). Il pourrait être noté dans les actions pour demain, l'évaluation des coûts de dépenses indirectes liées à la pollution des masses d'eau (dépollution, impacts sur la santé...).

Enfin, nous pensons qu'il est important de prendre en compte et d'améliorer la connaissance sur la pollution lumineuse et l'impact sur les milieux aquatiques. Cette pollution n'est pour le moment, que très peu étudiée et évoquée, malgré les impacts délétères de la lumière artificielle nocturne sur ces milieux. Il est important de rappeler qu'il existe une réglementation (décret de 2018) interdisant les éclairages directs sur les cours d'eau et plans d'eau. Cette dernière est très peu respectée et représenterait un objectif très intéressant à améliorer.

Enjeu 3 : Les politiques territoriales porteuses des nécessaires solidarités entre les acteurs et les territoires autour de la gestion de l'eau

La gestion de l'eau ne peut se réaliser de façon efficace que si elle est abordée et mise en œuvre de manière coordonnée, par l'ensemble des politiques et des acteurs, afin de définir, porter et financer les actions à venir. Sa gestion doit donc être placée au cœur des solidarités des territoires et des usagers, et prendre en compte l'acceptabilité sociale des projets de territoires.

Dans ce cadre, nous sommes en accord avec l'ensemble des pistes d'action proposées au chapitre 2.3.4. et nous confortons la volonté d'agir à l'échelle du bassin versant, qui représente l'échelle la plus pertinente pour une action efficace et coconstruite. De plus, nous ne pouvons qu'encourager l'amélioration de la coordination de l'action publique en matière de politique de l'eau et de lutte contre les atteintes environnementales.

Enjeu 4 : La préservation et restauration des fonctionnalités des sols, des milieux aquatiques, des zones humides, et du cycle naturel de l'eau

Couplés au changement climatique, les modifications du fonctionnement des milieux naturels sont liées aux nombreuses activités anthropiques (urbanisation, transport, pratiques agricoles...). Ces pressions sur la morphologie et la continuité ont un impact sur le fonctionnement général des bassins versants et des milieux aquatiques induisant également une perte de biodiversité. Il est donc nécessaire d'agir à la source des dégradations, en se basant notamment sur la préservation et la restauration des fonctionnalités naturelles de ces écosystèmes. La préservation et la restauration des milieux aquatiques sont des priorités du SDAGE actuel et doivent l'être aussi pour le prochain (2028-2033).

Nous saluons l'ensemble des préconisations faites pour les pistes d'action de demain dans les chapitres 2.4.4.1 à 2.4.4.5. Nous souhaitons tout de même mettre l'accent sur deux points transversaux à tous les chapitres :

- Favoriser et aider les collectivités locales dans l'acquisition foncière pour le rachat de parcelles à fort enjeu (zones humides d'intérêt, parcelles forestières proches des milieux aquatiques)
- Accentuer l'effort sur l'infiltration de l'eau dans les sols et la préservation des zones humides, notamment pour leur rôle dans le stockage naturel de l'eau.

Enjeu 5 : La sobriété des usages, au cœur d'une gestion quantitative équilibrée, partagée et durable de l'eau

La gestion quantitative équilibrée, partagée et durable de l'eau est un prérequis indispensable pour répondre au défi du dérèglement climatique. La ressource en eau reste fragile et limitée, comme l'ont démontré les sécheresses de 2022 et 2023 qui ont marqué les esprits et qui ont contraints certaines communes de nos territoires à des restrictions d'eau.

La gestion équilibrée et durable de l'eau doit permettre de satisfaire les exigences de la santé, de l'alimentation en eau potable de la population, de la vie biologique et du fonctionnement des milieux naturels. Elle doit anticiper les situations de crise en planifiant au mieux les aménagements du territoire, le développement de nos activités et le partage de l'eau, en prenant en compte les adaptations nécessaires au dérèglement climatique.

Dans le chapitre 2.5.4.1, nous saluons l'accent mis sur la généralisation des solutions fondées sur la nature dans le but de restaurer la fonctionnalité des milieux et nous souhaitons appuyer cette démarche qui est essentielle pour l'atteinte des objectifs affichés.

En ce qui concerne l'amélioration de la gestion équilibrée et durable de la ressource (chapitre 2.5.4.2), nous pensons qu'il est important de fixer les priorités quant à la répartition des besoins entre l'alimentation en eau potable des populations, les autres usages (industries, agricoles, etc.) et le bon fonctionnement des milieux aquatiques. De plus, nous soulignons l'importance de prendre en compte les besoins des milieux en hiver et en automne, et pas seulement en période d'étiage. Nous souhaitons aussi souligner l'importance de soutenir et d'encourager les projets qui visent la récupération de l'eau et la réutilisation des eaux usées.

Enfin, nous souhaitons attirer votre attention sur les évolutions démographiques qui sont à prendre en compte, notamment

N° séance. Objet : 03. Avis sur le futur SDAGE Loire Bretagne 2028-2033
Délibération n° : 2025.DLB.003-CS-14/03-03
Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique
Publication en ligne : Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20250314-2025-DLB-003-DE
Date de télétransmission : 24/03/2025
Date de réception préfecture : 24/03/2025

en termes d'habitude de consommation d'eau, de dimensionnement des équipements pour l'alimentation en eau potable ou pour l'assainissement des eaux usées, de capacité distributive et donc de partage de la ressource.

Enjeu 6 : une eau de qualité, pour la santé humaine et la préservation de la biodiversité

Sans eau, il n'y aurait aucune vie possible sur Terre. Mais, pour que cette vie soit possible, il est essentiel que les qualités physico-chimiques de l'eau ne soient pas altérées. Inversement, des milieux aquatiques vivants et diversifiés maintiennent naturellement la qualité de l'eau pas leur capacité d'autoépuration. Or, nos modes de vies, de production et de consommation ont changé et altèrent la qualité de l'eau que nous utilisons au quotidien. La préservation de la ressource en eau est donc un enjeu majeur.

Nous sommes en adéquation avec l'ensemble des propositions pour les pistes d'action de demain, mais nous souhaitons tout de même, mettre en avant l'importance de travailler sur les têtes de bassins versants. Ces systèmes se situent au tout début du continuum amont/aval et représentent des éléments essentiels à préserver pour la qualité de la ressource et pour tous les bienfaits associés (zones de sources, stockage et soutien d'étiage, zones tampons auto-épuratrices, réserves de biodiversité...).

Comme cela est évoqué dans le chapitre 2.6.4.3, il est important de poursuivre le travail déjà engagé dans la lutte contre les apports et les transferts de nitrates, de phosphore et de pesticides. Ces actions sont d'autant plus importantes sur les territoires ruraux en tête de bassins versants.

Enfin, nous soulignons dans le chapitre 2.6.4.1, la prise en compte des micropolluants mais également des microplastiques, problématique émergente qui soulève de nombreuses questions pour lesquelles des données sont en cours de production. Il nous semble primordial d'intégrer cette pollution dans les actions de demain, que ce soit pour de la connaissance ou pour la l'innovation en faveur de la lutte contre ces particules nocives.

Enjeu 7 : La préservation des estuaires et de la mer en conciliant les activités terrestres et marines

Le territoire du SMPNRVA n'est pas concerné.

Avis technique du syndicat mixte du PNR des Volcans d'Auvergne :

En conclusion, les enjeux du territoire du bassin Loire Bretagne répondent aux préoccupations majeures du SMPNRVA en matière de préservation des ressources en eau, de gestion des milieux aquatiques et humides et de la trame verte et bleue. C'est un projet clair et ambitieux qui s'inscrit bien dans le contexte actuel, notamment au regard du changement climatique.

Le SMPNRVA souhaite :

- > que le rôle et l'importance de la préservation des têtes de bassins versants soient plus amplement établis et évoqués au sein de ce document, et plus particulièrement pour les enjeux 4, 5 et 6 ; notamment les lacs naturels, tourbières et zones humides et le chevelu de ruisseaux associés, qui ont un rôle capital dans le cycle de l'eau, notamment dans le contexte de changement climatique,
- > l'intégration des questions de fréquentation (lacs naturels et cours d'eau) et d'évolution démographique aux actions de demain, pour anticiper et concilier au mieux usages et activités humaines et préservation des milieux aquatiques ;
- > une meilleure prise en compte de l'importance de l'infiltration de l'eau et du stockage naturel dans les sols dans l'ensemble des dispositions visant à améliorer le volet quantitatif et qualitatif de la ressource et en eau,
- > l'intégration de la problématique de la pollution lumineuse et son impact sur les milieux aquatiques dans les futurs documents (enjeu 2).

N° séance. Objet :

Délibération n° :

Voies de recours :

Délais de recours :

Publication en ligne :

03. Avis sur le futur SDAGE Loire Bretagne 2028-2033

2025.DLB.003-CS-14/03-03

Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand

2 mois à compter de sa date de publication électronique

Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20250314-2025-DLB-003-DE
Date de télétransmission : 24/03/2025
Date de réception préfecture : 24/03/2025



SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU VENDREDI 14 MARS 2025

N° séance. Objet : 04. Avis sur le PGRI Loire Bretagne 2028-2033
 Délibération n° : 2025.DLB.004-CS-14/03-04
 Annexe : Contributions du PNRVA au futur PGRI Loire Bretagne 2028-2033
 Élu(e) rapporteur : Lionel Chauvin
 Direction : Préservation et Valorisation des Patrimoines Naturels
 Secrétaire de séance : Jocelyne Mansana

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi quatorze mars, à onze heures, le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, légalement convoqué le vendredi vingt-huit février, s'est réuni à la salle « Espace Loisirs », commune d'Aydat, sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN, Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional.

COMITÉ SYNDICAL DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MEMBRES PRÉSENTS - REPRÉSENTÉS / EXCUSÉS

14/03/2025	Elu(e)s	Qualité	Collectivités de rattachement	Voix	Présent(e)s	Excusé(e)s	A reçu pouvoir de	A reçu pouvoir de	Total voix	A donné pouvoir à	
BUREAU SYNDICAL	Lionel CHAUVIN	Président	Commune de Châtel-Guyon	1	X		Martine PANI	Maité WAAG	4		
	Philippe FABRE	1er Vice-Président	Conseil Départemental du Cantal	8	X		Annie DELRIEU		16		
	Jocelyne MANSANA	2ème Vice-Présidente	Communauté de Communes du Massif du Sancy	2	X				2		
	Louis GISCARD D'ESTAING	3ème Vice-Président	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	X		Alexandre VERDIER		17		
	Lionel GAY	Secrétaire du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0	Grégoire VERRIERE	
	Frédéric BONNICHON	Membre du bureau	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0	Eric Dersigny	
	Valérie CABECAS	Membre du bureau	Communauté de Communes du Pays Gentiane	2		X			0		
	Isabelle MELLIN	Membre du bureau	Commune de Vic-sur-Cère	1	X				1		
	Eric HAYMA	Membre du bureau	Commune de Saint-Genès-Champagnelle	1	X				1		
	Jean-Louis MARANDON	Membre du bureau	Commune de Menet	1	X				1		
	Anne-Marie PICARD	Membre du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0		
	ELUS DU COMITE SYNDICAL A VOIX DELIBERATIVES	Laurent BERNARD	Elu	Commune de Saint-Donat	1		X			0	Franck SERRE
		Jean-Marc BOYER	Elu	Commune de Laqueuille	1		X			0	
		Gérard BRUGIERE	Elu	Commune de Murat-le-Quaire	1	X				1	
		Pascal BRUN	Elu	Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire	2		X			0	
		Gilles CHABRIER	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		X			0	
		Sarah CHABRIER	Elu	Commune de Saint-Bonnet-de-Condac	1		X			0	
		Mélanie CHALVIGNAC	Elu	Commune de Cheylade	1		X			0	
		François CONSTANTIN	Elu	Commune de La Bourboule	1		X			0	
		Marie-Hélène CHASTRE	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		X			8	
François DELRIEU		Elu	Commune de Mandailles-Saint-Julien	1	X				0		
Annie DELRIEU		Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		X			0	Philippe FABRE	
Eric DERSIGNY		Elu	Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans	2	X		Frédéric BONNICHON		18		
Martine PANI		Elu	Communauté de Communes du Pays de Salers	2		X			0	Lionel CHAUVIN	
Sébastien DUBOURG		Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0		
Isabelle FAUX		Elu	Commune de Falpoux	1	X		Christian VERT		3		
Sébastien GALPIER		Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0		
René GOULESQUE		Elu	Commune de Champs-sur-Tarentaise	1	X				1	Franck SERRE (représenté)	
Brice HORTEFEUX		Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			16		
Fabien HUSSER		Elu	Commune de Beaulieu	1		X			0		
Sylvie LEGER		Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	X		Jean-Marie VALLEE		10		
Virginie LESSEUR	Elu	Commune de Tourmenin	1		X			0			
Thierry MATHIEU	Elu	Commune de Dienne	1		X			0			
Philippe MAURS	Elu	Commune de Saint-Cirgues-de-Jordanne	1		X			0			
Alain MERCIER	Elu	Communauté de communes Dômes Sancy Artense	2		X			0			
Martine MONCOURIER	Elu	Communauté de Communes Surmène-Artense	2		X			0			
Gérard MOULIADÉ	Elu	Communauté de Communes Saint-Flour Communauté	2		X			0			
Sylvie MOULY	Elu	Commune de Saint-Bonnet-Près-Orcival	1	X				1			
Philippe MOURGUES	Elu	Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès	2	X				2			
Colette PONCHET-PASSEMARD	Elu	Communauté de Communes Hautes Terres Communauté	2	X				2			
Stéphane SAUTAREL	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0			
Franck SERRE	Elu	Communauté de Communes Mond'Arverne Communauté	2	X		Laurent BERNARD		3			
Catherine TARTIERE	Elu	Commune de Besse	1		X			0			
Jean-Marie VALLEE	Elu	Clermont Auvergne Métropole	2		X			0	Sylvie LEGER		
Sylvain VAZELLE	Elu	Commune de Palherols	1		X			0			
Alexandre VERDIER	Elu	Commune de Bagnols	1		X			0	Louis GISCARD		
Grégoire VERRIERE	Elu	Commune de Courgoul	1	X				9			
Christian VERT	Elu	Communauté de communes du Pays de Mauriac	2		X		Lionel GAY	0	Isabelle FAUX		
Maité WAAG	Elu	Commune d'Orcines	1		X			0	Lionel CHAUVIN		
EXTERIEURS	Jean BARRAT	Membre consultatif	CESER Auvergne-Rhône-Alpes								
	Michelle BOUDOIN	Membre consultatif	Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme								
	Pierre FAUCHER	Membre consultatif	Centre Régional de la Propriété Forestière Site de Mammihac								
	Jean-Claude GUILLON	Membre consultatif	Chambre de Commerce et d'Industrie Clermont-Issoire								
	Jean-Luc HELBERT	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Puy-de-Dôme		X						
	Jean-Yves JOUVE	Membre consultatif	Chambre départementale d'Agriculture du Cantal								
	Denis LOYE	Membre consultatif	Service de Gestion comptable de Clermont-Métropole								
	Christian VABRET	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Cantal								
	Christine MONTOLY	Directrice Générale Adjointe	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme								
	Anne-Pascal AMEIL	Dir. Environnement-Territoires	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme								
Christophe BALLET-BAZ	Ch. Pôle Mobilité, Aménagement, Paysages	DRAL Auvergne Rhône-Alpes									
Vincent BERNARD	Chef de service Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes									
Julien CHARTOIRE	Chef Dév. du Territoire Agriculture Attractivité	Conseil Départemental du Cantal									
Ludovic POMMARET	Chargé des Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes			X						

RECAPITULATIF DES VOIX			
Membres élus	Nombre	Voix	Quorum
En exercice	49	193	
Présents (dont visio)	18	59	97
Représentés	9	57	
Votants	27	116	ATTEINT

N° séance. Objet : 04. Avis sur le PGRI Loire Bretagne 2028-2033
 Délibération n° : 2025.DLB.004-CS-14/03-04
 Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
 Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique
 Publication en ligne : Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
 063-256300237-20250314-2025-DLB-004-DE
 Date de télétransmission : 24/03/2025
 Date de réception préfecture : 24/03/2025

Du 25 novembre 2024 au 25 mars 2025, le Comité de bassin de l'Agence de l'eau Loire Bretagne lance une consultation auprès des différentes assemblées du territoire concernant les « **Questions importantes (enjeux) et programme de travail pour la gestion des risques d'inondation du bassin Loire-Bretagne de 2028 à 2033** », son calendrier, l'évaluation préliminaire des risques d'inondation et la liste des territoires à risques importants d'inondation.

Cette consultation vise à recueillir les observations et propositions sur le projet précité pour vérifier que les enjeux traités dans le PGRI sont partagés. Cette consultation permet au public et aux assemblées d'apporter leurs avis, idées, propositions et toutes informations utiles pour orienter et mettre en œuvre une politique de gestion des risques d'inondation plus efficace et mieux partagée. Ces observations seront étudiées par le comité de bassin et les services de l'Etat qui établiront, à la suite de la consultation, une version définitive du document pour les années 2028 à 2033. Ce document s'imposera à toutes les décisions publiques dans le domaine de l'eau, des milieux aquatiques et de l'aménagement du territoire.

Rappels sur l'outil Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI)

Le PGRI vise à augmenter la sécurité des populations exposées, stabiliser à court terme et réduire à moyen terme, le coût des dommages liés à l'inondation et à raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés.

Les enjeux et programme de travail pour le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) du bassin Loire Bretagne de 2028 à 2033

Pour cette consultation, les enjeux du PGRI sont divisés en 4 enjeux qui sont déclinés en prenant en compte les nouveaux éléments de contexte ainsi que les pistes d'actions pour demain.

- Enjeu 1 : Comment s'organiser localement pour mieux gérer les risques d'inondation (mise en place de stratégies locales, répartition des rôles, gestion des digues...)?
- Enjeu 2 : Comment mieux maîtriser l'urbanisation dans les documents et dans les plans de prévention des risques (PPR), en tenant compte du changement climatique ?
- Enjeu 3 : Comment améliorer la connaissance des phénomènes (impact du changement climatique, érosion du trait de côte, ruissellement, remontée de nappes) et de la vulnérabilité aux risques d'inondation ?
- Enjeu 4 : Comment mieux informer sur les risques d'inondation ?

L'avis du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (SMPNRVA) est axé sur les dispositions concernant directement les principaux enjeux du territoire du Parc des Volcans d'Auvergne. Sur son bassin Loire Bretagne, le Parc des volcans est concerné par le territoire à risque importants d'inondation du bassin Loire Bretagne « Clermont-Ferrand-Riom ».

Le SMPNRVA souhaite :

- > Que les solutions fondées sur la nature et que le rôle des zones humides dans le stockage de l'eau et la fonctionnalité des milieux soient davantage utilisées pour lutter contre les risques liés aux inondations, notamment face au changement climatique ;
- > Que le rôle et l'importance de la préservation des têtes de bassins versants soient plus amplement établis et évoqués au sein de ce document ;
- > Que l'importance de l'infiltration de l'eau dans les sols soit plus amplement prise en compte dans l'ensemble des dispositions visant à améliorer la qualité de la ressource et des milieux. Pour les risques d'inondation, il est primordial de ralentir le temps d'écoulement et de favoriser l'infiltration et le stockage naturel de l'eau dans les sols ;
- > le développement de programmes visant à informer et à sensibiliser les scolaires.

Vu la demande d'avis du Comité de bassin de l'Agence de l'eau Loire Bretagne dans le cadre de la rédaction du **programme de travail pour la gestion des risques d'inondation (P.G.R.I)** portant sur la période 2028-2033

CONSIDÉRANT l'implication du PNRVA sur les enjeux Eau et l'importance stratégique qu'un SDAGE revête ;

APRÈS l'exposé des motifs et éléments nécessaires au délibéré de ses élu(e)s,

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ*

- **APPROUVE** les contributions émises par le PNRVA dans le cadre du futur SDAGE Adour Garonne 2028-2033
- **AUTORISE** le Président à signer tout document d'ordre administratif et technique en lien avec ce dossier,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document d'ordre financier en lien avec ce dossier, y compris les éventuels ajustements de plans de financements, si ces derniers ne sont pas plus défavorables au PNRVA que celui/ceux présentés ci-dessus.

* Conformément au II de l'article L.1111-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élu(e)s concerné(e)s par la « règle du départ » n'ont pas participé à la préparation, aux débats, et au vote de la présente délibération.
Est/Sont concerné(s) : **Sans objet**

*Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,*

*à Aydat, Montlosier,
le vendredi 14 mars 2025*

Lionel CHAUVIN
Président



N° séance. Objet :

Délibération n° :

Voies de recours :

Délais de recours :

Publication en ligne :

04. Avis sur le PGRI Loire Bretagne 2028-2033

2025.DLB.004-CS-14/03-04

Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand

2 mois à compter de sa date de publication électronique

Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20250314-2025-DLB-004-DE
Date de télétransmission : 24/03/2025
Date de réception préfecture : 24/03/2025

ANNEXE

Contribution du SMPNRVA à la concertation technique sur Les enjeux du Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) préalable à l'élaboration du SDAGE Loire Bretagne 2028-2033

Du 25 novembre 2024 au 25 mars 2025, les assemblées départementales et régionales, les acteurs de l'eau et le public sont consultés sur les enjeux du prochain plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) du bassin Loire Bretagne. L'objectif de cette concertation technique est de vérifier que les enjeux traités dans le PGRI sont partagés. Cette consultation permet au public et aux assemblés d'apporter leurs avis, idées, propositions et toutes informations utiles pour orienter et mettre en œuvre une politique de gestion des risques d'inondation plus efficace et mieux partagée. Cette dernière constitue un préalable indispensable à l'élaboration du programme de mesures 2028-2033.

Les enjeux du Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI)

Le PGRI vise à augmenter la sécurité des populations exposées, stabiliser à court terme et réduire à moyen terme, le coût des dommages liés à l'inondation et à raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés.

Pour cette consultation, les enjeux du PGRI sont divisés en 4 enjeux qui sont déclinés en prenant en compte les nouveaux éléments de contexte ainsi que les pistes d'actions pour demain. L'avis du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne (SMPNRVA) est axé sur les dispositions concernant directement les principaux enjeux du territoire du Parc des Volcans d'Auvergne.

Enjeu 1 : Comment s'organiser localement pour mieux gérer les risques d'inondation (mise en place de stratégies locales, répartition des rôles, gestion des digues...) ?

La répartition des rôles et des responsabilités dans la gestion des risques est un enjeu important afin de trouver une cohérence territoriale et de gérer au mieux les risques d'inondation. Cet enjeu n'apporte pas de remarque particulière.

Enjeu 2 : Comment mieux maîtriser l'urbanisation dans les documents et dans les plans de prévention des risques (PPR), en tenant compte du changement climatique ?

Un aménagement durable des territoires prenant en compte le risque d'inondation dans un contexte de changement climatique doit conjuguer efficacement des actions de réduction de la vulnérabilité, y compris pas délocalisation des enjeux et, si nécessaire, de l'aléa. Les événements extrêmes devront être anticipés dans les choix d'urbanisme. Pour les zones déjà fortement urbanisées, des protections pourront être mises en œuvre en dernier ressort lorsque leur coût n'est pas disproportionné.

Nous soutenons les trois actions décrites dans le chapitre 6.2.3. Il est tout de même important de rajouter qu'en plus des haies et des zones tampons, la restauration et la préservation des zones humides est un moyen important pour limiter les impacts attendus du changement climatique tout en améliorant la fonctionnalité des milieux.

Enjeu 3 : Comment améliorer la connaissance des phénomènes (impact du changement climatique, érosion du trait de côte, ruissellement, remontée de nappes) et de la vulnérabilité aux risques d'inondation ?

Outre les connaissances déjà acquises, des outils et méthodes doivent être développés pour permettre une connaissance opérationnelle de la vulnérabilité des territoires face aux inondations. Un référentiel des vulnérabilités des territoires, sert de socle aux politiques menées par l'ensemble des acteurs pour réduire les conséquences négatives des inondations. Sur nos territoires de tête de bassin versant, la connaissance de la compréhension des phénomènes est d'autant plus importante que ces milieux sont fragiles et indispensables au bon fonctionnement du système en aval.

Au-delà d'améliorer la connaissance sur ces phénomènes et la vulnérabilité aux risques d'inondation, il nous semble important d'améliorer la connaissance sur les moyens de lutter contre ces phénomènes et leurs impacts. À titre d'exemple, il serait intéressant de quantifier le rôle de la désimpermeabilisation des sols contre le ruissellement mais aussi de déterminer l'impact de l'entretien de ces systèmes (par des désherbants ou autres) sur les milieux adjacents (cours d'eau, zones humides...).

Enjeu 4 : Comment mieux informer sur les risques d'inondation ?

Lors des inondations, de nombreux décès sont liés à des comportements inadaptés, et ce, malgré les campagnes d'information conduites. Les communes ont une compétence obligatoire de prévention des inondations (GEMAPI). Néanmoins, chaque citoyen doit être aussi acteur de sa propre sécurité. Le développement de l'information et la sensibilisation des habitants sont des bases essentielles de la gestion du risque d'inondation et au maintien dans le temps de la culture du risque. Le public scolaire constitue un vecteur important d'informations auprès de leurs familles.

N° séance. Objet : 04. Avis sur le PGRI Loire Bretagne 2028-2033
Délibération n° : 2025.DLB.004-CS-14/03-04
Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique
Publication en ligne : Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20250314-2025-DLB-004-DE
Date de télétransmission : 24/03/2025
Date de réception préfecture : 24/03/2025

Avis technique du syndicat mixte du PNR des Volcans d'Auvergne :

En conclusion, les enjeux du plan de gestion des risques d'inondation du bassin Loire Bretagne répondent aux préoccupations majeures du SMPNRVA en matière de sécurité des populations exposées et de prise en compte des changements globaux dans la réflexion. C'est un projet clair et ambitieux qui s'inscrit bien dans le contexte actuel.

Le SMPNRVA souhaite :

- > Que les solutions fondées sur la nature et que le rôle des zones humides dans le stockage de l'eau et la fonctionnalité des milieux soient davantage utilisées pour lutter contre les risques liés aux inondations, notamment au vu du changement climatique actuel.
- > Que le rôle et l'importance de la préservation des têtes de bassins versants soient plus amplement établis et évoqués au sein de ce document.
- > Que l'importance de l'infiltration de l'eau dans les sols soit plus amplement prise en compte dans l'ensemble des dispositions visant à améliorer la qualité de la ressource et des milieux. Pour les risques d'inondation, il est primordial de ralentir le temps d'écoulement et de favoriser l'infiltration et le stockage de l'eau dans les sols.
- > Que la mise en place et la réflexion autour de programmes visant à informer et à sensibiliser les scolaires soient davantage développées.

N° séance. Objet :

Délibération n° :

Voies de recours :

Délais de recours :

Publication en ligne :

04. Avis sur le PGRI Loire Bretagne 2028-2033

2025.DLB.004-CS-14/03-04

Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand

2 mois à compter de sa date de publication électronique

Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20250314-2025-DLB-004-DE
Date de télétransmission : 24/03/2025
Date de réception préfecture : 24/03/2025



SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU VENDREDI 14 MARS 2025

N° séance. Objet : 05.Travaux d'amélioration de la trame agropastorale Plateau du Limon
 Délibération n° : 2025.DLB.005-CS-14/03-05
 Annexe : Contributions du PNRVA au futur PGRI Loire Bretagne 2028-2033
 Élu(e) rapporteur : Lionel Chauvin
 Direction : Préservation et Valorisation des Patrimoines Naturels
 Secrétaire de séance : Jocelyne Mansana

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi quatorze mars, à onze heures, le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, légalement convoqué le vendredi vingt-huit février, s'est réuni à la salle « Espace Loisirs », commune d'Aydat, sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN, Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional.

COMITÉ SYNDICAL DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MEMBRES PRÉSENTS - REPRÉSENTÉS / EXCUSÉS

14/03/2025	Elu(e)s	Qualité	Collectivités de rattachement	Voix	Présent(e)s	Excusé(e)s	A reçu pouvoir de	A reçu pouvoir de	Total voix	A donné pouvoir à	
BUREAU SYNDICAL	Lionel CHAUVIN	Président	Commune de Châtel-Guyon	1	X		Martine PANI	Maité WAAG	4		
	Philippe FABRE	1er Vice-Président	Conseil Départemental du Cantal	8	X		Annie DELRIEU		16		
	Jocelyne MANSANA	2ème Vice-Présidente	Communauté de Communes du Massif du Sancy	2	X				2		
	Louis GISCARD D'ESTAING	3ème Vice-Président	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	X		Alexandre VERDIER		17		
	Lionel GAY	Secrétaire du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0	Grégoire VERRIERE	
	Frédéric BONNICHON	Membre du bureau	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0	Eric Dersigny	
	Valérie CABECAS	Membre du bureau	Communauté de Communes du Pays Gentiane	2		X			0		
	Isabelle MELLIN	Membre du bureau	Commune de Vic-sur-Cère	1	X				1		
	Eric HAYMA	Membre du bureau	Commune de Saint-Genès-Champagnelle	1	X				1		
	Jean-Louis MARANDON	Membre du bureau	Commune de Menet	1	X				1		
	Anne-Marie PICARD	Membre du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0		
	ELUS DU COMITE SYNDICAL A VOIX DELIBERATIVES	Laurent BERNARD	Elu	Commune de Saint-Donat	1		X			0	Franck SERRE
		Jean-Marc BOYER	Elu	Commune de Laqueuille	1		X			0	
		Gérard BRUGIERE	Elu	Commune de Murat-le-Quaire	1	X				1	
		Pascal BRUN	Elu	Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire	2		X			0	
		Gilles CHABRIER	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		X			0	
		Sarah CHABRIER	Elu	Commune de Saint-Bonnet-de-Condac	1		X			0	
		Mélanie CHALVIGNAC	Elu	Commune de Cheylade	1		X			0	
		François CONSTANTIN	Elu	Commune de La Bourboule	1		X			0	
		Marie-Hélène CHASTRE	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		X			8	
François DELRIEU		Elu	Commune de Mandailles-Saint-Julien	1	X				0		
Annie DELRIEU		Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		X			0	Philippe FABRE	
Eric DERSIGNY		Elu	Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans	2	X		Frédéric BONNICHON		18		
Martine PANI		Elu	Communauté de Communes du Pays de Salers	2		X			0	Lionel CHAUVIN	
Sébastien DUBOURG		Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0		
Isabelle FAUX		Elu	Commune de Falgoux	1	X		Christian VERT		3		
Sébastien GALPIER		Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0		
René GOULESQUE		Elu	Commune de Champs-sur-Tarentaise	1	X				1	Franck SERRE (suppléant)	
Brice HORTEFEUX		Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			16		
Fabien HUSSER		Elu	Commune de Beauville	1		X			0		
Sylvie LEGER		Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	X		Jean-Marie VALLEE		10		
Virginie LESUEUR	Elu	Commune de Tourmeignat	1		X			0			
Thierry MATHIEU	Elu	Commune de Dienne	1		X			0			
Philippe MAURS	Elu	Commune de Saint-Cirgues-de-Jordanne	1		X			0			
Alain MERCIER	Elu	Communauté de communes Dômes Sancy Artense	2		X			0			
Martine MONCOURIER	Elu	Communauté de Communes Surmène-Artense	2		X			0			
Gérard MOULIADÉ	Elu	Communauté de Communes Saint-Flour Communauté	2		X			0			
Sylvie MOULY	Elu	Commune de Saint-Bonnet-Près-Orcival	1	X				1			
Philippe MOURGUES	Elu	Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès	2	X				2			
Colette PONCHET-PASSEMARD	Elu	Communauté de Communes Hautes Terres Communauté	2	X				2			
Stéphane SAUTAREL	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0			
Franck SERRE	Elu	Communauté de Communes Mond'Arverne Communauté	2	X		Laurent BERNARD		3			
Catherine TARTIERE	Elu	Commune de Besse	1		X			0			
Jean-Marie VALLEE	Elu	Clermont Auvergne Métropole	2		X			0	Sylvie LEGER		
Sylvain VAZELLE	Elu	Commune de Palherols	1		X			0			
Alexandre VERDIER	Elu	Commune de Bagnols	1		X			0	Louis GISCARD		
Grégoire VERRIERE	Elu	Commune de Courgoul	1	X				9			
Christian VERT	Elu	Communauté de communes du Pays de Mauriac	2		X	Lionel GAY		0	Isabelle FAUX		
Maité WAAG	Elu	Commune d'Orcines	1		X			0	Lionel CHAUVIN		
EXTERIEURS	Jean BARRAT	Membre consultatif	CESER Auvergne-Rhône-Alpes								
	Michelle BOUDOIN	Membre consultatif	Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme								
	Pierre FAUCHER	Membre consultatif	Centre Régional de la Propriété Forestière Site de Mammihac								
	Jean-Claude GUILLON	Membre consultatif	Chambre de Commerce et d'Industrie Clermont-Issoire								
	Jean-Luc HELBERT	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Puy-de-Dôme		X						
	Jean-Yves JOUVE	Membre consultatif	Chambre départementale d'Agriculture du Cantal								
	Denis LOYE	Membre consultatif	Service de Gestion comptable de Clermont-Métropole								
	Christian VABRET	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Cantal								
	Christine MONTOLY	Directrice Générale Adjointe	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme								
	Anne-Pascal AMEIL	Dir. Environnement-Territoires	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme								
Christophe BALLEZ-BAZ	Ch. Pôle Mobilité, Aménagement, Paysages	DRIAL Auvergne Rhône-Alpes									
Vincent BERNARD	Chef de service Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes									
Julien CHARTOIRE	Chef Dév. du Territoire Agriculture Attractivité	Conseil Départemental du Cantal									
Ludovic POMMARET	Chargé des Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes			X						

RECAPITULATIF DES VOIX			
Membres élus	Nombre	Voix	Quorum
En exercice	49	193	
Présents (dont visio)	18	59	97
Représentés	9	57	
Votants	27	116	ATTEINT

N° séance. Objet : 05.Travaux d'amélioration de la trame agropastorale Plateau du Limon
 Délibération n° : 2025.DLB.005-CS-14/03-05
 Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
 Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique
 Publication en ligne : Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Tous les reçus en préfecture
 063-256300237-20250314-2025-DLB-005-DE
 Date de télétransmission : 24/03/2025
 Date de réception préfecture : 24/03/2025

En 2025, le Contrat vert et bleu des volcans d'Auvergne entre dans sa dernière année d'animation. Dans ce cadre, le syndicat mixte du parc est également maître d'ouvrage de plusieurs opérations, dont l'action « **P02 – Continuités écologiques agro-pastorales, des zones humides et des cours d'eau du Plateau du Limon et travaux d'amélioration qui contribue à la préservation/restauration de la trame agropastorale** ». Cette action s'est déroulée en plusieurs tranches :

- > 2020-2021 – réalisation de l'état des lieux des enjeux environnementaux du plateau du Limon
- > 2022-2023 – réalisation de diagnostics agropastoraux et agricoles de 13 exploitations individuelles et de 2 estives collectives.

Le Bureau du 16 novembre 2020 a validé la première tranche du projet pour la période 2020-2021 (délibération n°113.2020.008) puis le Bureau du 11 février 2021 (délibération n°113.2021.004) pour la seconde tranche 2022-2023. En 2025, il est prévu de poursuivre l'animation de ce projet afin de faire émerger des travaux sur le plateau du Limon avec les exploitants volontaires (points d'abreuvement, mise en défens, etc.)

Les dépenses prévisionnelles prévues pour cette dernière tranche d'animation en 2025 s'élèvent à 10 263 € (fonctionnement), correspondant à 60 jours du poste de chargée de mission agri-environnement basé à Murat. Le reste du poste est financé par l'animation du site Natura 2000 Tourbières Nord-Est Cantalien et le suivi 2025 des PAEC. Le plan de financement prévisionnel de l'action P02 dans le cadre du CVBVA est le suivant :

P02 / 2025		Coût	Région AURA		Autofinancement	
			%	Montant	%	Montant
Ingénierie animation générale plateau du Limon	F	10 263 €	41	4 228 €	59	6 035 €

VU le Contrat Vert et Bleu porté par la Région Auvergne-Rhône-Alpes,

CONSIDÉRANT la programmation et le financement de travaux décrits ci-avant ;

APRÈS l'exposé des motifs et éléments nécessaires au délibéré de ses élu(e)s,

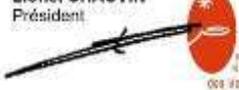
LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ*

- ⇒ **AUTORISE** le Président à solliciter les financements pour la dernière tranche de l'action P02 – plateau du Limon du CVB des volcans d'Auvergne
- ⇒ **AUTORISE** le Président à signer tout document d'ordre administratif et technique en lien avec ce dossier,
- ⇒ **AUTORISE** le Président à signer tout document d'ordre financier en lien avec ce dossier, y compris les éventuels ajustements de plans de financements, si ces derniers ne sont pas plus défavorables au PNRVA que celui/ceux présentés ci-dessus.

* Conformément au II de l'article L.1111-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élu(e)s concerné(e)s par la « règle du départ » n'ont pas participé à la préparation, aux débats, et au vote de la présente délibération.
Est/Sont concerné(s) : **Sans objet**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, pour extrait conforme,
à Aydat, Montlosier,
le vendredi 14 mars 2025*

Lionel CHAUVIN
Président



Parc
mixte
Agri-
Environ-
nemental
des Volcans
d'Auvergne

N° séance. Objet :

Délibération n° :

Voies de recours :

Délais de recours :

Publication en ligne :

05.Travaux d'amélioration de la trame agropastorale Plateau du Limon

2025.DLB.005-CS-14/03-05

Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand

2 mois à compter de sa date de publication électronique

Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20250314-2025-DLB-005-DE
Date de télétransmission : 24/03/2025
Date de réception préfecture : 24/03/2025



SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU VENDREDI 14 MARS 2025

N° séance. Objet : 06. Étude d'opportunité : création d'une formation bergers du Massif Central
Délibération n° : 2025.DLB.006-CS-14/03-06
Annexe : Sans objet
Élu(e) rapporteur : Lionel Chauvin
Direction : Équipe Mutualisée de Gestion Chaîne des Puys / Faille de Limagne
Secrétaire de séance : Jocelyne Mansana

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi quatorze mars, à onze heures, le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, légalement convoqué le vendredi vingt-huit février, s'est réuni à la salle « Espace Loisirs », commune d'Aydat, sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN, Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional.

COMITÉ SYNDICAL DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MEMBRES PRÉSENTS - REPRÉSENTÉS / EXCUSÉS

14/03/2025	Elu(e)s	Qualité	Collectivités de rattachement	Voix	Présent(e)s	Excusé(e)s	A reçu pouvoir de	A reçu pouvoir de	Total voix	A donné pouvoir à
BUREAU SYNDICAL	Lionel CHAUVIN	Président	Commune de Châtel-Guyon	1	X		Martine PANI	Maité WAAG	4	
	Philippe FABRE	1er Vice-Président	Conseil Départemental du Cantal	8	X		Annie DELRIEU		16	
	Jocelyne MANSANA	2ème Vice-Présidente	Communauté de Communes du Massif du Sancy	2	X				2	
	Louis GISCARD D'ESTAING	3ème Vice-Président	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	X		Alexandre VERDIER		17	
	Lionel GAY	Secrétaire du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0	Grégoire VERRIERE
	Frédéric BONNICHON	Membre du bureau	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0	Eric Dersigny
	Valérie CABECAS	Membre du bureau	Communauté de Communes du Pays Gentiane	2		X			0	
	Isabelle MELLIN	Membre du bureau	Commune de Vic-sur-Cère	1	X				1	
	Eric HAYMA	Membre du bureau	Commune de Saint-Genès-Champagnelle	1	X				1	
	Jean-Louis MARANDON	Membre du bureau	Commune de Menet	1	X				1	
	Anne-Marie PICARD	Membre du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0	
	Laurent BERNARD	Elu	Commune de Saint-Donat	1		X			0	Franck SERRE
	Jean-Marc BOYER	Elu	Commune de Laqueuille	1		X			0	
	Gérard BRUGIERE	Elu	Commune de Murat-le-Quaire	1	X				1	
	Pascal BRUN	Elu	Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire	2		X			0	
	Gilles CHABRIER	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		X			0	
	Sarah CHABRIER	Elu	Commune de Saint-Bonnet-de-Condac	1		X			0	
	Mélanie CHALVIGNAC	Elu	Commune de Cheylade	1		X			0	
	François CONSTANTIN	Elu	Commune de La Bourboule	1		X			0	
	Marie-Hélène CHASTRE	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		X			8	
François DELRIEU	Elu	Commune de Mandailles-Saint-Julien	1	X				0		
Annie DELRIEU	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		X			0	Philippe FABRE	
Eric DERSIGNY	Elu	Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans	2	X		Frédéric BONNICHON		18		
Martine PANI	Elu	Communauté de Communes du Pays de Salers	2		X			0	Lionel CHAUVIN	
Sébastien DUBOURG	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0		
Isabelle FAUX	Elu	Commune de Falgoux	1	X		Christian VERT		3		
Sébastien GALPIER	Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0		
René GOULESQUE	Elu	Commune de Champs-sur-Tarentaise	1	X				1	Franck SERRE (suppléant)	
Brice HORTEFEUX	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			16		
Fabien HUSSER	Elu	Commune de Beaulieu	1		X			0		
Sylvie LEGER	Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	X		Jean-Marie VALLEE		10		
Virginie LESUEUR	Elu	Commune de Tourmeignat	1		X			0		
Thierry MATHIEU	Elu	Commune de Dienne	1		X			0		
Philippe MAURS	Elu	Commune de Saint-Cirgues-de-Jordanne	1		X			0		
Alain MERCIER	Elu	Communauté de communes Dômes Sancy Artense	2		X			0		
Martine MONCOURIER	Elu	Communauté de Communes Surmène-Artense	2		X			0		
Gérard MOULIADÉ	Elu	Communauté de Communes Saint-Flour Communauté	2		X			0		
Sylvie MOULY	Elu	Commune de Saint-Bonnet-Près-Orcival	1	X				1		
Philippe MOURGUES	Elu	Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès	2	X				2		
Colette PONCHET-PASSEMARD	Elu	Communauté de Communes Hautes Terres Communauté	2	X				2		
Stéphane SAUTAREL	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0		
Franck SERRE	Elu	Communauté de Communes Mond'Arverne Communauté	2	X		Laurent BERNARD		3		
Catherine TARTIERE	Elu	Commune de Besse	1		X			0		
Jean-Marie VALLEE	Elu	Clermont Auvergne Métropole	2		X			0	Sylvie LEGER	
Sylvain VAZELLE	Elu	Commune de Palherols	1		X			0		
Alexandre VERDIER	Elu	Commune de Bagnols	1		X			0	Louis GISCARD	
Grégoire VERRIERE	Elu	Commune de Courgoul	1	X		Lionel GAY		9		
Christian VERT	Elu	Communauté de communes du Pays de Mauriac	2		X			0	Isabelle FAUX	
Maité WAAG	Elu	Commune d'Orcines	1		X			0	Lionel CHAUVIN	
EXTERIEURS	CONSULTATIFS	Jean BARRAT	Membre consultatif	CESER Auvergne-Rhône-Alpes						
		Michelle BOUDOIN	Membre consultatif	Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme						
		Pierre FAUCHER	Membre consultatif	Centre Régional de la Propriété Forestière Site de Mammihac						
		Jean-Claude GUILLON	Membre consultatif	Chambre de Commerce et d'Industrie Clermont-Issoire						
		Jean-Luc HELBERT	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Puy-de-Dôme		X				
	INVITES	Jean-Yves JOUVE	Membre consultatif	Chambre départementale d'Agriculture du Cantal						
		Denis LOYE	Membre consultatif	Service de Gestion comptable de Clermont-Métropole						
		Christian VABRET	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Cantal						
		Christine MONTOLY	Directrice Générale Adjointe	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme						
		Anne-Pascal AMEIL	Dir. Environnement-Territoires	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme						
Christophe BALLET-BAZ	Ch. Pôle Mobilité, Aménagement, Paysages	DRIAL Auvergne Rhône-Alpes								
Vincent BERNARD	Chef de service Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes								
Julien CHARTOIRE	Chef Dév. du Territoire Agriculture Attractivité	Conseil Départemental du Cantal								
Ludovic POMMARET	Chargé des Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes		X						

RECAPITULATIF DES VOIX			
Membres élus	Nombre	Voix	Quorum
En exercice	49	193	
Présents (dont visio)	18	59	97
Représentés	9	57	
Votants	27	116	ATTEINT

N° séance. Objet : 06. Étude d'opportunité : création d'une formation bergers du Massif Central
Délibération n° : 2025.DLB.006-CS-14/03-06
Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique
Publication en ligne : Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en Préfecture
063-256300237-20250314-2025-DLB-006-DE
Date de télétransmission : 24/03/2025
Date de réception préfecture : 24/03/2025

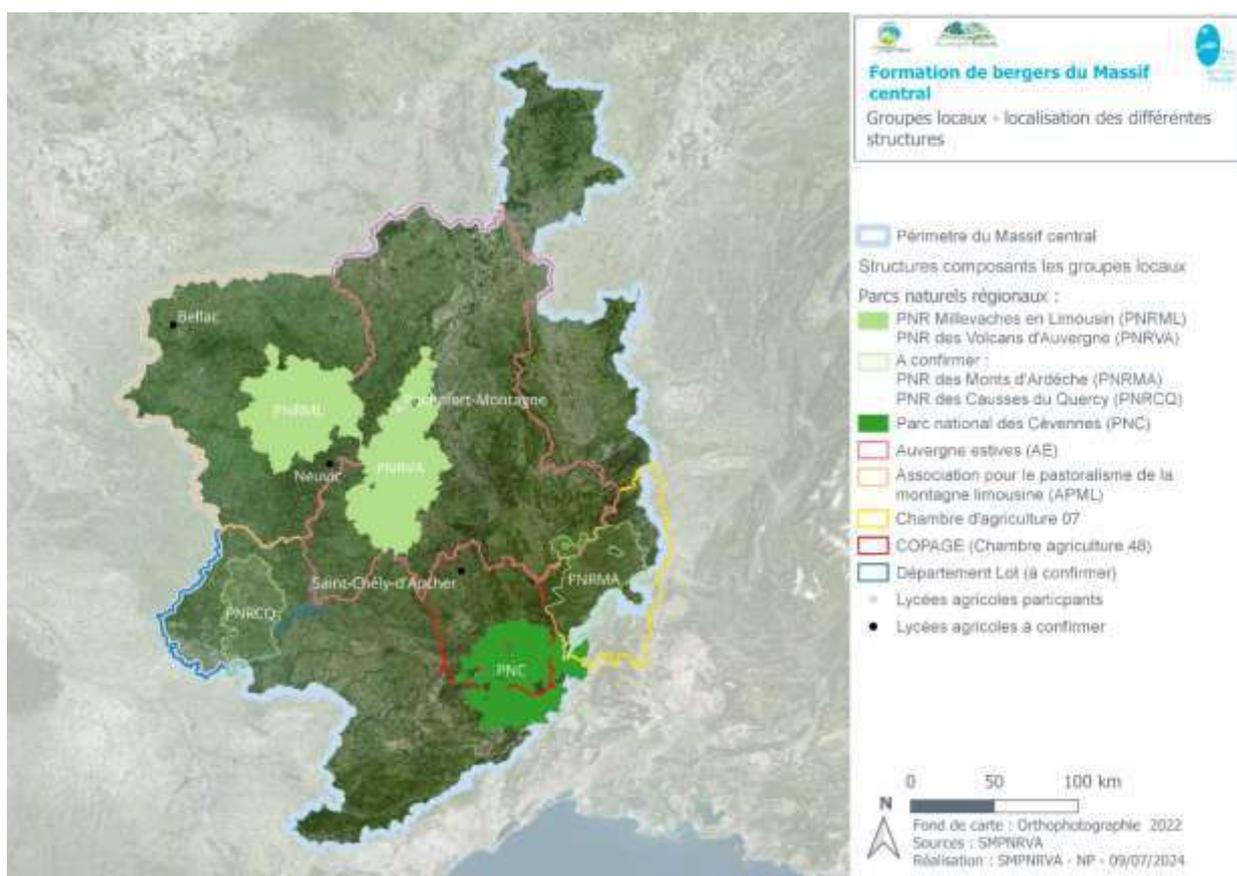
Le pastoralisme est une activité économique importante sur le territoire du Massif central. Les troupeaux de bovins et ovins pâturent et parcourent une grande diversité d'espaces et de végétations permettant de maintenir une biodiversité de milieux ouverts et la lisibilité des paysages.

Le maintien de cette activité sur les zones d'estive nécessite dans certains cas la présence d'un berger (ou vacher). **Cependant les groupements pastoraux du Massif central éprouvent des difficultés à recruter et à fidéliser les bergers d'une saison d'estive à l'autre.**

Depuis 2023, le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne en partenariat avec le Lycée agricole de Rochefort Montagne et l'association Auvergne Estives, porte une réflexion sur la mise en place d'une formation de bergers/vachers. **L'objectif est de créer une formation de qualité se déroulant sur le territoire** qui pourrait attirer des bergers et les fidéliser. Elle s'appuierait sur un socle commun et proposerait des modules complémentaires portant sur les spécificités du pastoralisme dans le Massif central.

En effet les formations de bergers françaises sont localisées dans les Alpes et dans les Pyrénées. Elles sont plutôt orientées vers un pâturage de haute montagne et alimentent principalement les groupements pastoraux de ces zones.

Le Massif central étant un grand territoire, cette formation pourrait tourner dans différents lycées agricoles du territoire afin de prendre en compte les spécificités locales et de fournir un vivier de bergers adapté à la demande des professionnels de ces territoires. Les parcs naturels régionaux et nationaux et les membres du réseau pastoral du Massif central ont été associés à cette démarche et aux réflexions en 2023 et 2024.



N° séance. Objet :
Délibération n° :
Voies de recours :
Délais de recours :
Publication en ligne :

06. Étude d'opportunité : création d'une formation bergers du Massif Central
2025.DLB.006-CS-14/03-06
Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
2 mois à compter de sa date de publication électronique
Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20250314-2025-DLB-006-DE
Date de télétransmission : 24/03/2025
Date de réception préfecture : 24/03/2025

Il s'agit désormais de réaliser une étude d'opportunité qui permettra d'adapter la formation en fonction des besoins et des ressources du territoire du Massif central, de calibrer au mieux cette formation quant aux besoins du territoire du Massif central, de déterminer les différents lieux de formation possibles, de vérifier le modèle économique etc.

Cette formation sera construite à partir des retours d'expérience des autres organismes de formation de bergers/vachers. Elle se basera sur les tronc communs déjà existants et intégrera les spécificités du Massif central par le biais de modules optionnels/spécifiques, afin de répondre aux besoins du territoire.

Il s'agira de centraliser et analyser les données présentes dans chacun des territoires du Massif central, en s'appuyant sur des groupes locaux identifiés sur cinq territoires du massif qui conforteront et amplifieront l'ancrage territorial. Ces groupes locaux composés d'organisme de formation, de structures d'accompagnement agricole et de collectivités serviront de relais sur le terrain afin de faire le lien avec les acteurs locaux.

L'étude de la mise en place de cette formation sera menée en collaboration avec l'EPLEFPA de Rochefort Montagne, qui pourrait accueillir la formation et Auvergne Estives. Elle pourrait être financée par le commissariat de Massif et via le plan pastoral territorial des volcans d'Auvergne.

VU a délibération n° CP-2022-02 / 05-21-6344 de la Commission permanente du Conseil régional du 2 février 2022, approuvant le plan pastoral territorial 1 des Volcans d'Auvergne,

CONSIDÉRANT les objectifs poursuivis par le Commissariat de Massif et la Région Auvergne-Rhône-Alpes,

APRÈS l'exposé des motifs et éléments nécessaires au délibéré de ses élu(e)s,

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ*

- ⇒⇒ **AUTORISE** le Président à solliciter les financements nécessaires relatifs à cette étude auprès des partenaires institutionnels,
- ⇒⇒ **AUTORISE** le Président à signer tout document d'ordre administratif et technique en lien avec ce dossier,
- ⇒⇒ **AUTORISE** le Président à signer tout document d'ordre financier en lien avec ce dossier, y compris les éventuels ajustements de plans de financements, si ces derniers ne sont pas plus défavorables au PNRVA que celui/ceux présentés ci-dessus.

* Conformément au II de l'article L.1111-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élu(e)s concerné(e)s par la « règle du départ » n'ont pas participé à la préparation, aux débats, et au vote de la présente délibération.
Est/Sont concerné(s) : **Sans objet**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, pour extrait conforme,
à Aydat, Montlosier,
le vendredi 14 mars 2025*

Lionel CHAUVIN
Président



N° séance. Objet :

06. Étude d'opportunité : création d'une formation bergers du Massif Central

Délibération n° :

2025.DLB.006-CS-14/03-06

Voies de recours :

Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand

Délais de recours :

2 mois à compter de sa date de publication électronique

Publication en ligne :

Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20250314-2025-DLB-006-DE
Date de télétransmission : 24/03/2025
Date de réception préfecture : 24/03/2025



SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne
DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU VENDREDI 14 MARS 2025

N° séance. Objet : 07. Adhésion du Parc à l'Association des Communes Forestières (ACOFOR)
Délibération n° : 2025.DLB.007-CS-14/03-07
Annexe : Sans objet
Élu(e) rapporteur : Lionel Chauvin
Direction : Préservation et Valorisation des Patrimoines Naturels
Secrétaire de séance : Jocelyne Mansana

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi quatorze mars, à onze heures, le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, légalement convoqué le vendredi vingt-huit février, s'est réuni à la salle « Espace Loisirs », commune d'Aydat, sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN, Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional.

COMITÉ SYNDICAL DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MEMBRES PRÉSENTS - REPRÉSENTÉS / EXCUSÉS

14/03/2025	Elu(e)s	Qualité	Collectivités de rattachement	Voix	Présent(e)s	Excusé(e)s	A reçu pouvoir de	A reçu pouvoir de	Total voix	A donné pouvoir à	
ELUS DU COMITÉ SYNDICAL A VOIX DÉLIBÉRATIVES	COMITÉ SYNDICAL	Lionel CHAUVIN	Président	Commune de Châtel-Guyon	1	X		Martine PANI	Maité WAAG	4	
		Philippe FABRE	1er Vice-Président	Conseil Départemental du Cantal	8	X		Annie DELRIEU		16	
		Jocelyne MANSANA	2ème Vice-Présidente	Communauté de Communes du Massif du Sancy	2	X				2	
		Louis GISCARD D'ESTAING	3ème Vice-Président	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	X		Alexandre VERDIER		17	
		Lionel GAY	Secrétaire du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0	Grégoire VERRIERE
		Frédéric BONNICHON	Membre du bureau	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0	Eric Dersigny
		Valérie CABECAS	Membre du bureau	Communauté de Communes du Pays Gantiane	2		X			0	
		Isabelle MELLIN	Membre du bureau	Commune de Vic-sur-Cère	1	X				1	
		Eric HAYMA	Membre du bureau	Commune de Saint-Genès-Champagnelle	1	X				1	
		Jean-Louis MARANDON	Membre du bureau	Commune de Menet	1	X				1	
		Anne-Marie PICARD	Membre du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0	
		Laurent BERNARD	Elu	Commune de Saint-Donat	1		X			0	Franck SERRE
	Jean-Marc BOYER	Elu	Commune de Laqueuille	1		X			0		
	Gérard BRUGIERE	Elu	Commune de Mural-le-Quaire	1	X				1		
	Pascal BRUN	Elu	Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire	2		X			0		
	Gilles CHABRIER	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		X			0		
	Sarah CHABRIER	Elue	Commune de Saint-Bonnet-de-Condât	1		X			0		
	Mélanie CHALVIGNAC	Elue	Commune de Cheylade	1		X			0		
	Françoise CONSTANTIN	Elu	Commune de La Bourboule	1		X			0		
	Marie-Hélène CHASTRE	Elue	Conseil Départemental du Cantal	8	X				8		
	François DELRIEU	Elu	Commune de Mandailles-Saint-Julien	1		X			0		
	Annie DELRIEU	Elue	Conseil Départemental du Cantal	8		X			0	Philippe FABRE	
	Eric DERSIGNY	Elu	Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans	2	X			Frédéric BONNICHON	18		
	Martine PANI	Elu	Communauté de Communes du Pays de Salers	2		X			0	Lionel CHAUVIN	
	Sébastien DUBOURG	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0		
	Isabelle FAUX	Elue	Commune du Falgoux	1	X			Christian VERT	3		
	Sébastien GALPIER	Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0		
	René GOULESQUE	Elu	Commune de Champs-sur-Tarentaise	1	X				1	Franck SERRE (suppléant)	
	Brice HORTEFEUX	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			16		
	Fabien HUSSER	Elu	Commune de Beaulieu	1		X			0		
	Sylvie LEGER	Elue	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	X			Jean-Marie VALLEE	10		
	Virginie LESUEUR	Elue	Commune de Tourmenne	1		X			0		
Thierry MATHIEU	Elu	Commune de Dienne	1		X			0			
Philippe MAURS	Elu	Commune de Saint-Cirgues-de-Jordanne	1		X			0			
Alain MERCIER	Elu	Communauté de communes Dômes Sancy Artense	2		X			0			
Martine MONCOURIER	Elue	Communauté de Communes Sumène-Artense	2		X			0			
Gérard MOULIADE	Elu	Communauté de Communes Saint-Flour Communauté	2		X			0			
Sylvie MOULY	Elue	Commune de Saint-Bonnet-Près-Crival	1	X				1			
Philippe MOURGUES	Elu	Communauté de Communes Cère et Coule en Carladès	2	X				2			
Colette PONCHET-PASSEMARD	Elue	Communauté de Communes Hautes Terres Communauté	2	X				2			
Stéphane SAUTAREL	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0			
Franck SERRE	Elu	Communauté de Communes Mond'Arverne Communauté	2	X			Laurent BERNARD	3			
Catherine TARTIERE	Elue	Commune de Besse	1		X			0			
Jean-Marie VALLEE	Elu	Clermont Auvergne Métropole	2		X			0	Sylvie LEGER		
Sylvain VAZELLE	Elu	Commune de Palherols	1		X			0			
Alexandre VERDIER	Elu	Commune de Bagnols	1		X			0	Louis GISCARD		
Grégoire VERRIERE	Elu	Commune de Courgoul	1	X			Lionel GAY	9			
Christian VERT	Elu	Communauté de communes du Pays de Mauriac	2		X			0	Isabelle FAUX		
Maité WAAG	Elue	Commune d'Orcines	1		X			0	Lionel CHAUVIN		
EXTERIEURS	CONSULTATIFS	Jean BARRAT	Membre consultatif	CESER Auvergne-Rhône-Alpes							
		Michelle BOUDOIN	Membre consultatif	Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme							
		Pierre FAUCHER	Membre consultatif	Centre Régional de la Propriété Forestière Site de Mamihât							
		Jean-Claude GUILLON	Membre consultatif	Chambre de Commerce et d'Industrie Clermont-Issouire							
		Jean-Luc HELBERT	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Puy-de-Dôme		X					
	Jean-Yves JOUVE	Membre consultatif	Chambre départementale d'Agriculture du Cantal								
	Denis LOYE	Membre consultatif	Service de Gestion comptable de Clermont-Métropole								
	Christian VABRET	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Cantal								
	INVITES	Christine MONTOLOY	Directrice Générale Adjointe	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
		Anne-Pascal AMEIL	Dir. Environnement-Territoires	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
Christophe BALLEZ-BAZ		Ch. Pôle Mobilité, Aménagement, Paysages	DREAL Auvergne Rhône-Alpes								
Vincent BERNARD		Chief de service Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes								
Julien CHARTOIRE		Chief Dév. du Territoire Agriculture Attractivité	Conseil Départemental du Cantal								
Ludovic POMMARET	Chargé des Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes		X							

RECAPITULATIF DES VOIX			
Membres élus	Nombre	Voix	Quorum
En exercice	49	193	
Présents (dont visio)	18	59	97
Représentés	9	57	
Votants	27	116	ATTENT

N° séance. Objet : 07. Adhésion du Parc à l'Association des Communes Forestières (ACOFOR)
Délibération n° : 2025.DLB.007-CS-14/03-07
Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique
Publication en ligne : Le 24/03/2025 - www.agir.parcsvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20250314-2025-DLB-007-DE
Date de télétransmission : 24/03/2025
Date de réception préfecture : 24/03/2025

Les associations de Communes forestières regroupent des communes, des collectivités ou leurs groupements ayant sur leur territoire une forêt bénéficiant du régime forestier (forêt communale, sectionale, domaniale, d'établissement public...), et plus largement des collectivités intéressées par l'espace forestier et la filière forêt-bois.

L'association a pour missions de faire valoir les intérêts de ses adhérents, de former et informer les collectivités et d'accompagner les élus dans leurs rôles vis-à-vis de la forêt : propriétaires de forêt, aménageurs du territoire et consommateurs de bois.

Sur le territoire du parc, les Communes forestières du Cantal et du Puy de Dôme travaillent en partenariat avec le SMPNRVA sur de nombreux projets : contrat vert et bleu, mise en place du dispositif d'aide sylvicoles Sylv'ACCTES, charte architecturale, programmes d'aménagements fonciers, organisation de formations...

Afin de renforcer ce partenariat, l'association des communes forestières a proposé au SMPNRVA une adhésion à l'association (adhésion à l'association des communes forestières du Cantal valant pour une adhésion globale Cantal/Puy de Dôme).

Cette adhésion apporterait au SMPNRVA :

- une voix pour participer aux prises de décision du Réseau des Communes forestières
- un accès à l'ensemble du réseau des COFOR, donc la possibilité de bénéficier de l'accompagnement des référents thématiques (bois construction, foncier forestier, bois énergie/transition énergétique, communication et pédagogie) et de leur offre de formation et d'information
- un partenariat PNRVA/Communes forestières renforcé, permettant de développer en partenariat des actions forêt/bois.

Le montant de cette adhésion est **de 285 €** par an.

Vu les statuts de l'Association des Communes Forestières,

CONSIDÉRANT les enjeux de ce partenariat pour l'ACOFOR et le PNRVA,

APRÈS l'exposé des motifs et éléments nécessaires au délibéré de ses élu(e)s,

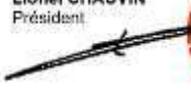
LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ*

- **APPROUVE** l'adhésion du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne à l'ACOFOR
- **AUTORISE** le Président à signer tout document d'ordre administratif et technique en lien avec ce dossier,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document d'ordre financier en lien avec ce dossier, y compris les éventuels ajustements de plans de financements, si ces derniers ne sont pas plus défavorables au PNRVA que celui/ceux présentés ci-dessus.

* Conformément au II de l'article L.1111-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élu(e)s concerné(e)s par la « règle du dépôt » n'ont pas participé à la préparation, aux débats, et au vote de la présente délibération.
Est/Sont concerné(s) : **Sans objet**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, pour extrait conforme,
à Aydat, Montlosier,
le vendredi 14 mars 2025*

Lionel CHAUVIN
Président



N° séance. Objet :

07. Adhésion du Parc à l'Association des Communes Forestières (ACOFOR)

Délibération n° :

2025.DLB.007-CS-14/03-07

Voies de recours :

Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand

Délais de recours :

2 mois à compter de sa date de publication électronique

Publication en ligne :

Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20250314-2025-DLB-007-DE
Date de télétransmission : 24/03/2025
Date de réception préfecture : 24/03/2025



SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU VENDREDI 14 MARS 2025

N° séance. Objet : 08. Travaux forestiers - Sougeat-la-Souze – Egliseneuve d'Entraigues
Délibération n° : 2025.DLB.008-CS-14/03-08
Annexe : Sans objet
Élu(e) rapporteur : Lionel Chauvin
Direction : Préservation et Valorisation des Patrimoines Naturels
Secrétaire de séance : Jocelyne Mansana

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi quatorze mars, à onze heures, le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, légalement convoqué le vendredi vingt-huit février, s'est réuni à la salle « Espace Loisirs », commune d'Aydat, sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN, Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional.

COMITÉ SYNDICAL DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MEMBRES PRÉSENTS - REPRÉSENTÉS / EXCUSÉS

14/03/2025	Elu(e)s	Qualité	Collectivités de rattachement	Voix	Présent(e)s	Excusé(e)s	A reçu pouvoir de	A reçu pouvoir de	Total voix	A donné pouvoir à
ELUS DU COMITÉ SYNDICAL A VOIX DÉLIBÉRATIVES	COMITÉ SYNDICAL	Lionel CHAUVIN	Président	Commune de Châtel-Guyon	1	X	Martine PANI	Maité WAAG	4	
		Philippe FABRE	1er Vice-Président	Conseil Départemental du Cantal	8	X	Annie DELRIEU		16	
		Jocelyne MANSANA	2ème Vice-Présidente	Communauté de Communes du Massif du Sancy	2	X			2	
		Louis GISCARD D'ESTAING	3ème Vice-Président	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	X	Alexandre VERDIER		17	
		Lionel GAY	Secrétaire du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X		0	Grégoire VERRIERE
		Frédéric BONNICHON	Membre du bureau	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X		0	Eric Dersigny
		Valérie CABECAS	Membre du bureau	Communauté de Communes du Pays Gentiane	2		X		0	
		Isabelle MELLIN	Membre du bureau	Commune de Vic-sur-Cère	1	X			1	
		Eric HAYMA	Membre du bureau	Commune de Saint-Genès-Champagnelle	1	X			1	
		Jean-Louis MARANDON	Membre du bureau	Commune de Menet	1	X			1	
		Anne-Marie PICARD	Membre du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X		0	
	Laurent BERNARD	Elu	Commune de Saint-Donat	1		X		0	Franck SERRE	
	Jean-Marc BOYER	Elu	Commune de Laqueuille	1		X		0		
	Gérard BRUGIERE	Elu	Commune de Mural-le-Quaire	1	X			1		
	Pascal BRUN	Elu	Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire	2		X		0		
	Gilles CHABRIER	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		X		0		
	Sarah CHABRIER	Elue	Commune de Saint-Bonnet-de-Condât	1		X		0		
	Mélanie CHALVIGNAC	Elue	Commune de Cheylade	1		X		0		
	Françoise CONSTANTIN	Elu	Commune de La Bourboule	1		X		0		
	Marie-Hélène CHASTRE	Elue	Conseil Départemental du Cantal	8	X			8		
	François DELRIEU	Elu	Commune de Mandailles-Saint-Julien	1		X		0		
	Annie DELRIEU	Elue	Conseil Départemental du Cantal	8		X		0	Philippe FABRE	
	Eric DERSIGNY	Elu	Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans	2	X		Frédéric BONNICHON		18	
	Martine PANI	Elu	Communauté de Communes du Pays de Salers	2		X		0	Lionel CHAUVIN	
	Sébastien DUBOURG	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X		0		
	Isabelle FAUX	Elue	Commune du Falgoux	1	X		Christian VERT		3	
	Sébastien GALPIER	Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X		0		
René GOULESQUE	Elu	Commune de Champs-sur-Tarentaise	1	X			1	1	Franck SERRE (suppléant)	
Brice HORTEFEUX	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X		16			
Fabien HUSSER	Elu	Commune de Beaulieu	1		X		0			
Sylvie LEGER	Elue	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	X		Jean-Marie VALLEE		10		
Virginie LESUEUR	Elue	Commune de Tourmenne	1		X		0			
Thierry MATHIEU	Elu	Commune de Dienne	1		X		0			
Philippe MAURS	Elu	Commune de Saint-Cirgues-de-Jordanne	1		X		0			
Alain MERCIER	Elu	Communauté de communes Dômes Sancy Artense	2		X		0			
Martine MONCOURIER	Elue	Communauté de Communes Sumène-Artense	2		X		0			
Gérard MOULIADÉ	Elu	Communauté de Communes Saint-Flour Communauté	2		X		0			
Sylvie MOULY	Elue	Commune de Saint-Bonnet-Près-Crival	1	X			1			
Philippe MOURGUES	Elu	Communauté de Communes Cère et Coule en Carladès	2	X			2			
Colette PONCHET-PASSEMARD	Elue	Communauté de Communes Hautes Terres Communauté	2	X			2			
Stéphane SAUTAREL	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X		0			
Franck SERRE	Elu	Communauté de Communes Mond'Arverne Communauté	2	X		Laurent BERNARD		3		
Catherine TARTIERE	Elue	Commune de Besse	1		X		0			
Jean-Marie VALLEE	Elu	Clermont Auvergne Métropole	2		X		0	Sylvie LEGER		
Sylvain VAZELLE	Elu	Commune de Paderols	1		X		0			
Alexandre VERDIER	Elu	Commune de Bagnols	1		X		0	Louis GISCARD		
Grégoire VERRIERE	Elu	Commune de Courgoul	1	X		Lionel GAY		9		
Christian VERT	Elu	Communauté de communes du Pays de Mauriac	2		X		0	Isabelle FAUX		
Maité WAAG	Elue	Commune d'Orcières	1		X		0	Lionel CHAUVIN		
EXTERIEURS	CONSULTATIFS	Jean BARRAT	Membre consultatif	CESER Auvergne-Rhône-Alpes						
		Michelle BOUDOIN	Membre consultatif	Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme						
		Pierre FAUCHER	Membre consultatif	Centre Régional de la Propriété Forestière Site de Mamihat						
		Jean-Claude GUILLON	Membre consultatif	Chambre de Commerce et d'Industrie Clermont-Issouire						
		Jean-Luc HELBERT	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Puy-de-Dôme		X				
	Jean-Yves JOUVE	Membre consultatif	Chambre départementale d'Agriculture du Cantal							
	Denis LOYE	Membre consultatif	Service de Gestion comptable de Clermont-Métropole							
	Christian VABRET	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Cantal							
	INVITES	Christine MONTOLOY	Directrice Générale Adjointe	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme						
		Anne-Pascale AMEIL	Dir. Environnement-Territoires	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme						
Christophe BALLEZ-BAZ		Ch. Pôle Mobilité, Aménagement, Paysages	DREAL Auvergne Rhône-Alpes							
Vincent BERNARD		Chief de service Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes							
Julien CHARTOIRE		Chief Dev. du Territoire Agriculture Attractivité	Conseil Départemental du Cantal							
Ludovic POMMARET	Chargé des Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes		X						

RECAPITULATIF DES VOIX			
Membres élus	Nombre	Voix	Quorum
En exercice	49	193	
Présents (dont visio)	18	59	97
Représentés	9	57	
Votants	27	116	ATTENT

N° séance. Objet : 08. Travaux forestiers - Sougeat-la-Souze – Egliseneuve d'Entraigues
Délibération n° : 2025.DLB.008-CS-14/03-08
Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique
Publication en ligne : Le 24/03/2025 - www.agir.parcsvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20250314-2025-DLB-008-DE
Date de télétransmission : 24/03/2025
Date de réception préfecture : 24/03/2025

La Tourbière de Sougeat la Souze est une co-propriété du syndicat mixte du Parc des volcans d'Auvergne et du Conservatoire d'Espaces naturels d'Auvergne (CEN Auvergne). Elle est située au cœur du site Natura 2000 « Artense » dont le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne est animateur. Cette tourbière de 34 hectares, également classée en Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope, est localisée au cœur d'un bassin versant boisé.

Ces boisements sont issus de plantations (épicéas). La hêtraie-sapinière constitue le boisement « naturel » dans ce contexte. Depuis 1998, le Parc des Volcans et le CEN Auvergne, sont propriétaires indivis de 3 parcelles du bassin versant :

- AK 39 d'une surface de 17 ha 50a 00ca sur laquelle M. Belbezet, ancien propriétaire, a gardé l'usufruit des épicéas sur pied jusqu'à 2048 dans le cadre d'une clause incluse dans l'acte de vente ;
- AK 7 d'une surface de 3ha 39a 37ca et AK 36 d'une surface de 13ha21a65ca sur lesquelles les bois appartiennent en plein au CEN Auvergne et au Syndicat mixte du Parc.

Le Parc, le CEN et la Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme ont engagé depuis 2017 une gestion forestière favorisant à terme l'expression de la forêt spontanée locale (hêtraie sapinière) sur ce bassin versant immédiat de la tourbière. Pour cette nouvelle intervention, l'objectif est de terminer une partie des travaux de coupes non réalisés lors de la première tranche et d'avancer sur l'exploitation des épicéas en zones sensibles (limite de tourbière). Les arbres sur les îlots rocheux en cœur de tourbière ne seront pas exploités (accès très délicat en zone sensible). Ces travaux sylvicoles sur ces plantations doivent permettre la conversion progressive vers une forêt plus naturelle, en s'appuyant sur les zones de hêtraies existantes (régénération spontanée, renforcée par un semis naturel ou une plantation à base de faines et plants locaux) au gré des bosquets de hêtres dispersés existants.

Les zones humides, sont conservées intactes, tous travaux ou passages seront interdits.

Les travaux concerneront la seconde phase de coupe d'éclaircie et réalisés selon un cahier des charges défini et explicité dans le cadre d'une convention de vente de bois. Deux contrats de vente seront rédigés :

- un pour Monsieur Belbezet, sur la parcelle AK 39
- un pour le Conservatoire et Parc sur les parcelles AK 7 et 36

Étant donné l'usufruit de M. Belbezet sur les épicéas de la parcelle AK 39, la répartition des éventuelles recettes se fera au prorata des surfaces exploitées sur les trois parcelles concernées. Les modalités d'exploitation ont été discutées avec l'usufruitier des épicéas de la parcelle AK 39.

Le CEN Auvergne et le Parc des volcans d'Auvergne travaillent ensemble sur ce projet et rechercheront l'appui d'un expert forestier pour concevoir le cahier des charges d'intervention des bûcherons, les méthodes et modalités d'intervention les mieux adaptées à la sensibilité du milieu, leur coût et si nécessaire le suivi et l'accompagnement des entreprises sur le site.

À ce titre le service forestier du Département du Puy-de-Dôme a été approché et propose de nous apporter son expertise et accompagnement dans cette démarche de haute valeur environnementale et technique propre à la vente de bois.

À ces fins, le Parc maître d'ouvrage de l'opération, recherchera avec l'appui du CEN, et du CD 63 les entreprises intervenant sur l'exploitation et l'acheteur potentiellement intéressé.

Un suivi pour évaluer l'impact des travaux sera mis en œuvre par le CEN Auvergne. Le Syndicat mixte du Parc, dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 « Artense » assurera le suivi des travaux.

Les travaux seront, d'un point de vue financier, une opération blanche a minima.

Ils seront effectués au second semestre de l'année 2025 (de juillet à septembre a priori).

N° séance. Objet :

Délibération n° :

Voies de recours :

Délais de recours :

Publication en ligne :

08. Travaux forestiers - Sougeat-la-Souze – Eglise neuve d'Entraigues

2025.DLB.008-CS-14/03-08

Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand

2 mois à compter de sa date de publication électronique

Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accuse de réception en préfecture
063-256300237-20250314-2025-DLB-008-DE
Date de télétransmission : 24/03/2025
Date de réception préfecture : 24/03/2025

CONSIDÉRANT les objectifs poursuivis par le CEN et le PNRVA,

APRÈS l'exposé des motifs et éléments nécessaires au délibéré de ses élu(e)s,

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ*

- »»» **AUTORISE** le Président à signer tout document d'ordre administratif et technique en lien avec ce dossier,
- »»» **AUTORISE** le Président à signer tout document d'ordre financier en lien avec ce dossier, y compris les éventuels ajustements de plans de financements, si ces derniers ne sont pas plus défavorables au PNRVA que celui/ceux présentés ci-dessus.

* Conformément au II de l'article L.1111-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élu(e)s concerné(e)s par la « règle du départ » n'ont pas participé à la préparation, aux débats, et au vote de la présente délibération.
Est/Sont concerné(s) : **Sans objet**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, pour extrait conforme,
à Aydat, Montlosier,
le vendredi 14 mars 2025*

Lionel CHAUVIN
Président



N° séance. Objet :
Délibération n° :
Voies de recours :
Délais de recours :
Publication en ligne :

08. Travaux forestiers - Sougeat-la-Souze – Eglise neuve d'Entraigues
2025.DLB.008-CS-14/03-08
Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
2 mois à compter de sa date de publication électronique
Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20250314-2025-DLB-008-DE
Date de télétransmission : 24/03/2025
Date de réception préfecture : 24/03/2025



SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne
DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU VENDREDI 14 MARS 2025

N° séance. Objet : 11. Approbations Compte Administratif et Compte de Gestion 2024 : Budget Annexe : RNN Chaudefour
Délibération n° : 2025.DLB.011-CS-14/03-11
Annexe : Compte Administratif 2024– maquette budgétaire complète
Élu(e) rapporteur : Lionel Chauvin
Direction : Finances
Secrétaire de séance : Jocelyne Mansana

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi quatorze mars, à onze heures, le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, légalement convoqué le vendredi vingt-huit février, s'est réuni à la salle « Espace Loisirs », commune d'Aydat, sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN, Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional.

COMITÉ SYNDICAL DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MEMBRES PRÉSENTS - REPRÉSENTÉS / EXCUSÉS

14/03/2025	Elu(e)s	Qualité	Collectivités de rattachement	Voix	Présent(e)s	Excusé(e)s	A reçu pouvoir de	A reçu pouvoir de	Total voix	A donné pouvoir à
BUREAU SYNDICAL	Lionel CHAUVIN	Président	Commune de Châtel-Guyon	1	X		Martine PANI	Maité WAAG	4	
	Philippe FABRE	1er Vice-Président	Conseil Départemental du Cantal	8	X		Annie DELRIEU		16	
	Jocelyne MANSANA	2ème Vice-Présidente	Communauté de Communes du Massif du Sancy	2	X				2	
	Louis GISCARD D'ESTAING	3ème Vice-Président	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	X		Alexandre VERRIER		17	
	Lionel GAY	Secrétaire du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0	Grégoire VERRIERE
	Frédéric BONNICHON	Membre du bureau	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0	Eric Dersigny
	Valérie CABECAS	Membre du bureau	Communauté de Communes du Pays Gentiane	2		X			0	
	Isabelle MELLIN	Membre du bureau	Commune de Vic-sur-Cère	1	X				1	
	Eric HAYMA	Membre du bureau	Commune de Saint-Genès-Champagnelle	1	X				1	
	Jean-Louis MARANDON	Membre du bureau	Commune de Menet	1	X				1	
ELUS DU COMITÉ SYNDICAL A VOIX DELIBERATIVES	Anne-Marie PICARD	Membre du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0	
	Laurent BERNARD	Elu	Commune de Saint-Donat	1		X			0	Franck SERRE
	Jean-Marc BOYER	Elu	Commune de Laqueuille	1		X			0	
	Gérard BRUGIERE	Elu	Commune de Murat-le-Quaire	1	X				1	
	Pascal BRUN	Elu	Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire	2		X			0	
	Gilles CHABRIER	Elu	Conseil Départemental du Cantal	2		X			0	
	Sarah CHABRIER	Elu	Commune de Saint-Bonnet-de-Condac	1		X			0	
	Mélanie CHALVIGNAC	Elu	Commune de Cheylade	1		X			0	
	François CONSTANTIN	Elu	Commune de La Bourboule	1		X			0	
	Marie-Hélène CHASTRE	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8	X				8	
	François DELRIEU	Elu	Commune de Mandailles-Saint-Julien	1		X			0	
	Annie DELRIEU	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		X			0	Philippe FABRE
	Eric DERSIGNY	Elu	Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans	2	X		Frédéric BONNICHON		18	
	Martine PANI	Elu	Communauté de Communes du Pays de Salers	2		X			0	Lionel CHAUVIN
	Sébastien DUBOURG	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0	
	Isabelle FAUX	Elu	Commune du Falgaux	1	X		Christian VERT		3	
	Sébastien GALPIER	Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0	
	René GOULESQUE	Elu	Commune de Champs-sur-Tarentaise	1	X				1	Yves BICH (suppléant)
	Brice HORTEFEUX	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			16	
	Fabien HUSSER	Elu	Commune de Beauieu	1		X			0	
	Sylvie LEGER	Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	X		Jean-Marie VALLEE		10	
	Virginie LESUEUR	Elu	Commune de Tournemire	1		X			0	
	Thierry MATHIEU	Elu	Commune de Dienne	1		X			0	
	Philippe MAURS	Elu	Commune de Saint-Cirgues-de-Jordanne	1		X			0	
	Alain MERCIER	Elu	Communauté de communes Dômes Sancy Artense	2		X			0	
	Martine MONCOURIER	Elu	Communauté de Communes Sumène-Artense	2		X			0	
	Gérard MOULIADÉ	Elu	Communauté de Communes Saint-Flour Communauté	2		X			0	
	Sylvie MOULY	Elu	Commune de Saint-Bonnet-Pris-Orival	1	X				1	
	Philippe MOURGUES	Elu	Communauté de Communes Cère et Goul en Cartadès	2	X				2	
	Cotette PONCHET-PASSEMARD	Elu	Communauté de Communes Hautes Terres Communauté	2	X				2	
Stéphane SAUTAREL	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0		
Franck SERRE	Elu	Communauté de Communes Mond'Arverne Communauté	2	X		Laurent BERNARD		3		
Catherine TARTIERE	Elu	Commune de Besse	1		X			0		
Jean-Marie VALLEE	Elu	Clermont Auvergne Métropole	2		X			0	Sylvie LEGER	
Sylvain VAZELLE	Elu	Commune de Pailherols	1		X			0		
Alexandre VERRIER	Elu	Commune de Bagnols	1		X			0	Louis GISCARD	
Grégoire VERRIERE	Elu	Commune de Courgoul	1	X		Lionel GAY		9		
Christian VERT	Elu	Communauté de communes du Pays de Mauriac	2		X			0	Isabelle FAUX	
Maité WAAG	Elu	Commune d'Orçines	1		X			0	Lionel CHAUVIN	

EXTERIEURS	CONSULTATIFS		
	NOM	QUALITE	REMARQUES
INVITES	Jean BARRAT	Membre consultatif	CESER Auvergne-Rhône-Alpes
	Michelle BOUDOIN	Membre consultatif	Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme
	Pierre FAUCHER	Membre consultatif	Centre Régional de la Propriété Forestière Site de Marmilhat
	Jean-Claude GUILLON	Membre consultatif	Chambre de Commerce et d'Industrie Clermont-Issoire
	Jean-Luc HELBERT	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Puy-de-Dôme
	Jean-Yves JOUVE	Membre consultatif	Chambre départementale d'Agriculture du Cantal
	Denis LOYE	Membre consultatif	Service de Gestion comptable de Clermont-Métropole
	Christian VABRET	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Cantal
	Christine MONTOLOY	Directrice Générale Adjointe	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme
	Anne-Pascale AMEIL	Dir. Environnement-Territoires	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme
Christophe BALLET-BAZ	Ch. Pôle Mobilité, Aménagement, Paysages	DREAL Auvergne Rhône-Alpes	
Vincent BERNARD	Chef de service Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	
Julien CHARTOIRE	Chef Dév. du Territoire Agricuture Attractivité	Conseil Départemental du Cantal	
Ludovic POMMARET	Chargé des Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	

RECAPITULATIF DES VOIX			
Membres élus	Nombre	Voix	Quorum
En exercice	49	193	
Présents (dont visio)	18	59	97
Représentés	9	57	
Votants	27	116	ATTEINT

N° séance. Objet : 11. Approbations Compte Administratif et Compte de Gestion 2024 : Budget Annexe : RNN Chaudefour
Délibération n° : 2025.DLB.011-CS-14/03-11
Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique
Publication en ligne : Le 24/03/2025 - www.agir.parcdevolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20250314-2025-DLB-011-BF
Date de télétransmission : 09/04/2025
Date de réception préfecture : 09/04/2025

Les résultats du Compte Administratif 2024 sont conformes à ceux du Compte de Gestion du Receveur.
Le Compte Administratif 2024 et le Compte de Gestion 2024 sont soumis à l'approbation du Comité Syndical.

SYND MIXTE DU PARC DES VOLCANS - RESERVE NATURELLE DE CHAUDEFOUR - Compte administratif 2024

PRESENTATION GENERALE			
VUE D'ENSEMBLE - EXECUTION DU BUDGET			
		DEPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	181 715,09	190 116,56
	Section d'investissement	3 475,36	2 148,61
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	0,00	9 134,55
	Report en section d'investissement (001)	0,00	18 117,30
TOTAL (réalisations + reports N-1)		185 190,45	219 517,02
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	0,00	0,00
	Section d'investissement	1 350,00	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	1 350,00	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	181 715,09	199 251,11
	Section d'investissement	4 825,36	20 265,91
	TOTAL CUMULE	186 540,45	219 517,02

Vu les Compte Administratif et Compte de Gestion arrêtés pour l'exercice 2024,
Vu l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au vote des comptes administratifs,
CONSIDÉRANT l'exécution budgétaire de l'exercice 2024, décisions modificatives incluses,
APRÈS l'exposé des motifs et éléments nécessaires au délibéré de ses élu(e)s,

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ*

➡➡➡ **APPROUVE** les Compte Administratif et Compte de Gestion 2024 portant sur le budget annexe de la réserve naturelle nationale de Chaudefour du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne,

* Conformément à l'article L.2121--14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président n'a pas participé au vote de la présente délibération. Son abstention / retrait n'entre pas en compte dans le calcul des suffrages exprimés. Est/Sont concerné(s) : **Lionel Chauvin**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, pour extrait conforme,
à Aydat, Montlosier, le vendredi 14 mars 2025*

Lionel CHAUVIN
Président




N° séance. Objet : 11. Approbations Compte Administratif et Compte de Gestion 2024 :

Budget Annexe : RNN Chaudefour

2025.DLB.011-CS-14/03-11

Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand

2 mois à compter de sa date de publication électronique

Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20250314-2025-DLB-011-BF
Date de télétransmission : 09/04/2025
Date de réception préfecture : 09/04/2025



SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne
DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU VENDREDI 14 MARS 2025

N° séance. Objet : 12. Approbations Compte Administratif et Compte de Gestion 2024 : Budget Annexe : RNN Les Sagnes de La Godivelle & du Rocher de la Jaquette
 Délibération n° : 2025.DLB.012-CS-14/03-12
 Annexe : Compte Administratif 2024– maquette budgétaire complète
 Élu(e) rapporteur : Lionel Chauvin
 Direction : Finances
 Secrétaire de séance : Jocelyne Mansana

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi quatorze mars, à onze heures, le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, légalement convoqué le vendredi vingt-huit février, s'est réuni à la salle « Espace Loisirs », commune d'Aydat, sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN, Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional.

COMITÉ SYNDICAL DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MEMBRES PRÉSENTS - REPRÉSENTÉS / EXCUSÉS

14/03/2025	Elu(e)s	Qualité	Collectivités de rattachement	Voix	Présent(e)s	Excusé(e)s	A reçu pouvoir de	A reçu pouvoir de	Total voix	A donné pouvoir à
BUREAU SYNDICAL	Lionel CHAUVIN	Président	Commune de Châtel-Guyon	1	X		Martine PANI	Maité WAAG	4	
	Philippe FABRE	1er Vice-Président	Conseil Départemental du Cantal	8	X		Annie DELRIEU		16	
	Jocelyne MANSANA	2ème Vice-Présidente	Communauté de Communes du Massif du Sancy	2	X				2	
	Louis GISCARD D'ESTAING	3ème Vice-Président	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	X		Alexandre VERRIER		17	
	Lionel GAY	Secrétaire du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0	Grégoire VERRIERE
	Frédéric BONNICHON	Membre du bureau	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0	Eric Dersigny
	Valérie CABECAS	Membre du bureau	Communauté de Communes du Pays Gentiane	2		X			0	
	Isabelle MELLIN	Membre du bureau	Commune de Vic-sur-Cère	1	X				1	
	Eric HAYMA	Membre du bureau	Commune de Saint-Gents-Champanelle	1	X				1	
	Jean-Louis MARANDON	Membre du bureau	Commune de Menet	1	X				1	
	Anne-Marie PICARD	Membre du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0	
	Laurent BERNARD	Elu	Commune de Saint-Donat	1		X			0	Franck SERRE
	Jean-Marc BOYER	Elu	Commune de Laqueuille	1		X			0	
	Gérard BRUGIERE	Elu	Commune de Murat-le-Quaire	1	X				1	
	Pascal BRUN	Elu	Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire	2		X			0	
Gilles CHABRIER	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		X			0		
Sarah CHABRIER	Elu	Commune de Saint-Bonnet-de-Condac	1		X			0		
Mélanie CHALVIGNAC	Elu	Commune de Cheylade	1		X			0		
François CONSTANTIN	Elu	Commune de La Bourboule	1		X			0		
Marie-Hélène CHASTRE	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8	X				8		
François DELRIEU	Elu	Commune de Mandailles-Saint-Julien	1		X			0		
Annie DELRIEU	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		X			0	Philippe FABRE	
Eric DERSIGNY	Elu	Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans	2	X		Frédéric BONNICHON		18		
Martine PANI	Elu	Communauté de Communes du Pays de Salers	2		X			0	Lionel CHAUVIN	
Sébastien DUBOURG	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0		
Isabelle FAUX	Elu	Commune du Falgaux	1	X		Christian VERT		3		
Sébastien GALPIER	Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0		
René GOULESQUE	Elu	Commune de Champs-sur-Tarentaise	1	X				1	Yves BICH (suppléant)	
Brice HORTEFEUX	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			16		
Fabien HUSSER	Elu	Commune de Beauieu	1		X			0		
Sylvie LEGER	Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	X		Jean-Marie VALLEE		10		
Virginie LESUEUR	Elu	Commune de Tournemire	1		X			0		
Thierry MATHIEU	Elu	Commune de Dienne	1		X			0		
Philippe MAURS	Elu	Commune de Saint-Cirgues-de-Jordanne	1		X			0		
Alain MERCIER	Elu	Communauté de communes Dômes Sancy Artense	2		X			0		
Martine MONCOURIER	Elu	Communauté de Communes Sumène-Artense	2		X			0		
Gérard MOULIADÉ	Elu	Communauté de Communes Saint-Flour Communauté	2		X			0		
Sylvie MOULY	Elu	Commune de Saint-Bonnet-Pris-Orival	1	X				1		
Philippe MOURGUES	Elu	Communauté de Communes Cère et Goul en Cartadès	2	X				2		
Cotette PONCHET-PASSEMARD	Elu	Communauté de Communes Hautes Terres Communauté	2	X				2		
Stéphane SAUTAREL	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0		
Franck SERRE	Elu	Communauté de Communes Mond'Arverne Communauté	2	X		Laurent BERNARD		3		
Catherine TARTIERE	Elu	Commune de Besse	1		X			0		
Jean-Marie VALLEE	Elu	Clermont Auvergne Métropole	2		X			0	Sylvie LEGER	
Sylvain VAZELLE	Elu	Commune de Pailherols	1		X			0		
Alexandre VERRIER	Elu	Commune de Bagnols	1		X			0	Louis GISCARD	
Grégoire VERRIERE	Elu	Commune de Courgoul	1	X		Lionel GAY		9		
Christian VERT	Elu	Communauté de communes du Pays de Mauriac	2		X			0	Isabelle FAUX	
Maité WAAG	Elu	Commune d'Orçines	1		X			0	Lionel CHAUVIN	
EXTERIEURS	CONSULTATIFS	Jean BARRAT	Membre consultatif	CESER Auvergne-Rhône-Alpes						
		Michelle BOUDOIN	Membre consultatif	Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme						
		Pierre FAUCHER	Membre consultatif	Centre Régional de la Propriété Forestière Site de Marmilhat						
		Jean-Claude GUILLON	Membre consultatif	Chambre de Commerce et d'Industrie Clermont-Issoire						
		Jean-Luc HELBERT	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Puy-de-Dôme		X				
	INVITES	Jean-Yves JOUVE	Membre consultatif	Chambre départementale d'Agriculture du Cantal						
		Denis LOYE	Membre consultatif	Service de Gestion comptable de Clermont-Métropole						
		Christian VABRET	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Cantal						
		Christine MONTOLOY	Directrice Générale Adjointe	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme						
		Anne-Pascale AMEIL	Dir. Environnement-Territoires	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme						
Christophe BALLET-BAZ	Ch. Pôle Mobilité, Aménagement, Paysages	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes								
Vincent BERNARD	Chef de service Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes								
Julien CHARTOIRE	Chef Dév. du Territoire Agriculture Attractivité	Conseil Départemental du Cantal								
Ludovic POMMARET	Chargé des Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes		X						

RECAPITULATIF DES VOIX			
Membres élus	Nombre	Voix	Quorum
En exercice	49	193	
Présents (dont visio)	18	59	97
Représentés	9	57	
Votants	27	116	ATTEINT

N° séance. Objet : 12. Approbations Compte Administratif et Compte de Gestion 2024 : Budget Annexe : RNN Les Sagnes de La Godivelle & du Rocher de la Jaquette
 Délibération n° : 2025.DLB.012-CS-14/03-12
 Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
 Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique
 Publication en ligne : Le 24/03/2025 - www.agir.parcsvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
 063-256300237-20250314-2025-DLB-012-BF
 Date de télétransmission : 09/04/2025
 Date de réception préfecture : 09/04/2025

Les résultats du Compte Administratif 2024 sont conformes à ceux du Compte de Gestion du Receveur.
Le Compte Administratif 2024 et le Compte de Gestion 2024 sont soumis à l'approbation du Comité Syndical.

SYND MIXTE DU PARC DES VOLCANS - RESERVE DE LA GODIVELLE ET DU ROCHER DE LA JAQUETTE - CA 2024

PRESENTATION GENERALE			
VUE D'ENSEMBLE - EXECUTION DU BUDGET			
		DEPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	187 584,30	187 071,01
	Section d'investissement	3 031,39	5 208,58
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	0,00	44 504,88
	Report en section d'investissement (001)	0,00	10 056,74
TOTAL (réalisations + reports N-1)		190 615,69	246 841,21
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	0,00	0,00
	Section d'investissement	0,00	2 300,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	0,00	2 300,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	187 584,30	231 575,89
	Section d'investissement	3 031,39	17 565,32
	TOTAL CUMULE	190 615,69	249 141,21

Vu les Compte Administratif et Compte de Gestion arrêtés pour l'exercice 2024,
Vu l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au vote des comptes administratifs,
CONSIDÉRANT l'exécution budgétaire de l'exercice 2024, décisions modificatives incluses,
APRÈS l'exposé des motifs et éléments nécessaires au délibéré de ses élu(e)s,

**LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ***

➡➡➡ **APPROUVE** les Compte Administratif et Compte de Gestion 2024 portant sur le budget annexe de la réserve naturelle nationale des **Sagnes de La Godivelle & du Rocher de la Jaquette** du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne,

* Conformément à l'article L.2121--14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président n'a pas participé au vote de la présente délibération. Son abstention / retrait n'entre pas en compte dans le calcul des suffrages exprimés. Est/Sont concerné(s) : **Lionel Chauvin**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, pour extrait conforme,
à Aydat, Montlosier, le vendredi 14 mars 2025*

Lionel CHAUVIN
Président




N° séance. Objet : 12. Approbations Compte Administratif et Compte de Gestion 2024 :
Budget Annexe : RNN Les Sagnes de La Godivelle & du Rocher de la Jaquette

Délibération n° : 2025.DLB.012-CS-14/03-12
Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique
Publication en ligne : Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en Préfecture
063-256300237-20250314-2025-DLB-012-BF
Date de télétransmission : 09/04/2025
Date de réception préfecture : 09/04/2025



SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU VENDREDI 14 MARS 2025

N° séance. Objet : 13. Approbations Compte Administratif et Compte de Gestion 2024 : Budget Annexe : Chaîne des Puys- Faille de Limagne
 Délibération n° : 2025.DLB.013-CS-14/03-13
 Annexe : Compte Administratif 2024- maquette budgétaire complète
 Élu(e) rapporteur : Lionel Chauvin
 Direction : Finances
 Secrétaire de séance : Jocelyne Mansana

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi quatorze mars, à onze heures, le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, légalement convoqué le vendredi vingt-huit février, s'est réuni à la salle « Espace Loisirs », commune d'Aydat, sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN, Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional.

COMITÉ SYNDICAL DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MEMBRES PRÉSENTS - REPRÉSENTÉS / EXCUSÉS													
14/03/2025	Elu(e)s	Qualité	Collectivités de rattachement	Voix	Présent(e)s	Excusé(e)s	A reçu pouvoir de	A reçu pouvoir de	Total voix	A donné pouvoir à			
ELUS DU COMITÉ SYNDICAL A VOIX DÉLIBÉRATIVES	BUREAU SYNDICAL	Lionel CHAUVIN	Président	Commune de Châtel-Guyon	1	X		Martine PANI	Malté WAAG	4			
		Philippe FABRE	1er Vice-Président	Conseil Départemental du Cantal	8	X		Annie DELRIEU		16			
		Jocelyne MANSANA	2ème Vice-Présidente	Communauté de Communes du Massif du Sancy	2	X				2			
		Louis GISCARD D'ESTAING	3ème Vice-Président	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	X		Alexandre VERDIER		17			
		Lionel GAY	Secrétaire du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0	Grégoire VERRIERE		
		Frédéric BONNICHON	Membre du bureau	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0	Eric Dersigny		
		Valérie CABECAS	Membre du bureau	Communauté de Communes du Pays Gentiane	2		X			0			
		Isabelle MELLIN	Membre du bureau	Commune de Vic-sur-Cère	1	X				1			
		Eric HAYMA	Membre du bureau	Commune de Saint-Genès-Champagnelle	1	X				1			
		Jean-Louis MARANDON	Membre du bureau	Commune de Menet	1	X				1			
		Anne-Marie PICARD	Membre du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0			
		Laurent BERNARD	Elu	Commune de Saint-Donast	1		X			0	Franc SERRE		
	Jean-Marc BOYER	Elu	Commune de Laqueuille	1		X			0				
	Gérard BRUGIERE	Elu	Commune de Murat-le-Quaire	1	X				1				
	Pascal BRUN	Elu	Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire	2		X			0				
	Gilles CHABRIER	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		X			0				
	Sarah CHABRIER	Elu	Commune de Saint-Bonnet-de-Condant	1		X			0				
	Mélanie CHALVIGNAC	Elu	Commune de Cheylade	1		X			0				
	François CONSTANTIN	Elu	Commune de La Bourboule	1		X			0				
	Marie-Hélène CHASTRE	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8	X				8				
	François DELRIEU	Elu	Commune de Mandailles-Saint-Julien	1		X			0				
	Annie DELRIEU	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8	X				0	Philippe FABRE			
	Eric DERSIGNY	Elu	Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans	2	X			Frédéric BONNICHON	18				
	Martine PANI	Elu	Communauté de Communes du Pays de Salers	2		X			0	Lionel CHAUVIN			
Sébastien DUBOURG	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0					
Isabelle FAUX	Elu	Commune du Falgoux	1	X			Christian VERT	3					
Sébastien GALPIER	Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0					
René GOULESQUE	Elu	Commune de Champs-sur-Tarentaise	1	X				1	Yannick BONN (suppléant)				
Brice HORTÉFELUX	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			16					
Fabien HUSSER	Elu	Commune de Basailieu	1		X			0					
Sylvie LEGER	Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	X			Jean-Marie VALLEE	10					
Virginie LESUEUR	Elu	Commune de Tournemire	1		X			0					
Thierry MATHIEU	Elu	Commune de Dienne	1		X			0					
Philippe MAURS	Elu	Commune de Saint-Cirgues-de-Jordanne	1		X			0					
Alain MERCIER	Elu	Communauté de communes Dômes Sancy Artense	2		X			0					
Martine MONCOURIER	Elu	Communauté de Communes Sumène-Artense	2		X			0					
Gérard MOULIADE	Elu	Communauté de Communes Saint-Flour Communauté	2		X			0					
Sylvie MOULY	Elu	Commune de Saint-Bonnet-Près-Orival	1	X				1					
Philippe MOURGUES	Elu	Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès	2	X				2					
Colette PONCHET-PASSEMARD	Elu	Communauté de Communes Hautes Terres Communauté	2	X				2					
Stéphane SAUTAREL	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0					
Franc SERRE	Elu	Communauté de Communes Mond'Arverne Communauté	2	X			Laurent BERNARD	3					
Catherine TARTIERE	Elu	Commune de Besse	2		X			0					
Jean-Marie VALLEE	Elu	Clermont Auvergne Métropole	2		X			0	Sylvie LEGER				
Sylvain VAZELLE	Elu	Commune de Pailherols	1		X			0					
Alexandre VERDIER	Elu	Commune de Bagnols	1		X			0	Louis GISCARD				
Grégoire VERRIERE	Elu	Commune de Courgoul	1	X				9					
Christian VERT	Elu	Communauté de communes du Pays de Mauriac	2		X		Lionel GAY	0	Isabelle FAUX				
Malté WAAG	Elu	Commune d'Orcines	1		X			0	Lionel CHAUVIN				
EXTERIEURS	CONSULTATIFS	Jean BARRAT	Membre consultatif	CESER Auvergne-Rhône-Alpes									
		Michelle BOUDOIN	Membre consultatif	Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme									
		Pierre FAUCHER	Membre consultatif	Centre Régional de la Propriété Forestière Site de Marmilhac									
		Jean-Claude GUILLOIN	Membre consultatif	Chambre de Commerce et d'Industrie Clermont-Issoire									
		Jean-Luc HELBERT	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Puy-de-Dôme		X							
	Jean-Yves JOUVE	Membre consultatif	Chambre départementale d'Agriculture du Cantal										
	Denis LOYE	Membre consultatif	Service de Gestion comptable de Clermont-Métropole										
	Christian VABRET	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Cantal										
	INVITES	Christine MONTOLYO	Directrice Générale Adjointe	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme									
		Anne-Pascal AMEIL	Dir. Environnement-Territoires	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme									
Christophe BALLET-BAZ		Ch.Pôle Mobilité, Aménagement, Paysages	DREAL Auvergne Rhône-Alpes										
Vincent BERNARD		Chef de service Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes										
Julien CHARTOIRE		Chef Dév. du Territoire Agriculture Attractivité	Conseil Départemental du Cantal										
Ludovic POMMARET	Chargé des Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes		X									

RÉCAPITULATIF DES VOIX			
Membres élus	Nombre	Voix	Quorum
En exercice	49	193	
Présents (dont visio)	18	59	97
Représentés	9	57	
Votants	27	116	ATEINT

Les résultats du Compte Administratif 2024 sont conformes à ceux du Compte de Gestion du Receveur.

N° séance. Objet : 13. Approbations Compte Administratif et Compte de Gestion 2024 : Budget Annexe : Chaîne des Puys- Faille de Limagne
 Délibération n° : 2025.DLB.013-CS-14/03-13
 Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
 Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique
 Publication en ligne : Le 24/03/2025 - www.agir.parcsvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
 063-256300237-20250314-2025-DLB-013-BF
 Date de télétransmission : 09/04/2025
 Date de réception préfecture : 09/04/2025

Le Compte Administratif 2024 et le Compte de Gestion 2024 sont soumis à l'approbation du Comité Syndical.

SYND MIXTE DU PARC DES VOLCANS - CELLULE CHAINE DES PUYs - Compte administratif 2024

PRESENTATION GENERALE			
VUE D'ENSEMBLE - EXECUTION DU BUDGET			
		DEPENSES	RECETTES
Réalisations de l'exercice	Section de fonctionnement	625 118,76	614 273,68
	Section d'investissement	43 573,13	48 270,96
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	0,00	50 185,64
	Report en section d'investissement (001)	0,00	20 942,02
TOTAL (réalisations + reports N-1)		668 691,89	733 672,30
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	0,00	0,00
	Section d'investissement	0,00	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	0,00	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	625 118,76	664 459,32
	Section d'investissement	43 573,13	69 212,98
	TOTAL CUMULE	668 691,89	733 672,30

Vu les Compte Administratif et Compte de Gestion arrêtés pour l'exercice 2024,
Vu l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au vote des comptes administratifs,
CONSIDÉRANT l'exécution budgétaire de l'exercice 2024, décisions modificatives incluses,
APRÈS l'exposé des motifs et éléments nécessaires au délibéré de ses élu(e)s,

**LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ***

➡➡➡ **APPROUVE** les Compte Administratif et Compte de Gestion 2024 portant sur le budget annexe **Chaîne des Puy-s- Faille de Limagne** du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne,

* Conformément à l'article L.2121--14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président n'a pas participé au vote de la présente délibération. Son abstention / retrait n'entre pas en compte dans le calcul des suffrages exprimés. Est/Sont concerné(s) : **Lionel Chauvin**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, pour extrait conforme,
à Aydat, Montlosier, le vendredi 14 mars 2025*

Lionel CHAUVIN
Président



N° séance. Objet : 13. Approbations Compte Administratif et Compte de Gestion 2024 :

Délibération n° : 2025.DLB.013-CS-14/03-13

Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand

Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique

Publication en ligne : Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20250314-2025-DLB-013-BF
Date de télétransmission : 09/04/2025
Date de réception préfecture : 09/04/2025



SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU VENDREDI 14 MARS 2025

N° séance. Objet : 14. Approbations Compte Administratif et Compte de Gestion 2024 :
Budget Annexe : Boutique
 Délibération n° : 2025.DLB.014-CS-14/03-14
 Annexe : Compte Administratif 2024 – maquette budgétaire complète
 Élu(e) rapporteur : Lionel Chauvin
 Direction : Finances
 Secrétaire de séance : Jocelyne Mansana

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi quatorze mars, à onze heures, le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, légalement convoqué le vendredi vingt-huit février, s'est réuni à la salle « Espace Loisirs », commune d'Aydat, sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN, Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional.

COMITÉ SYNDICAL DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MEMBRES PRÉSENTS - REPRÉSENTÉS / EXCUSÉS											
14/03/2025	Elu(e)s	Qualité	Collectivités de rattachement	Voix	Présent(e)s	Excusé(e)s	A reçu pouvoir de	A reçu pouvoir de	Total voix	A donné pouvoir à	
ELUS DU COMITÉ SYNDICAL A VOIX DÉLIBÉRATIVES	BUREAU SYNDICAL	Lionel CHAUVIN	Président	Commune de Châtel-Guyon	1	X		Martine PANI	Malté WAAG	4	
		Philippe FABRE	1er Vice-Président	Conseil Départemental du Cantal	8	X		Annie DELRIEU		16	
		Jocelyne MANSANA	2ème Vice-Présidente	Communauté de Communes du Massif du Sancy	2	X				2	
		Louis GISCARD DESTAING	3ème Vice-Président	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	X		Alexandre VERDIER		17	
		Lionel GAY	Secrétaire du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0	Grégoire VERRIERE
		Frédéric BONNICHON	Membre du bureau	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0	Eric Dersigny
		Valérie CABECAS	Membre du bureau	Communauté de Communes du Pays Gentiane	2		X			0	
		Isabelle MELLIN	Membre du bureau	Commune de Vic-sur-Cère	1	X				1	
		Eric HAYMA	Membre du bureau	Commune de Saint-Genès-Champagnelle	1	X				1	
		Jean-Louis MARANDON	Membre du bureau	Commune de Menet	1	X				1	
	Anne-Marie PICARD	Membre du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0		
	Laurent BERNARD	Elu	Commune de Saint-Donast	1		X			0	Franc SERRE	
	Jean-Marc BOYER	Elu	Commune de Laqueuille	1		X			0		
	Gérard BRUGIERE	Elu	Commune de Murat-le-Quaire	1	X				1		
	Pascal BRUN	Elu	Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire	2		X			0		
	Gilles CHABRIER	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		X			0		
	Sarah CHABRIER	Elu	Commune de Saint-Bonnet-de-Condant	1		X			0		
	Mélanie CHALVIGNAC	Elu	Commune de Cheylade	1		X			0		
	François CONSTANTIN	Elu	Commune de La Bourboule	1		X			0		
	Marie-Hélène CHASTRE	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8	X				8		
	François DELRIEU	Elu	Commune de Mandailles-Saint-Julien	1		X			0		
	Annie DELRIEU	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		X			0	Philippe FABRE	
	Eric DERSIGNY	Elu	Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans	2	X			Frédéric BONNICHON	18		
	Martine PANI	Elu	Communauté de Communes du Pays de Salers	2		X			0	Lionel CHAUVIN	
	Sébastien DUBOURG	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0		
Isabelle FAUX	Elu	Commune du Falgoux	1	X			Christian VERT	3			
Sébastien GALPIER	Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0			
René GOULESQUE	Elu	Commune de Champs-sur-Tarentaise	1	X				1	Yannick BONN (suppléant)		
Brice HORTÉFELUX	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			16			
Fabien HUSSER	Elu	Commune de Basailieu	1		X			0			
Sylvie LEGER	Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	X			Jean-Marie VALLEE	10			
Virginie LESUEUR	Elu	Commune de Tournemire	1		X			0			
Thierry MATHIEU	Elu	Commune de Dienne	1		X			0			
Philippe MAURS	Elu	Commune de Saint-Cirgues-de-Jordanne	1		X			0			
Alain MERCIER	Elu	Communauté de communes Dômes Sancy Artense	2		X			0			
Martine MONCOURIER	Elu	Communauté de Communes Sumène-Artense	2		X			0			
Gérard MOULIADÉ	Elu	Communauté de Communes Saint-Flour Communauté	2		X			0			
Sylvie MOULY	Elu	Commune de Saint-Bonnet-Près-Orival	1	X				1			
Philippe MOURGUES	Elu	Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès	2	X				2			
Colette PONCHET-PASSEMARD	Elu	Communauté de Communes Hautes Terres Communauté	2	X				2			
Stéphane SAUTAREL	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			3			
Franc SERRE	Elu	Communauté de Communes Mond'Arverne Communauté	2	X			Laurent BERNARD	0			
Catherine TARTIERE	Elu	Commune de Besse	1		X			3			
Jean-Marie VALLEE	Elu	Clermont Auvergne Métropole	2		X			0	Sylvie LEGER		
Sylvain VAZELLE	Elu	Commune de Pailherols	1		X			0			
Alexandre VERDIER	Elu	Commune de Bagnols	1		X			0	Louis GISCARD		
Grégoire VERRIERE	Elu	Commune de Courgoul	1	X			Lionel GAY	9			
Christian VERT	Elu	Communauté de communes du Pays de Mauriac	2		X			0	Isabelle FAUX		
Malté WAAG	Elu	Commune d'Orcines	1		X			0	Lionel CHAUVIN		
EXTERIEURS	CONSULTATIFS	Jean BARRAT	Membre consultatif	CESER Auvergne-Rhône-Alpes							
		Michelle BOUDOIN	Membre consultatif	Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme							
		Pierre FAUCHER	Membre consultatif	Centre Régional de la Propriété Forestière Site de Marmilhac							
		Jean-Claude GUILLOIN	Membre consultatif	Chambre de Commerce et d'Industrie Clermont-Issoire							
		Jean-Luc HELBERT	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Puy-de-Dôme		X					
	Jean-Yves JOUVE	Membre consultatif	Chambre départementale d'Agriculture du Cantal								
	Denis LOYE	Membre consultatif	Service de Gestion comptable de Clermont-Métropole								
	Christian VABRET	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Cantal								
	INVITES	Christine MONTOLYO	Directrice Générale Adjointe	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
		Anne-Pascal AMEIL	Dir. Environnement-Territoires	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
Christophe BALLET-BAZ		Ch.Pôle Mobilité, Aménagement, Paysages	DREAL Auvergne Rhône-Alpes								
Vincent BERNARD		Chef de service Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes								
Julien CHARTOIRE		Chef Dév. du Territoire Agriculture Attractivité	Conseil Départemental du Cantal								
Ludovic POMMARET	Chargé des Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes		X							

RÉCAPITULATIF DES VOIX			
Membres élus	Nombre	Voix	Quorum
En exercice	49	193	
Présents (dont visio)	18	59	97
Représentés	9	57	
Votants	27	116	ATEINT

N° séance. Objet : 14. Approbations Compte Administratif et Compte de Gestion 2024 :
Budget Annexe : Boutique
 Délibération n° : 2025.DLB.014-CS-14/03-14
 Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
 Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique
 Publication en ligne : Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
 063-256300237-20250314-2025-DLB-014-BF
 Date de télétransmission : 09/04/2025
 Date de réception préfecture : 09/04/2025

Les résultats du Compte Administratif 2024 sont conformes à ceux du Compte de Gestion du Receveur.
Le Compte Administratif 2024 et le Compte de Gestion 2024 sont soumis à l'approbation du Comité Syndical.

SYND MIXTE DU PARC DES VOLCANS - BOUTIQUE DU PARC - Compte administratif 2024

PRESENTATION GENERALE			
VUE D'ENSEMBLE - EXECUTION DU BUDGET			
		DEPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	44 018,07	48 314,95
	Section d'investissement	0,00	0,00
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	0,00	5 057,81
	Report en section d'investissement (001)	0,00	0,00
TOTAL (réalisations + reports N-1)		44 018,07	53 372,76
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	0,00	0,00
	Section d'investissement	0,00	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	0,00	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	44 018,07	53 372,76
	Section d'investissement	0,00	0,00
	TOTAL CUMULE	44 018,07	53 372,76

Vu les Compte Administratif et Compte de Gestion arrêtés pour l'exercice 2024,
Vu l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au vote des comptes administratifs,
CONSIDÉRANT l'exécution budgétaire de l'exercice 2024, décisions modificatives incluses,
APRÈS l'exposé des motifs et éléments nécessaires au délibéré de ses élu(e)s,

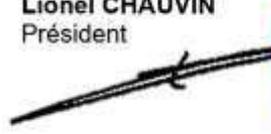
**LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ***

➡➡➡ **APPROUVE** les Compte Administratif et Compte de Gestion 2024 portant sur le budget annexe **Boutique** du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne,

* Conformément à l'article L.2121--14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président n'a pas participé au vote de la présente délibération. Son abstention / retrait n'entre pas en compte dans le calcul des suffrages exprimés. Est/Sont concerné(s) : **Lionel Chauvin**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, pour extrait conforme,
à Aydat, Montlosier, le vendredi 14 mars 2025

Lionel CHAUVIN
Président




N° séance. Objet : 14. Approbations Compte Administratif et Compte de Gestion 2024 :

Délibération n° : 2025.DLB.014-CS-14/03-14
Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique
Publication en ligne : Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20250314-2025-DLB-014-BF
Date de télétransmission : 09/04/2025
Date de réception préfecture : 09/04/2025



SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU VENDREDI 14 MARS 2025

N° séance. Objet : 15. Affectation de résultat d'exploitation 2024 : Budget Principal
Délibération n° : 2025.DLB.015-CS-14/03-15
Annexe : /
Élu(e) rapporteur : Lionel Chauvin
Direction : Finances
Secrétaire de séance : Jocelyne Mansana

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi quatorze mars, à onze heures, le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, légalement convoqué le vendredi vingt-huit février, s'est réuni à la salle « Espace Loisirs », commune d'Aydat, sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN, Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional.

COMITÉ SYNDICAL DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MEMBRES PRÉSENTS - REPRÉSENTÉS / EXCUSÉS

14/03/2025	Elu(e)s	Qualité	Collectivités de rattachement	Voix	Présent(e)s	Excusé(e)s	A reçu pouvoir de	A reçu pouvoir de	Total voix	A donné pouvoir à
BUREAU SYNDICAL	Lionel CHAUVIN	Président	Commune de Châtel-Guyon	1	X		Martine PANI	Maité WAAG	4	
	Philippe FABRE	1er Vice-Président	Conseil Départemental du Cantal	8	X		Annie DELRIEU		16	
	Jocelyne MANSANA	2ème Vice-Présidente	Communauté de Communes du Massif du Sancy	2	X				2	
	Louis GISCARD D'ESTAING	3ème Vice-Président	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	X		Alexandre VERDIER		17	
	Lionel GAY	Secrétaire du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0	Grégoire VERRIERE
	Frédéric BONNICHON	Membre du bureau	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	X				0	Eric Dersigny
	Valérie CABECAS	Membre du bureau	Communauté de Communes du Pays Gentiane	2		X			0	
	Isabelle MELLIN	Membre du bureau	Commune de Vie-sur-Cère	1	X				1	
	Eric HAYMA	Membre du bureau	Commune de Saint-Genès-Champagnelle	1	X				1	
	Jean-Louis MARANDON	Membre du bureau	Commune de Menet	1	X				1	
ELUS DU COMITE SYNDICAL A VOIX DELIBERATIVES	Anne-Marie PICARD	Membre du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0	
	Laurent BERNARD	Elu	Commune de Saint-Donat	1		X			0	Franck SERRE
	Jean-Marc BOYER	Elu	Commune de Laqueuille	1		X			0	
	Cédrat BRUGIERE	Elu	Commune de Murat-le-Quaire	1	X				1	
	Pascalate BRUN	Elue	Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire	2		X			0	
	Gilles CHABRIER	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		X			0	
	Sarah CHABRIER	Elue	Commune de Saint-Bonnet-de-Condac	1		X			0	
	Mélanie CHALVIGNAC	Elue	Commune de Cheylade	1		X			0	
	François CONSTANTIN	Elu	Commune de La Bourboule	1		X			0	
	Marie-Hélène CHASTRE	Elue	Conseil Départemental du Cantal	8	X				8	
COMITE SYNDICAL	François DELRIEU	Elu	Commune de Mandailles-Saint-Julien	1		X			0	
	Annie DELRIEU	Elue	Conseil Départemental du Cantal	8		X			0	Philippe FABRE
	Eric DERSIGNY	Elu	Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans	2	X		Frédéric BONNICHON		18	
	Martine PANI	Elu	Communauté de Communes du Pays de Salers	2		X			0	Lionel CHAUVIN
	Sébastien DUBOURG	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0	
	Isabelle FAUX	Elue	Commune de Falgaux	1	X		Christian VERT		3	
	Sébastien GALPIER	Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0	
	René GOULESQUE	Elu	Commune de Champs-sur-Tarentaise	1	X				1	Franck SERRE (suppléant)
	Brice HORTEFEUX	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			16	
	Fabien HUSSER	Elu	Commune de Beauville	1		X			0	
COMITE SYNDICAL	Sylvie LEGER	Elue	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	X		Jean-Marie VALLEE		10	
	Virginie LESUEUR	Elue	Commune de Toursmère	1		X			0	
	Thierry MATHIEU	Elu	Commune de Dienne	1		X			0	
	Philippe MAURS	Elu	Commune de Saint-Cirgues-de-Jordanne	1		X			0	
	Alain MERCIER	Elu	Communauté de communes Dômes Sancy Artense	2		X			0	
	Martine MONCOURIER	Elue	Communauté de Communes Sumène-Artense	2		X			0	
	Gérard MOULIADÉ	Elu	Communauté de Communes Saint-Flour Communauté	2		X			0	
	Sylvie MOULY	Elue	Commune de Saint-Bonnet-Près-Orchival	1	X				1	
	Philippe MOURGUES	Elu	Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès	2	X				2	
	Colette PONCHET-PASSEMARD	Elue	Communauté de Communes Hautes Terres Communauté	2	X				2	
COMITE SYNDICAL	Stéphane SAUTAREL	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0	
	Franck SERRE	Elu	Communauté de Communes Mond'Arverne Communauté	2	X		Laurent BERNARD		3	
	Catherine TARTIERE	Elue	Commune de Bessa	1		X			0	
	Jean-Marie VALLEE	Elu	Clermont Auvergne Métropole	2		X			0	Sylvie LEGER
	Sylvain VAZELLE	Elu	Commune de Palherols	1		X			0	
	Alexandre VERDIER	Elu	Commune de Bagnols	1		X			0	Louis GISCARD
	Grégoire VERRIERE	Elu	Commune de Courgoul	1	X		Lionel GAY		9	
	Christian VERT	Elu	Communauté de communes du Pays de Mauriac	2		X			0	Isabelle FAUX
	Maité WAAG	Elue	Commune d'Orcines	1		X			0	Lionel CHAUVIN
	EXTÉRIEURS	Jean BARRAT	Membre consultatif	CESER Auvergne-Rhône-Alpes						
Michelle BOUDOIN		Membre consultatif	Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme							
Pierre FAUCHER		Membre consultatif	Centre Régional de la Propriété Forestière Site de Marmilhat							
Jean-Claude GUILLON		Membre consultatif	Chambre de Commerce et d'Industrie Clermont-Issoire							
Jean-Luc HELBERT		Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Puy-de-Dôme		X					
Jean-Yves JOUVE		Membre consultatif	Chambre départementale d'Agriculture du Cantal							
INVITÉS	Denis LOUVE	Membre consultatif	Service de Gestion comptable de Clermont-Métropole							
	Christian VABRET	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Cantal							
	Christine MONTOLOY	Directrice Générale Adjointe	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
	Anne-Pascale AMEIL	Dir. Environnement-Territoires	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
	Christophe BALLEZ-BAZ	Ch. Pôle Mobilité, Aménagement, Paysages	DREAL Auvergne Rhône-Alpes							
	Vincent BERNARD	Chef de service Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes							
Julien CHARTOIRE	Chef Dév. du Territoire Agriculture Attractivité	Conseil Départemental du Cantal								
Ludovic POMMARET	Chargé des Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes			X					

RECAPITULATIF DES VOIX			
Membres élus	Nombre	Voix	Quorum
En exercice	49	193	
Présents (dont visio)	18	59	97
Représentés	9	57	
Votants	27	116	ATTEINT

N° séance. Objet : 15. Affectation de résultat d'exploitation 2024 : Budget Principal
Délibération n° : 2025.DLB.015-CS-14/03-15
Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique
Publication en ligne : Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Actes de réception en préfecture
063-256300237-20250314-2025-DLB-009-BF
Date de télétransmission : 09/04/2025
Date de réception préfecture : 09/04/2025

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024 et considérant qu'il présente les résultats suivants :

	RESULTAT A LA CLOTURE EXERCICE 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 12 050,66 €		374 626,38 €	7 018 177,00 € 6 657 419,00 €	- 360 758,00 €	1 817,72 €
FONCT	588 472,98 €		18 045,92 €			606 518,90 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Il vous est proposé d'affecter le résultat comme suit

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	606 518,90 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'ex cédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	606 518,90 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Vu les Compte Administratif et Compte de Gestion arrêtés pour l'exercice 2024,
Vu le résultat d'exploitation constaté,
CONSIDÉRANT l'exécution budgétaire de l'exercice 2024, décisions modificatives incluses,
APRÈS l'exposé des motifs et éléments nécessaires au délibéré de ses élu(e)s,

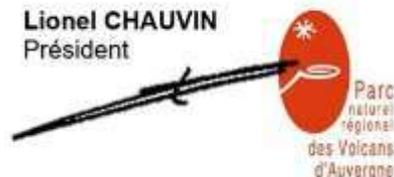
LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ*

➡➡➡ **APPROUVE** l'affectation de résultat d'exploitation 2024 portant sur le **Budget Principal** du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne,

* Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président n'a pas participé au vote de la présente délibération. Son abstention / retrait n'entre pas en compte dans le calcul des suffrages exprimés. Est/Sont concerné(s) : **Lionel Chauvin**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, pour extrait conforme,
à Aydat, Montlosier, le vendredi 14 mars 2025*

Lionel CHAUVIN
Président



N° séance. Objet : 15. Affectation de résultat d'exploitation 2024 : Budget Principal
Délibération n° : 2025.DLB.015-CS-14/03-15
Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique
Publication en ligne : Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20250314-2025-DLB-009-BF
Date de télétransmission : 09/04/2025
Date de réception préfecture : 09/04/2025



SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU VENDREDI 14 MARS 2025

N° séance. Objet : 16. Affectation de résultat d'exploitation 2024 : Budget Annexe « RNN de Chastreix-Sancy »
Délibération n° : 2025.DLB.016-CS-14/03-16
Annexe : /
Élu(e) rapporteur : Lionel Chauvin
Direction : Finances
Secrétaire de séance : Jocelyne Mansana

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi quatorze mars, à onze heures, le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, légalement convoqué le vendredi vingt-huit février, s'est réuni à la salle « Espace Loisirs », commune d'Aydat, sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN, Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional.

COMITÉ SYNDICAL DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MEMBRES PRÉSENTS - REPRÉSENTÉS / EXCUSÉS

14/03/2025	Elu(e)s	Qualité	Collectivités de rattachement	Voix	Présent(e)s	Excusé(e)s	A reçu pouvoir de	A reçu pouvoir de	Total voix	A donné pouvoir à
BUREAU SYNDICAL	Lionel CHAUVIN	Président	Commune de Châtel-Guyon	1	X		Martine PANI	Maité WAAG	4	
	Philippe FABRE	1er Vice-Président	Conseil Départemental du Cantal	8	X		Annie DELRIEU		16	
	Jocelyne MANSANA	2ème Vice-Présidente	Communauté de Communes du Massif du Sancy	2	X				2	
	Louis GISCARD D'ESTAING	3ème Vice-Président	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	X		Alexandre VERDIER		17	
	Lionel GAY	Secrétaire du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0	Grégoire VERRIERE
	Frédéric BONNICHON	Membre du bureau	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	X				0	Eric Dersigny
	Valérie CABECAS	Membre du bureau	Communauté de Communes du Pays Gentiane	2		X			1	
	Isabelle MELLIN	Membre du bureau	Commune de Vie-sur-Cère	1	X				1	
	Eric HAYMA	Membre du bureau	Commune de Saint-Genès-Champagnelle	1	X				0	
	Jean-Louis MARANDON	Membre du bureau	Commune de Menet	1	X				1	
	Anne-Marie PICARD	Membre du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0	
	Laurent BERNARD	Elu	Commune de Saint-Donat	1		X			0	Franck SERRE
	Jean-Marc BOYER	Elu	Commune de Laqueuille	1		X			0	
	Cédrat BRUGIERE	Elu	Commune de Murat-le-Quaire	1	X				1	
	Pascal BRUN	Elu	Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire	2		X			0	
Gilles CHABRIER	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		X			0		
Sarah CHABRIER	Elu	Commune de Saint-Bonnet-de-Condac	1		X			0		
Mélanie CHALVIGNAC	Elu	Commune de Cheylade	1		X			0		
François CONSTANTIN	Elu	Commune de La Bourboule	1		X			0		
Marie-Hélène CHASTRE	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8	X				8		
François DELRIEU	Elu	Commune de Mandailles-Saint-Julien	1		X			0		
Annie DELRIEU	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		X			0	Philippe FABRE	
Eric DERSIGNY	Elu	Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans	2	X		Frédéric BONNICHON		18		
Martine PANI	Elu	Communauté de Communes du Pays de Salers	2		X			0	Lionel CHAUVIN	
Sébastien DUBOURG	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0		
Isabelle FAUX	Elu	Commune du Falgaux	1	X		Christian VERT		3		
Sébastien GALPIER	Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0		
René GOULESQUE	Elu	Commune de Champs-sur-Tarentaise	1	X				1	Franck SERRE (suppléant)	
Brice HORTEFEUX	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			16		
Fabien HUSSER	Elu	Commune de Beaulieu	1		X			0		
Sylvie LEGER	Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	X		Jean-Marie VALLEE		10		
Virginie LESUEUR	Elu	Commune de Toursmaire	1		X			0		
Thierry MATHIEU	Elu	Commune de Dienne	1		X			0		
Philippe MAURS	Elu	Commune de Saint-Cirgues-de-Jordanne	1		X			0		
Alain MERCIER	Elu	Communauté de communes Dômes Sancy Artense	2		X			0		
Martine MONCOURIER	Elu	Communauté de Communes Sumène-Artense	2		X			0		
Gérard MOULIADÉ	Elu	Communauté de Communes Saint-Flour Communauté	2		X			0		
Sylvie MOULY	Elu	Commune de Saint-Bonnet-Près-Orchival	1	X				1		
Philippe MOURGUES	Elu	Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès	2	X				2		
Colette PONCHET-PASSEMARD	Elu	Communauté de Communes Hautes Terres Communauté	2	X				2		
Stéphane SAUTAREL	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0		
Franck SERRE	Elu	Communauté de Communes Mond'Arverne Communauté	2	X		Laurent BERNARD		3		
Catherine TARTIERE	Elu	Commune de Bessa	1		X			0		
Jean-Marie VALLEE	Elu	Clermont Auvergne Métropole	2		X			0	Sylvie LEGER	
Sylvain VAZELLE	Elu	Commune de Pailherols	1		X			0		
Alexandre VERDIER	Elu	Commune de Bagnols	1		X			0	Louis GISCARD	
Grégoire VERRIERE	Elu	Commune de Courgoul	1	X		Lionel GAY		9		
Christian VERT	Elu	Communauté de communes du Pays de Mauriac	2		X			0	Isabelle FAUX	
Maité WAAG	Elu	Commune d'Orcines	1		X			0	Lionel CHAUVIN	
EXTÉRIEURS	Jean BARRAT	Membre consultatif	CESER Auvergne-Rhône-Alpes							
	Michelle BOUDOIN	Membre consultatif	Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme							
	Pierre FAUCHER	Membre consultatif	Centre Régional de la Propriété Forestière Site de Marmilhat							
	Jean-Claude GUILLON	Membre consultatif	Chambre de Commerce et d'Industrie Clermont-Issoire							
	Jean-Luc HELBERT	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Puy-de-Dôme		X					
	Jean-Yves JOUVE	Membre consultatif	Chambre départementale d'Agriculture du Cantal							
	Denis LOUVE	Membre consultatif	Service de Gestion comptable de Clermont-Métropole							
Christian VABRET	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Cantal								
INVITÉS	Christine MONTOLOY	Directrice Générale Adjointe	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
	Anne-Pascale AMEIL	Dir. Environnement-Territoires	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
	Christophe BALLEZ-BAZ	Ch. Pôle Mobilité, Aménagement, Paysages	DREAL Auvergne Rhône-Alpes							
	Vincent BERNARD	Chef de service Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes							
	Julien CHARTOIRE	Chef Dév. du Territoire Agriculture Attractivité	Conseil Départemental du Cantal							
	Ludovic POMMARET	Chargé des Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes			X				

RÉCAPITULATIF DES VOIX			
Membres élus	Nombre	Voix	Quorum
En exercice	49	193	
Présents (dont visio)	18	59	97
Représentés	9	57	
Votants	27	116	ATTEINT

N° séance. Objet : 16. Affectation de résultat d'exploitation 2024 : Budget Annexe « RNN Chastreix-Sancy »
Délibération n° : 2025.DLB.016-CS-14/03-16
Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique
Publication en ligne : Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20250314-2025-DLB-010-BF
Date de télétransmission : 09/04/2025
Date de réception préfecture : 09/04/2025

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024 et considérant qu'il présente les résultats suivants :

	RESULTAT A LA CLOTURE EXERCICE 2023	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	28 836,08 €		- 27 486,28 €	12 950,00 € 44 050,00 €	31 100,00 €	32 449,80 €
FONCT	38 146,08 €		27 504,08 €			65 650,16 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Il vous est proposé d'affecter le résultat comme suit:

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	65 650,16 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	65 650,16 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Vu les Compte Administratif et Compte de Gestion arrêtés pour l'exercice 2024,
Vu le résultat d'exploitation constaté,
CONSIDÉRANT l'exécution budgétaire de l'exercice 2024, décisions modificatives incluses,
APRÈS l'exposé des motifs et éléments nécessaires au délibéré de ses élu(e)s,

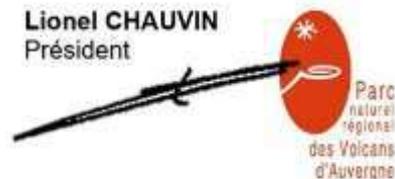
LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ*

➡➡➡ **APPROUVE** l'affectation de résultat d'exploitation 2024 portant sur le **Budget Annexe**
 « **RNN de Chastreix-Sancy** » du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne,

* Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président n'a pas participé au vote de la présente délibération. Son abstention / retrait n'entre pas en compte dans le calcul des suffrages exprimés. Est/Sont concerné(s) : **Lionel Chauvin**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, pour extrait conforme,
à Aydat, Montlosier, le vendredi 14 mars 2025*

Lionel CHAUVIN
Président



N° séance. Objet :
 Délibération n° :
 Voies de recours :
 Délais de recours :
 Publication en ligne :

16. Affectation de résultat d'exploitation 2024 : Budget Annexe « RNN Chastreix-Sancy »
 2025.DLB.016-CS-14/03-16
 Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
 2 mois à compter de sa date de publication électronique
 Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
 063-256300237-20250314-2025-DLB-010-BF
 Date de télétransmission : 09/04/2025
 Date de réception préfecture : 09/04/2025



SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne
DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU VENDREDI 14 MARS 2025

N° séance. Objet : 17. Affectation de résultat d'exploitation 2024 : Budget Annexe « RNN Vallée de Chaudefour »
Délibération n° : 2025.DLB.017-CS-14/03-17
Annexe : /
Élu(e) rapporteur : Lionel Chauvin
Direction : Finances
Secrétaire de séance : Jocelyne Mansana

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi quatorze mars, à onze heures, le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, légalement convoqué le vendredi vingt-huit février, s'est réuni à la salle « Espace Loisirs », commune d'Aydat, sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN, Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional.

COMITÉ SYNDICAL DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MEMBRES PRÉSENTS - REPRÉSENTÉS / EXCUSÉS

14/03/2025	Elu(e)s	Qualité	Collectivités de rattachement	Voix	Présent(e)s	Excusé(e)s	A reçu pouvoir de	A reçu pouvoir de	Total voix	A donné pouvoir à
BUREAU SYNDICAL	Lionel CHAUVIN	Président	Commune de Châtel-Guyon	1	X		Martine PANI	Maité WAAG	4	
	Philippe FABRE	1er Vice-Président	Conseil Départemental du Cantal	8	X		Annie DELRIEU		16	
	Jocelyne MANSANA	2ème Vice-Présidente	Communauté de Communes du Massif du Sancy	2	X				2	
	Louis GISCARD D'ESTAING	3ème Vice-Président	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	X		Alexandre VERDIER		17	
	Lionel GAY	Secrétaire du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0	Grégoire VERRIERE
	Frédéric BONNICHON	Membre du bureau	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	X				0	Eric Dersigny
	Valérie CABECAS	Membre du bureau	Communauté de Communes du Pays Gentiane	2		X			0	
	Isabelle MELLIN	Membre du bureau	Commune de Vie-sur-Cère	1	X				1	
	Eric HAYMA	Membre du bureau	Commune de Saint-Genès-Champagnelle	1	X				1	
	Jean-Louis MARANDON	Membre du bureau	Commune de Menet	1	X				1	
	Anne-Marie PICARD	Membre du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0	
	Laurent BERNARD	Elu	Commune de Saint-Donat	1		X			0	Franck SERRE
	Jean-Marc BOYER	Elu	Commune de Laqueuille	1		X			0	
	Gérard BRUGIERE	Elu	Commune de Murat-le-Quaire	1	X				1	
	Pascal BRUN	Elu	Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire	2		X			0	
Gilles CHABRIER	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		X			0		
Sarah CHABRIER	Elu	Commune de Saint-Bonnet-de-Condât	1		X			0		
Mélanie CHALVIGNAC	Elu	Commune de Cheylade	1		X			0		
François CONSTANTIN	Elu	Commune de La Bourboule	1		X			0		
Marie-Hélène CHASTRE	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8	X				8		
François DELRIEU	Elu	Commune de Mandailles-Saint-Julien	1		X			0		
Annie DELRIEU	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		X			0	Philippe FABRE	
Eric DERSIGNY	Elu	Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans	2	X		Frédéric BONNICHON		18		
Martine PANI	Elu	Communauté de Communes du Pays de Salers	2		X			0	Lionel CHAUVIN	
Sébastien DUBOURG	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0		
Isabelle FAUX	Elu	Commune du Falgaux	1	X		Christian VERT		3		
Sébastien GALPIER	Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0		
René GOULESQUE	Elu	Commune de Champs-sur-Tarentaise	1	X				1	Yannick BONDI (suppléant)	
Brice HORTEFEUX	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			16		
Fabien HUSSER	Elu	Commune de Beaulieu	1		X			0		
Sylvie LEGER	Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	X		Jean-Marie VALLEE		10		
Virginie LESUEUR	Elu	Commune de Toursmère	1		X			0		
Thierry MATHIEU	Elu	Commune de Dienne	1		X			0		
Philippe MAURS	Elu	Commune de Saint-Cirgues-de-Jordanne	1		X			0		
Alain MERCIER	Elu	Communauté de communes Dômes Sancy Artense	2		X			0		
Martine MONCOURIER	Elu	Communauté de Communes Sumène-Artense	2		X			0		
Gérard MOULIADÉ	Elu	Communauté de Communes Saint-Flour Communauté	2		X			0		
Sylvie MOULY	Elu	Commune de Saint-Bonnet-Près-Orchival	1	X				1		
Philippe MOURGUES	Elu	Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès	2	X				2		
Colette PONCHET-PASSEMARD	Elu	Communauté de Communes Hautes Terres Communauté	2	X				2		
Stéphane SAUTAREL	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0		
Franck SERRE	Elu	Communauté de Communes Mond'Arverne Communauté	2	X		Laurent BERNARD		3		
Catherine TARTIERE	Elu	Commune de Bessa	1		X			0		
Jean-Marie VALLEE	Elu	Clermont Auvergne Métropole	2		X			0	Sylvie LEGER	
Sylvain VAZELLE	Elu	Commune de Pailherols	1		X			0		
Alexandre VERDIER	Elu	Commune de Bagnols	1		X			0	Louis GISCARD	
Grégoire VERRIERE	Elu	Commune de Courgoul	1	X		Lionel GAY		9		
Christian VERT	Elu	Communauté de communes du Pays de Mauriac	2		X			0	Isabelle FAUX	
Maité WAAG	Elu	Commune d'Orcines	1		X			0	Lionel CHAUVIN	
EXTÉRIEURS	CONSULTATIFS	Jean BARRAT	Membre consultatif	CESER Auvergne-Rhône-Alpes						
		Michelle BOUDOIN	Membre consultatif	Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme						
		Pierre FAUCHER	Membre consultatif	Centre Régional de la Propriété Forestière Site de Marmilhat						
		Jean-Claude GUILLON	Membre consultatif	Chambre de Commerce et d'Industrie Clermont-Issoire						
		Jean-Luc HELBERT	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Puy-de-Dôme		X				
	Jean-Yves JOUVE	Membre consultatif	Chambre départementale d'Agriculture du Cantal							
	Denis LOUYE	Membre consultatif	Service de Gestion comptable de Clermont-Métropole							
	Christian VABRET	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Cantal							
	INVITÉS	Christine MONTOLOY	Directrice Générale Adjointe	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme						
		Anne-Pascal AMEIL	Dir. Environnement-Territoires	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme						
Christophe BALLET-BAZ		Ch. Pôle Mobilité, Aménagement, Paysages	DREAL Auvergne Rhône-Alpes							
Vincent BERNARD		Chef de service Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes							
Julien CHARTOIRE		Chef Dév. du Territoire Agriculture Attractivité	Conseil Départemental du Cantal							
Ludovic POMMARET	Chargé des Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes		X						

RÉCAPITULATIF DES VOIX			
Membres élus	Nombre	Voix	Quorum
En exercice	49	193	
Présents (dont visio)	18	59	97
Représentés	9	57	
Votants	27	116	ATTEINT

N° séance. Objet : 17. Affectation de résultat d'exploitation 2024 : Budget Annexe « RNN Chaudefour »
Délibération n° : 2025.DLB.017-CS-14/03-17
Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique
Publication en ligne : Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20250314-2025-DLB-011-BF
Date de télétransmission : 09/04/2025
Date de réception préfecture : 09/04/2025

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024 et considérant qu'il présente les résultats suivants :

	RESULTAT A LA CLOTURE EXERCICE 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	18 117,30 €		- 1 326,75 €	1 350,00 €	- 1 350,00 €	15 440,55 €
FONCT	9 134,55 €		8 401,47 €			17 536,02 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Il vous est proposé d'affecter le résultat comme suit:

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	17 536,02 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	17 536,02 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Vu les Compte Administratif et Compte de Gestion arrêtés pour l'exercice 2024,
Vu le résultat d'exploitation constaté,
CONSIDÉRANT l'exécution budgétaire de l'exercice 2024, décisions modificatives incluses,
APRÈS l'exposé des motifs et éléments nécessaires au délibéré de ses élu(e)s,

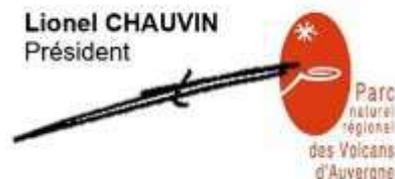
LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ*

➡➡➡ **APPROUVE** l'affectation de résultat d'exploitation 2024 portant sur le **Budget Annexe « RNN Chaudesfour »** du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne,

* Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président n'a pas participé au vote de la présente délibération. Son abstention / retrait n'entre pas en compte dans le calcul des suffrages exprimés. Est/Sont concerné(s) : **Lionel Chauvin**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, pour extrait conforme,
à Aydat, Montlosier, le vendredi 14 mars 2025*

Lionel CHAUVIN
Président



N° séance. Objet :
 Délibération n° :
 Voies de recours :
 Délais de recours :
 Publication en ligne :

17. Affectation de résultat d'exploitation 2024 : Budget Annexe « RNN Chaudesfour »
 2025.DLB.017-CS-14/03-17
 Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
 2 mois à compter de sa date de publication électronique
 Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
 063-256300237-20250314-2025-DLB-011-BF
 Date de télétransmission : 09/04/2025
 Date de réception préfecture : 09/04/2025



SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne
DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU VENDREDI 14 MARS 2025

N° séance. Objet : 18. Affectation de résultat d'exploitation 2024 : Budget Annexe
« RNN Les Sagnes de la Godivelle & Rocher de la Jaquette »
Délibération n° : 2025.DLB.018-CS-14/03-18
Annexe : /
Élu(e) rapporteur : Lionel Chauvin
Direction : Finances
Secrétaire de séance : Jocelyne Mansana

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi quatorze mars, à onze heures, le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, légalement convoqué le vendredi vingt-huit février, s'est réuni à la salle « Espace Loisirs », commune d'Aydat, sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN, Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional.

COMITÉ SYNDICAL DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MEMBRES PRÉSENTS - REPRÉSENTÉS / EXCUSÉS														
14/03/2025	Elu(e)s	Qualité	Collectivités de rattachement	Voix	Présent(e)s	Excusé(e)s	A reçu pouvoir de	A reçu pouvoir de	Total voix	A donné pouvoir à				
ELUS DU COMITÉ SYNDICAL A VOIX DÉLIBÉRATIVES	BUREAU SYNDICAL	Lionel CHAUVIN	Président	Commune de Châtel-Guyon	1	X		Martine PANI	Malté WAAG	4				
		Philippe FABRE	1er Vice-Président	Conseil Départemental du Cantal	8	X		Annie DELRIEU		16				
		Jocelyne MANSANA	2ème Vice-Présidente	Communauté de Communes du Massif du Sancy	2	X				2				
		Louis GISCARD DESTAING	3ème Vice-Président	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	X		Alexandre VERDIER		17				
		Lionel GAY	Secrétaire du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0		Grégoire VERRIERE		
		Frédéric BONNICHON	Membre du bureau	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0		Eric Dersigny		
		Valérie CABECAS	Membre du bureau	Communauté de Communes du Pays Gentiane	2		X			0				
		Isabelle MELLIN	Membre du bureau	Commune de Vic-sur-Cère	1	X				1				
		Eric HAYMA	Membre du bureau	Commune de Saint-Genès-Champagnelle	1	X				1				
		Jean-Louis MARANDON	Membre du bureau	Commune de Menet	1	X				1				
		Anne-Marie PICARD	Membre du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0				
		Laurent BERNARD	Elu	Commune de Saint-Donast	1		X			0			Franc SERRE	
	Jean-Marc BOYER	Elu	Commune de Laqueuille	1		X			0					
	Gérard BRUGIERE	Elu	Commune de Murat-le-Quaire	1	X				1					
	Pascal BRUN	Elu	Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire	2		X			0					
	Gilles CHABRIER	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		X			0					
	Sarah CHABRIER	Elu	Commune de Saint-Bonnet-de-Condant	1		X			0					
	Mélanie CHALVIGNAC	Elu	Commune de Cheylade	1		X			0					
	François CONSTANTIN	Elu	Commune de La Bourboule	1		X			0					
	Marie-Hélène CHASTRE	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8	X				8					
	François DELRIEU	Elu	Commune de Mandailles-Saint-Julien	1		X			0					
	Annie DELRIEU	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8	X				0			Philippe FABRE		
	Eric DERSIGNY	Elu	Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans	2	X			Frédéric BONNICHON	18					
	Martine PANI	Elu	Communauté de Communes du Pays de Salers	2		X			0			Lionel CHAUVIN		
Sébastien DUBOURG	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0						
Isabelle FAUX	Elu	Commune du Falgoux	1	X			Christian VERT	3						
Sébastien GALPIER	Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0						
René GOULESQUE	Elu	Commune de Champs-sur-Tarentaise	1	X				1			Yannick BONN (suppléant)			
Brice HORTÉFELUX	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			16						
Fabien HUSSER	Elu	Commune de Basailieu	1		X			0						
Sylvie LEGER	Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	X			Jean-Marie VALLEE	10						
Virginie LESUEUR	Elu	Commune de Tournemire	1		X			0						
Thierry MATHIEU	Elu	Commune de Dienne	1		X			0						
Philippe MAURS	Elu	Commune de Saint-Cirgues-de-Jordanne	1		X			0						
Alain MERCIER	Elu	Communauté de communes Dômes Sancy Artense	2		X			0						
Martine MONCOURIER	Elu	Communauté de Communes Sumène-Artense	2		X			0						
Gérard MOULIADÉ	Elu	Communauté de Communes Saint-Flour Communauté	2		X			0						
Sylvie MOULY	Elu	Commune de Saint-Bonnet-Près-Orival	1	X				1						
Philippe MOURGUES	Elu	Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès	2	X				2						
Colette PONCHET-PASSEMARD	Elu	Communauté de Communes Hautes Terres Communauté	2	X				2						
Stéphane SAUTAREL	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			3						
Franc SERRE	Elu	Communauté de Communes Mond'Arverne Communauté	2	X			Laurent BERNARD	0						
Catherine TARTIERE	Elu	Commune de Besse	2		X			3						
Jean-Marie VALLEE	Elu	Clermont Auvergne Métropole	2		X			0			Sylvie LEGER			
Sylvain VAZELLE	Elu	Commune de Pailherols	1		X			0						
Alexandre VERDIER	Elu	Commune de Bagnols	1		X			0			Louis GISCARD			
Grégoire VERRIERE	Elu	Commune de Courpoul	1	X				9						
Christian VERT	Elu	Communauté de communes du Pays de Mauriac	2		X		Lionel GAY	0						
Malté WAAG	Elu	Commune d'Orcines	1		X			0			Lionel CHAUVIN			
EXTERIEURS	CONSULTATIFS	Jean BARRAT	Membre consultatif	CESER Auvergne-Rhône-Alpes										
		Michelle BOUDOIN	Membre consultatif	Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme										
		Pierre FAUCHER	Membre consultatif	Centre Régional de la Propriété Forestière Site de Marmilhac										
		Jean-Claude GUILLOIN	Membre consultatif	Chambre de Commerce et d'Industrie Clermont-Issoire										
		Jean-Luc HELBERT	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Puy-de-Dôme		X								
	Jean-Yves JOUVE	Membre consultatif	Chambre départementale d'Agriculture du Cantal											
	Denis LOYE	Membre consultatif	Service de Gestion comptable de Clermont-Métropole											
	Christian VABRET	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Cantal											
	INVITES	Christine MONTOLYO	Directrice Générale Adjointe	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme										
		Anne-Pascal AMEIL	Dir. Environnement-Territoires	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme										
Christophe BALLET-BAZ		Ch.Pôle Mobilité, Aménagement, Paysages	DREAL Auvergne Rhône-Alpes											
Vincent BERNARD		Chef de service Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes											
Julien CHARTOIRE		Chef Dév. du Territoire Agriculture Attractivité	Conseil Départemental du Cantal											
Ludovic POMMARET	Chargé des Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes		X										

RÉCAPITULATIF DES VOIX			
Membres élus	Nombre	Voix	Quorum
En exercice	49	193	
Présents (dont visio)	18	59	97
Représentés	9	57	
Votants	27	116	ATTEINT

N° séance. Objet : 18. Affectation de résultat d'exploitation 2024 : Budget Annexe
« RNN Les Sagnes de la Godivelle & Rocher de la Jaquette »
Délibération n° : 2025.DLB.018-CS-14/03-18
Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique
Publication en ligne : Le 24/03/2025 - www.agir.parcsvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20250314-2025-DLB-012-BF
Date de télétransmission : 09/04/2025
Date de réception préfecture : 09/04/2025

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024 et considérant qu'il présente les résultats suivants :

	RESULTAT A LA CLOTURE EXERCICE 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	10 056,74 €		2 177,19 €	2 300,00 €	2 300,00 €	14 533,93 €
FONCT	44 504,88 €		- 513,29 €			43 991,59 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Il vous est proposé d'affecter le résultat comme suit:

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	43 991,59 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	43 991,59 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Vu les Compte Administratif et Compte de Gestion arrêtés pour l'exercice 2024,

Vu le résultat d'exploitation constaté,

CONSIDÉRANT l'exécution budgétaire de l'exercice 2024, décisions modificatives incluses,

APRÈS l'exposé des motifs et éléments nécessaires au délibéré de ses élu(e)s,

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ*

➡➡➡ **APPROUVE** l'affectation de résultat d'exploitation 2024 portant sur le **Budget Annexe « RNN Les Sagnes de la Godivelle & Rocher de la Jaquette »** du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne,

* Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président n'a pas participé au vote de la présente délibération. Son abstention / retrait n'entre pas en compte dans le calcul des suffrages exprimés. Est/Sont concerné(s) : **Lionel Chauvin**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, pour extrait conforme,
à Aydat, Montlosier, le vendredi 14 mars 2025*

Lionel CHAUVIN
Président



N° séance. Objet : 18. Affectation de résultat d'exploitation 2024 : Budget Annexe

Délibération n° :

Voies de recours :

Délais de recours :

Publication en ligne :

2025.DLB.018-CS-14/03-18

Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand

2 mois à compter de sa date de publication électronique

Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20250314-2025-DLB-012-BF
Date de télétransmission : 09/04/2025
Date de réception préfecture : 09/04/2025



SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne
DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU VENDREDI 14 MARS 2025

N° séance. Objet : 09. Approbations Compte Administratif et Compte de Gestion 2024 : Budget Principal
Délibération n° : 2025.DLB.009-CS-14/03-09
Annexe : Compte Administratif 2024 du Budget Principal – maquette budgétaire complète
Élu(e) rapporteur : Lionel Chauvin
Direction : Finances
Secrétaire de séance : Jocelyne Mansana

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi quatorze mars, à onze heures, le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, légalement convoqué le vendredi vingt-huit février, s'est réuni à la salle « Espace Loisirs », commune d'Aydat, sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN, Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional.

COMITÉ SYNDICAL DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MEMBRES PRÉSENTS - REPRÉSENTÉS / EXCUSÉS

14/03/2025	Elu(e)s	Qualité	Collectivités de rattachement	Voix	Présent(e)s	Excusé(e)s	A reçu pouvoir de	A reçu pouvoir de	Total voix	A donné pouvoir à	
ELUS DU COMITÉ SYNDICAL A VOIX DÉLIBÉRATIVES	BUREAU SYNDICAL	Lionel CHAUVIN	Président	Commune de Châtel-Guyon	1	X		Martine PANI	Maité WAAG	4	
		Philippe FABRE	1er Vice-Président	Conseil Départemental du Cantal	8	X		Annie DELRIEU		16	
		Jocelyne MANSANA	2ème Vice-Présidente	Communauté de Communes du Massif du Sancy	2	X				2	
		Louis GISCARD DESTAING	3ème Vice-Président	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	X		Alexandre VERDIER		17	
		Lionel GAY	Secrétaire du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0	Grégoire VERRIERE
		Frédéric BONNICHON	Membre du bureau	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0	Eric Dersigny
		Valérie CABECAS	Membre du bureau	Communauté de Communes du Pays Gentiane	2		X			0	
		Isabelle MELLIN	Membre du bureau	Commune de Vic-sur-Cère	1	X				1	
		Eric HAYMA	Membre du bureau	Commune de Saint-Genès-Champanelle	1	X				1	
		Jean-Louis MARANDON	Membre du bureau	Commune de Menet	1	X				1	
	Anne-Marie PICARD	Membre du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0		
	Laurent BERNARD	Elu	Commune de Saint-Donat	1		X			0	Franck SERRE	
	Jean-Marc BOYER	Elu	Commune de Laqueuille	1		X			0		
	Gérard BRUGIERE	Elu	Commune de Murat-le-Quaire	1	X				1		
	Pascal BRUN	Elu	Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire	2		X			0		
	Gilles CHABRIER	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		X			0		
	Sarah CHABRIER	Elu	Commune de Saint-Bonnet-de-Condac	1		X			0		
	Mélanie CHALVIGNAC	Elu	Commune de Cheylade	1		X			0		
	François CONSTANTIN	Elu	Commune de La Bourboule	1		X			0		
	Marie-Hélène CHASTRE	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8	X				8		
	François DELRIEU	Elu	Commune de Mandailles-Saint-Julien	1		X			0		
	Annie DELRIEU	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		X			0	Philippe FABRE	
	Eric DERSIGNY	Elu	Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans	2	X		Frédéric BONNICHON		18		
	Martine PANI	Elu	Communauté de Communes du Pays de Salers	2		X			0	Lionel CHAUVIN	
	Sébastien DUBOURG	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0		
	Isabelle FAUX	Elu	Commune de Falgoux	1	X		Christian VERT		3		
	Sébastien GALPIER	Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0		
	René GOULESQUE	Elu	Commune de Champs-sur-Tarentaise	1	X				1		
	Brice HORTEFEUX	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			16	Franck SERRE (suppléant)	
	Fabien HUSSER	Elu	Commune de Beaulieu	1		X			0		
	Sylvie LEGER	Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	X		Jean-Marie VALLEE		10		
Virginie LESUEUR	Elu	Commune de Tournemire	1		X			0			
Thierry MATHIEU	Elu	Commune de Dièpe	1		X			0			
Philippe MAURS	Elu	Commune de Saint-Cirgues-de-Jordanne	1		X			0			
Alain MERCIER	Elu	Communauté de communes Dômes Sancy Artense	2		X			0			
Martine MONCOURIER	Elu	Communauté de Communes Sumène-Artense	2		X			0			
Gérard MOULIADE	Elu	Communauté de Communes Saint-Flour Communauté	2		X			0			
Sylvie MOULY	Elu	Commune de Saint-Bonnet-Près-Orival	1	X				1			
Philippe MOURGUES	Elu	Communauté de Communes Cère et Goul en Cartadès	2	X				2			
Colette PONCHET-PASSEMARD	Elu	Communauté de Communes Hautes Terres Communauté	2	X				2			
Stéphane SAUTAREL	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0			
Franck SERRE	Elu	Communauté de Communes Mond'Arverne Communauté	2	X		Laurent BERNARD		3			
Catherine TARTIERE	Elu	Commune de Besse	1		X			0			
Jean-Marie VALLEE	Elu	Clermont Auvergne Métropole	2		X			0	Sylvie LEGER		
Sylvain VAZELLE	Elu	Commune de Palheire	1		X			0			
Alexandre VERDIER	Elu	Commune de Bagnols	1		X			0	Louis GISCARD		
Grégoire VERRIERE	Elu	Commune de Courgoul	1	X		Lionel GAY		9			
Christian VERT	Elu	Communauté de communes du Pays de Mauriac	2		X			0	Isabelle FAUX		
Maité WAAG	Elu	Commune d'Orcinès	1		X			0	Lionel CHAUVIN		
EXTERIEURS	CONSULTATIFS	Jean BARRAT	Membre consultatif	CESER Auvergne-Rhône-Alpes							
		Michelle BOUDOIN	Membre consultatif	Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme							
		Pierre FAUCHER	Membre consultatif	Centre Régional de la Propriété Forestière Site de Marmilhat							
		Jean-Claude GUILLON	Membre consultatif	Chambre de Commerce et d'Industrie Clermont-Issoire							
		Jean-Luc HELBERT	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Puy-de-Dôme		X					
	Jean-Yves JOUVE	Membre consultatif	Chambre départementale d'Agriculture du Cantal								
	Denis LOYE	Membre consultatif	Service de Gestion comptable de Clermont-Métropole								
	Christian VABRET	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Cantal								
	INVITES	Christine MONTOLOY	Directrice Générale Adjointe	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
		Anne-Pascale AMEIL	Dir. Environnement-Territoires	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
Christophe BALLET-BAZ		Ch. Pôle Mobilité, Aménagement, Paysages	DREAL Auvergne Rhône-Alpes								
Vincent BERNARD		Chef de service Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes								
Julien CHARTOIRE		Chef Dév. du Territoire Agricole Attractivité	Conseil Départemental du Cantal								
Ludovic POMMARET	Chargé des Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes		X							

REGAPITULATIF DES VOIX			
Membres élus	Nombre	Voix	Quorum
En exercice	49	193	
Présents (dont visio)	18	59	97
Représentés	9	57	
Votants	27	116	ATEINT

N° séance. Objet : 09. Approbations Compte Administratif et Compte de Gestion 2024 : Budget Principal
Délibération n° : 2025.DLB.009-CS-14/03-09
Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique
Publication en ligne : Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20250314-2025-DLB-009-BF
Date de télétransmission : 09/04/2025
Date de réception préfecture : 09/04/2025

Les résultats du Compte Administratif 2024 sont conformes à ceux du Compte de Gestion du Receveur.
Le Compte Administratif 2024 et le Compte de Gestion 2024 sont soumis à l'approbation du Comité Syndical.

**SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS - PRINCIPAL –
Compte administratif 2024**

PRESENTATION GENERALE			
VUE D'ENSEMBLE - EXECUTION DU BUDGET			
		DEPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	3 929 299,78	3 947 345,70
	Section d'investissement	353 606,61	728 232,99
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	0,00	588 472,98
	Report en section d'investissement (001)	12 050,66	0,00
TOTAL (réalisations + reports N-1)		4 294 957,05	5 264 051,67
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	0,00	0,00
	Section d'investissement	7 018 177,00	6 657 419,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	7 018 177,00	6 657 419,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	3 929 299,78	4 535 818,68
	Section d'investissement	7 383 834,27	7 385 651,99
	TOTAL CUMULE	11 313 134,05	11 921 470,67

Vu les Compte Administratif et Compte de Gestion arrêtés pour l'exercice 2024,
Vu l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au vote des comptes administratifs,
CONSIDÉRANT l'exécution budgétaire de l'exercice 2024, décisions modificatives incluses,
APRÈS l'exposé des motifs et éléments nécessaires au délibéré de ses élu(e)s,

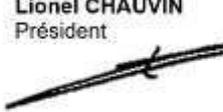
**LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ***

»»» **APPROUVE** les Compte Administratif et Compte de Gestion 2024 portant sur le budget Principal du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne,

* Conformément à l'article L.2121--14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président n'a pas participé au vote de la présente délibération. Son abstention / retrait n'entre pas en compte dans le calcul des suffrages exprimés. Est/Sont concerné(s) : **Lionel Chauvin**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, pour extrait conforme,
à Aydat, Montlosier,
le vendredi 14 mars 2025*

Lionel CHAUVIN
Président






SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne
DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU VENDREDI 14 MARS 2025

N° séance. Objet : 10. Approbations Compte Administratif et Compte de Gestion 2024 : Budget Annexe : RNN Chastreix-Sancy
 Délibération n° : 2025.DLB.010-CS-14/03-10
 Annexe : Compte Administratif 2024– maquette budgétaire complète
 Élu(e) rapporteur : Lionel Chauvin
 Direction : Finances
 Secrétaire de séance : Jocelyne Mansana

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi quatorze mars, à onze heures, le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, légalement convoqué le vendredi vingt-huit février, s'est réuni à la salle « Espace Loisirs », commune d'Aydat, sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN, Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional.

COMITÉ SYNDICAL DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MEMBRES PRÉSENTS - REPRÉSENTÉS / EXCUSÉS

14/03/2025	Elu(e)s	Qualité	Collectivités de rattachement	Voix	Présent(e)s	Excusé(e)s	A reçu pouvoir de	A reçu pouvoir de	Total voix	A donné pouvoir à
BUREAU SYNDICAL	Lionel CHAUVIN	Président	Commune de Châtel-Guyon	1	X		Martine PANI	Maité WAAG	4	
	Philippe FABRE	1er Vice-Président	Conseil Départemental du Cantal	8	X		Annie DELRIEU		16	
	Jocelyne MANSANA	2ème Vice-Présidente	Communauté de Communes du Massif du Sancy	2	X				2	
	Louis GISCARD D'ESTAING	3ème Vice-Président	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	X		Alexandre VERRIER		17	
	Lionel GAY	Secrétaire du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0	Grégoire VERRIERE
	Frédéric BONNICHON	Membre du bureau	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0	Eric Dersigny
	Valérie CABECAS	Membre du bureau	Communauté de Communes du Pays Gentiane	2		X			0	
	Isabelle MELLIN	Membre du bureau	Commune de Vic-sur-Cère	1	X				1	
	Eric HAYMA	Membre du bureau	Commune de Saint-Gents-Champanelle	1	X				1	
	Jean-Louis MARANDON	Membre du bureau	Commune de Menet	1	X				1	
Anne-Marie PICARD	Membre du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0		
ELUS DU COMITÉ SYNDICAL A VOIX DELIBERATIVES	Laurent BERNARD	Elu	Commune de Saint-Donat	1		X			0	Franck SERRE
	Jean-Marc BOYER	Elu	Commune de Laqueuille	1		X			0	
	Gérard BRUGIERE	Elu	Commune de Murat-le-Quaire	1	X				1	
	Pascal BRUN	Elu	Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire	2		X			0	
	Gilles CHABRIER	Elu	Conseil Départemental du Cantal	2		X			0	
	Sarah CHABRIER	Elu	Commune de Saint-Bonnet-de-Condac	1		X			0	
	Mélanie CHALVIGNAC	Elu	Commune de Cheylade	1		X			0	
	François CONSTANTIN	Elu	Commune de La Bourboule	1		X			0	
	Marie-Hélène CHASTRE	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8	X				8	
	François DELRIEU	Elu	Commune de Mandailles-Saint-Julien	1		X			0	
	Annie DELRIEU	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		X			0	Philippe FABRE
	Eric DERSIGNY	Elu	Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans	2	X		Frédéric BONNICHON		18	
	Martine PANI	Elu	Communauté de Communes du Pays de Salers	2		X			0	Lionel CHAUVIN
	Sébastien DUBOURG	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0	
	Isabelle FAUX	Elu	Commune du Falgaux	1	X		Christian VERT		3	
	Sébastien GALPIER	Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0	
	René GOULESQUE	Elu	Commune de Champs-sur-Tarentaise	1	X				1	Yves BICH (suppléant)
	Brice HORTEFEUX	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			16	
	Fabien HUSSER	Elu	Commune de Beauieu	1		X			0	
	Sylvie LEGER	Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	X		Jean-Marie VALLEE		10	
	Virginie LESUEUR	Elu	Commune de Tournemire	1		X			0	
	Thierry MATHIEU	Elu	Commune de Dienne	1		X			0	
	Philippe MAURS	Elu	Commune de Saint-Cirgues-de-Jordanne	1		X			0	
	Alain MERCIER	Elu	Communauté de communes Dômes Sancy Artense	2		X			0	
	Martine MONCOURIER	Elu	Communauté de Communes Sumène-Artense	2		X			0	
	Gérard MOULIADÉ	Elu	Communauté de Communes Saint-Flour Communauté	2		X			0	
Sylvie MOULY	Elu	Commune de Saint-Bonnet-Pris-Orival	1	X				1		
Philippe MOURGUES	Elu	Communauté de Communes Cère et Goul en Cartadès	2	X				2		
Colette PONCHET-PASSEMARD	Elu	Communauté de Communes Hautes Terres Communauté	2	X				2		
Stéphane SAUTAREL	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0		
Franck SERRE	Elu	Communauté de Communes Mond'Arverne Communauté	2	X		Laurent BERNARD		3		
Catherine TARTIERE	Elu	Commune de Besse	1		X			0		
Jean-Marie VALLEE	Elu	Clermont Auvergne Métropole	2		X			0	Sylvie LEGER	
Sylvain VAZELLE	Elu	Commune de Pailherols	1		X			0		
Alexandre VERRIER	Elu	Commune de Bagnols	1		X			0	Louis GISCARD	
Grégoire VERRIERE	Elu	Commune de Courgoul	1	X		Lionel GAY		9		
Christian VERT	Elu	Communauté de communes du Pays de Mauriac	2		X			0	Isabelle FAUX	
Maité WAAG	Elu	Commune d'Orçines	1		X			0	Lionel CHAUVIN	
EXTERIEURS	CONSULTATIFS	Jean BARRAT	Membre consultatif	CESER Auvergne-Rhône-Alpes						
		Michelle BOUDOIN	Membre consultatif	Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme						
		Pierre FAUCHER	Membre consultatif	Centre Régional de la Propriété Forestière Site de Marmilhat						
		Jean-Claude GUILLON	Membre consultatif	Chambre de Commerce et d'Industrie Clermont-Issoire						
		Jean-Luc HELBERT	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Puy-de-Dôme		X				
	INVITES	Jean-Yves JOUVE	Membre consultatif	Chambre départementale d'Agriculture du Cantal						
		Denis LOYE	Membre consultatif	Service de Gestion comptable de Clermont-Métropole						
		Christian VABRET	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Cantal						
		Christine MONTOLOY	Directrice Générale Adjointe	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme						
		Anne-Pascale AMEIL	Dir. Environnement-Territoires	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme						
Christophe BALLET-BAZ	Ch. Pôle Mobilité, Aménagement, Paysages	DREAL Auvergne Rhône-Alpes								
Vincent BERNARD	Chef de service Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes								
Julien CHARTOIRE	Chef Dév. du Territoire Agricole Attractivité	Conseil Départemental du Cantal								
Ludovic POMMARET	Chargé des Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes		X						

RECAPITULATIF DES VOIX			
Membres élus	Nombre	Voix	Quorum
En exercice	49	193	
Présents (dont visio)	18	59	97
Représentés	9	57	
Votants	27	116	ATTEINT

N° séance. Objet : 10. Approbations Compte Administratif et Compte de Gestion 2024 : Budget Annexe : RNN Chastreix-Sancy
 Délibération n° : 2025.DLB.010-CS-14/03-10
 Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
 Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique
 Publication en ligne : Le 24/03/2025 - www.agir.parcsvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
 063-256300237-20250314-2025-DLB-010-BF
 Date de télétransmission : 09/04/2025
 Date de réception préfecture : 09/04/2025

Les résultats du Compte Administratif 2024 sont conformes à ceux du Compte de Gestion du Receveur.
Le Compte Administratif 2024 et le Compte de Gestion 2024 sont soumis à l'approbation du Comité Syndical.

**SYND MIXTE DU PARC DES VOLCANS - RESERVE NATURELLE CHASTREIX-SANCY –
Compte administratif 2024**

PRESENTATION GENERALE			
VUE D'ENSEMBLE - EXECUTION DU BUDGET			
		DEPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	261 482,68	288 986,76
	Section d'investissement	42 672,77	15 186,49
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	0,00	38 146,08
	Report en section d'investissement (001)	0,00	28 836,08
TOTAL (réalisations + reports N-1)		304 155,45	371 155,41
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	0,00	0,00
	Section d'investissement	12 950,00	43 250,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	12 950,00	43 250,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	261 482,68	327 132,84
	Section d'investissement	55 622,77	87 272,57
	TOTAL CUMULE	317 105,45	414 405,41

Vu les Compte Administratif et Compte de Gestion arrêtés pour l'exercice 2024,
Vu l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au vote des comptes administratifs,
CONSIDÉRANT l'exécution budgétaire de l'exercice 2024, décisions modificatives incluses,
APRÈS l'exposé des motifs et éléments nécessaires au délibéré de ses élu(e)s,

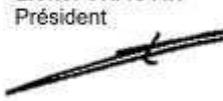
**LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ***

➡➡➡ **APPROUVE** les Compte Administratif et Compte de Gestion 2024 portant sur le budget annexe de la réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne,

* Conformément à l'article L.2121--14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président n'a pas participé au vote de la présente délibération. Son abstention / retrait n'entre pas en compte dans le calcul des suffrages exprimés. Est/Sont concerné(s) : **Lionel Chauvin**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, pour extrait conforme,
à Aydat, Montlosier, le vendredi 14 mars 2025*

Lionel CHAUVIN
Président




N° séance. Objet : 10. Approbations Compte Administratif et Compte de Gestion 2024 :

Budget Annexe : RNN Chastreix-Sancy

2025.DLB.010-CS-14/03-10

Délibération n° :

Voies de recours :

Délais de recours :

Publication en ligne :

Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand

2 mois à compter de sa date de publication électronique

Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20250314-2025-DLB-010-BF
Date de télétransmission : 09/04/2025
Date de réception préfecture : 09/04/2025



SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne
DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU VENDREDI 14 MARS 2025

N° séance. Objet : 11. Approbations Compte Administratif et Compte de Gestion 2024 : Budget Annexe : RNN Chaudefour
Délibération n° : 2025.DLB.011-CS-14/03-11
Annexe : Compte Administratif 2024– maquette budgétaire complète
Élu(e) rapporteur : Lionel Chauvin
Direction : Finances
Secrétaire de séance : Jocelyne Mansana

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi quatorze mars, à onze heures, le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, légalement convoqué le vendredi vingt-huit février, s'est réuni à la salle « Espace Loisirs », commune d'Aydat, sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN, Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional.

COMITÉ SYNDICAL DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MEMBRES PRÉSENTS - REPRÉSENTÉS / EXCUSÉS

14/03/2025	Elu(e)s	Qualité	Collectivités de rattachement	Voix	Présent(e)s	Excusé(e)s	A reçu pouvoir de	A reçu pouvoir de	Total voix	A donné pouvoir à
BUREAU SYNDICAL	Lionel CHAUVIN	Président	Commune de Châtel-Guyon	1	X		Martine PANI	Maité WAAG	4	
	Philippe FABRE	1er Vice-Président	Conseil Départemental du Cantal	8	X		Annie DELRIEU		16	
	Jocelyne MANSANA	2ème Vice-Présidente	Communauté de Communes du Massif du Sancy	2	X				2	
	Louis GISCARD D'ESTAING	3ème Vice-Président	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	X		Alexandre VERRIER		17	
	Lionel GAY	Secrétaire du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0	Grégoire VERRIERE
	Frédéric BONNICHON	Membre du bureau	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0	Eric Dersigny
	Valérie CABECAS	Membre du bureau	Communauté de Communes du Pays Gentiane	2		X			0	
	Isabelle MELLIN	Membre du bureau	Commune de Vic-sur-Cère	1	X				1	
	Eric HAYMA	Membre du bureau	Commune de Saint-Genès-Champagnelle	1	X				1	
	Jean-Louis MARANDON	Membre du bureau	Commune de Menet	1	X				1	
ELUS DU COMITÉ SYNDICAL A VOIX DELIBERATIVES	Anne-Marie PICARD	Membre du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0	
	Laurent BERNARD	Elu	Commune de Saint-Donat	1		X			0	Franck SERRE
	Jean-Marc BOYER	Elu	Commune de Laqueuille	1		X			0	
	Gérard BRUGIERE	Elu	Commune de Murat-le-Quaire	1	X				1	
	Pascal BRUN	Elu	Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire	2		X			0	
	Gilles CHABRIER	Elu	Conseil Départemental du Cantal	2		X			0	
	Sarah CHABRIER	Elu	Commune de Saint-Bonnet-de-Condac	1		X			0	
	Mélanie CHALVIGNAC	Elu	Commune de Cheylade	1		X			0	
	François CONSTANTIN	Elu	Commune de La Bourboule	1		X			0	
	Marie-Hélène CHASTRE	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8	X				8	
	François DELRIEU	Elu	Commune de Mandailles-Saint-Julien	1		X			0	
	Annie DELRIEU	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		X			0	Philippe FABRE
	Eric DERSIGNY	Elu	Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans	2	X		Frédéric BONNICHON		18	
	Martine PANI	Elu	Communauté de Communes du Pays de Salers	2		X			0	Lionel CHAUVIN
	Sébastien DUBOURG	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0	
	Isabelle FAUX	Elu	Commune du Falgaux	1	X		Christian VERT		3	
	Sébastien GALPIER	Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0	
	René GOULESQUE	Elu	Commune de Champs-sur-Tarentaise	1	X				1	Yves BICH (suppléant)
	Brice HORTEFEUX	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			16	
	Fabien HUSSER	Elu	Commune de Beauieu	1		X			0	
	Sylvie LEGER	Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	X		Jean-Marie VALLEE		10	
	Virginie LESUEUR	Elu	Commune de Tournemire	1		X			0	
	Thierry MATHIEU	Elu	Commune de Dienne	1		X			0	
	Philippe MAURS	Elu	Commune de Saint-Cirgues-de-Jordanne	1		X			0	
	Alain MERCIER	Elu	Communauté de communes Dômes Sancy Artense	2		X			0	
	Martine MONCOURIER	Elu	Communauté de Communes Sumène-Artense	2		X			0	
	Gérard MOULIADÉ	Elu	Communauté de Communes Saint-Flour Communauté	2		X			0	
	Sylvie MOULY	Elu	Commune de Saint-Bonnet-Preis-Orival	1	X				1	
	Philippe MOURGUES	Elu	Communauté de Communes Cère et Goul en Cartadès	2	X				2	
	Cotette PONCHET-PASSEMARD	Elu	Communauté de Communes Hautes Terres Communauté	2	X				2	
Stéphane SAUTAREL	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0		
Franck SERRE	Elu	Communauté de Communes Mond'Arverne Communauté	2	X		Laurent BERNARD		3		
Catherine TARTIERE	Elu	Commune de Besse	1		X			0		
Jean-Marie VALLEE	Elu	Clermont Auvergne Métropole	2		X			0	Sylvie LEGER	
Sylvain VAZELLE	Elu	Commune de Pailherols	1		X			0		
Alexandre VERRIER	Elu	Commune de Bagnols	1		X			0	Louis GISCARD	
Grégoire VERRIERE	Elu	Commune de Courgoul	1	X		Lionel GAY		9		
Christian VERT	Elu	Communauté de communes du Pays de Mauriac	2		X			0	Isabelle FAUX	
Maité WAAG	Elu	Commune d'Orcinis	1		X			0	Lionel CHAUVIN	

EXTERIEURS	CONSULTATIFS	RECAPITULATIF DES VOIX		
		Membres élus	Nombre	Voix
	Jean BARRAT	Membre consultatif	CESER Auvergne-Rhône-Alpes	
	Michelle BOUDOIN	Membre consultatif	Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme	
	Pierre FAUCHER	Membre consultatif	Centre Régional de la Propriété Forestière Site de Marmilhat	
	Jean-Claude GUILLON	Membre consultatif	Chambre de Commerce et d'Industrie Clermont-Issoire	
	Jean-Luc HELBERT	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Puy-de-Dôme	X
	Jean-Yves JOUVE	Membre consultatif	Chambre départementale d'Agriculture du Cantal	
	Denis LOYE	Membre consultatif	Service de Gestion comptable de Clermont-Métropole	
	Christian VABRET	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Cantal	
	Christine MONTOLOY	Directrice Générale Adjointe	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	
	Anne-Pascale AMEIL	Dir. Environnement-Territoires	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	
	Christophe BALLET-BAZ	Ch. Pôle Mobilité, Aménagement, Paysages	DREAL Auvergne Rhône-Alpes	
	Vincent BERNARD	Chef de service Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	
	Julien CHARTOIRE	Chef Dév. du Territoire Agricature Attractivité	Conseil Départemental du Cantal	
	Ludovic POMMARET	Chargé des Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	X

RECAPITULATIF DES VOIX			
Membres élus	Nombre	Voix	Quorum
En exercice	49	193	
Présents (dont visio)	18	59	97
Représentés	9	57	
Votants	27	116	ATTEINT

N° séance. Objet : 11. Approbations Compte Administratif et Compte de Gestion 2024 : Budget Annexe : RNN Chaudefour
Délibération n° : 2025.DLB.011-CS-14/03-11
Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique
Publication en ligne : Le 24/03/2025 - www.agir.parcdevolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20250314-2025-DLB-011-BF
Date de télétransmission : 09/04/2025
Date de réception préfecture : 09/04/2025

Les résultats du Compte Administratif 2024 sont conformes à ceux du Compte de Gestion du Receveur.
Le Compte Administratif 2024 et le Compte de Gestion 2024 sont soumis à l'approbation du Comité Syndical.

SYND MIXTE DU PARC DES VOLCANS - RESERVE NATURELLE DE CHAUDEFOUR - Compte administratif 2024

PRESENTATION GENERALE			
VUE D'ENSEMBLE - EXECUTION DU BUDGET			
		DEPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	181 715,09	190 116,56
	Section d'investissement	3 475,36	2 148,61
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	0,00	9 134,55
	Report en section d'investissement (001)	0,00	18 117,30
TOTAL (réalisations + reports N-1)		185 190,45	219 517,02
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	0,00	0,00
	Section d'investissement	1 350,00	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	1 350,00	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	181 715,09	199 251,11
	Section d'investissement	4 825,36	20 265,91
	TOTAL CUMULE	186 540,45	219 517,02

Vu les Compte Administratif et Compte de Gestion arrêtés pour l'exercice 2024,
Vu l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au vote des comptes administratifs,
CONSIDÉRANT l'exécution budgétaire de l'exercice 2024, décisions modificatives incluses,
APRÈS l'exposé des motifs et éléments nécessaires au délibéré de ses élu(e)s,

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ*

➡➡➡ **APPROUVE** les Compte Administratif et Compte de Gestion 2024 portant sur le budget annexe de la réserve naturelle nationale de Chaudefour du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne,

* Conformément à l'article L.2121--14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président n'a pas participé au vote de la présente délibération. Son abstention / retrait n'entre pas en compte dans le calcul des suffrages exprimés. Est/Sont concerné(s) : **Lionel Chauvin**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, pour extrait conforme,
à Aydat, Montlosier, le vendredi 14 mars 2025*

Lionel CHAUVIN
Président




N° séance. Objet : 11. Approbations Compte Administratif et Compte de Gestion 2024 :

Budget Annexe : RNN Chaudefour

2025.DLB.011-CS-14/03-11

Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand

2 mois à compter de sa date de publication électronique

Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20250314-2025-DLB-011-BF
Date de télétransmission : 09/04/2025
Date de réception préfecture : 09/04/2025



SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne
DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU VENDREDI 14 MARS 2025

N° séance. Objet : 12. Approbations Compte Administratif et Compte de Gestion 2024 : Budget Annexe : RNN Les Sagnes de La Godivelle & du Rocher de la Jaquette
 Délibération n° : 2025.DLB.012-CS-14/03-12
 Annexe : Compte Administratif 2024- maquette budgétaire complète
 Élu(e) rapporteur : Lionel Chauvin
 Direction : Finances
 Secrétaire de séance : Jocelyne Mansana

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi quatorze mars, à onze heures, le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, légalement convoqué le vendredi vingt-huit février, s'est réuni à la salle « Espace Loisirs », commune d'Aydat, sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN, Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional.

COMITÉ SYNDICAL DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MEMBRES PRÉSENTS - REPRÉSENTÉS / EXCUSÉS

14/03/2025	Elu(e)s	Qualité	Collectivités de rattachement	Voix	Présent(e)s	Excusé(e)s	A reçu pouvoir de	A reçu pouvoir de	Total voix	A donné pouvoir à
BUREAU SYNDICAL	Lionel CHAUVIN	Président	Commune de Châtel-Guyon	1	X		Martine PANI	Maité WAAG	4	
	Philippe FABRE	1er Vice-Président	Conseil Départemental du Cantal	8	X		Annie DELRIEU		16	
	Jocelyne MANSANA	2ème Vice-Présidente	Communauté de Communes du Massif du Sancy	2	X				2	
	Louis GISCARD D'ESTAING	3ème Vice-Président	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	X		Alexandre VERRIER		17	
	Lionel GAY	Secrétaire du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0	Grégoire VERRIERE
	Frédéric BONNICHON	Membre du bureau	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0	Eric Dersigny
	Valérie CABECAS	Membre du bureau	Communauté de Communes du Pays Gentiane	2		X			0	
	Isabelle MELLIN	Membre du bureau	Commune de Vic-sur-Cère	1	X				1	
	Eric HAYMA	Membre du bureau	Commune de Saint-Gents-Champanelle	1	X				1	
	Jean-Louis MARANDON	Membre du bureau	Commune de Menet	1	X				1	
	Anne-Marie PICARD	Membre du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0	
	Laurent BERNARD	Elu	Commune de Saint-Donat	1		X			0	Franck SERRE
	Jean-Marc BOYER	Elu	Commune de Laqueuille	1		X			0	
	Gérard BRUGIERE	Elu	Commune de Murat-le-Quaire	1	X				1	
	Pascal BRUN	Elu	Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire	2		X			0	
ELUS DU COMITÉ SYNDICAL A VOIX DELIBERATIVES	Gilles CHABRIER	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		X			0	
	Sarah CHABRIER	Elu	Commune de Saint-Bonnet-de-Condac	1		X			0	
	Mélanie CHALVIGNAC	Elu	Commune de Cheylade	1		X			0	
	François CONSTANTIN	Elu	Commune de La Bourboule	1		X			0	
	Marie-Hélène CHASTRE	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8	X				8	
	François DELRIEU	Elu	Commune de Mandailles-Saint-Julien	1		X			0	
	Annie DELRIEU	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		X			0	Philippe FABRE
	Eric DERSIGNY	Elu	Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans	2	X		Frédéric BONNICHON		18	
	Martine PANI	Elu	Communauté de Communes du Pays de Salers	2		X			0	Lionel CHAUVIN
	Sébastien DUBOURG	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0	
	Isabelle FAUX	Elu	Commune du Falgaux	1	X		Christian VERT		3	
	Sébastien GALPIER	Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0	
	René GOULESQUE	Elu	Commune de Champs-sur-Tarentaise	1	X				1	Yves BICH (suppléant)
	Brice HORTEFEUX	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			16	
	Fabien HUSSER	Elu	Commune de Beauieu	1		X			0	
	Sylvie LEGER	Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	X		Jean-Marie VALLEE		10	
	Virginie LESUEUR	Elu	Commune de Tournemire	1		X			0	
	Thierry MATHIEU	Elu	Commune de Dienne	1		X			0	
	Philippe MAURS	Elu	Commune de Saint-Cirgues-de-Jordanne	1		X			0	
	Alain MERCIER	Elu	Communauté de communes Dômes Sancy Artense	2		X			0	
	Martine MONCOURIER	Elu	Communauté de Communes Sumène-Artense	2		X			0	
	Gérard MOULIADÉ	Elu	Communauté de Communes Saint-Flour Communauté	2		X			0	
	Sylvie MOULY	Elu	Commune de Saint-Bonnet-Pris-Orival	1	X				1	
	Philippe MOURGUES	Elu	Communauté de Communes Cère et Goul en Cartadès	2	X				2	
	Cotette PONCHET-PASSEMARD	Elu	Communauté de Communes Hautes Terres Communauté	2	X				2	
	Stéphane SAUTAREL	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0	
	Franck SERRE	Elu	Communauté de Communes Mond'Arverne Communauté	2	X		Laurent BERNARD		3	
Catherine TARTIERE	Elu	Commune de Besse	1		X			0		
Jean-Marie VALLEE	Elu	Clermont Auvergne Métropole	2		X			0	Sylvie LEGER	
Sylvain VAZELLE	Elu	Commune de Pailherols	1		X			0		
Alexandre VERRIER	Elu	Commune de Bagnols	1		X			0	Louis GISCARD	
Grégoire VERRIERE	Elu	Commune de Courgoul	1	X		Lionel GAY		9		
Christian VERT	Elu	Communauté de communes du Pays de Mauriac	2		X			0	Isabelle FAUX	
Maité WAAG	Elu	Commune d'Orçines	1		X			0	Lionel CHAUVIN	
EXTERIEURS	CONSULTATIFS	Jean BARRAT	Membre consultatif	CESER Auvergne-Rhône-Alpes						
		Michelle BOUDOIN	Membre consultatif	Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme						
		Pierre FAUCHER	Membre consultatif	Centre Régional de la Propriété Forestière Site de Marmilhat						
		Jean-Claude GUILLON	Membre consultatif	Chambre de Commerce et d'Industrie Clermont-Issoire						
		Jean-Luc HELBERT	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Puy-de-Dôme		X				
	INVITES	Jean-Yves JOUVE	Membre consultatif	Chambre départementale d'Agriculture du Cantal						
		Denis LOYE	Membre consultatif	Service de Gestion comptable de Clermont-Métropole						
		Christian VABRET	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Cantal						
		Christine MONTOLOY	Directrice Générale Adjointe	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme						
		Anne-Pascale AMEIL	Dir. Environnement-Territoires	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme						
Christophe BALLET-BAZ	Ch. Pôle Mobilité, Aménagement, Paysages	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes								
Vincent BERNARD	Chef de service Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes								
Julien CHARTOIRE	Chef Dév. du Territoire Agriculture Attractivité	Conseil Départemental du Cantal								
Ludovic POMMARET	Chargé des Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes		X						

RECAPITULATIF DES VOIX			
Membres élus	Nombre	Voix	Quorum
En exercice	49	193	
Présents (dont visio)	18	59	97
Représentés	9	57	
Votants	27	116	ATTEINT

N° séance. Objet : 12. Approbations Compte Administratif et Compte de Gestion 2024 : Budget Annexe : RNN Les Sagnes de La Godivelle & du Rocher de la Jaquette
 Délibération n° : 2025.DLB.012-CS-14/03-12
 Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
 Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique
 Publication en ligne : Le 24/03/2025 - www.agir.parcsvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
 063-256300237-20250314-2025-DLB-012-BF
 Date de télétransmission : 09/04/2025
 Date de réception préfecture : 09/04/2025

Les résultats du Compte Administratif 2024 sont conformes à ceux du Compte de Gestion du Receveur.
Le Compte Administratif 2024 et le Compte de Gestion 2024 sont soumis à l'approbation du Comité Syndical.

SYND MIXTE DU PARC DES VOLCANS - RESERVE DE LA GODIVELLE ET DU ROCHER DE LA JAQUETTE - CA 2024

PRESENTATION GENERALE			
VUE D'ENSEMBLE - EXECUTION DU BUDGET			
		DEPENSES	RECETTES
Réalisations de l'exercice	Section de fonctionnement	187 584,30	187 071,01
	Section d'investissement	3 031,39	5 208,58
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	0,00	44 504,88
	Report en section d'investissement (001)	0,00	10 056,74
TOTAL (réalisations + reports N-1)		190 615,69	246 841,21
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	0,00	0,00
	Section d'investissement	0,00	2 300,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	0,00	2 300,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	187 584,30	231 575,89
	Section d'investissement	3 031,39	17 565,32
	TOTAL CUMULE	190 615,69	249 141,21

Vu les Compte Administratif et Compte de Gestion arrêtés pour l'exercice 2024,
Vu l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au vote des comptes administratifs,
CONSIDÉRANT l'exécution budgétaire de l'exercice 2024, décisions modificatives incluses,
APRÈS l'exposé des motifs et éléments nécessaires au délibéré de ses élu(e)s,

**LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ***

➡➡➡ **APPROUVE** les Compte Administratif et Compte de Gestion 2024 portant sur le budget annexe de la réserve naturelle nationale des **Sagnes de La Godivelle & du Rocher de la Jaquette** du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne,

* Conformément à l'article L.2121--14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président n'a pas participé au vote de la présente délibération. Son abstention / retrait n'entre pas en compte dans le calcul des suffrages exprimés. Est/Sont concerné(s) : **Lionel Chauvin**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, pour extrait conforme,
à Aydat, Montlosier, le vendredi 14 mars 2025*

Lionel CHAUVIN
Président




N° séance. Objet : 12. Approbations Compte Administratif et Compte de Gestion 2024 :
Budget Annexe : RNN Les Sagnes de La Godivelle & du Rocher de la Jaquette

Délibération n° : 2025.DLB.012-CS-14/03-12
Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique
Publication en ligne : Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en Préfecture
063-256300237-20250314-2025-DLB-012-BF
Date de télétransmission : 09/04/2025
Date de réception préfecture : 09/04/2025



SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU VENDREDI 14 MARS 2025

N° séance. Objet : 13. Approbations Compte Administratif et Compte de Gestion 2024 : Budget Annexe : Chaîne des Puys- Faille de Limagne
 Délibération n° : 2025.DLB.013-CS-14/03-13
 Annexe : Compte Administratif 2024- maquette budgétaire complète
 Élu(e) rapporteur : Lionel Chauvin
 Direction : Finances
 Secrétaire de séance : Jocelyne Mansana

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi quatorze mars, à onze heures, le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, légalement convoqué le vendredi vingt-huit février, s'est réuni à la salle « Espace Loisirs », commune d'Aydat, sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN, Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional.

COMITÉ SYNDICAL DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MEMBRES PRÉSENTS - REPRÉSENTÉS / EXCUSÉS													
14/03/2025	Elu(e)s	Qualité	Collectivités de rattachement	Voix	Présent(e)s	Excusé(e)s	A reçu pouvoir de	A reçu pouvoir de	Total voix	A donné pouvoir à			
ELUS DU COMITÉ SYNDICAL A VOIX DÉLIBÉRATIVES	BUREAU SYNDICAL	Lionel CHAUVIN	Président	Commune de Châtel-Guyon	1	X		Martine PANI	Malté WAAG	4			
		Philippe FABRE	1er Vice-Président	Conseil Départemental du Cantal	8	X		Annie DELRIEU		16			
		Jocelyne MANSANA	2ème Vice-Présidente	Communauté de Communes du Massif du Sancy	2	X				2			
		Louis GISCARD D'ESTAING	3ème Vice-Président	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	X		Alexandre VERDIER		17			
		Lionel GAY	Secrétaire du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0	Grégoire VERRIERE		
		Frédéric BONNICHON	Membre du bureau	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0	Eric Dersigny		
		Valérie CABECAS	Membre du bureau	Communauté de Communes du Pays Gentiane	2		X			0			
		Isabelle MELLIN	Membre du bureau	Commune de Vic-sur-Cère	1	X				1			
		Eric HAYMA	Membre du bureau	Commune de Saint-Genès-Champagnelle	1	X				1			
		Jean-Louis MARANDON	Membre du bureau	Commune de Menet	1	X				1			
	Anne-Marie PICARD	Membre du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0				
	Laurent BERNARD	Elu	Commune de Saint-Donast	1		X			0	Franc SERRE			
	Jean-Marc BOYER	Elu	Commune de Laqueuille	1		X			0				
	Gérard BRUGIERE	Elu	Commune de Murat-le-Quaire	1	X				1				
	Pascal BRUN	Elu	Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire	2		X			0				
	Gilles CHABRIER	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		X			0				
	Sarah CHABRIER	Elu	Commune de Saint-Bonnet-de-Condant	1		X			0				
	Mélanie CHALVIGNAC	Elu	Commune de Cheylade	1		X			0				
	Francis CONSTANTIN	Elu	Commune de La Bourboule	1		X			0				
	Marie-Hélène CHASTRE	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8	X				8				
Francis DELRIEU	Elu	Commune de Mandailles-Saint-Julien	1		X			0					
Annie DELRIEU	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8	X				0	Philippe FABRE				
Eric DERSIGNY	Elu	Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans	2	X			Frédéric BONNICHON	18					
Martine PANI	Elu	Communauté de Communes du Pays de Salers	2		X			0	Lionel CHAUVIN				
Sébastien DUBOURG	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0					
Isabelle FAUX	Elu	Commune du Falgoux	1	X			Christian VERT	3					
Sébastien GALPIER	Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0					
René GOULESQUE	Elu	Commune de Champs-sur-Tarentaise	1	X				1	Yannick BONN (suppléant)				
Brice HORTÉFELUX	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			16					
Fabien HUSSER	Elu	Commune de Basailieu	1		X			0					
Sylvie LEGER	Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	X			Jean-Marie VALLEE	10					
Virginie LESUEUR	Elu	Commune de Tournemire	1		X			0					
Thierry MATHIEU	Elu	Commune de Dienne	1		X			0					
Philippe MAURS	Elu	Commune de Saint-Cirgues-de-Jordanne	1		X			0					
Alain MERCIER	Elu	Communauté de communes Dômes Sancy Artense	2		X			0					
Martine MONCOURIER	Elu	Communauté de Communes Sumène-Artense	2		X			0					
Gérard MOULIADÉ	Elu	Communauté de Communes Saint-Flour Communauté	2		X			0					
Sylvie MOULY	Elu	Commune de Saint-Bonnet-Près-Orival	1	X				1					
Philippe MOURGUES	Elu	Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès	2	X				2					
Colette PONCHET-PASSEMARD	Elu	Communauté de Communes Hautes Terres Communauté	2	X				2					
Stéphane SAUTAREL	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0					
Franc SERRE	Elu	Communauté de Communes Mond'Arverne Communauté	2	X			Laurent BERNARD	3					
Catherine TARTIERE	Elu	Commune de Besse	1		X			0					
Jean-Marie VALLEE	Elu	Clermont Auvergne Métropole	2		X			0	Sylvie LEGER				
Sylvain VAZELLE	Elu	Commune de Pailherols	1		X			0					
Alexandre VERDIER	Elu	Commune de Bagnols	1		X			0	Louis GISCARD				
Grégoire VERRIERE	Elu	Commune de Courgoul	1	X			Lionel GAY	9					
Christian VERT	Elu	Communauté de communes du Pays de Mauriac	2		X			0	Isabelle FAUX				
Malté WAAG	Elu	Commune d'Orcines	1		X			0	Lionel CHAUVIN				
EXTERIEURS	CONSULTATIFS	Jean BARRAT	Membre consultatif	CESER Auvergne-Rhône-Alpes									
		Michelle BOUDOIN	Membre consultatif	Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme									
		Pierre FAUCHER	Membre consultatif	Centre Régional de la Propriété Forestière Site de Marmilhac									
		Jean-Claude GUILLOIN	Membre consultatif	Chambre de Commerce et d'Industrie Clermont-Issouire									
		Jean-Luc HELBERT	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Puy-de-Dôme		X							
	Jean-Yves JOUVÉ	Membre consultatif	Chambre départementale d'Agriculture du Cantal										
	Denis LOYE	Membre consultatif	Service de Gestion comptable de Clermont-Métropole										
	Christian VABRET	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Cantal										
	INVITES	Christine MONTOLYO	Directrice Générale Adjointe	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme									
		Anne-Pascal AMEIL	Dir. Environnement-Territoires	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme									
Christophe BALLET-BAZ		Ch.Pôle Mobilité, Aménagement, Paysages	DREAL Auvergne Rhône-Alpes										
Vincent BERNARD		Chef de service Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes										
Julien CHARTOIRE		Chef Dév. du Territoire Agriculture Attractivité	Conseil Départemental du Cantal										
Ludovic POMMARET	Chargé des Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes		X									

RÉCAPITULATIF DES VOIX			
Membres élus	Nombre	Voix	Quorum
En exercice	49	193	
Présents (dont visio)	18	59	97
Représentés	9	57	
Votants	27	116	ATEINT

Les résultats du Compte Administratif 2024 sont conformes à ceux du Compte de Gestion du Receveur.

N° séance. Objet : 13. Approbations Compte Administratif et Compte de Gestion 2024 : Budget Annexe : Chaîne des Puys- Faille de Limagne
 Délibération n° : 2025.DLB.013-CS-14/03-13
 Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
 Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique
 Publication en ligne : Le 24/03/2025 - www.agir.parcsvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
 063-256300237-20250314-2025-DLB-013-BF
 Date de télétransmission : 09/04/2025
 Date de réception préfecture : 09/04/2025

Le Compte Administratif 2024 et le Compte de Gestion 2024 sont soumis à l'approbation du Comité Syndical.

SYND MIXTE DU PARC DES VOLCANS - CELLULE CHAÎNE DES PUYs - Compte administratif 2024

PRESENTATION GENERALE			
VUE D'ENSEMBLE - EXECUTION DU BUDGET			
		DEPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	625 118,76	614 273,68
	Section d'investissement	43 573,13	48 270,96
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	0,00	50 185,64
	Report en section d'investissement (001)	0,00	20 942,02
TOTAL (réalisations + reports N-1)		668 691,89	733 672,30
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	0,00	0,00
	Section d'investissement	0,00	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	0,00	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	625 118,76	664 459,32
	Section d'investissement	43 573,13	69 212,98
	TOTAL CUMULE	668 691,89	733 672,30

Vu les Compte Administratif et Compte de Gestion arrêtés pour l'exercice 2024,
Vu l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au vote des comptes administratifs,
CONSIDÉRANT l'exécution budgétaire de l'exercice 2024, décisions modificatives incluses,
APRÈS l'exposé des motifs et éléments nécessaires au délibéré de ses élu(e)s,

**LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
 À L'UNANIMITÉ***

➡➡➡ **APPROUVE** les Compte Administratif et Compte de Gestion 2024 portant sur le budget annexe **Chaîne des Puy-s- Faille de Limagne** du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne,

* Conformément à l'article L.2121--14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président n'a pas participé au vote de la présente délibération. Son abstention / retrait n'entre pas en compte dans le calcul des suffrages exprimés. Est/Sont concerné(s) : **Lionel Chauvin**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, pour extrait conforme,
 à Aydat, Montlosier, le vendredi 14 mars 2025*

Lionel CHAUVIN
Président



N° séance. Objet : 13. Approbations Compte Administratif et Compte de Gestion 2024 :

Délibération n° : 2025.DLB.013-CS-14/03-13
 Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
 Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique
 Publication en ligne : Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
 063-256300237-20250314-2025-DLB-013-BF
 Date de télétransmission : 09/04/2025
 Date de réception préfecture : 09/04/2025



SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU VENDREDI 14 MARS 2025

N° séance. Objet : 14. Approbations Compte Administratif et Compte de Gestion 2024 :
Budget Annexe : Boutique
 Délibération n° : 2025.DLB.014-CS-14/03-14
 Annexe : Compte Administratif 2024 – maquette budgétaire complète
 Élu(e) rapporteur : Lionel Chauvin
 Direction : Finances
 Secrétaire de séance : Jocelyne Mansana

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi quatorze mars, à onze heures, le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, légalement convoqué le vendredi vingt-huit février, s'est réuni à la salle « Espace Loisirs », commune d'Aydat, sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN, Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional.

COMITÉ SYNDICAL DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MEMBRES PRÉSENTS - REPRÉSENTÉS / EXCUSÉS											
14/03/2025	Elu(e)s	Qualité	Collectivités de rattachement	Voix	Présent(e)s	Excusé(e)s	A reçu pouvoir de	A reçu pouvoir de	Total voix	A donné pouvoir à	
ELUS DU COMITÉ SYNDICAL A VOIX DÉLIBÉRATIVES	BUREAU SYNDICAL	Lionel CHAUVIN	Président	Commune de Châtel-Guyon	1	X		Martine PANI	Malté WAAG	4	
		Philippe FABRE	1er Vice-Président	Conseil Départemental du Cantal	8	X		Annie DELRIEU		16	
		Jocelyne MANSANA	2ème Vice-Présidente	Communauté de Communes du Massif du Sancy	2	X				2	
		Louis GISCARD DESTAING	3ème Vice-Président	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	X		Alexandre VERDIER		17	
		Lionel GAY	Secrétaire du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0	Grégoire VERRIERE
		Frédéric BONNICHON	Membre du bureau	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0	Eric Dersigny
		Valérie CABECAS	Membre du bureau	Communauté de Communes du Pays Gentiane	2		X			0	
		Isabelle MELLIN	Membre du bureau	Commune de Vic-sur-Cère	1	X				1	
		Eric HAYMA	Membre du bureau	Commune de Saint-Genès-Champagnelle	1	X				1	
		Jean-Louis MARANDON	Membre du bureau	Commune de Menet	1	X				1	
	Anne-Marie PICARD	Membre du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0		
	COMITÉ SYNDICAL	Laurent BERNARD	Elu	Commune de Saint-Donast	1		X			0	Franc SERRE
		Jean-Marc BOYER	Elu	Commune de Laqueuille	1		X			0	
		Gérard BRUGIERE	Elu	Commune de Murat-le-Quaire	1	X				1	
		Pascal BRUN	Elu	Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire	2		X			0	
		Gilles CHABRIER	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		X			0	
		Sarah CHABRIER	Elu	Commune de Saint-Bonnet-de-Condant	1		X			0	
		Mélanie CHALVIGNAC	Elu	Commune de Cheylade	1		X			0	
		François CONSTANTIN	Elu	Commune de La Bourboule	1		X			0	
		Marie-Hélène CHASTRE	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8	X				8	
François DELRIEU		Elu	Commune de Mandailles-Saint-Julien	1		X			0		
Annie DELRIEU	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		X			0	Philippe FABRE		
Eric DERSIGNY	Elu	Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans	2	X		Frédéric BONNICHON		18			
Martine PANI	Elu	Communauté de Communes du Pays de Salers	2		X			0	Lionel CHAUVIN		
Sébastien DUBOURG	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0			
Isabelle FAUX	Elu	Commune du Falgoux	1	X		Christian VERT		3			
Sébastien GALPIER	Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0			
René GOULESQUE	Elu	Commune de Champs-sur-Tarentaise	1	X				1	Yannick BONN (suppléant)		
Brice HORTÉFELUX	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			16			
Fabien HUSSER	Elu	Commune de Basailieu	1		X			0			
Sylvie LEGER	Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	X		Jean-Marie VALLEE		10			
Virginie LESUEUR	Elu	Commune de Tournemire	1		X			0			
Thierry MATHIEU	Elu	Commune de Dienne	1		X			0			
Philippe MAURS	Elu	Commune de Saint-Cirgues-de-Jordanne	1		X			0			
Alain MERCIER	Elu	Communauté de communes Dômes Sancy Artense	2		X			0			
Martine MONCOURIER	Elu	Communauté de Communes Sumène-Artense	2		X			0			
Gérard MOULIADÉ	Elu	Communauté de Communes Saint-Flour Communauté	2		X			0			
Sylvie MOULY	Elu	Commune de Saint-Bonnet-Près-Orival	1	X				1			
Philippe MOURGUES	Elu	Communauté de Communes Cère et Goul en Carlades	2	X				2			
Colette PONCHET-PASSEMARD	Elu	Communauté de Communes Hautes Terres Communauté	2	X				2			
Stéphane SAUTAREL	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0			
Franc SERRE	Elu	Communauté de Communes Mond'Arverne Communauté	2	X		Laurent BERNARD		0			
Catherine TARTIERE	Elu	Commune de Besse	1		X			0			
Jean-Marie VALLEE	Elu	Clermont Auvergne Métropole	2		X			0	Sylvie LEGER		
Sylvain VAZELLE	Elu	Commune de Pailherols	1		X			0			
Alexandre VERDIER	Elu	Commune de Bagnols	1		X			0	Louis GISCARD		
Grégoire VERRIERE	Elu	Commune de Courgoul	1	X				0			
Christian VERT	Elu	Communauté de communes du Pays de Mauriac	2		X	Lionel GAY		9			
Malté WAAG	Elu	Commune d'Orcines	1		X			0	Lionel CHAUVIN		

RECAPITULATIF DES VOIX			
Membres élus	Nombre	Voix	Quorum
En exercice	49	193	
Présents (dont visio)	18	59	97
Représentés	9	57	
Votants	27	116	ATEINT

EXTERIEURS	CONSULTATIFS	Jean BARRAT	Membre consultatif	CESER Auvergne-Rhône-Alpes			
		Michelle BOUDOIN	Membre consultatif	Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme			
		Pierre FAUCHER	Membre consultatif	Centre Régional de la Propriété Forestière Site de Marmilhac			
		Jean-Claude GUILLOIN	Membre consultatif	Chambre de Commerce et d'Industrie Clermont-Issoire			
		Jean-Luc HELBERT	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Puy-de-Dôme	X		
	Jean-Yves JOUVE	Membre consultatif	Chambre départementale d'Agriculture du Cantal				
	Denis LOYE	Membre consultatif	Service de Gestion comptable de Clermont-Métropole				
	Christian VABRET	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Cantal				
	INVITES	Christine MONTOLYO	Directrice Générale Adjointe	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme			
		Anne-Pascal AMEIL	Dir. Environnement-Territoires	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme			
Christophe BALLET-BAZ		Ch.Pôle Mobilité, Aménagement, Paysages	DREAL Auvergne Rhône-Alpes				
Vincent BERNARD		Chef de service Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes				
Julien CHARTOIRE		Chef Dév. du Territoire Agriculture Attractivité	Conseil Départemental du Cantal				
Ludovic POMMARET	Chargé des Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes		X			

N° séance. Objet : 14. Approbations Compte Administratif et Compte de Gestion 2024 :

Budget Annexe : Boutique
 Délibération n° : 2025.DLB.014-CS-14/03-14
 Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
 Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique
 Publication en ligne : Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
 063-256300237-20250314-2025-DLB-014-BF
 Date de télétransmission : 09/04/2025
 Date de réception préfecture : 09/04/2025

Les résultats du Compte Administratif 2024 sont conformes à ceux du Compte de Gestion du Receveur.
Le Compte Administratif 2024 et le Compte de Gestion 2024 sont soumis à l'approbation du Comité Syndical.

SYND MIXTE DU PARC DES VOLCANS - BOUTIQUE DU PARC - Compte administratif 2024

PRESENTATION GENERALE			
VUE D'ENSEMBLE - EXECUTION DU BUDGET			
		DEPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	44 018,07	48 314,95
	Section d'investissement	0,00	0,00
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	0,00	5 057,81
	Report en section d'investissement (001)	0,00	0,00
TOTAL (réalisations + reports N-1)		44 018,07	53 372,76
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	0,00	0,00
	Section d'investissement	0,00	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	0,00	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	44 018,07	53 372,76
	Section d'investissement	0,00	0,00
	TOTAL CUMULE	44 018,07	53 372,76

Vu les Compte Administratif et Compte de Gestion arrêtés pour l'exercice 2024,
Vu l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au vote des comptes administratifs,
CONSIDÉRANT l'exécution budgétaire de l'exercice 2024, décisions modificatives incluses,
APRÈS l'exposé des motifs et éléments nécessaires au délibéré de ses élu(e)s,

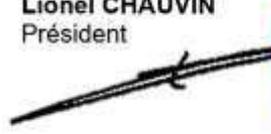
**LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ***

➡➡➡ **APPROUVE** les Compte Administratif et Compte de Gestion 2024 portant sur le budget annexe **Boutique** du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne,

* Conformément à l'article L.2121--14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président n'a pas participé au vote de la présente délibération. Son abstention / retrait n'entre pas en compte dans le calcul des suffrages exprimés. Est/Sont concerné(s) : **Lionel Chauvin**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, pour extrait conforme,
à Aydat, Montlosier, le vendredi 14 mars 2025*

Lionel CHAUVIN
Président




N° séance. Objet : 14. Approbations Compte Administratif et Compte de Gestion 2024 :

Budget Annexe : Boutique

Délibération n° :

2025.DLB.014-CS-14/03-14

Voies de recours :

Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand

Délais de recours :

2 mois à compter de sa date de publication électronique

Publication en ligne :

Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20250314-2025-DLB-014-BF
Date de télétransmission : 09/04/2025
Date de réception préfecture : 09/04/2025



SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU VENDREDI 14 MARS 2025

N° séance. Objet : 15. Affectation de résultat d'exploitation 2024 : Budget Principal
Délibération n° : 2025.DLB.015-CS-14/03-15
Annexe : /
Élu(e) rapporteur : Lionel Chauvin
Direction : Finances
Secrétaire de séance : Jocelyne Mansana

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi quatorze mars, à onze heures, le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, légalement convoqué le vendredi vingt-huit février, s'est réuni à la salle « Espace Loisirs », commune d'Aydat, sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN, Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional.

COMITÉ SYNDICAL DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MEMBRES PRÉSENTS - REPRÉSENTÉS / EXCUSÉS

14/03/2025	Elu(e)s	Qualité	Collectivités de rattachement	Voix	Présent(e)s	Excusé(e)s	A reçu pouvoir de	A reçu pouvoir de	Total voix	A donné pouvoir à
BUREAU SYNDICAL	Lionel CHAUVIN	Président	Commune de Châtel-Guyon	1	X		Martine PANI	Maité WAAG	4	
	Philippe FABRE	1er Vice-Président	Conseil Départemental du Cantal	8	X		Annie DELRIEU		16	
	Jocelyne MANSANA	2ème Vice-Présidente	Communauté de Communes du Massif du Sancy	2	X				2	
	Louis GISCARD D'ESTAING	3ème Vice-Président	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	X		Alexandre VERDIER		17	
	Lionel GAY	Secrétaire du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0	Grégoire VERRIERE
	Frédéric BONNICHON	Membre du bureau	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	X				0	Eric Dersigny
	Valérie CABECAS	Membre du bureau	Communauté de Communes du Pays Gentiane	2		X			0	
	Isabelle MELLIN	Membre du bureau	Commune de Vie-sur-Cère	1	X				1	
	Eric HAYMA	Membre du bureau	Commune de Saint-Genès-Champagnelle	1	X				1	
	Jean-Louis MARANDON	Membre du bureau	Commune de Menet	1	X				1	
ELUS DU COMITE SYNDICAL A VOIX DELIBERATIVES	Anne-Marie PICARD	Membre du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0	
	Laurent BERNARD	Elu	Commune de Saint-Donat	1		X			0	Franck SERRE
	Jean-Marc BOYER	Elu	Commune de Laqueuille	1		X			0	
	Cédrat BRUGIERE	Elu	Commune de Murat-le-Quaire	1	X				1	
	Pascalate BRUN	Elue	Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire	2		X			0	
	Gilles CHABRIER	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		X			0	
	Sarah CHABRIER	Elue	Commune de Saint-Bonnet-de-Condac	1		X			0	
	Mélanie CHALVIGNAC	Elue	Commune de Cheylade	1		X			0	
	François CONSTANTIN	Elu	Commune de La Bourboule	1		X			0	
	Marie-Hélène CHASTRE	Elue	Conseil Départemental du Cantal	8	X				8	
COMITE SYNDICAL	François DELRIEU	Elu	Commune de Mandailles-Saint-Julien	1		X			0	
	Annie DELRIEU	Elue	Conseil Départemental du Cantal	8		X			0	Philippe FABRE
	Eric DERSIGNY	Elu	Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans	2	X		Frédéric BONNICHON		18	
	Martine PANI	Elu	Communauté de Communes du Pays de Salers	2		X			0	Lionel CHAUVIN
	Sébastien DUBOURG	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0	
	Isabelle FAUX	Elue	Commune de Falgaux	1	X		Christian VERT		3	
	Sébastien GALPIER	Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0	
	René GOULESQUE	Elu	Commune de Champs-sur-Tarentaise	1	X				1	Franck SERRE (suppléant)
	Brice HORTEFEUX	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			16	
	Fabien HUSSER	Elu	Commune de Beauville	1		X			0	
COMITE SYNDICAL	Sylvie LEGER	Elue	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	X		Jean-Marie VALLEE		10	
	Virginie LESUEUR	Elue	Commune de Toursmaire	1		X			0	
	Thierry MATHIEU	Elu	Commune de Dienne	1		X			0	
	Philippe MAURS	Elu	Commune de Saint-Cirgues-de-Jordanne	1		X			0	
	Alain MERCIER	Elu	Communauté de communes Dômes Sancy Artense	2		X			0	
	Martine MONCOURIER	Elue	Communauté de Communes Sumène-Artense	2		X			0	
	Gérard MOULIADÉ	Elu	Communauté de Communes Saint-Flour Communauté	2		X			0	
	Sylvie MOULY	Elue	Commune de Saint-Bonnet-Près-Orchival	1	X				1	
	Philippe MOURGUES	Elu	Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès	2	X				2	
	Colette PONCHET-PASSEMARD	Elue	Communauté de Communes Hautes Terres Communauté	2	X				2	
COMITE SYNDICAL	Stéphane SAUTAREL	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0	
	Franck SERRE	Elu	Communauté de Communes Mond'Arverne Communauté	2	X		Laurent BERNARD		3	
	Catherine TARTIERE	Elue	Commune de Bessa	1		X			0	
	Jean-Marie VALLEE	Elu	Clermont Auvergne Métropole	2		X			0	Sylvie LEGER
	Sylvain VAZELLE	Elu	Commune de Palherols	1		X			0	
	Alexandre VERDIER	Elu	Commune de Bagnols	1		X			0	Louis GISCARD
	Grégoire VERRIERE	Elu	Commune de Courgoul	1	X		Lionel GAY		9	
	Christian VERT	Elu	Communauté de communes du Pays de Mauriac	2		X			0	Isabelle FAUX
	Maité WAAG	Elue	Commune d'Orcines	1		X			0	Lionel CHAUVIN
	EXTÉRIEURS	Jean BARRAT	Membre consultatif	CESER Auvergne-Rhône-Alpes						
Michelle BOUDOIN		Membre consultatif	Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme							
Pierre FAUCHER		Membre consultatif	Centre Régional de la Propriété Forestière Site de Marmilhat							
Jean-Claude GUILLON		Membre consultatif	Chambre de Commerce et d'Industrie Clermont-Issoire							
Jean-Luc HELBERT		Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Puy-de-Dôme		X					
Jean-Yves JOUVE		Membre consultatif	Chambre départementale d'Agriculture du Cantal							
INVITÉS	Denis LOUVE	Membre consultatif	Service de Gestion comptable de Clermont-Métropole							
	Christian VABRET	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Cantal							
	Christine MONTOLOY	Directrice Générale Adjointe	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
	Anne-Pascale AMEIL	Dir. Environnement-Territoires	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
	Christophe BALLEZ-BAZ	Ch. Pôle Mobilité, Aménagement, Paysages	DREAL Auvergne Rhône-Alpes							
	Vincent BERNARD	Chef de service Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes							
Julien CHARTOIRE	Chef Dév. du Territoire Agriculture Attractivité	Conseil Départemental du Cantal								
Ludovic POMMARET	Chargé des Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes			X					

RECAPITULATIF DES VOIX			
Membres élus	Nombre	Voix	Quorum
En exercice	49	193	
Présents (dont visio)	18	59	97
Représentés	9	57	
Votants	27	116	ATTEINT

N° séance. Objet : 15. Affectation de résultat d'exploitation 2024 : Budget Principal
Délibération n° : 2025.DLB.015-CS-14/03-15
Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique
Publication en ligne : Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Actes de réception en préfecture
063-256300237-20250314-2025-DLB-009-BF
Date de télétransmission : 09/04/2025
Date de réception préfecture : 09/04/2025

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024 et considérant qu'il présente les résultats suivants :

	RESULTAT A LA CLOTURE EXERCICE 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 12 050,66 €		374 626,38 €	7 018 177,00 € 6 657 419,00 €	- 360 758,00 €	1 817,72 €
FONCT	588 472,98 €		18 045,92 €			606 518,90 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Il vous est proposé d'affecter le résultat comme suit

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	606 518,90 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'ex cédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	606 518,90 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Vu les Compte Administratif et Compte de Gestion arrêtés pour l'exercice 2024,
Vu le résultat d'exploitation constaté,
CONSIDÉRANT l'exécution budgétaire de l'exercice 2024, décisions modificatives incluses,
APRÈS l'exposé des motifs et éléments nécessaires au délibéré de ses élu(e)s,

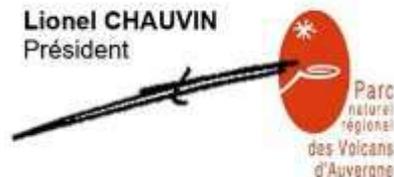
LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ*

➡➡➡ **APPROUVE** l'affectation de résultat d'exploitation 2024 portant sur le **Budget Principal** du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne,

* Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président n'a pas participé au vote de la présente délibération. Son abstention / retrait n'entre pas en compte dans le calcul des suffrages exprimés. Est/Sont concerné(s) : **Lionel Chauvin**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, pour extrait conforme,
à Aydat, Montlosier, le vendredi 14 mars 2025*

Lionel CHAUVIN
Président



N° séance. Objet : 15. Affectation de résultat d'exploitation 2024 : Budget Principal
Délibération n° : 2025.DLB.015-CS-14/03-15
Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique
Publication en ligne : Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20250314-2025-DLB-009-BF
Date de télétransmission : 09/04/2025
Date de réception préfecture : 09/04/2025



SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne
DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU VENDREDI 14 MARS 2025

N° séance. Objet : 16. Affectation de résultat d'exploitation 2024 : Budget Annexe « RNN de Chastreix-Sancy »
Délibération n° : 2025.DLB.016-CS-14/03-16
Annexe : /
Élu(e) rapporteur : Lionel Chauvin
Direction : Finances
Secrétaire de séance : Jocelyne Mansana

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi quatorze mars, à onze heures, le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, légalement convoqué le vendredi vingt-huit février, s'est réuni à la salle « Espace Loisirs », commune d'Aydat, sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN, Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional.

COMITÉ SYNDICAL DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MEMBRES PRÉSENTS - REPRÉSENTÉS / EXCUSÉS

14/03/2025	Elu(e)s	Qualité	Collectivités de rattachement	Voix	Présent(e)s	Excusé(e)s	A reçu pouvoir de	A reçu pouvoir de	Total voix	A donné pouvoir à
BUREAU SYNDICAL	Lionel CHAUVIN	Président	Commune de Châtel-Guyon	1	X		Martine PANI	Maité WAAG	4	
	Philippe FABRE	1er Vice-Président	Conseil Départemental du Cantal	8	X		Annie DELRIEU		16	
	Jocelyne MANSANA	2ème Vice-Présidente	Communauté de Communes du Massif du Sancy	2	X				2	
	Louis GISCARD D'ESTAING	3ème Vice-Président	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	X		Alexandre VERDIER		17	
	Lionel GAY	Secrétaire du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0	Grégoire VERRIERE
	Frédéric BONNICHON	Membre du bureau	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	X				0	Eric Dersigny
	Valérie CABECAS	Membre du bureau	Communauté de Communes du Pays Gentiane	2		X			1	
	Isabelle MELLIN	Membre du bureau	Commune de Vie-sur-Cère	1	X				1	
	Eric HAYMA	Membre du bureau	Commune de Saint-Genès-Champagnelle	1	X				0	
	Jean-Louis MARANDON	Membre du bureau	Commune de Menet	1	X				1	
ELUS DU COMITE SYNDICAL A VOIX DELIBERATIVES	Anne-Marie PICARD	Membre du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0	
	Laurent BERNARD	Elu	Commune de Saint-Donat	1		X			0	Franck SERRE
	Jean-Marc BOYER	Elu	Commune de Laqueuille	1		X			0	
	Gérard BRUGIERE	Elu	Commune de Murat-le-Quaire	1	X				1	
	Pascal BRUN	Elu	Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire	2		X			0	
	Gilles CHABRIER	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		X			0	
	Sarah CHABRIER	Elu	Commune de Saint-Bonnet-de-Condac	1		X			0	
	Mélanie CHALVIGNAC	Elu	Commune de Cheylade	1		X			0	
	François CONSTANTIN	Elu	Commune de La Bourboule	1		X			0	
	Marie-Hélène CHASTRE	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8	X				8	
COMITE SYNDICAL	François DELRIEU	Elu	Commune de Mandailles-Saint-Julien	1		X			0	
	Annie DELRIEU	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		X			0	Philippe FABRE
	Eric DERSIGNY	Elu	Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans	2	X		Frédéric BONNICHON		18	
	Martine PANI	Elu	Communauté de Communes du Pays de Salers	2		X			0	Lionel CHAUVIN
	Sébastien DUBOURG	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0	
	Isabelle FAUX	Elu	Commune du Falgaux	1	X		Christian VERT		3	
	Sébastien GALPIER	Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0	
	René GOULESQUE	Elu	Commune de Champs-sur-Tarentaise	1	X				1	Yannick BONZ (suppléant)
	Brice HORTEFEUX	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			16	
	Fabien HUSSER	Elu	Commune de Beaulieu	1		X			0	
COMITE SYNDICAL	Sylvie LEGER	Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	X		Jean-Marie VALLEE		10	
	Virginie LESUEUR	Elu	Commune de Toursmère	1		X			0	
	Thierry MATHIEU	Elu	Commune de Dienne	1		X			0	
	Philippe MAURS	Elu	Commune de Saint-Cirgues-de-Jordanne	1		X			0	
	Alain MERCIER	Elu	Communauté de communes Dômes Sancy Artense	2		X			0	
	Martine MONCOURIER	Elu	Communauté de Communes Sumène-Artense	2		X			0	
	Gérard MOULIADÉ	Elu	Communauté de Communes Saint-Flour Communauté	2		X			0	
	Sylvie MOULY	Elu	Commune de Saint-Bonnet-Près-Orchival	1	X				1	
	Philippe MOURGUES	Elu	Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès	2	X				2	
	Colette PONCHET-PASSEMARD	Elu	Communauté de Communes Hautes Terres Communauté	2	X				2	
COMITE SYNDICAL	Stéphane SAUTAREL	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0	
	Franck SERRE	Elu	Communauté de Communes Mond'Arverne Communauté	2	X		Laurent BERNARD		3	
	Catherine TARTIERE	Elu	Commune de Bessa	1		X			0	
	Jean-Marie VALLEE	Elu	Clermont Auvergne Métropole	2		X			0	Sylvie LEGER
	Sylvain VAZELLE	Elu	Commune de Pailherols	1		X			0	
	Alexandre VERDIER	Elu	Commune de Bagnols	1		X			0	Louis GISCARD
	Grégoire VERRIERE	Elu	Commune de Courgoul	1	X		Lionel GAY		9	
	Christian VERT	Elu	Communauté de communes du Pays de Mauriac	2		X			0	Isabelle FAUX
	Maité WAAG	Elu	Commune d'Orcines	1		X			0	Lionel CHAUVIN
	EXTÉRIEURS	Jean BARRAT	Membre consultatif	CESER Auvergne-Rhône-Alpes						
Michelle BOUDOIN		Membre consultatif	Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme							
Pierre FAUCHER		Membre consultatif	Centre Régional de la Propriété Forestière Site de Marmilhat							
Jean-Claude GUILLON		Membre consultatif	Chambre de Commerce et d'Industrie Clermont-Issoire							
Jean-Luc HELBERT		Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Puy-de-Dôme		X					
Jean-Yves JOUVE		Membre consultatif	Chambre départementale d'Agriculture du Cantal							
Denis LOUVE		Membre consultatif	Service de Gestion comptable de Clermont-Métropole							
Christian VABRET		Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Cantal							
Christine MONTOLOY		Directrice Générale Adjointe	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
Anne-Pascale AMEIL		Dir. Environnement-Territoires	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
INVITES	Christophe BALLEZ-BAZ	Ch. Pôle Mobilité, Aménagement, Paysages	DREAL Auvergne Rhône-Alpes							
	Vincent BERNARD	Chef de service Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes							
	Julien CHARTOIRE	Chef Dév. du Territoire Agriculture Attractivité	Conseil Départemental du Cantal							
	Ludovic POMMARET	Chargé des Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes			X				

RECAPITULATIF DES VOIX			
Membres élus	Nombre	Voix	Quorum
En exercice	49	193	
Présents (dont visio)	18	59	97
Représentés	9	57	
Votants	27	116	ATTEINT

N° séance. Objet : 16. Affectation de résultat d'exploitation 2024 : Budget Annexe « RNN Chastreix-Sancy »
Délibération n° : 2025.DLB.016-CS-14/03-16
Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique
Publication en ligne : Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20250314-2025-DLB-010-BF
Date de télétransmission : 09/04/2025
Date de réception préfecture : 09/04/2025

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024 et considérant qu'il présente les résultats suivants :

	RESULTAT A LA CLOTURE EXERCICE 2023	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	28 836,08 €		- 27 486,28 €	12 950,00 € 44 050,00 €	31 100,00 €	32 449,80 €
FONCT	38 146,08 €		27 504,08 €			65 650,16 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Il vous est proposé d'affecter le résultat comme suit:

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	65 650,16 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	65 650,16 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Vu les Compte Administratif et Compte de Gestion arrêtés pour l'exercice 2024,
Vu le résultat d'exploitation constaté,
CONSIDÉRANT l'exécution budgétaire de l'exercice 2024, décisions modificatives incluses,
APRÈS l'exposé des motifs et éléments nécessaires au délibéré de ses élu(e)s,

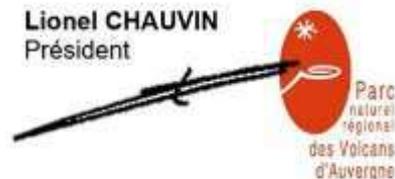
LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ*

➡➡➡ **APPROUVE** l'affectation de résultat d'exploitation 2024 portant sur le **Budget Annexe**
« **RNN de Chastreix-Sancy** » du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne,

* Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président n'a pas participé au vote de la présente délibération. Son abstention / retrait n'entre pas en compte dans le calcul des suffrages exprimés. Est/Sont concerné(s) : **Lionel Chauvin**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, pour extrait conforme,
à Aydat, Montlosier, le vendredi 14 mars 2025*

Lionel CHAUVIN
Président



N° séance. Objet :
 Délibération n° :
 Voies de recours :
 Délais de recours :
 Publication en ligne :

16. Affectation de résultat d'exploitation 2024 : Budget Annexe « RNN Chastreix-Sancy »
 2025.DLB.016-CS-14/03-16
 Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
 2 mois à compter de sa date de publication électronique
 Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
 063-256300237-20250314-2025-DLB-010-BF
 Date de télétransmission : 09/04/2025
 Date de réception préfecture : 09/04/2025



SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne
DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU VENDREDI 14 MARS 2025

N° séance. Objet : 17. Affectation de résultat d'exploitation 2024 : Budget Annexe « RNN Vallée de Chaudefour »
Délibération n° : 2025.DLB.017-CS-14/03-17
Annexe : /
Élu(e) rapporteur : Lionel Chauvin
Direction : Finances
Secrétaire de séance : Jocelyne Mansana

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi quatorze mars, à onze heures, le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, légalement convoqué le vendredi vingt-huit février, s'est réuni à la salle « Espace Loisirs », commune d'Aydat, sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN, Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional.

COMITÉ SYNDICAL DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MEMBRES PRÉSENTS - REPRÉSENTÉS / EXCUSÉS

14/03/2025	Elu(e)s	Qualité	Collectivités de rattachement	Voix	Présent(e)s	Excusé(e)s	A reçu pouvoir de	A reçu pouvoir de	Total voix	A donné pouvoir à
BUREAU SYNDICAL	Lionel CHAUVIN	Président	Commune de Châtel-Guyon	1	X		Martine PANI	Maité WAAG	4	
	Philippe FABRE	1er Vice-Président	Conseil Départemental du Cantal	8	X		Annie DELRIEU		16	
	Jocelyne MANSANA	2ème Vice-Présidente	Communauté de Communes du Massif du Sancy	2	X				2	
	Louis GISCARD D'ESTAING	3ème Vice-Président	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	X		Alexandre VERDIER		17	
	Lionel GAY	Secrétaire du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0	Grégoire VERRIERE
	Frédéric BONNICHON	Membre du bureau	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	X				0	Eric Dersigny
	Valérie CABECAS	Membre du bureau	Communauté de Communes du Pays Gentiane	2		X			0	
	Isabelle MELLIN	Membre du bureau	Commune de Vie-sur-Cère	1	X				1	
	Eric HAYMA	Membre du bureau	Commune de Saint-Genès-Champagnelle	1	X				1	
	Jean-Louis MARANDON	Membre du bureau	Commune de Menet	1	X				1	
	Anne-Marie PICARD	Membre du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0	
	Laurent BERNARD	Elu	Commune de Saint-Donat	1		X			0	Franck SERRE
	Jean-Marc BOYER	Elu	Commune de Laqueuille	1		X			0	
	Cédrat BRUGIERE	Elu	Commune de Murat-le-Quaire	1	X				1	
	Pascal BRUN	Elu	Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire	2		X			0	
Gilles CHABRIER	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		X			0		
Sarah CHABRIER	Elu	Commune de Saint-Bonnet-de-Condac	1		X			0		
Mélanie CHALVIGNAC	Elu	Commune de Cheylade	1		X			0		
François CONSTANTIN	Elu	Commune de La Bourboule	1		X			0		
Marie-Hélène CHASTRE	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8	X				8		
François DELRIEU	Elu	Commune de Mandailles-Saint-Julien	1		X			0		
Annie DELRIEU	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		X			0	Philippe FABRE	
Eric DERSIGNY	Elu	Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans	2	X		Frédéric BONNICHON		18		
Martine PANI	Elu	Communauté de Communes du Pays de Salers	2		X			0	Lionel CHAUVIN	
Sébastien DUBOURG	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0		
Isabelle FAUX	Elu	Commune du Falgaux	1	X		Christian VERT		3		
Sébastien GALPIER	Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0		
René GOULESQUE	Elu	Commune de Champs-sur-Tarentaise	1	X				1	Yannick BONDI (suppléant)	
Brice HORTEFEUX	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			16		
Fabien HUSSER	Elu	Commune de Beaulieu	1		X			0		
Sylvie LEGER	Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	X		Jean-Marie VALLEE		10		
Virginie LESUEUR	Elu	Commune de Toursmère	1		X			0		
Thierry MATHIEU	Elu	Commune de Dienne	1		X			0		
Philippe MAURS	Elu	Commune de Saint-Cirgues-de-Jordanne	1		X			0		
Alain MERCIER	Elu	Communauté de communes Dômes Sancy Artense	2		X			0		
Martine MONCOURIER	Elu	Communauté de Communes Sumène-Artense	2		X			0		
Gérard MOULIADÉ	Elu	Communauté de Communes Saint-Flour Communauté	2		X			0		
Sylvie MOULY	Elu	Commune de Saint-Bonnet-Près-Orchival	1	X				1		
Philippe MOURGUES	Elu	Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès	2	X				2		
Colette PONCHET-PASSEMARD	Elu	Communauté de Communes Hautes Terres Communauté	2	X				2		
Stéphane SAUTAREL	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0		
Franck SERRE	Elu	Communauté de Communes Mond'Arverne Communauté	2	X		Laurent BERNARD		3		
Catherine TARTIERE	Elu	Commune de Bessa	1		X			0		
Jean-Marie VALLEE	Elu	Clermont Auvergne Métropole	2		X			0	Sylvie LEGER	
Sylvain VAZELLE	Elu	Commune de Pailherols	1		X			0		
Alexandre VERDIER	Elu	Commune de Bagnols	1		X			0	Louis GISCARD	
Grégoire VERRIERE	Elu	Commune de Courgoul	1	X		Lionel GAY		9		
Christian VERT	Elu	Communauté de communes du Pays de Mauriac	2		X			0	Isabelle FAUX	
Maité WAAG	Elu	Commune d'Orcines	1		X			0	Lionel CHAUVIN	
EXTÉRIEURS	CONSULTATIFS	Jean BARRAT	Membre consultatif	CESER Auvergne-Rhône-Alpes						
		Michelle BOUDOIN	Membre consultatif	Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme						
		Pierre FAUCHER	Membre consultatif	Centre Régional de la Propriété Forestière Site de Marmilhat						
		Jean-Claude GUILLON	Membre consultatif	Chambre de Commerce et d'Industrie Clermont-Issoire						
		Jean-Luc HELBERT	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Puy-de-Dôme		X				
	INVITÉS	Jean-Yves JOUVE	Membre consultatif	Chambre départementale d'Agriculture du Cantal						
		Denis LOUYE	Membre consultatif	Service de Gestion comptable de Clermont-Métropole						
		Christian VABRET	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Cantal						
		Christine MONTOLOY	Directrice Générale Adjointe	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme						
		Anne-Pascale AMEIL	Dir. Environnement-Territoires	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme						
Christophe BALLEZ-BAZ	Ch. Pôle Mobilité, Aménagement, Paysages	DREAL Auvergne Rhône-Alpes								
Vincent BERNARD	Chef de service Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes								
Julien CHARTOIRE	Chef Dév. du Territoire Agriculture Attractivité	Conseil Départemental du Cantal								
Ludovic POMMARET	Chargé des Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes		X						

RECAPITULATIF DES VOIX			
Membres élus	Nombre	Voix	Quorum
En exercice	49	193	
Présents (dont visio)	18	59	97
Représentés	9	57	
Votants	27	116	ATTEINT

N° séance. Objet : 17. Affectation de résultat d'exploitation 2024 : Budget Annexe « RNN Chaudefour »
Délibération n° : 2025.DLB.017-CS-14/03-17
Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique
Publication en ligne : Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20250314-2025-DLB-011-BF
Date de télétransmission : 09/04/2025
Date de réception préfecture : 09/04/2025

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024 et considérant qu'il présente les résultats suivants :

	RESULTAT A LA CLOTURE EXERCICE 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	18 117,30 €		- 1 326,75 €	1 350,00 €	- 1 350,00 €	15 440,55 €
FONCT	9 134,55 €		8 401,47 €			17 536,02 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Il vous est proposé d'affecter le résultat comme suit:

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	17 536,02 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	17 536,02 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Vu les Compte Administratif et Compte de Gestion arrêtés pour l'exercice 2024,
Vu le résultat d'exploitation constaté,
CONSIDÉRANT l'exécution budgétaire de l'exercice 2024, décisions modificatives incluses,
APRÈS l'exposé des motifs et éléments nécessaires au délibéré de ses élu(e)s,

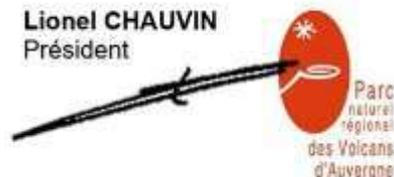
LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ*

➡➡➡ **APPROUVE** l'affectation de résultat d'exploitation 2024 portant sur le **Budget Annexe « RNN Chaudesfour »** du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne,

* Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président n'a pas participé au vote de la présente délibération. Son abstention / retrait n'entre pas en compte dans le calcul des suffrages exprimés. Est/Sont concerné(s) : **Lionel Chauvin**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, pour extrait conforme,
à Aydat, Montlosier, le vendredi 14 mars 2025*

Lionel CHAUVIN
Président



N° séance. Objet :
 Délibération n° :
 Voies de recours :
 Délais de recours :
 Publication en ligne :

17. Affectation de résultat d'exploitation 2024 : Budget Annexe « RNN Chaudesfour »
 2025.DLB.017-CS-14/03-17
 Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
 2 mois à compter de sa date de publication électronique
 Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
 063-256300237-20250314-2025-DLB-011-BF
 Date de télétransmission : 09/04/2025
 Date de réception préfecture : 09/04/2025



SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne
DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU VENDREDI 14 MARS 2025

N° séance. Objet : 18. Affectation de résultat d'exploitation 2024 : Budget Annexe
« RNN Les Sagnes de la Godivelle & Rocher de la Jaquette »
Délibération n° : 2025.DLB.018-CS-14/03-18
Annexe : /
Élu(e) rapporteur : Lionel Chauvin
Direction : Finances
Secrétaire de séance : Jocelyne Mansana

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi quatorze mars, à onze heures, le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, légalement convoqué le vendredi vingt-huit février, s'est réuni à la salle « Espace Loisirs », commune d'Aydat, sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN, Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional.

COMITÉ SYNDICAL DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MEMBRES PRÉSENTS - REPRÉSENTÉS / EXCUSÉS											
14/03/2025	Elu(e)s	Qualité	Collectivités de rattachement	Voix	Présent(e)s	Excusé(e)s	A reçu pouvoir de	A reçu pouvoir de	Total voix	A donné pouvoir à	
ELUS DU COMITÉ SYNDICAL A VOIX DÉLIBÉRATIVES	BUREAU SYNDICAL	Lionel CHAUVIN	Président	Commune de Châtel-Guyon	1	X		Martine PANI	Malté WAAG	4	
		Philippe FABRE	1er Vice-Président	Conseil Départemental du Cantal	8	X		Annie DELRIEU		16	
		Jocelyne MANSANA	2ème Vice-Présidente	Communauté de Communes du Massif du Sancy	2	X				2	
		Louis GISCARD DESTAING	3ème Vice-Président	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	X		Alexandre VERDIER		17	
		Lionel GAY	Secrétaire du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0	Grégoire VERRIERE
		Frédéric BONNICHON	Membre du bureau	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0	Eric Dersigny
		Valérie CABECAS	Membre du bureau	Communauté de Communes du Pays Gentiane	2		X			0	
		Isabelle MELLIN	Membre du bureau	Commune de Vic-sur-Cère	1	X				1	
		Eric HAYMA	Membre du bureau	Commune de Saint-Genès-Champagnelle	1	X				1	
		Jean-Louis MARANDON	Membre du bureau	Commune de Menet	1	X				1	
	Anne-Marie PICARD	Membre du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0		
	Laurent BERNARD	Elu	Commune de Saint-Donast	1		X			0	Franc SERRE	
	Jean-Marc BOYER	Elu	Commune de Laqueuille	1		X			0		
	Gérard BRUGIERE	Elu	Commune de Murat-le-Quaire	1	X				1		
	Pascal BRUN	Elu	Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire	2		X			0		
	Gilles CHABRIER	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		X			0		
	Sarah CHABRIER	Elu	Commune de Saint-Bonnet-de-Condant	1		X			0		
	Mélanie CHALVIGNAC	Elu	Commune de Cheylade	1		X			0		
	Francis CONSTANTIN	Elu	Commune de La Bourboule	1		X			0		
	Marie-Hélène CHASTRE	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8	X				8		
Francis DELRIEU	Elu	Commune de Mandailles-Saint-Julien	1		X			0			
Annie DELRIEU	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		X			0	Philippe FABRE		
Eric DERSIGNY	Elu	Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans	2	X			Frédéric BONNICHON	18			
Martine PANI	Elu	Communauté de Communes du Pays de Salers	2		X			0	Lionel CHAUVIN		
Sébastien DUBOURG	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0			
Isabelle FAUX	Elu	Commune du Falgoux	1	X			Christian VERT	3			
Sébastien GALPIER	Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0			
René GOULESQUE	Elu	Commune de Champs-sur-Tarentaise	1	X				1	Yannick BONN (suppléant)		
Brice HORTÉFELUX	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			16			
Fabien HUSSER	Elu	Commune de Basailieu	1		X			0			
Sylvie LEGER	Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	X			Jean-Marie VALLEE	10			
Virginie LESUEUR	Elu	Commune de Tournemire	1		X			0			
Thierry MATHIEU	Elu	Commune de Dienne	1		X			0			
Philippe MAURS	Elu	Commune de Saint-Cirgues-de-Jordanne	1		X			0			
Alain MERCIER	Elu	Communauté de communes Dômes Sancy Artense	2		X			0			
Martine MONCOURIER	Elu	Communauté de Communes Sumène-Artense	2		X			0			
Gérard MOULIADÉ	Elu	Communauté de Communes Saint-Flour Communauté	2		X			0			
Sylvie MOULY	Elu	Commune de Saint-Bonnet-Près-Orival	1	X				1			
Philippe MOURGUES	Elu	Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès	2	X				2			
Colette PONCHET-PASSEMARD	Elu	Communauté de Communes Hautes Terres Communauté	2	X				2			
Stéphane SAUTAREL	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0			
Franc SERRE	Elu	Communauté de Communes Mond'Arverne Communauté	2	X			Laurent BERNARD	0			
Catherine TARTIERE	Elu	Commune de Besse	2		X			3			
Jean-Marie VALLEE	Elu	Clermont Auvergne Métropole	2		X			0	Sylvie LEGER		
Sylvain VAZELLE	Elu	Commune de Pailherols	1		X			0			
Alexandre VERDIER	Elu	Commune de Bagnols	1		X			0	Louis GISCARD		
Grégoire VERRIERE	Elu	Commune de Courpoul	1	X			Lionel GAY	9			
Christian VERT	Elu	Communauté de communes du Pays de Mauriac	2		X			0	Isabelle FAUX		
Malté WAAG	Elu	Commune d'Orcines	1		X			0	Lionel CHAUVIN		
EXTERIEURS	CONSULTATIFS	Jean BARRAT	Membre consultatif	CESER Auvergne-Rhône-Alpes							
		Michelle BOUDOIN	Membre consultatif	Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme							
		Pierre FAUCHER	Membre consultatif	Centre Régional de la Propriété Forestière Site de Marmilhac							
		Jean-Claude GUILLOIN	Membre consultatif	Chambre de Commerce et d'Industrie Clermont-Issoire							
		Jean-Luc HELBERT	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Puy-de-Dôme		X					
	Jean-Yves JOUVE	Membre consultatif	Chambre départementale d'Agriculture du Cantal								
	Denis LOYE	Membre consultatif	Service de Gestion comptable de Clermont-Métropole								
	Christian VABRET	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Cantal								
	INVITES	Christine MONTOLYO	Directrice Générale Adjointe	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
		Anne-Pascal AMEIL	Dir. Environnement-Territoires	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
Christophe BALLET-BAZ		Ch.Pôle Mobilité, Aménagement, Paysages	DREAL Auvergne Rhône-Alpes								
Vincent BERNARD		Chef de service Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes								
Julien CHARTOIRE		Chef Dév. du Territoire Agriculture Attractivité	Conseil Départemental du Cantal								
Ludovic POMMARET	Chargé des Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes		X							

RÉCAPITULATIF DES VOIX			
Membres élus	Nombre	Voix	Quorum
En exercice	49	193	
Présents (dont visio)	18	59	97
Représentés	9	57	
Votants	27	116	ATTEINT

N° séance. Objet : 18. Affectation de résultat d'exploitation 2024 : Budget Annexe
« RNN Les Sagnes de la Godivelle & Rocher de la Jaquette »
Délibération n° : 2025.DLB.018-CS-14/03-18
Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique
Publication en ligne : Le 24/03/2025 - www.agir.parcsvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20250314-2025-DLB-012-BF
Date de télétransmission : 09/04/2025
Date de réception préfecture : 09/04/2025

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024 et considérant qu'il présente les résultats suivants :

	RESULTAT A LA CLOTURE EXERCICE 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	10 056,74 €		2 177,19 €	2 300,00 €	2 300,00 €	14 533,93 €
FONCT	44 504,88 €		- 513,29 €			43 991,59 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Il vous est proposé d'affecter le résultat comme suit:

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	43 991,59 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	43 991,59 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Vu les Compte Administratif et Compte de Gestion arrêtés pour l'exercice 2024,
Vu le résultat d'exploitation constaté,
CONSIDÉRANT l'exécution budgétaire de l'exercice 2024, décisions modificatives incluses,
APRÈS l'exposé des motifs et éléments nécessaires au délibéré de ses élu(e)s,

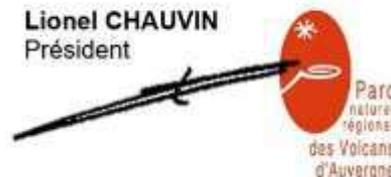
LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ*

➡➡➡ **APPROUVE** l'affectation de résultat d'exploitation 2024 portant sur le **Budget Annexe** « **RNN Les Sagnes de la Godivelle & Rocher de la Jaquette** » du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne,

* Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président n'a pas participé au vote de la présente délibération. Son abstention / retrait n'entre pas en compte dans le calcul des suffrages exprimés. Est/Sont concerné(s) : **Lionel Chauvin**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, pour extrait conforme,
à Aydat, Montlosier, le vendredi 14 mars 2025*

Lionel CHAUVIN
Président



N° séance. Objet : 18. Affectation de résultat d'exploitation 2024 : Budget Annexe

Délibération n° :

2025.DLB.018-CS-14/03-18

Voies de recours :

Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand

Délais de recours :

2 mois à compter de sa date de publication électronique

Publication en ligne :

Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20250314-2025-DLB-012-BF
Date de télétransmission : 09/04/2025
Date de réception préfecture : 09/04/2025



SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne
DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU VENDREDI 14 MARS 2025

N° séance. Objet : 19. Affectation de résultat d'exploitation 2024 : Budget Annexe
« Chaîne des Puys - Faille de Limagne »
Délibération n° : 2025.DLB.019-CS-14/03-19
Annexe : /
Élu(e) rapporteur : Lionel Chauvin
Direction : Finances
Secrétaire de séance : Jocelyne Mansana

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi quatorze mars, à onze heures, le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, légalement convoqué le vendredi vingt-huit février, s'est réuni à la salle « Espace Loisirs », commune d'Aydat, sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN, Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional.

COMITÉ SYNDICAL DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MEMBRES PRÉSENTS - REPRÉSENTÉS / EXCUSÉS											
14/03/2025	Elu(e)s	Qualité	Collectivités de rattachement	Voix	Présent(e)s	Excusé(e)s	A reçu pouvoir de	A reçu pouvoir de	Total voix	A donné pouvoir à	
ELUS DU COMITÉ SYNDICAL A VOIX DÉLIBÉRATIVES	BUREAU SYNDICAL	Lionel CHAUVIN	Président	Commune de Châtel-Guyon	1	X		Martine PANI	Malté WAAG	4	
		Philippe FABRE	1er Vice-Président	Conseil Départemental du Cantal	8	X		Annie DELRIEU		16	
		Jocelyne MANSANA	2ème Vice-Présidente	Communauté de Communes du Massif du Sancy	2	X				2	
		Louis GISCARD DESTAING	3ème Vice-Président	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	X		Alexandre VERDIER		17	
		Lionel GAY	Secrétaire du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0	Grégoire VERRIERE
		Fredéric BONNICHON	Membre du bureau	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0	Eric Dersigny
		Valérie CABECAS	Membre du bureau	Communauté de Communes du Pays Gentiane	2		X			0	
		Isabelle MELLIN	Membre du bureau	Commune de Vic-sur-Cère	1	X				1	
		Eric HAYMA	Membre du bureau	Commune de Saint-Genès-Champagnelle	1	X				1	
		Jean-Louis MARANDON	Membre du bureau	Commune de Menet	1	X				1	
	Anne-Marie PICARD	Membre du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0		
	Laurent BERNARD	Elu	Commune de Saint-Donast	1		X			0	Franck SERRE	
	Jean-Marc BOYER	Elu	Commune de Laqueuille	1		X			0		
	Gérard BRUGIERE	Elu	Commune de Murat-le-Quaire	1	X				1		
	Pascal BRUN	Elu	Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire	2		X			0		
	Gilles CHABRIER	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		X			0		
	Sarah CHABRIER	Elu	Commune de Saint-Bonnet-de-Condant	1		X			0		
	Mélanie CHALVIGNAC	Elu	Commune de Cheylade	1		X			0		
	Francis CONSTANTIN	Elu	Commune de La Bourboule	1		X			0		
	Marie-Hélène CHASTRE	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8	X				8		
Francis DELRIEU	Elu	Commune de Mandailles-Saint-Julien	1		X			0			
Annie DELRIEU	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		X			0	Philippe FABRE		
Eric DERSIGNY	Elu	Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans	2	X			Frédéric BONNICHON	18			
Martine PANI	Elu	Communauté de Communes du Pays de Salers	2		X			0	Lionel CHAUVIN		
Sébastien DUBOURG	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0			
Isabelle FAUX	Elu	Commune du Falgoux	1	X			Christian VERT	3			
Sébastien GALPIER	Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0			
René GOULESQUE	Elu	Commune de Champs-sur-Tarentaise	1	X				1	Yannick BENOÎT (suppléant)		
Brice HORTÉFELUX	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			16			
Fabien HUSSER	Elu	Commune de Basailieu	1		X			0			
Sylvie LEGER	Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	X			Jean-Marie VALLEE	10			
Virginie LESUEUR	Elu	Commune de Tournemire	1		X			0			
Thierry MATHIEU	Elu	Commune de Dienne	1		X			0			
Philippe MAURS	Elu	Commune de Saint-Cirgues-de-Jordanne	1		X			0			
Alain MERCIER	Elu	Communauté de communes Dômes Sancy Artense	2		X			0			
Martine MONCOURIER	Elu	Communauté de Communes Sumène-Artense	2		X			0			
Gérard MOULIADÉ	Elu	Communauté de Communes Saint-Flour Communauté	2		X			0			
Sylvie MOULY	Elu	Commune de Saint-Bonnet-Près-Orival	1	X				1			
Philippe MOURGUES	Elu	Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès	2	X				2			
Colette PONCHET-PASSEMARD	Elu	Communauté de Communes Hautes Terres Communauté	2	X				2			
Stéphane SAUTAREL	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0			
Franck SERRE	Elu	Communauté de Communes Mond'Arverne Communauté	2	X			Laurent BERNARD	0			
Catherine TARTIERE	Elu	Commune de Besse	2		X			0			
Jean-Marie VALLEE	Elu	Clermont Auvergne Métropole	2		X			0	Sylvie LEGER		
Sylvain VAZELLE	Elu	Commune de Pailherols	1		X			0			
Alexandre VERDIER	Elu	Commune de Bagnols	1		X			0	Louis GISCARD		
Grégoire VERRIERE	Elu	Commune de Courgoul	1	X				0			
Christian VERT	Elu	Communauté de communes du Pays de Mauriac	2		X		Lionel GAY	9			
Malté WAAG	Elu	Commune d'Orcines	1		X			0	Lionel CHAUVIN		
EXTERIEURS	CONSULTATIFS	Jean BARRAT	Membre consultatif	CESER Auvergne-Rhône-Alpes							
		Michelle BOUDOIN	Membre consultatif	Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme							
		Pierre FAUCHER	Membre consultatif	Centre Régional de la Propriété Forestière Site de Marmilhac							
		Jean-Claude GUILLOIN	Membre consultatif	Chambre de Commerce et d'Industrie Clermont-Issoire							
		Jean-Luc HELBERT	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Puy-de-Dôme		X					
	Jean-Yves JOUVÉ	Membre consultatif	Chambre départementale d'Agriculture du Cantal								
	Denis LOYE	Membre consultatif	Service de Gestion comptable de Clermont-Métropole								
	Christian VABRET	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Cantal								
	INVITES	Christine MONTOLYO	Directrice Générale Adjointe	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
		Anne-Pascal AMEIL	Dir. Environnement-Territoires	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
Christophe BALLET-BAZ		Ch.Pôle Mobilité, Aménagement, Paysages	DREAL Auvergne Rhône-Alpes								
Vincent BERNARD		Chef de service Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes								
Julien CHARTOIRE		Chef Dév. du Territoire Agriculture Attractivité	Conseil Départemental du Cantal								
Ludovic POMMARET	Chargé des Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes		X							

RÉCAPITULATIF DES VOIX			
Membres élus	Nombre	Voix	Quorum
En exercice	49	193	
Présents (dont visio)	18	59	97
Représentés	9	57	
Votants	27	116	ATEINT

N° séance. Objet : 19. Affectation de résultat d'exploitation 2024 : Budget Annexe
« Chaîne des Puys - Faille de Limagne »
Délibération n° : 2025.DLB.019-CS-14/03-19
Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique
Publication en ligne : Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20250314-2025-DLB-013-BF
Date de télétransmission : 09/04/2025
Date de réception préfecture : 09/04/2025

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024 et considérant qu'il présente les résultats suivants :

	RESULTAT A LA CLOTURE EXERCICE 2023	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	20 942,02 €		4 697,83 €		- €	25 639,85 €
FONCT	50 185,64 €		- 10 845,08 €			39 340,56 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Il vous est proposé d'affecter le résultat comme suit

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	39 340,56 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	39 340,56 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Vu les Compte Administratif et Compte de Gestion arrêtés pour l'exercice 2024,
Vu le résultat d'exploitation constaté,
CONSIDÉRANT l'exécution budgétaire de l'exercice 2024, décisions modificatives incluses,
APRÈS l'exposé des motifs et éléments nécessaires au délibéré de ses élu(e)s,

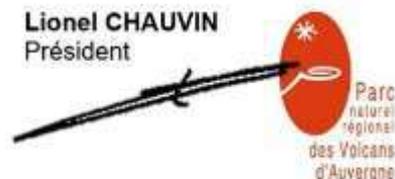
LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ*

➡➡➡ **APPROUVE** l'affectation de résultat d'exploitation 2024 portant sur le **Budget Annexe « Chaîne des Puys - Faille de Limagne »** du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne,

* Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président n'a pas participé au vote de la présente délibération. Son abstention / retrait n'entre pas en compte dans le calcul des suffrages exprimés. Est/Sont concerné(s) : **Lionel Chauvin**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, pour extrait conforme,
à Aydat, Montlosier, le vendredi 14 mars 2025*

Lionel CHAUVIN
Président



N° séance. Objet : 19. Affectation de résultat d'exploitation 2024 : Budget Annexe

Délibération n° :

Voies de recours :

Délais de recours :

Publication en ligne :

2025.DLB.019-CS-14/03-19

« Chaîne des Puys - Faille de Limagne »

Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand

2 mois à compter de sa date de publication électronique

Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20250314-2025-DLB-013-BF
Date de télétransmission : 09/04/2025
Date de réception préfecture : 09/04/2025



SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU VENDREDI 14 MARS 2025

N° séance. Objet : 20. Affectation de résultat d'exploitation 2024 : Budget Annexe « Boutique »
Délibération n° : 2025.DLB.020-CS-14/03-20
Annexe : /
Élu(e) rapporteur : Lionel Chauvin
Direction : Finances
Secrétaire de séance : Jocelyne Mansana

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi quatorze mars, à onze heures, le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, légalement convoqué le vendredi vingt-huit février, s'est réuni à la salle « Espace Loisirs », commune d'Aydat, sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN, Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional.

COMITÉ SYNDICAL DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MEMBRES PRÉSENTS - REPRÉSENTÉS / EXCUSÉS

14/03/2025	Elu(e)s	Qualité	Collectivités de rattachement	Voix	Présent(e)s	Excusé(e)s	A reçu pouvoir de	A reçu pouvoir de	Total voix	A donné pouvoir à
BUREAU SYNDICAL	Lionel CHAUVIN	Président	Commune de Châtel-Guyon	1	X		Martine PANI	Maité WAAG	4	
	Philippe FABRE	1er Vice-Président	Conseil Départemental du Cantal	8	X		Annie DELRIEU		16	
	Jocelyne MANSANA	2ème Vice-Présidente	Communauté de Communes du Massif du Sancy	2	X				2	
	Louis GISCARD D'ESTAING	3ème Vice-Président	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	X		Alexandre VERDIER		17	
	Lionel GAY	Secrétaire du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0	Grégoire VERRIERE
	Frédéric BONNICHON	Membre du bureau	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	X				0	Eric Dersigny
	Valérie CABECAS	Membre du bureau	Communauté de Communes du Pays Gentiane	2		X			0	
	Isabelle MELLIN	Membre du bureau	Commune de Vie-sur-Cère	1	X				1	
	Eric HAYMA	Membre du bureau	Commune de Saint-Genès-Champagnelle	1	X				1	
	Jean-Louis MARANDON	Membre du bureau	Commune de Menet	1	X				1	
ELUS DU COMITE SYNDICAL A VOIX DELIBERATIVES	Anne-Marie PICARD	Membre du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0	
	Laurent BERNARD	Elu	Commune de Saint-Donat	1		X			0	Franck SERRE
	Jean-Marc BOYER	Elu	Commune de Laqueuille	1		X			0	
	Cécile BRUGIERE	Elu	Commune de Murat-le-Quaire	1	X				1	
	Pascal BRUN	Elu	Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire	2		X			0	
	Gilles CHABRIER	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		X			0	
	Sarah CHABRIER	Elu	Commune de Saint-Bonnet-de-Condac	1		X			0	
	Mélanie CHALVIGNAC	Elu	Commune de Cheylade	1		X			0	
	François CONSTANTIN	Elu	Commune de La Bourboule	1		X			0	
	Marie-Hélène CHASTRE	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8	X				8	
COMITE SYNDICAL	François DELRIEU	Elu	Commune de Mandailles-Saint-Julien	1		X			0	
	Annie DELRIEU	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		X			0	Philippe FABRE
	Eric DERSIGNY	Elu	Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans	2	X		Frédéric BONNICHON		18	
	Martine PANI	Elu	Communauté de Communes du Pays de Salers	2		X			0	Lionel CHAUVIN
	Sébastien DUBOURG	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0	
	Isabelle FAUX	Elu	Commune de Falgaux	1	X		Christian VERT		3	
	Sébastien GALPIER	Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0	
	René GOULESQUE	Elu	Commune de Champs-sur-Tarentaise	1	X				1	Franck SERRE (suppléant)
	Brice HORTEFEUX	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			16	
	Fabien HUSSER	Elu	Commune de Beaulieu	1		X			0	
COMITE SYNDICAL	Sylvie LEGER	Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	X		Jean-Marie VALLEE		10	
	Virginie LESUEUR	Elu	Commune de Toursmaire	1		X			0	
	Thierry MATHIEU	Elu	Commune de Dienne	1		X			0	
	Philippe MAURS	Elu	Commune de Saint-Cirgues-de-Jordanne	1		X			0	
	Alain MERCIER	Elu	Communauté de communes Dômes Sancy Artense	2		X			0	
	Martine MONCOURIER	Elu	Communauté de Communes Sumène-Artense	2		X			0	
	Gérard MOULIADÉ	Elu	Communauté de Communes Saint-Flour Communauté	2		X			0	
	Sylvie MOULY	Elu	Commune de Saint-Bonnet-Preis-Orchival	1	X				1	
	Philippe MOURGUES	Elu	Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès	2	X				2	
	Colette PONCHET-PASSEMARD	Elu	Communauté de Communes Hautes Terres Communauté	2	X				2	
COMITE SYNDICAL	Stéphane SAUTAREL	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0	
	Franck SERRE	Elu	Communauté de Communes Mond'Arverne Communauté	2	X		Laurent BERNARD		3	
	Catherine TARTIERE	Elu	Commune de Bessa	1		X			0	
	Jean-Marie VALLEE	Elu	Clermont Auvergne Métropole	2		X			0	Sylvie LEGER
	Sylvain VAZELLE	Elu	Commune de Pailherols	1		X			0	
	Alexandre VERDIER	Elu	Commune de Bagnols	1		X			0	Louis GISCARD
	Grégoire VERRIERE	Elu	Commune de Courgoul	1	X		Lionel GAY		9	
	Christian VERT	Elu	Communauté de communes du Pays de Mauriac	2		X			0	Isabelle FAUX
	Maité WAAG	Elu	Commune d'Orcines	1		X			0	Lionel CHAUVIN
	EXTÉRIEURS	Jean BARRAT	Membre consultatif	CESER Auvergne-Rhône-Alpes						
Michelle BOUDOIN		Membre consultatif	Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme							
Pierre FAUCHER		Membre consultatif	Centre Régional de la Propriété Forestière Site de Marmilhat							
Jean-Claude GUILLON		Membre consultatif	Chambre de Commerce et d'Industrie Clermont-Issoire							
Jean-Luc HELBERT		Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Puy-de-Dôme		X					
Jean-Yves JOUVE		Membre consultatif	Chambre départementale d'Agriculture du Cantal							
Denis LOUYE		Membre consultatif	Service de Gestion comptable de Clermont-Métropole							
Christian VABRET		Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Cantal							
Christine MONTOLOY		Directrice Générale Adjointe	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
Anne-Pascale AMEIL		Dir. Environnement-Territoires	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
Christophe BALLEZ-BAZ	Ch. Pôle Mobilité, Aménagement, Paysages	DREAL Auvergne Rhône-Alpes								
Vincent BERNARD	Chef de service Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes								
Julien CHARTOIRE	Chef Dév. du Territoire Agriculture Attractivité	Conseil Départemental du Cantal								
Ludovic POMMARET	Chargé des Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes		X						

RECAPITULATIF DES VOIX			
Membres élus	Nombre	Voix	Quorum
En exercice	49	193	
Présents (dont visio)	18	59	97
Représentés	9	57	
Votants	27	116	ATTEINT

N° séance. Objet : 20. Affectation de résultat d'exploitation 2024 : Budget Annexe « Boutique »
Délibération n° : 2025.DLB.020-CS-14/03-20
Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique
Publication en ligne : Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20250314-2025-DLB-014-BF
Date de télétransmission : 09/04/2025
Date de réception préfecture : 09/04/2025

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024 et considérant qu'il présente les résultats suivants :

	RESULTAT A LA CLOTURE EXERCICE 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST					- €	- €
FONCT	5 057,81 €		4 296,88 €			9 354,69 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Il vous est proposé d'affecter le résultat comme suit:

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	9 354,69 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	9 354,69 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Vu les Compte Administratif et Compte de Gestion arrêtés pour l'exercice 2024,
Vu le résultat d'exploitation constaté,
CONSIDÉRANT l'exécution budgétaire de l'exercice 2024, décisions modificatives incluses,
APRÈS l'exposé des motifs et éléments nécessaires au délibéré de ses élu(e)s,

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ*

➤➤➤ **APPROUVE** l'affectation de résultat d'exploitation 2024 portant sur le **Budget Annexe « Boutique »** du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne,

* Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président n'a pas participé au vote de la présente délibération. Son abstention / retrait n'entre pas en compte dans le calcul des suffrages exprimés. Est/Sont concerné(s) : **Lionel Chauvin**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, pour extrait conforme,
à Aydat, Montlosier, le vendredi 14 mars 2025*

Lionel CHAUVIN
Président



N° séance. Objet :

20. Affectation de résultat d'exploitation 2024 : Budget Annexe « Boutique »

Délibération n° :

2025.DLB.020-CS-14/03-20

Voies de recours :

Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand

Délais de recours :

2 mois à compter de sa date de publication électronique

Publication en ligne :

Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20250314-2025-DLB-014-BF
Date de télétransmission : 09/04/2025
Date de réception préfecture : 09/04/2025



SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne
DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU VENDREDI 14 MARS 2025

N° séance. Objet : 22. Approbation du Budget Primitif « Principal » 2025
Délibération n° : 2025.DLB.022-CS-14/03-22
Annexe : /
Élu(e) rapporteur : Lionel Chauvin
Direction : Finances
Secrétaire de séance : Jocelyne Mansana

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi quatorze mars, à onze heures, le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, légalement convoqué le vendredi vingt-huit février, s'est réuni à la salle « Espace Loisirs », commune d'Aydat, sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN, Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional.

COMITÉ SYNDICAL DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MEMBRES PRÉSENTS - REPRÉSENTÉS / EXCUSÉS

14/03/2025	Elu(e)s	Qualité	Collectivités de rattachement	Voix	Présent(e)s	Excusé(e)s	A reçu pouvoir de	A reçu pouvoir de	Total voix	A donné pouvoir à
BUREAU SYNDICAL	Lionel CHAUVIN	Président	Commune de Châtel-Guyon	1	X		Martine PANI	Maité WAAG	4	
	Philippe FABRE	1er Vice-Président	Conseil Départemental du Cantal	8	X		Annie DELRIEU		16	
	Jocelyne MANSANA	2ème Vice-Présidente	Communauté de Communes du Massif du Sancy	2	X				2	
	Louis GISCARD D'ESTAING	3ème Vice-Président	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	X		Alexandre VERDIER		17	
	Lionel GAY	Secrétaire du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0	Grégoire VERRIERE
	Frédéric BONNICHON	Membre du bureau	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0	Eric Dersigny
	Valérie CABECAS	Membre du bureau	Communauté de Communes du Pays Gentiane	2		X			0	
	Isabelle MELLIN	Membre du bureau	Commune de Vie-sur-Cère	1	X				1	
	Eric HAYMA	Membre du bureau	Commune de Saint-Genès-Champagnelle	1	X				1	
	Jean-Louis MARANDON	Membre du bureau	Commune de Menet	1	X				1	
COMITÉ SYNDICAL	Anne-Marie PICARD	Membre du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0	
	Laurent BERNARD	Elu	Commune de Saint-Donat	1		X			0	Franck SERRE
	Jean-Marc BOYER	Elu	Commune de Laqueuille	1		X			0	
	Cédrat BRUGIERE	Elu	Commune de Murat-le-Quaire	1	X				1	
	Pascal BRUN	Elu	Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire	2		X			0	
	Gilles CHABRIER	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		X			0	
	Sarah CHABRIER	Elu	Commune de Saint-Bonnet-de-Condac	1		X			0	
	Mélanie CHALVIGNAC	Elu	Commune de Cheylade	1		X			0	
	François CONSTANTIN	Elu	Commune de La Bourboule	1		X			0	
	Marie-Hélène CHASTRE	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8	X				8	
COMITÉ SYNDICAL	François DELRIEU	Elu	Commune de Mandailles-Saint-Julien	1		X			0	
	Annie DELRIEU	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		X			0	Philippe FABRE
	Eric DERSIGNY	Elu	Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans	2	X		Frédéric BONNICHON		18	
	Martine PANI	Elu	Communauté de Communes du Pays de Salers	2		X			0	Lionel CHAUVIN
	Sébastien DUBOURG	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0	
	Isabelle FAUX	Elu	Commune du Falgaux	1	X		Christian VERT		3	
	Sébastien GALPIER	Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0	
	René GOULESQUE	Elu	Commune de Champs-sur-Tarentaise	1	X				1	Yannick BONIC (suppléant)
	Brice HORTEFEUX	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			16	
	Fabien HUSSER	Elu	Commune de Beauville	1		X			0	
COMITÉ SYNDICAL	Sylvie LEGER	Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	X		Jean-Marie VALLEE		10	
	Virginie LESUEUR	Elu	Commune de Toursmaire	1		X			0	
	Thierry MATHIEU	Elu	Commune de Dienne	1		X			0	
	Philippe MAURS	Elu	Commune de Saint-Cirgues-de-Jordanne	1		X			0	
	Alain MERCIER	Elu	Communauté de communes Dômes Sancy Artense	2		X			0	
	Martine MONCOURIER	Elu	Communauté de Communes Sumène-Artense	2		X			0	
	Gérard MOULIADÉ	Elu	Communauté de Communes Saint-Flour Communauté	2		X			0	
	Sylvie MOULY	Elu	Commune de Saint-Bonnet-Preis-Orchival	1	X				1	
	Philippe MOURGUES	Elu	Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès	2	X				2	
	Colette PONCHET-PASSEMARD	Elu	Communauté de Communes Hautes Terres Communauté	2	X				2	
COMITÉ SYNDICAL	Stéphane SAUTAREL	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0	
	Franck SERRE	Elu	Communauté de Communes Mond Arverne Communauté	2	X		Laurent BERNARD		3	
	Catherine TARTIERE	Elu	Commune de Bessa	1		X			0	
	Jean-Marie VALLEE	Elu	Clermont Auvergne Métropole	2		X			0	Sylvie LEGER
	Sylvain VAZELLE	Elu	Commune de Palherols	1		X			0	
	Alexandre VERDIER	Elu	Commune de Bagnols	1		X			0	Louis GISCARD
	Grégoire VERRIERE	Elu	Commune de Courgoul	1	X		Lionel GAY		9	
	Christian VERT	Elu	Communauté de communes du Pays de Mauriac	2		X			0	Isabelle FAUX
	Maité WAAG	Elu	Commune d'Orcines	1		X			0	Lionel CHAUVIN
	EXTÉRIEURS	Jean BARRAT	Membre consultatif	CESER Auvergne-Rhône-Alpes						
Michelle BOUDOIN		Membre consultatif	Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme							
Pierre FAUCHER		Membre consultatif	Centre Régional de la Propriété Forestière Site de Marmilhat							
Jean-Claude GUILLON		Membre consultatif	Chambre de Commerce et d'Industrie Clermont-Issoire							
Jean-Luc HELBERT		Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Puy-de-Dôme		X					
Jean-Yves JOUVE		Membre consultatif	Chambre départementale d'Agriculture du Cantal							
INVITÉS	Denis LOUVE	Membre consultatif	Service de Gestion comptable de Clermont-Métropole							
	Christian VABRET	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Cantal							
	Christine MONTOLOY	Directrice Générale Adjointe	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
	Anne-Pascale AMEIL	Dir. Environnement-Territoires	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
	Christophe BALLEZ-BAZ	Ch. Pôle Mobilité, Aménagement, Paysages	DREAL Auvergne Rhône-Alpes							
	Vincent BERNARD	Chef de service Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes							
Julien CHARTOIRE	Chef Dév. du Territoire Agriculture Attractivité	Conseil Départemental du Cantal								
Ludovic POMMARET	Chargé des Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes			X					

RÉCAPITULATIF DES VOIX			
Membres élus	Nombre	Voix	Quorum
En exercice	49	193	
Présents (dont visio)	18	59	97
Représentés	9	57	
Votants	27	116	ATTEINT

N° séance. Objet : 22. Approbation du Budget Primitif « Principal » 2025
Délibération n° : 2025.DLB.022-CS-14/03-22
Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique
Publication en ligne : Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20250314-2024-DLB-022-BF
Date de télétransmission : 08/04/2025
Date de réception préfecture : 08/04/2025

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET - VOTE ET REPORTS

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	1 115 263,00	1 113 446,00
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	7 018 177,00	6 657 419,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	362 575,00
Total de la section d'investissement		8 133 440,00	8 133 440,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	4 442 800,00	3 836 281,10
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00	606 518,90
Total de la section de fonctionnement		4 442 800,00	4 442 800,00
TOTAL DU BUDGET		12 576 240,00	12 576 240,00

Vu le budget primitif présenté pour l'exercice 2025,

Vu le résultat d'exploitation 2024 constaté

Vu l'affectation de résultat 2024 approuvé pour l'exercice 2025,

APRÈS l'exposé des motifs et éléments nécessaires au délibéré de ses élu(e)s,

**LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ***

➡➡➡ **APPROUVE** le **Budget Primitif « Principal »** du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne,

* Conformément au II de l'article L.1111-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élu(e)s concerné(e)s par la « règle du départ » n'ont pas participé à la préparation, aux débats, et au vote de la présente délibération. Est/Sont concerné(s) : **Sans objet**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, pour extrait conforme, à Aydat, Montlosier, le vendredi 14 mars 2025

Lionel CHAUVIN
Président



N° séance. Objet : 22. Approbation du Budget Primitif « Principal » 2025
Délibération n° : 2025.DLB.022-CS-14/03-22
Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique
Publication en ligne : Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20250314-2024-DLB-022-BF
Date de télétransmission : 08/04/2025
Date de réception préfecture : 08/04/2025



SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU VENDREDI 14 MARS 2025

N° séance. Objet : 23. Approbation du Budget Primitif « RNN Chastreix-Sancy » 2025
Délibération n° : 2025.DLB.023-CS-14/03-23
Annexe : /
Élu(e) rapporteur : Lionel Chauvin
Direction : Finances
Secrétaire de séance : Jocelyne Mansana

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi quatorze mars, à onze heures, le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, légalement convoqué le vendredi vingt-huit février, s'est réuni à la salle « Espace Loisirs », commune d'Aydat, sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN, Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional.

COMITÉ SYNDICAL DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MEMBRES PRÉSENTS - REPRÉSENTÉS / EXCUSÉS

14/03/2025	Elu(e)s	Qualité	Collectivités de rattachement	Voix	Présent(e)s	Excusé(e)s	A reçu pouvoir de	A reçu pouvoir de	Total voix	A donné pouvoir à
BUREAU SYNDICAL	Lionel CHAUVIN	Président	Commune de Châtel-Guyon	1	X		Martine PANI	Maité WAAG	4	
	Philippe FABRE	1er Vice-Président	Conseil Départemental du Cantal	8	X		Annie DELRIEU		16	
	Jocelyne MANSANA	2ème Vice-Présidente	Communauté de Communes du Massif du Sancy	2	X				2	
	Louis GISCARD D'ESTAING	3ème Vice-Président	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	X		Alexandre VERDIER		17	
	Lionel GAY	Secrétaire du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0	Grégoire VERRIERE
	Frédéric BONNICHON	Membre du bureau	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	X				0	Eric Dersigny
	Valérie CABECAS	Membre du bureau	Communauté de Communes du Pays Gentiane	2		X			1	
	Isabelle MELLIN	Membre du bureau	Commune de Vie-sur-Cère	1	X				1	
	Eric HAYMA	Membre du bureau	Commune de Saint-Genès-Champagnelle	1	X				0	
	Jean-Louis MARANDON	Membre du bureau	Commune de Menet	1	X				1	
	Anne-Marie PICARD	Membre du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0	
	ELUS DU COMITE SYNDICAL A VOIX DELIBERATIVES	Laurent BERNARD	Elu	Commune de Saint-Donat	1		X			0
Jean-Marc BOYER		Elu	Commune de Laqueuille	1		X			0	
Cédrat BRUGIERE		Elu	Commune de Murat-le-Quaire	1	X				1	
Pascal BRUN		Elu	Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire	2		X			0	
Gilles CHABRIER		Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		X			0	
Sarah CHABRIER		Elu	Commune de Saint-Bonnet-de-Condac	1		X			0	
Mélanie CHALVIGNAC		Elu	Commune de Cheylade	1		X			0	
François CONSTANTIN		Elu	Commune de La Bourboule	1		X			0	
Marie-Hélène CHASTRE		Elu	Conseil Départemental du Cantal	8	X				8	
François DELRIEU		Elu	Commune de Mandailles-Saint-Julien	1		X			0	
Annie DELRIEU		Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		X			0	Philippe FABRE
Eric DERSIGNY		Elu	Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans	2	X		Frédéric BONNICHON		18	
Martine PANI		Elu	Communauté de Communes du Pays de Salers	2		X			0	Lionel CHAUVIN
Sébastien DUBOURG		Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0	
Isabelle FAUX		Elu	Commune de Falgaux	1	X		Christian VERT		3	
Sébastien GALPIER		Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0	
René GOULESQUE		Elu	Commune de Champs-sur-Tarentaise	1	X				1	Yannick BONIC (suppléant)
Brice HORTEFEUX		Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			16	
Fabien HUSSER		Elu	Commune de Beauville	1		X			0	
Sylvie LEGER		Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	X		Jean-Marie VALLEE		10	
Virginie LESUEUR		Elu	Commune de Toursmère	1		X			0	
Thierry MATHIEU		Elu	Commune de Dienne	1		X			0	
Philippe MAURS		Elu	Commune de Saint-Cirgues-de-Jordanne	1		X			0	
Alain MERCIER		Elu	Communauté de communes Dômes Sancy Artense	2		X			0	
Martine MONCOURIER		Elu	Communauté de Communes Sumène-Artense	2		X			0	
Gérard MOULIADÉ		Elu	Communauté de Communes Saint-Flour Communauté	2		X			0	
Sylvie MOULY		Elu	Commune de Saint-Bonnet-Près-Orchival	1	X				1	
Philippe MOURGUES		Elu	Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès	2	X				2	
Colette PONCHET-PASSEMARD		Elu	Communauté de Communes Hautes Terres Communauté	2	X				2	
Stéphane SAUTAREL		Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0	
Franck SERRE		Elu	Communauté de Communes Mond'Arverne Communauté	2	X		Laurent BERNARD		3	
Catherine TARTIERE		Elu	Commune de Bessa	1		X			0	
Jean-Marie VALLEE	Elu	Clermont Auvergne Métropole	2		X			0	Sylvie LEGER	
Sylvain VAZELLE	Elu	Commune de Pailherols	1		X			0		
Alexandre VERDIER	Elu	Commune de Bagnols	1		X			0	Louis GISCARD	
Grégoire VERRIERE	Elu	Commune de Courgoul	1	X		Lionel GAY		9		
Christian VERT	Elu	Communauté de communes du Pays de Mauriac	2		X			0	Isabelle FAUX	
Maité WAAG	Elu	Commune d'Orcines	1		X			0	Lionel CHAUVIN	
EXTÉRIEURS	Jean BARRAT	Membre consultatif	CESER Auvergne-Rhône-Alpes							
	Michelle BOUDOIN	Membre consultatif	Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme							
	Pierre FAUCHER	Membre consultatif	Centre Régional de la Propriété Forestière Site de Marmilhat							
	Jean-Claude GUILLON	Membre consultatif	Chambre de Commerce et d'Industrie Clermont-Issoire							
	Jean-Luc HELBERT	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Puy-de-Dôme		X					
	Jean-Yves JOUVE	Membre consultatif	Chambre départementale d'Agriculture du Cantal							
	Denis LOUYE	Membre consultatif	Service de Gestion comptable de Clermont-Métropole							
	Christian VABRET	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Cantal							
	Christine MONTOLOY	Directrice Générale Adjointe	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
	Anne-Pascale AMEIL	Dir. Environnement-Territoires	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
Christophe BALLEZ-BAZ	Ch. Pôle Mobilité, Aménagement, Paysages	DREAL Auvergne Rhône-Alpes								
Vincent BERNARD	Chef de service Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes								
Julien CHARTOIRE	Chef Dév. du Territoire Agricole Attractivité	Conseil Départemental du Cantal								
Ludovic POMMARET	Chargé des Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes			X					

RÉCAPITULATIF DES VOIX			
Membres élus	Nombre	Voix	Quorum
En exercice	49	193	
Présents (dont visio)	18	59	97
Représentés	9	57	
Votants	27	116	ATTEINT

N° séance. Objet : 23. Approbation du Budget Primitif « RNN Chastreix-Sancy » 2025
Délibération n° : 2025.DLB.023-CS-14/03-23
Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique
Publication en ligne : Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Copie de réception en préfecture
063-256300237-20250314-2025-DLB-023-BF
Date de télétransmission : 08/04/2025
Date de réception préfecture : 08/04/2025

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET - VOTE ET REPORTS**

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	43 050,00	11 400,20
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	12 950,00	43 250,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	1 349,80
Total de la section d'investissement		56 000,00	56 000,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	261 000,00	195 349,84
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00	65 650,16
Total de la section de fonctionnement		261 000,00	261 000,00
TOTAL DU BUDGET		317 000,00	317 000,00

Vu le budget primitif présenté pour l'exercice 2025,

Vu le résultat d'exploitation 2024 constaté

Vu l'affectation de résultat 2024 approuvé pour l'exercice 2025,

APRÈS l'exposé des motifs et éléments nécessaires au délibéré de ses élu(e)s,

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ*

➤➤➤ **APPROUVE** le **Budget Primitif « RNN Chastreix-Sancy » 2025** du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne,

* Conformément au II de l'article L.1111-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élu(e)s concerné(e)s par la « règle du départ » n'ont pas participé à la préparation, aux débats, et au vote de la présente délibération. Est/Sont concerné(s) : **Sans objet**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, pour extrait conforme,
à Aydat, Montlosier, le vendredi 14 mars 2025*

Lionel CHAUVIN
Président



N° séance. Objet :

23. Approbation du Budget Primitif « RNN Chastreix-Sancy » 2025

Délibération n° :

2025.DLB.023-CS-14/03-23

Voies de recours :

Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand

Délais de recours :

2 mois à compter de sa date de publication électronique

Publication en ligne :

Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20250314-2025-DLB-023-BF
Date de télétransmission : 08/04/2025
Date de réception préfecture : 08/04/2025



SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU VENDREDI 14 MARS 2025

N° séance. Objet : 24. Approbation du Budget Primitif « RNN Chaudefour » 2025
Délibération n° : 2025.DLB.024-CS-14/03-24
Annexe : /
Élu(e) rapporteur : Lionel Chauvin
Direction : Finances
Secrétaire de séance : Jocelyne Mansana

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi quatorze mars, à onze heures, le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, légalement convoqué le vendredi vingt-huit février, s'est réuni à la salle « Espace Loisirs », commune d'Aydat, sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN, Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional.

COMITÉ SYNDICAL DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MEMBRES PRÉSENTS - REPRÉSENTÉS / EXCUSÉS

14/03/2025	Elu(e)s	Qualité	Collectivités de rattachement	Voix	Présent(e)s	Excusé(e)s	A reçu pouvoir de	A reçu pouvoir de	Total voix	A donné pouvoir à
BUREAU SYNDICAL	Lionel CHAUVIN	Président	Commune de Châtel-Guyon	1	X		Martine PANI	Maité WAAG	4	
	Philippe FABRE	1er Vice-Président	Conseil Départemental du Cantal	8	X		Annie DELRIEU		16	
	Jocelyne MANSANA	2ème Vice-Présidente	Communauté de Communes du Massif du Sancy	2	X				2	
	Louis GISCARD D'ESTAING	3ème Vice-Président	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	X		Alexandre VERDIER		17	
	Lionel GAY	Secrétaire du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0	Grégoire VERRIERE
	Frédéric BONNICHON	Membre du bureau	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	X				0	Eric Dersigny
	Valérie CABECAS	Membre du bureau	Communauté de Communes du Pays Gentiane	2		X			1	
	Isabelle MELLIN	Membre du bureau	Commune de Vie-sur-Cère	1	X				1	
	Eric HAYMA	Membre du bureau	Commune de Saint-Genès-Champagnelle	1	X				0	
	Jean-Louis MARANDON	Membre du bureau	Commune de Menet	1	X				1	
ELUS DU COMITE SYNDICAL A VOIX DELIBERATIVES	Anne-Marie PICARD	Membre du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0	
	Laurent BERNARD	Elu	Commune de Saint-Donat	1		X			0	Franck SERRE
	Jean-Marc BOYER	Elu	Commune de Laqueuille	1		X			0	
	Cécile BRUGIERE	Elu	Commune de Murat-le-Quaire	1	X				1	
	Pascal BRUN	Elu	Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire	2		X			0	
	Gilles CHABRIER	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		X			0	
	Sarah CHABRIER	Elu	Commune de Saint-Bonnet-de-Condac	1		X			0	
	Mélanie CHALVIGNAC	Elu	Commune de Cheylade	1		X			0	
	François CONSTANTIN	Elu	Commune de La Bourboule	1		X			0	
	Marie-Hélène CHASTRE	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8	X				8	
	François DELRIEU	Elu	Commune de Mandailles-Saint-Julien	1		X			0	
	Annie DELRIEU	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		X			0	Philippe FABRE
	Eric DERSIGNY	Elu	Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans	2	X		Frédéric BONNICHON		18	
	Martine PANI	Elu	Communauté de Communes du Pays de Salers	2		X			0	Lionel CHAUVIN
	Sébastien DUBOURG	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0	
	Isabelle FAUX	Elu	Commune de Falgaux	1	X		Christian VERT		3	
	Sébastien GALPIER	Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0	
	René GOULESQUE	Elu	Commune de Champs-sur-Tarentaise	1	X				1	Yannick BONIC (suppléant)
	Brice HORTEFEUX	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			16	
	Fabien HUSSER	Elu	Commune de Beauville	1		X			0	
Sylvie LEGER	Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	X		Jean-Marie VALLEE		10		
Viridine LESUEUR	Elu	Commune de Toursmaire	1		X			0		
Thierry MATHIEU	Elu	Commune de Dienne	1		X			0		
Philippe MAURS	Elu	Commune de Saint-Cirgues-de-Jordanne	1		X			0		
Alain MERCIER	Elu	Communauté de communes Dômes Sancy Artense	2		X			0		
Martine MONCOURIER	Elu	Communauté de Communes Sumène-Artense	2		X			0		
Gérard MOULIADÉ	Elu	Communauté de Communes Saint-Flour Communauté	2		X			0		
Sylvie MOULY	Elu	Commune de Saint-Bonnet-Près-Orchival	1	X				1		
Philippe MOURGUES	Elu	Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès	2	X				2		
Colette PONCHET-PASSEMARD	Elu	Communauté de Communes Hautes Terres Communauté	2	X				2		
Stéphane SAUTAREL	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0		
Franck SERRE	Elu	Communauté de Communes Mond'Arverne Communauté	2	X		Laurent BERNARD		3		
Catherine TARTIERE	Elu	Commune de Bessa	1		X			0		
Jean-Marie VALLEE	Elu	Clermont Auvergne Métropole	2		X			0	Sylvie LEGER	
Sylvain VAZELLE	Elu	Commune de Pailherols	1		X			0		
Alexandre VERDIER	Elu	Commune de Bagnols	1		X			0	Louis GISCARD	
Grégoire VERRIERE	Elu	Commune de Courgoul	1	X		Lionel GAY		9		
Christian VERT	Elu	Communauté de communes du Pays de Mauriac	2		X			0	Isabelle FAUX	
Maité WAAG	Elu	Commune d'Orcines	1		X			0	Lionel CHAUVIN	
EXTÉRIEURS	Jean BARRAT	Membre consultatif	CESER Auvergne-Rhône-Alpes							
	Michelle BOUDOIN	Membre consultatif	Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme							
	Pierre FAUCHER	Membre consultatif	Centre Régional de la Propriété Forestière Site de Marmilhat							
	Jean-Claude GUILLON	Membre consultatif	Chambre de Commerce et d'Industrie Clermont-Issoire							
	Jean-Luc HELBERT	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Puy-de-Dôme		X					
	Jean-Yves JOUVE	Membre consultatif	Chambre départementale d'Agriculture du Cantal							
	Denis LOUVE	Membre consultatif	Service de Gestion comptable de Clermont-Métropole							
	Christian VABRET	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Cantal							
	Christine MONTOLOY	Directrice Générale Adjointe	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
	Anne-Pascale AMEIL	Dir. Environnement-Territoires	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
Christophe BALLEZ-BAZ	Ch. Pôle Mobilité, Aménagement, Paysages	DREAL Auvergne Rhône-Alpes								
Vincent BERNARD	Chef de service Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes								
Julien CHARTOIRE	Chef Dév. du Territoire Agriculture Attractivité	Conseil Départemental du Cantal								
Ludovic POMMARET	Chargé des Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes		X						

RECAPITULATIF DES VOIX			
Membres élus	Nombre	Voix	Quorum
En exercice	49	193	
Présents (dont visio)	18	59	97
Représentés	9	57	
Votants	27	116	ATTEINT

N° séance. Objet : 24. Approbation du Budget Primitif « RNN Chaudefour » 2025
Délibération n° : 2025.DLB.024-CS-14/03-24
Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique
Publication en ligne : Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

2025
 Adresse de réception en préfecture
 063-256300237-20250314-2025-DLB-024-BF
 Date de télétransmission : 08/04/2025
 Date de réception préfecture : 08/04/2025

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET - VOTE ET REPORTS			
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	18 450,00	3 009,45
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	1 350,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	16 790,55
Total de la section d'investissement		19 800,00	19 800,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	178 500,00	160 963,98
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00	17 536,02
Total de la section de fonctionnement		178 500,00	178 500,00
TOTAL DU BUDGET		198 300,00	198 300,00

Vu le budget primitif présenté pour l'exercice 2025,

Vu le résultat d'exploitation 2024 constaté

Vu l'affectation de résultat 2024 approuvé pour l'exercice 2025,

APRÈS l'exposé des motifs et éléments nécessaires au délibéré de ses élu(e)s,

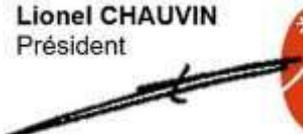
LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ*

➡➡➡ **APPROUVE** le **Budget Primitif « RNN Chaudefour » 2025** du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne,

* Conformément au II de l'article L.1111-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élu(e)s concerné(e)s par la « règle du déport » n'ont pas participé à la préparation, aux débats, et au vote de la présente délibération. Est/Sont concerné(s) : **Sans objet**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, pour extrait conforme,
à Aydat, Montlosier, le vendredi 14 mars 2025*

Lionel CHAUVIN
Président




N° séance. Objet : 24. Approbation du Budget Primitif « RNN Chaudefour » 2025
Délibération n° : 2025.DLB.024-CS-14/03-24
Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique
Publication en ligne : Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

2025
 Adresse de réception en préfecture
 063-256300237-20250314-2025-DLB-024-BF
 Date de télétransmission : 08/04/2025
 Date de réception préfecture : 08/04/2025



SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne
DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU VENDREDI 14 MARS 2025

N° séance. Objet : 25. Approbation du Budget Primitif « RNN de la Godivelle & Rocher de la Jacquette » 2025
Délibération n° : 2025.DLB.025-CS-14/03-25
Annexe : /
Élu(e) rapporteur : Lionel Chauvin
Direction : Finances
Secrétaire de séance : Jocelyne Mansana

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi quatorze mars, à onze heures, le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, légalement convoqué le vendredi vingt-huit février, s'est réuni à la salle « Espace Loisirs », commune d'Aydat, sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN, Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional.

COMITÉ SYNDICAL DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MEMBRES PRÉSENTS - REPRÉSENTÉS / EXCUSÉS

14/03/2025	Elu(e)s	Qualité	Collectivités de rattachement	Voix	Présent(e)s	Excusé(e)s	A reçu pouvoir de	A reçu pouvoir de	Total voix	A donné pouvoir à
BUREAU SYNDICAL	Lionel CHAUVIN	Président	Commune de Châtel-Guyon	1	X		Martine PANI	Maité WAAG	4	
	Philippe FABRE	1er Vice-Président	Conseil Départemental du Cantal	8	X		Annie DELRIEU		16	
	Jocelyne MANSANA	2ème Vice-Présidente	Communauté de Communes du Massif du Sancy	2	X				2	
	Louis GISCARD D'ESTAING	3ème Vice-Président	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	X		Alexandre VERDIER		17	
	Lionel GAY	Secrétaire du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0	Grégoire VERRIERE
	Frédéric BONNICHON	Membre du bureau	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	X				0	Eric Dersigny
	Valérie CABECAS	Membre du bureau	Communauté de Communes du Pays Gentiane	2		X			1	
	Isabelle MELLIN	Membre du bureau	Commune de Vie-sur-Cère	1	X				1	
	Eric HAYMA	Membre du bureau	Commune de Saint-Genès-Champagnelle	1	X				0	
	Jean-Louis MARANDON	Membre du bureau	Commune de Menet	1	X				1	
	Anne-Marie PICARD	Membre du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0	
	Laurent BERNARD	Elu	Commune de Saint-Donat	1		X			0	Franck SERRE
	Jean-Marc BOYER	Elu	Commune de Laqueuille	1		X			0	
	Cécile BRUQUIÈRE	Elu	Commune de Murat-le-Quaire	1	X				1	
	Pascal BRUN	Elu	Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire	2		X			0	
	Gilles CHABRIER	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		X			0	
Sarah CHABRIER	Elu	Commune de Saint-Bonnet-de-Condac	1		X			0		
Mélanie CHALVIGNAC	Elu	Commune de Cheylade	1		X			0		
François CONSTANTIN	Elu	Commune de La Bourboule	1		X			0		
Marie-Hélène CHASTRE	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8	X				8		
François DELRIEU	Elu	Commune de Mandailles-Saint-Julien	1		X			0		
Annie DELRIEU	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		X			0	Philippe FABRE	
Eric DERSIGNY	Elu	Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans	2	X		Frédéric BONNICHON		18		
Martine PANI	Elu	Communauté de Communes du Pays de Salers	2		X			0	Lionel CHAUVIN	
Sébastien DUBOURG	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0		
Isabelle FAUX	Elu	Commune de Falgaux	1	X		Christian VERT		3		
Sébastien GALPIER	Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0		
René GOULESQUE	Elu	Commune de Champs-sur-Tarentaise	1	X				1	Yannick BONIC (suppléant)	
Brice HORTEFEUX	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			16		
Fabien HUSSER	Elu	Commune de Beauville	1		X			0		
Sylvie LEGER	Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	X		Jean-Marie VALLEE		10		
Virginie LESUEUR	Elu	Commune de Toursmaire	1		X			0		
Thierry MATHIEU	Elu	Commune de Dienne	1		X			0		
Philippe MAURS	Elu	Commune de Saint-Cirgues-de-Jordanne	1		X			0		
Alain MERCIER	Elu	Communauté de communes Dômes Sancy Artense	2		X			0		
Martine MONCOURIER	Elu	Communauté de Communes Sumène-Artense	2		X			0		
Gérard MOULIADÉ	Elu	Communauté de Communes Saint-Flour Communauté	2		X			0		
Sylvie MOULY	Elu	Commune de Saint-Bonnet-Près-Orchival	1	X				1		
Philippe MOURGUES	Elu	Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès	2	X				2		
Colette PONCHET-PASSEMARD	Elu	Communauté de Communes Hautes Terres Communauté	2	X				2		
Stéphane SAUTAREL	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0		
Franck SERRE	Elu	Communauté de Communes Mond'Arverne Communauté	2	X		Laurent BERNARD		3		
Catherine TARTIERE	Elu	Commune de Bessa	1		X			0		
Jean-Marie VALLEE	Elu	Clermont Auvergne Métropole	2		X			0	Sylvie LEGER	
Sylvain VAZELLE	Elu	Commune de Pailherols	1		X			0		
Alexandre VERDIER	Elu	Commune de Bagnols	1		X			0	Louis GISCARD	
Grégoire VERRIERE	Elu	Commune de Courgoul	1	X		Lionel GAY		9		
Christian VERT	Elu	Communauté de communes du Pays de Mauriac	2		X			0	Isabelle FAUX	
Maité WAAG	Elu	Commune d'Orcines	1		X			0	Lionel CHAUVIN	
EXTÉRIEURS	Jean BARRAT	Membre consultatif	CESER Auvergne-Rhône-Alpes							
	Michelle BOUDOIN	Membre consultatif	Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme							
	Pierre FAUCHER	Membre consultatif	Centre Régional de la Propriété Forestière Site de Marmillat							
	Jean-Claude GUILLON	Membre consultatif	Chambre de Commerce et d'Industrie Clermont-Issoire							
	Jean-Luc HELBERT	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Puy-de-Dôme		X					
	Jean-Yves JOUVE	Membre consultatif	Chambre départementale d'Agriculture du Cantal							
	Denis LOUVE	Membre consultatif	Service de Gestion comptable de Clermont-Métropole							
Christian VABRET	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Cantal								
INVITÉS	Christine MONTOLOY	Directrice Générale Adjointe	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
	Anne-Pascale AMEIL	Dir. Environnement-Territoires	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
	Christophe BALLEZ-BAZ	Ch. Pôle Mobilité, Aménagement, Paysages	DREAL Auvergne Rhône-Alpes							
	Vincent BERNARD	Chef de service Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes							
	Julien CHARTOIRE	Chef Dév. du Territoire Agriculture Attractivité	Conseil Départemental du Cantal							
Ludovic POMMARET	Chargé des Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes		X						

RÉCAPITULATIF DES VOIX			
Membres élus	Nombre	Voix	Quorum
En exercice	49	193	
Présents (dont visio)	18	59	97
Représentés	9	57	
Votants	27	116	ATTEINT

N° séance. Objet : 25. Approbation du Budget Primitif « RNN de la Godivelle & Rocher de la Jacquette » 2025
Délibération n° : 2025.DLB.025-CS-14/03-25
Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique
Publication en ligne : Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20250314-2025-DLB-025-BF
Date de télétransmission : 08/04/2025
Date de réception préfecture : 08/04/2025

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET - VOTE ET REPORTS			
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	19 900,00	5 366,07
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	0,00	2 300,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	12 233,93
Total de la section d'investissement		19 900,00	19 900,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	303 000,00	259 008,41
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00	43 991,59
Total de la section de fonctionnement		303 000,00	303 000,00
TOTAL DU BUDGET		322 900,00	322 900,00

Vu le budget primitif présenté pour l'exercice 2025,

Vu le résultat d'exploitation 2024 constaté

Vu l'affectation de résultat 2024 approuvé pour l'exercice 2025,

APRÈS l'exposé des motifs et éléments nécessaires au délibéré de ses élu(e)s,

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ*

➡➡➡ **APPROUVE** le **Budget Primitif « RNN de la Godivelle & Rocher de la Jacquette » 2025** du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne,

* Conformément au II de l'article L.1111-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élu(e)s concerné(e)s par la « règle du déport » n'ont pas participé à la préparation, aux débats, et au vote de la présente délibération. Est/Sont concerné(s) : **Sans objet**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, pour extrait conforme,
à Aydat, Montlosier, le vendredi 14 mars 2025*

Lionel CHAUVIN
Président




N° séance. Objet : 25. Approbation du Budget Primitif « RNN de la Godivelle & Rocher de la Jacquette » 2025
Délibération n° : 2025.DLB.025-CS-14/03-25
Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique
Publication en ligne : Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20250314-2025-DLB-025-BF
Date de télétransmission : 08/04/2025
Date de réception préfecture : 08/04/2025



SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne
DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU VENDREDI 14 MARS 2025

N° séance. Objet : 26 Approbation du Budget Primitif « Chaîne des Puys-Faille de Limagne » 2025
Délibération n° : 2025.DLB.026-CS-14/03-26
Annexe : /
Élu(e) rapporteur : Lionel Chauvin
Direction : Finances
Secrétaire de séance : Jocelyne Mansana

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi quatorze mars, à onze heures, le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, légalement convoqué le vendredi vingt-huit février, s'est réuni à la salle « Espace Loisirs », commune d'Aydat, sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN, Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional.

COMITÉ SYNDICAL DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MEMBRES PRÉSENTS - REPRÉSENTÉS / EXCUSÉS

14/03/2025	Elu(e)s	Qualité	Collectivités de rattachement	Voix	Présent(e)s	Excusé(e)s	A reçu pouvoir de	A reçu pouvoir de	Total voix	A donné pouvoir à
BUREAU SYNDICAL	Lionel CHAUVIN	Président	Commune de Châtel-Guyon	1	X		Martine PANI	Maité WAAG	4	
	Philippe FABRE	1er Vice-Président	Conseil Départemental du Cantal	8	X		Annie DELRIEU		16	
	Jocelyne MANSANA	2ème Vice-Présidente	Communauté de Communes du Massif du Sancy	2	X				2	
	Louis GISCARD D'ESTAING	3ème Vice-Président	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	X		Alexandre VERDIER		17	
	Lionel GAY	Secrétaire du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0	Grégoire VERRIERE
	Frédéric BONNICHON	Membre du bureau	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	X				0	Eric Dersigny
	Valérie CABECAS	Membre du bureau	Communauté de Communes du Pays Gentiane	2		X			1	
	Isabelle MELLIN	Membre du bureau	Commune de Vie-sur-Cère	1	X				1	
	Eric HAYMA	Membre du bureau	Commune de Saint-Genès-Champagnelle	1	X				0	
	Jean-Louis MARANDON	Membre du bureau	Commune de Menet	1	X				1	
	Anne-Marie PICARD	Membre du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0	
	Laurent BERNARD	Elu	Commune de Saint-Donat	1		X			0	Franck SERRE
	Jean-Marc BOYER	Elu	Commune de Laqueuille	1		X			0	
	Cédrat BRUGIERE	Elu	Commune de Murat-le-Quaire	1	X				1	
	Pascalate BRUN	Elue	Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire	2		X			0	
Gilles CHABRIER	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		X			0		
Sarah CHABRIER	Elue	Commune de Saint-Bonnet-de-Condac	1		X			0		
Mélanie CHALVIGNAC	Elue	Commune de Cheylade	1		X			0		
François CONSTANTIN	Elu	Commune de La Bourboule	1		X			0		
Marie-Hélène CHASTRE	Elue	Conseil Départemental du Cantal	8	X				8		
François DELRIEU	Elu	Commune de Mandailles-Saint-Julien	1		X			0		
Annie DELRIEU	Elue	Conseil Départemental du Cantal	8		X			0	Philippe FABRE	
Eric DERSIGNY	Elu	Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans	2	X		Frédéric BONNICHON		18		
Martine PANI	Elu	Communauté de Communes du Pays de Salers	2		X			0	Lionel CHAUVIN	
Sébastien DUBOURG	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0		
Isabelle FAUX	Elue	Commune de Falgaux	1	X		Christian VERT		3		
Sébastien GALPIER	Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0		
René GOULESQUE	Elu	Commune de Champs-sur-Tarentaise	1	X				1	Yannick BONIC (suppléant)	
Brice HORTEFEUX	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			16		
Fabien HUSSER	Elu	Commune de Beauville	1		X			0		
Sylvie LEGER	Elue	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	X		Jean-Marie VALLEE		10		
Virginie LESUEUR	Elue	Commune de Toursmère	1		X			0		
Thierry MATHIEU	Elu	Commune de Dienne	1		X			0		
Philippe MAURS	Elu	Commune de Saint-Cirgues-de-Jordanne	1		X			0		
Alain MERCIER	Elu	Communauté de communes Dômes Sancy Artense	2		X			0		
Martine MONCOURIER	Elue	Communauté de Communes Sumène-Artense	2		X			0		
Gérard MOULIADÉ	Elu	Communauté de Communes Saint-Flour Communauté	2		X			0		
Sylvie MOULY	Elue	Commune de Saint-Bonnet-Près-Orchival	1	X				1		
Philippe MOURGUES	Elu	Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès	2	X				2		
Colette PONCHET-PASSEMARD	Elue	Communauté de Communes Hautes Terres Communauté	2	X				2		
Stéphane SAUTAREL	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0		
Franck SERRE	Elu	Communauté de Communes Mond'Arverne Communauté	2	X		Laurent BERNARD		3		
Catherine TARTIERE	Elue	Commune de Bessa	1		X			0		
Jean-Marie VALLEE	Elu	Clermont Auvergne Métropole	2		X			0	Sylvie LEGER	
Sylvain VAZELLE	Elu	Commune de Pailherols	1		X			0		
Alexandre VERDIER	Elu	Commune de Bagnols	1		X			0	Louis GISCARD	
Grégoire VERRIERE	Elu	Commune de Courgoul	1	X		Lionel GAY		9		
Christian VERT	Elu	Communauté de communes du Pays de Mauriac	2		X			0	Isabelle FAUX	
Maité WAAG	Elue	Commune d'Orcines	1		X			0	Lionel CHAUVIN	
EXTÉRIEURS	Jean BARRAT	Membre consultatif	CESER Auvergne-Rhône-Alpes							
	Michelle BOUDOIN	Membre consultatif	Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme							
	Pierre FAUCHER	Membre consultatif	Centre Régional de la Propriété Forestière Site de Marmillat							
	Jean-Claude GUILLON	Membre consultatif	Chambre de Commerce et d'Industrie Clermont-Issoire							
	Jean-Luc HELBERT	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Puy-de-Dôme		X					
	Jean-Yves JOUVE	Membre consultatif	Chambre départementale d'Agriculture du Cantal							
Denis LOUVE	Membre consultatif	Service de Gestion comptable de Clermont-Métropole								
Christian VABRET	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Cantal								
INVITÉS	Christine MONTOLOY	Directrice Générale Adjointe	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
	Anne-Pascale AMEIL	Dir. Environnement-Territoires	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
	Christophe BALLET-BAZ	Ch. Pôle Mobilité, Aménagement, Paysages	DREAL Auvergne Rhône-Alpes							
	Vincent BERNARD	Chef de service Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes							
	Julien CHARTOIRE	Chef Dév. du Territoire Agricole Attractivité	Conseil Départemental du Cantal							
	Ludovic POMMARET	Chargé des Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes		X					

RECAPITULATIF DES VOIX			
Membres élus	Nombre	Voix	Quorum
En exercice	49	193	
Présents (dont visio)	18	59	97
Représentés	9	57	
Votants	27	116	ATTEINT

N° séance. Objet : 26 Approbation du Budget Primitif « Chaîne des Puys-Faille de Limagne » 2025
Délibération n° : 2025.DLB.026-CS-14/03-26
Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique
Publication en ligne : Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Recours de réclamation préfectorale
063-256300237-20250314-2025-DLB-026-BF
Date de télétransmission : 08/04/2025
Date de réception préfecture : 08/04/2025

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET - VOTE ET REPORTS			
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	73 140,00	47 500,15
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	25 639,85
Total de la section d'investissement		73 140,00	73 140,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	704 890,00	665 549,44
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00	39 340,56
Total de la section de fonctionnement		704 890,00	704 890,00
TOTAL DU BUDGET		778 030,00	778 030,00

Vu le budget primitif présenté pour l'exercice 2025,

Vu le résultat d'exploitation 2024 constaté

Vu l'affectation de résultat 2024 approuvé pour l'exercice 2025,

APRÈS l'exposé des motifs et éléments nécessaires au délibéré de ses élu(e)s,

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ*

➡➡➡ **APPROUVE** le Budget Primitif « Chaîne des Puys-Faille de Limagne » 2025 du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne,

* Conformément au II de l'article L.1111-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élu(e)s concerné(e)s par la « règle du déport » n'ont pas participé à la préparation, aux débats, et au vote de la présente délibération. Est/Sont concerné(s) : **Sans objet**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, pour extrait conforme,
à Aydat, Montlosier, le vendredi 14 mars 2025*

Lionel CHAUVIN
Président



N° séance. Objet : 26 Approbation du Budget Primitif « Chaîne des Puys-Faille de Limagne » 2025

Délibération n° : 2025.DLB.026-CS-14/03-26

Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand

Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique

Publication en ligne : Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20250314-2025-DLB-026-BF
Date de télétransmission : 08/04/2025
Date de réception préfecture : 08/04/2025



SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne
DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU VENDREDI 14 MARS 2025

N° séance. Objet : 27 Approbation du Budget Primitif « Boutique » 2025
Délibération n° : 2025.DLB.027-CS-14/03-27
Annexe : /
Élu(e) rapporteur : Lionel Chauvin
Direction : Finances
Secrétaire de séance : Jocelyne Mansana

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi quatorze mars, à onze heures, le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, légalement convoqué le vendredi vingt-huit février, s'est réuni à la salle « Espace Loisirs », commune d'Aydat, sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN, Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional.

COMITÉ SYNDICAL DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MEMBRES PRÉSENTS - REPRÉSENTÉS / EXCUSÉS

14/03/2025	Elu(e)s	Qualité	Collectivités de rattachement	Voix	Présent(e)s	Excusé(e)s	A reçu pouvoir de	A reçu pouvoir de	Total voix	A donné pouvoir à
BUREAU SYNDICAL	Lionel CHAUVIN	Président	Commune de Châtel-Guyon	1	X		Martine PANI	Maité WAAG	4	
	Philippe FABRE	1er Vice-Président	Conseil Départemental du Cantal	8	X		Annie DELRIEU		16	
	Jocelyne MANSANA	2ème Vice-Présidente	Communauté de Communes du Massif du Sancy	2	X				2	
	Louis GISCARD D'ESTAING	3ème Vice-Président	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	X		Alexandre VERDIER		17	
	Lionel GAY	Secrétaire du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0	Grégoire VERRIERE
	Frédéric BONNICHON	Membre du bureau	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	X				0	Eric Dersigny
	Valérie CABECAS	Membre du bureau	Communauté de Communes du Pays Gentiane	2		X			1	
	Isabelle MELLIN	Membre du bureau	Commune de Vie-sur-Cère	1	X				1	
	Eric HAYMA	Membre du bureau	Commune de Saint-Genès-Champagnelle	1	X				0	
	Jean-Louis MARANDON	Membre du bureau	Commune de Menet	1	X				1	
	Anne-Marie PICARD	Membre du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0	
	Laurent BERNARD	Elu	Commune de Saint-Donat	1		X			0	Franck SERRE
	Jean-Marc BOYER	Elu	Commune de Laqueuille	1		X			0	
	Cédrat BRUGIERE	Elu	Commune de Murat-le-Quaire	1	X				1	
ELUS DU COMITE SYNDICAL A VOIX DELIBERATIVES	Pascal BRUN	Elu	Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire	2		X			0	
	Gilles CHABRIER	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		X			0	
	Sarah CHABRIER	Elu	Commune de Saint-Bonnet-de-Condac	1		X			0	
	Mélanie CHALVIGNAC	Elu	Commune de Cheylade	1		X			0	
	François CONSTANTIN	Elu	Commune de La Bourboule	1		X			0	
	Marie-Hélène CHASTRE	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8	X				8	
	François DELRIEU	Elu	Commune de Mandailles-Saint-Julien	1		X			0	
	Annie DELRIEU	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		X			0	Philippe FABRE
	Eric DERSIGNY	Elu	Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans	2	X		Frédéric BONNICHON		18	
	Martine PANI	Elu	Communauté de Communes du Pays de Salers	2		X			0	Lionel CHAUVIN
	Sébastien DUBOURG	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0	
	Isabelle FAUX	Elu	Commune de Falgaux	1	X		Christian VERT		3	
	Sébastien GALPIER	Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0	
	René GOULESQUE	Elu	Commune de Champs-sur-Tarentaise	1	X				1	Yannick BONIC (suppléant)
	Brice HORTEFEUX	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			16	
	Fabien HUSSER	Elu	Commune de Beauville	1		X			0	
	Sylvie LEGER	Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	X		Jean-Marie VALLEE		10	
	Virginie LESUEUR	Elu	Commune de Toursmère	1		X			0	
	Thierry MATHIEU	Elu	Commune de Dienne	1		X			0	
	Philippe MAURS	Elu	Commune de Saint-Cirgues-de-Jordanne	1		X			0	
	Alain MERCIER	Elu	Communauté de communes Dômes Sancy Artense	2		X			0	
	Martine MONCOURIER	Elu	Communauté de Communes Sumène-Artense	2		X			0	
	Gérard MOULIADÉ	Elu	Communauté de Communes Saint-Flour Communauté	2		X			0	
	Sylvie MOULY	Elu	Commune de Saint-Bonnet-Près-Orchival	1	X				1	
	Philippe MOURGUES	Elu	Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès	2	X				2	
	Colette PONCHET-PASSEMARD	Elu	Communauté de Communes Hautes Terres Communauté	2	X				2	
Stéphane SAUTAREL	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0		
Franck SERRE	Elu	Communauté de Communes Mond'Arverne Communauté	2	X		Laurent BERNARD		3		
Catherine TARTIERE	Elu	Commune de Bessa	1		X			0		
Jean-Marie VALLEE	Elu	Clermont Auvergne Métropole	2		X			0	Sylvie LEGER	
Sylvain VAZELLE	Elu	Commune de Palherols	1		X			0		
Alexandre VERDIER	Elu	Commune de Bagnols	1		X			0	Louis GISCARD	
Grégoire VERRIERE	Elu	Commune de Courgoul	1	X		Lionel GAY		9		
Christian VERT	Elu	Communauté de communes du Pays de Mauriac	2		X			0	Isabelle FAUX	
Maité WAAG	Elu	Commune d'Orcines	1		X			0	Lionel CHAUVIN	
EXTÉRIEURS	Jean BARRAT	Membre consultatif	CESER Auvergne-Rhône-Alpes							
	Michelle BOUDOIN	Membre consultatif	Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme							
	Pierre FAUCHER	Membre consultatif	Centre Régional de la Propriété Forestière Site de Marmilhat							
	Jean-Claude GUILLON	Membre consultatif	Chambre de Commerce et d'Industrie Clermont-Issoire							
	Jean-Luc HELBERT	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Puy-de-Dôme		X					
	Jean-Yves JOUVE	Membre consultatif	Chambre départementale d'Agriculture du Cantal							
	Denis LOUVE	Membre consultatif	Service de Gestion comptable de Clermont-Métropole							
	Christian VABRET	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Cantal							
	Christine MONTOLOY	Directrice Générale Adjointe	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
	Anne-Pascale AMEIL	Dir. Environnement-Territoires	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
Christophe BALLEZ-BAZ	Ch. Pôle Mobilité, Aménagement, Paysages	DREAL Auvergne Rhône-Alpes								
Vincent BERNARD	Chef de service Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes								
Julien CHARTOIRE	Chef Dév. du Territoire Agricole Attractivité	Conseil Départemental du Cantal								
Ludovic POMMARET	Chargé des Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes		X						

RÉCAPITULATIF DES VOIX			
Membres élus	Nombre	Voix	Quorum
En exercice	49	193	
Présents (dont visio)	18	59	97
Représentés	9	57	
Votants	27	116	ATTEINT

N° séance. Objet : 27 Approbation du Budget Primitif « Boutique » 2025
Délibération n° : 2025.DLB.027-CS-14/03-27
Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique
Publication en ligne : Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20250314-2025-DLB-027V2-BF
Date de télétransmission : 08/04/2025
Date de réception préfecture : 08/04/2025

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET - VOTE ET REPORTS			
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	0,00	0,00
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00
Total de la section d'investissement		0,00	0,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	28 000,00	18 645,31
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00	9 354,69
Total de la section de fonctionnement		28 000,00	28 000,00
TOTAL DU BUDGET		28 000,00	28 000,00

Vu le budget primitif présenté pour l'exercice 2025,

Vu le résultat d'exploitation 2024 constaté

Vu l'affectation de résultat 2024 approuvé pour l'exercice 2025,

APRÈS l'exposé des motifs et éléments nécessaires au délibéré de ses élu(e)s,

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ*

➡➡➡ **APPROUVE** le Budget Primitif « Boutique » 2025 du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne,

* Conformément au II de l'article L.1111-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élu(e)s concerné(e)s par la « règle du déport » n'ont pas participé à la préparation, aux débats, et au vote de la présente délibération. Est/Sont concerné(s) : **Sans objet**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, pour extrait conforme,
à Aydat, Montlosier, le vendredi 14 mars 2025*

Lionel CHAUVIN
Président




N° séance. Objet : 27 Approbation du Budget Primitif « Boutique » 2025
Délibération n° : 2025.DLB.027-CS-14/03-27
Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique
Publication en ligne : Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20250314-2025-DLB-027V2-BF
Date de télétransmission : 08/04/2025
Date de réception préfecture : 08/04/2025



SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne
DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU VENDREDI 14 MARS 2025

N° séance. Objet : 10. Approbations Compte Administratif et Compte de Gestion 2024 : Budget Annexe : RNN Chastreix-Sancy
 Délibération n° : 2025.DLB.010-CS-14/03-10
 Annexe : Compte Administratif 2024– maquette budgétaire complète
 Élu(e) rapporteur : Lionel Chauvin
 Direction : Finances
 Secrétaire de séance : Jocelyne Mansana

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi quatorze mars, à onze heures, le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, légalement convoqué le vendredi vingt-huit février, s'est réuni à la salle « Espace Loisirs », commune d'Aydat, sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN, Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional.

COMITÉ SYNDICAL DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MEMBRES PRÉSENTS - REPRÉSENTÉS / EXCUSÉS

14/03/2025	Elu(e)s	Qualité	Collectivités de rattachement	Voix	Présent(e)s	Excusé(e)s	A reçu pouvoir de	A reçu pouvoir de	Total voix	A donné pouvoir à
BUREAU SYNDICAL	Lionel CHAUVIN	Président	Commune de Châtel-Guyon	1	X		Martine PANI	Maité WAAG	4	
	Philippe FABRE	1er Vice-Président	Conseil Départemental du Cantal	8	X		Annie DELRIEU		16	
	Jocelyne MANSANA	2ème Vice-Présidente	Communauté de Communes du Massif du Sancy	2	X				2	
	Louis GISCARD D'ESTAING	3ème Vice-Président	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	X		Alexandre VERRIER		17	
	Lionel GAY	Secrétaire du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0	Grégoire VERRIERE
	Frédéric BONNICHON	Membre du bureau	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0	Eric Dersigny
	Valérie CABECAS	Membre du bureau	Communauté de Communes du Pays Gentiane	2		X			0	
	Isabelle MELLIN	Membre du bureau	Commune de Vic-sur-Cère	1	X				1	
	Eric HAYMA	Membre du bureau	Commune de Saint-Gents-Champanelle	1	X				1	
	Jean-Louis MARANDON	Membre du bureau	Commune de Menet	1	X				1	
Anne-Marie PICARD	Membre du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0		
ELUS DU COMITÉ SYNDICAL A VOIX DELIBERATIVES	Laurent BERNARD	Elu	Commune de Saint-Donat	1		X			0	Franck SERRE
	Jean-Marc BOYER	Elu	Commune de Laqueuille	1		X			0	
	Gérard BRUGIERE	Elu	Commune de Murat-le-Quaire	1	X				1	
	Pascal BRUN	Elu	Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire	2		X			0	
	Gilles CHABRIER	Elu	Conseil Départemental du Cantal	2		X			0	
	Sarah CHABRIER	Elu	Commune de Saint-Bonnet-de-Condac	1		X			0	
	Mélanie CHALVIGNAC	Elu	Commune de Cheylade	1		X			0	
	François CONSTANTIN	Elu	Commune de La Bourboule	1		X			0	
	Marie-Hélène CHASTRE	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8	X				8	
	François DELRIEU	Elu	Commune de Mandailles-Saint-Julien	1		X			0	
	Annie DELRIEU	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		X			0	Philippe FABRE
	Eric DERSIGNY	Elu	Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans	2	X		Frédéric BONNICHON		18	
	Martine PANI	Elu	Communauté de Communes du Pays de Salers	2		X			0	Lionel CHAUVIN
	Sébastien DUBOURG	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0	
	Isabelle FAUX	Elu	Commune du Falgaux	1	X		Christian VERT		3	
	Sébastien GALPIER	Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		X			0	
	René GOULESQUE	Elu	Commune de Champs-sur-Tarentaise	1	X				1	Yves BICH (suppléant)
	Brice HORTEFEUX	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			16	
	Fabien HUSSER	Elu	Commune de Beauieu	1		X			0	
	Sylvie LEGER	Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	X		Jean-Marie VALLEE		10	
	Virginie LESUEUR	Elu	Commune de Tournemire	1		X			0	
	Thierry MATHIEU	Elu	Commune de Dienne	1		X			0	
	Philippe MAURS	Elu	Commune de Saint-Cirgues-de-Jordanne	1		X			0	
	Alain MERCIER	Elu	Communauté de communes Dômes Sancy Artense	2		X			0	
	Martine MONCOURIER	Elu	Communauté de Communes Sumène-Artense	2		X			0	
	Gérard MOULIADÉ	Elu	Communauté de Communes Saint-Flour Communauté	2		X			0	
Sylvie MOULY	Elu	Commune de Saint-Bonnet-Pris-Orival	1	X				1		
Philippe MOURGUES	Elu	Communauté de Communes Cère et Goul en Cartadès	2	X				2		
Cotette PONCHET-PASSEMARD	Elu	Communauté de Communes Hautes Terres Communauté	2	X				2		
Stéphane SAUTAREL	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		X			0		
Franck SERRE	Elu	Communauté de Communes Mond'Arverne Communauté	2	X		Laurent BERNARD		3		
Catherine TARTIERE	Elu	Commune de Besse	1		X			0		
Jean-Marie VALLEE	Elu	Clermont Auvergne Métropole	2		X			0	Sylvie LEGER	
Sylvain VAZELLE	Elu	Commune de Pailherols	1		X			0		
Alexandre VERRIER	Elu	Commune de Bagnols	1		X			0	Louis GISCARD	
Grégoire VERRIERE	Elu	Commune de Courgoul	1	X		Lionel GAY		9		
Christian VERT	Elu	Communauté de communes du Pays de Mauriac	2		X			0	Isabelle FAUX	
Maité WAAG	Elu	Commune d'Orçines	1		X			0	Lionel CHAUVIN	
EXTERIEURS	CONSULTATIFS	Jean BARRAT	Membre consultatif	CESER Auvergne-Rhône-Alpes						
		Michelle BOUDOIN	Membre consultatif	Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme						
		Pierre FAUCHER	Membre consultatif	Centre Régional de la Propriété Forestière Site de Marmilhat						
		Jean-Claude GUILLON	Membre consultatif	Chambre de Commerce et d'Industrie Clermont-Issoire						
		Jean-Luc HELBERT	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Puy-de-Dôme		X				
	INVITES	Jean-Yves JOUVE	Membre consultatif	Chambre départementale d'Agriculture du Cantal						
		Denis LOYE	Membre consultatif	Service de Gestion comptable de Clermont-Métropole						
		Christian VABRET	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Cantal						
		Christine MONTOLOY	Directrice Générale Adjointe	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme						
		Anne-Pascale AMEIL	Dir. Environnement-Territoires	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme						
Christophe BALLET-BAZ	Ch. Pôle Mobilité, Aménagement, Paysages	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes								
Vincent BERNARD	Chef de service Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes								
Julien CHARTOIRE	Chef Dév. du Territoire Agricole Attractivité	Conseil Départemental du Cantal								
Ludovic POMMARET	Chargé des Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes		X						

RECAPITULATIF DES VOIX			
Membres élus	Nombre	Voix	Quorum
En exercice	49	193	
Présents (dont visio)	18	59	97
Représentés	9	57	
Votants	27	116	ATTEINT

N° séance. Objet : 10. Approbations Compte Administratif et Compte de Gestion 2024 : Budget Annexe : RNN Chastreix-Sancy
 Délibération n° : 2025.DLB.010-CS-14/03-10
 Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
 Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique
 Publication en ligne : Le 24/03/2025 - www.agir.parcsvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
 063-256300237-20250314-2025-DLB-010-BF
 Date de télétransmission : 09/04/2025
 Date de réception préfecture : 09/04/2025

Les résultats du Compte Administratif 2024 sont conformes à ceux du Compte de Gestion du Receveur.
Le Compte Administratif 2024 et le Compte de Gestion 2024 sont soumis à l'approbation du Comité Syndical.

**SYND MIXTE DU PARC DES VOLCANS - RESERVE NATURELLE CHASTREIX-SANCY –
Compte administratif 2024**

PRESENTATION GENERALE			
VUE D'ENSEMBLE - EXECUTION DU BUDGET			
		DEPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	261 482,68	288 986,76
	Section d'investissement	42 672,77	15 186,49
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	0,00	38 146,08
	Report en section d'investissement (001)	0,00	28 836,08
TOTAL (réalisations + reports N-1)		304 155,45	371 155,41
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	0,00	0,00
	Section d'investissement	12 950,00	43 250,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	12 950,00	43 250,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	261 482,68	327 132,84
	Section d'investissement	55 622,77	87 272,57
	TOTAL CUMULE	317 105,45	414 405,41

Vu les Compte Administratif et Compte de Gestion arrêtés pour l'exercice 2024,
Vu l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au vote des comptes administratifs,
CONSIDÉRANT l'exécution budgétaire de l'exercice 2024, décisions modificatives incluses,
APRÈS l'exposé des motifs et éléments nécessaires au délibéré de ses élu(e)s,

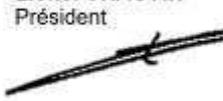
**LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ***

➡➡➡ **APPROUVE** les Compte Administratif et Compte de Gestion 2024 portant sur le budget annexe de la réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne,

* Conformément à l'article L.2121--14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président n'a pas participé au vote de la présente délibération. Son abstention / retrait n'entre pas en compte dans le calcul des suffrages exprimés. Est/Sont concerné(s) : **Lionel Chauvin**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, pour extrait conforme,
à Aydat, Montlosier, le vendredi 14 mars 2025*

Lionel CHAUVIN
Président




N° séance. Objet : 10. Approbations Compte Administratif et Compte de Gestion 2024 :

Budget Annexe : RNN Chastreix-Sancy

2025.DLB.010-CS-14/03-10

Délibération n° :

Voies de recours :

Délais de recours :

Publication en ligne :

Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand

2 mois à compter de sa date de publication électronique

Le 24/03/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20250314-2025-DLB-010-BF
Date de télétransmission : 09/04/2025
Date de réception préfecture : 09/04/2025